



BANQUE
LAURENTIENNE

2012

RAPPORT ANNUEL

Gagner en altitude



10 choses que vous
ne savez peut-être pas
sur la Banque Laurentienne

Satisfaction = 95 %

B2B Trust devient...
B2B Banque

Se diversifier grâce
à la syndication

Cap sur l'Ouest

NOTRE BANQUE

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire pancanadienne. Elle gère un actif au bilan de près de 35 milliards \$, de même que des actifs administrés de 33 milliards \$. Fondée en 1846, la Banque emploie plus de 4 200 employés.

Reconnue pour l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité, la Banque Laurentienne dessert plus d'un million de clients dans des segments de marché où elle se positionne avantageusement. En plus d'occuper une place de choix auprès des consommateurs québécois avec le troisième plus important réseau de succursales, elle s'est bâti une solide réputation à travers le Canada en matière de financement immobilier et commercial, grâce à ses équipes réparties dans ses bureaux en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Sa filiale B2B Banque est quant à elle un leader canadien dans la fourniture de produits bancaires ainsi que de comptes et services de placement aux conseillers financiers et courtiers, alors que l'expertise et l'efficacité des services de courtage intégrés de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont largement reconnues à la grandeur du pays.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les porteurs de titres de la Banque et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que «perspectives», «croire», «estimer», «prévoir», «projeter», «escompter», «anticiper», «planifier», «pourrait», «devrait», «ferait», ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou s'avèrent inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

L'incidence pro forma de Bâle III sur les ratios de fonds propres réglementaires est fonction de l'interprétation, par la Banque, des règlements proposés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et des exigences établies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Toute modification apportée à l'interprétation des règles de Bâle III pourrait avoir une incidence sur l'analyse de la Banque.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, la concurrence, les notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique «Cadre de gestion intégrée des risques» du rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

En ce qui a trait aux avantages attendus de l'acquisition des sociétés MRS et de celle de la Fiducie AGF et aux déclarations de la Banque à l'égard de l'augmentation du résultat par suite de ces transactions, ces facteurs comprennent également, sans s'y limiter, la possibilité que les synergies ne se concrétisent pas dans les délais prévus; le risque de ne pouvoir intégrer rapidement et efficacement les activités; le risque lié à la réputation et la réaction des clients de B2B Banque, des sociétés MRS ou de la Fiducie AGF face à la transaction; et le fait que la direction doit consacrer beaucoup de temps aux questions relatives à l'acquisition.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.



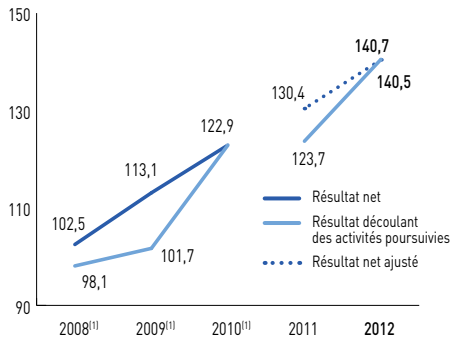
sommaire

- 2 Performance 2012
- 3 Faits saillants
- 4 Entrevue avec **Réjean Robitaille**
- 8 Entrevue avec **Denis Desautels**
- 10 **Notre équipe de direction**
- 12 **Notre stratégie corporative**
- 14 **Particuliers et PME-Québec :**
LA PASSION DU CLIENT
- 18 **B2B Banque :**
EXPANSION ET INTÉGRATION
- 20 **Immobilier et commercial :**
BÂTISSEURS D'AVENIR
- 22 **Valeurs mobilières**
Banque Laurentienne :
TOUJOURS PLUS LOIN
- 23 **Secteurs corporatifs**
- 24 NOS EMPLOYÉS,
NOTRE FIERTÉ !
- 26 **La responsabilité sociale**
- 29 Perspectives économiques
- 31 **RAPPORT DE GESTION**
- 32 **Aperçu des secteurs d'activités**
- 79 **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**
- 163 Rétrospective
- 165 Faits saillants trimestriels
- 166 Régie d'entreprise
- 168 Comité de direction
- 170 Conseil d'administration
- 172 Succursales
- 173 Bureaux et filiales
- 174 Glossaire des termes financiers
- 176 Renseignements
aux actionnaires



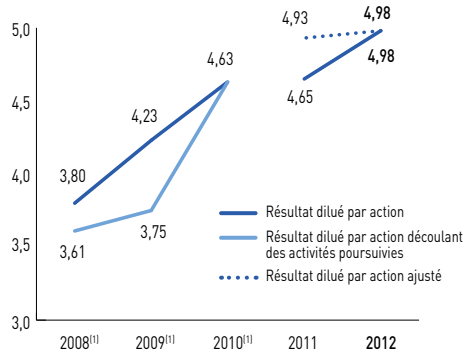
PERFORMANCE 2012

RÉSULTAT NET (en millions de dollars)



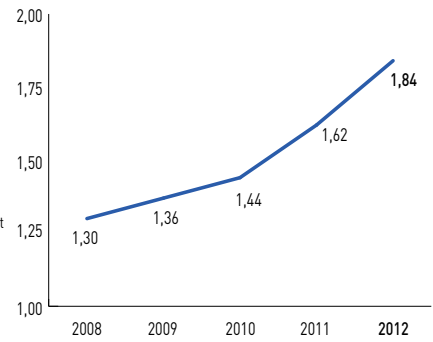
(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en dollars)

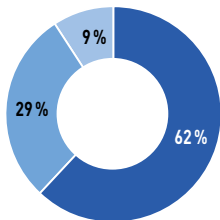


(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE (en dollars)

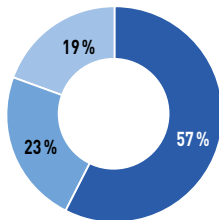


COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS (en pourcentage)



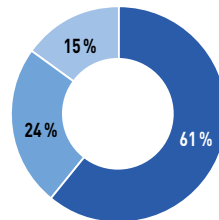
- Prêts hypothécaires
- Prêts personnels
- Prêts commerciaux et autres (incluant les acceptations)

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS (en pourcentage)



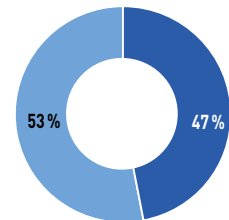
- Dépôts à terme de particuliers
- Dépôts à vue et sur préavis de particuliers
- Dépôts d'entreprises, banques et autres

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS (en pourcentage)



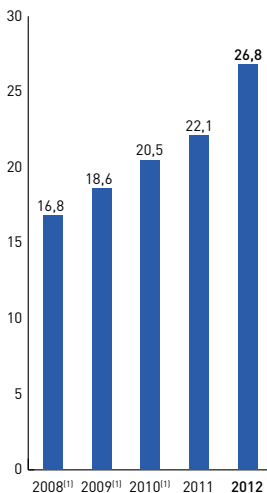
- Québec
- Ontario
- Ailleurs au Canada

RENTABILITÉ GÉOGRAPHIQUE (en pourcentage)



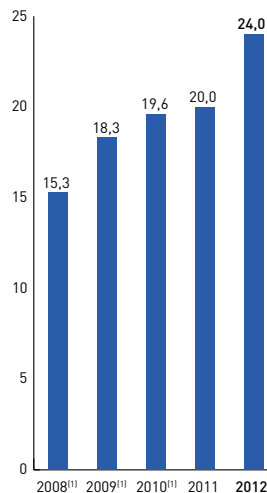
- Québec
- Ailleurs au Canada

PRÊTS ET ACCEPTATIONS (en milliards de dollars)



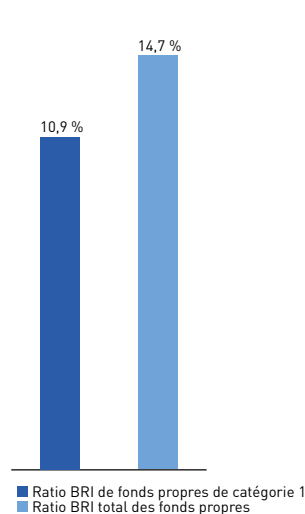
(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs, incluant les prêts titrisés.

DÉPÔTS (en milliards de dollars)



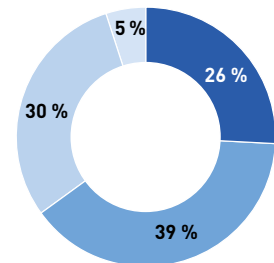
(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

RATIOS DE FONDS PROPRES (en pourcentage)



- Ratio B2B de fonds propres de catégorie 1
- Ratio B2B total des fonds propres

CONTRIBUTION AU RÉSULTAT NET DE LA BANQUE (excluant le secteur Autres et les éléments d'ajustement) (en pourcentage)



- Particuliers et PME-Québec
- Immobilier et Commercial
- B2B Banque
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux

FAITS SAILLANTS

Aux et pour les exercices clos les 31 octobre
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Rentabilité			
Revenu total	796 643 \$	738 347 \$	737 446 \$
Résultat net	140 508 \$	123 717 \$	122 941 \$
Résultat dilué par action	4,98 \$	4,65 \$	4,63 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	12,1 %	12,2 %	11,5 %
Marge nette d'intérêt	1,69 %	1,82 %	2,15 %
Ratio d'efficacité	75,9 %	71,8 %	68,4 %
Autres revenus (en % du revenu total)	33,3 %	31,7 %	32,7 %
Taux d'impôt effectif	23,2 %	21,3 %	25,6 %
Mesures ajustées			
Résultat net ajusté	140 660 \$	130 383 \$	122 941 \$
Résultat dilué par action ajusté	4,98 \$	4,93 \$	4,63 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,0 %	12,9 %	11,5 %
Ratio d'efficacité ajusté	73,1 %	70,6 %	68,4 %
Par action ordinaire			
Cours de l'action			
Haut	48,68 \$	55,87 \$	47,67 \$
Bas	40,66 \$	38,62 \$	37,76 \$
Clôture	44,45 \$	45,98 \$	44,25 \$
Ratio cours / résultat	8,9 x	9,9 x	9,6 x
Valeur comptable	42,81 \$	39,59 \$	41,87 \$
Ratio cours / valeur comptable	104 %	116 %	106 %
Dividendes déclarés	1,84 \$	1,62 \$	1,44 \$
Rendement de l'action	4,14 %	3,52 %	3,25 %
Ratio du dividende versé	37,0 %	34,8 %	31,1 %
Situation financière			
Actif au bilan	34 936 826 \$	28 963 210 \$	23 772 138 \$
Prêts et acceptations	26 780 879 \$	22 087 544 \$	17 708 837 \$
Dépôts	24 041 443 \$	20 016 281 \$	19 647 730 \$
Actif moyen	31 464 535 \$	27 768 297 \$	23 093 418 \$
Actif productif moyen	22 059 833 \$	27 143 591 \$	21 927 938 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	1 059 118 \$	915 369 \$	963 141 \$
Qualité de l'actif			
Montant brut des prêts douteux	128 023 \$	163 725 \$	188 123 \$
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts			
Individuelles	47 849 \$	69 450 \$	64 893 \$
Collectives	69 693 \$	73 700 \$	73 250 \$
Totales	117 542 \$	143 150 \$	138 143 \$
Prêts douteux, montant net	10 481 \$	20 575 \$	49 980 \$
(En % des prêts et des acceptations)	0,04 %	0,09 %	0,28 %
Provisions pour pertes sur prêts	33 000 \$	51 080 \$	68 000 \$
(En % des prêts et des acceptations moyens)	0,14 %	0,24 %	0,40 %
Profits et pertes latents sur le portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente	23 487 \$	41 054 \$	16 785 \$
Ratio de fonds propres réglementaires selon Bâle II ⁽²⁾			
de Catégorie 1	10,9 %	11,0 %	10,9 %
Autres renseignements			
Nombre d'employés en équivalent temps plein	4 201	3 669	3 643
Nombre de succursales	157	158	157
Nombre de guichets automatiques	426	427	413
Nombre de bureaux de courtage	16	15	15
Nombre de centres d'affaires commerciales	38	36	36

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

(2) Les ratios pour 2011 et 2010 sont présentés selon les PCGR-C antérieurs comme déposé auprès du BSIF.

L'année en

Entrevue avec
Réjean Robitaille, FCPA, FCA
président et chef de la direction

Q Comment résumeriez-vous le dernier exercice sur le plan de la performance et des résultats?

R L'environnement dans lequel nous évoluons est rempli de défis, liés notamment à l'incertitude économique et aux faibles taux d'intérêt. Cet environnement difficile, nous ne pouvons peut-être pas le contrôler, mais nous pouvons nous y adapter en nous servant de notre ingéniosité et de notre agilité. En 2012, nous avons réussi à nous démarquer et à enregistrer des résultats records et ce, pour une sixième année consécutive. Nous affichons des taux de croissance parmi les plus élevés de l'industrie dans pratiquement tous nos secteurs d'activité. Nous avons créé B2B Banque et avons amorcé l'intégration des Sociétés MRS. En matière de gestion de notre capital humain, la mobilisation de nos employés s'est considérablement améliorée et nous remportons des prix pour le caractère unique de notre culture et passion d'entreprise. Afin de renforcer notre capitalisation et de bien respecter les nouvelles exigences de la réglementation, nous avons complété des émissions de capitaux totalisant 482 millions \$. Et puis, finalement, nous avons réalisé une très importante acquisition, celle de la Fiducie AGF! Du point de vue des résultats et des réalisations, c'est une année très satisfaisante pour la Banque.

questions

Q Vous venez d'aborder la question de l'acquisition de la Fiducie AGF. Pouvez-vous nous en parler davantage ?

R Bien sûr. Disons pour commencer qu'elle fait partie intégrante de la stratégie d'une organisation comme la nôtre de la faire croître, que ce soit de manière interne ou par le biais d'acquisitions. La Banque a choisi d'emprunter ces deux chemins. Au cours des dernières années, nous avons connu une formidable croissance interne et nous entendons bien continuer dans cette voie. Par ailleurs, lorsque nous envisageons une acquisition, nous veillons à ce qu'elle permette d'accélérer notre plan d'action, tout en étant bénéfique à nos clients, employés et actionnaires. Pour être plus précis, disons que nous recherchons des acquisitions complémentaires à nos activités existantes. En ce sens, l'acquisition de la Fiducie AGF vient incontestablement renforcer le positionnement de B2B Banque comme chef de file dans les produits et services offerts aux conseillers financiers indépendants partout au Canada, en plus d'augmenter sa diversité d'opération, tout comme celle des Sociétés MRS. Une fois complétée l'intégration de ces deux entreprises, qui se déroule d'ailleurs selon les plans et échéanciers prévus, ces acquisitions permettront d'améliorer la qualité de nos systèmes et processus, en plus d'accroître notre rayonnement géographique.

Q Comment ces acquisitions s'intègrent-elles dans votre plan d'affaires global ?

R Notre plan d'affaires est fondé sur une stratégie très ciblée, sur l'excellence de notre exécution et sur notre agilité. Compte tenu de l'environnement particulièrement difficile dans lequel nous évoluons actuellement, nous avons ajouté à notre stratégie de base quatre initiatives visant à s'adapter au contexte. Ces initiatives sont les suivantes : accélérer le développement des activités à marges bénéficiaires plus élevées, accroître les revenus autres que d'intérêt, continuer d'exercer un contrôle rigoureux des coûts et enfin, examiner des occasions de partenariats d'affaires et d'acquisitions stratégiques. À ce propos, l'entente de distribution des fonds communs de placement de la Corporation Financière Mackenzie constitue un très bon exemple de notre stratégie d'action car c'est un partenariat qui augmente la profondeur et la qualité de l'offre à notre clientèle, dans un secteur non lié aux taux d'intérêt, celui de la gestion de patrimoine. C'est un excellent ajout à notre gamme de produits et services.

Promoteurs de passion du Canada

En novembre 2012, Knightsbridge Talents stratégiques a annoncé que la Banque Laurentienne figurait parmi les dix lauréats nationaux du nouveau programme Promoteurs de passion du Canada. Ce programme rend hommage aux organisations qui, grâce à la passion, l'énergie, l'intensité et la persistance qui les animent au quotidien, génèrent des résultats supérieurs. Ce prix démontre qu'une banque peut réaliser sa mission tout en conservant son caractère humain et en créant des liens de proximité avec ses clients. Être reconnu pour cette passion entretenue depuis plus de 165 années est pour nous une source de grande fierté.



Q La Banque a connu une solide croissance au cours des dernières années. Quel est l'accomplissement dont vous êtes le plus fier ?

R La plupart des gens ignorent que l'actif total de la Banque a presque doublé au cours des cinq dernières années, passant de 18 à 35 milliards \$. C'est une réalisation importante, mais c'est surtout un fait d'armes pour nos employés puisque la majeure partie de cette progression s'appuie essentiellement sur la croissance interne des activités de la Banque. Dans les faits, grâce au travail et au dévouement de nos employés, à la confiance que nous témoignent nos clients, à la solidité de notre plan d'affaires et à la gestion prudente de nos risques, nous avons pu créer une organisation capable de générer une forte croissance interne, année après année, qui figure d'ailleurs parmi les plus élevées de l'industrie bancaire au Canada. Sans rechercher la croissance à tout prix, nous voulons poursuivre dans la même veine. Il faut continuer de faire progresser l'entreprise.

Q Comment la Banque cherche-t-elle à renforcer sa présence partout au Canada ?

R Il fait assurément partie de nos objectifs d'affirmer de plus en plus la présence de la Banque Laurentienne à l'échelle canadienne. Il existe en effet un énorme potentiel d'occasions d'affaires pour la Banque Laurentienne à travers le pays. Une présence pancanadienne offre de nombreux

avantages, dont celui de diversifier nos risques, étant donné les profils économiques et démographiques variés des régions du Canada. Sur l'ensemble du marché canadien, nous allons continuer de déployer une stratégie claire et bien ciblée dans les créneaux spécifiques où nous avons déjà développé des compétences et des avantages concurrentiels. La Banque ne prétendra jamais être tout pour tout le monde. Elle a cependant un énorme potentiel pour occuper une place, SA place, à l'échelle pancanadienne.

Q La Banque a été très active en 2012 sur le plan du capital. Pouvez-vous élaborer sur le sujet ?

R Il est vrai que l'année 2012 a été excellente pour la Banque du point de vue des émissions de capital. Ces émissions de capital nous procurent la marge de manœuvre nécessaire pour respecter les ratios de capitalisation, poursuivre nos opérations et saisir les possibilités de croissance qui s'offrent à nous. De plus, le succès de nos émissions, qui ont totalisé 482 millions \$, démontre la confiance des investisseurs et des marchés financiers envers ce que nous avons accompli au cours des dernières années. C'est un signal très positif du marché à notre égard.

Q À ce propos, quelles sont vos priorités en matière d'investissement ?

R Dans un environnement réglementaire complexe et en constante évolution, nos priorités demeurent les mêmes. Nous devons nous assurer de la solidité de nos ratios de capitalisation afin de continuer d'investir dans le développement des affaires et de bénéficier des occasions de croissance par acquisition, comme celles que nous avons pu réaliser dans les deux dernières années. Notre saine gestion du capital doit aussi nous permettre d'investir dans l'amélioration de nos façons de faire, de nos technologies et de nos systèmes, si nous voulons être de plus en plus compétitifs et innovateur sur le marché des produits et des services financiers. Dernier élément mais non le moindre : une saine capitalisation permet de rétribuer nos actionnaires, qui nous accompagnent et qui nous accordent leur confiance, par une augmentation régulière des dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque.

Q La Banque est reconnue pour sa culture d'entreprise et la qualité de la gestion de son capital humain. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

R Au-delà des chiffres et des résultats, il ne faut jamais oublier qu'il y a un visage humain derrière tout ce qu'accomplit une institution financière comme la Banque Laurentienne. Nous entretenons depuis de nombreuses années de très bonnes relations avec notre Syndicat. Ces excellents rapports, que nous considérons comme un véritable partenariat, ont notamment permis en 2012 la signature d'une nouvelle convention d'une durée de six ans. Je suis très heureux de pouvoir affirmer que le niveau de mobilisation, tout comme le sentiment d'appartenance et de fierté de nos employés, ont progressé au fil des dernières années. Nos efforts sont d'ailleurs reconnus et récompensés. La Banque Laurentienne a remporté en 2011 un prix prestigieux au concours des cultures d'entreprise les plus admirées au Canada, présenté par Waterstone Human Capital, de même qu'un autre prix au programme Promoteurs de passion du Canada 2012 présenté par Knightsbridge Talents stratégiques. Ce dernier programme est assez unique en son genre car il reconnaît les organisations qui cherchent et réussissent à promouvoir leur passion, et qui

suscitent l'énergie, l'intensité et la persistance nécessaires pour générer des résultats supérieurs. Ces deux honneurs rejaillissent sur nos quelque 4 200 employés. Je tiens ici à leur rendre hommage pour l'excellent travail réalisé en 2012, et à les remercier pour tout ce qu'ils accomplissent au quotidien pour la clientèle et pour l'organisation.

Q Parlant de clientèle, voici une question plutôt directe : pourquoi faire affaire avec la Banque Laurentienne ?

R C'est bien sûr une évidence, mais notre clientèle, c'est notre première raison d'être. Sans clients et sans employés, il n'y aurait pas de Banque ! Nous voulons que nos clients nous perçoivent comme un partenaire d'affaires et un conseiller de choix, dans tous nos secteurs d'activité. La Banque Laurentienne est reconnue pour l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité. Nous devons faire en sorte que ces valeurs se reflètent dans tous les gestes accomplis au quotidien. Peu importe la conjoncture économique, le client doit demeurer notre priorité absolue et toujours être au cœur de toutes nos préoccupations. Il ne faut jamais l'oublier et c'est une de mes priorités de le rappeler à tous, continuellement, au risque de me répéter...

Q Comment voyez-vous l'avenir de la Banque ?

R Pour avoir un bel avenir, il faut d'abord s'assurer de posséder de solides fondations. Notre Banque est aujourd'hui mieux capitalisée que jamais. Son bilan est très sain. Ses activités sont bien diversifiées, que ce soit sur le plan sectoriel ou géographique. Nos employés se démarquent, nos clients se montrent très satisfaits et nos actionnaires continuent de nous témoigner leur confiance. Nous sommes très bien outillés pour poursuivre notre croissance. Nos bases sont donc excellentes et nous nous appliquons à fortifier les éléments où nous pouvons nous améliorer. Nous avons une stratégie claire, très ciblée et qui a fait ses preuves depuis quelques années. Pour toutes ces raisons, l'avenir de la Banque est très prometteur. Et j'espère de tout cœur que nos clients, nos employés et nos actionnaires seront encore longtemps avec nous pour en bénéficier eux aussi.

L'ANNÉE 2012 EN UN COUP D'ŒIL

- Progrès significatifs dans l'intégration des Sociétés MRS
- Début de la vente des fonds Banque Laurentienne en collaboration avec Placements Mackenzie
- Ajout de deux nouveaux membres à l'équipe de direction
- Signature d'une convention collective d'une durée de six ans
- Transition de B2B Trust à B2B Banque
- Lancement des hypothèques B2B Banque
- Ouverture d'un bureau de VMBL à Winnipeg
- Acquisition de la Fiducie AGF
- Émissions de capital totalisant 482 millions \$
- Augmentation à deux reprises du dividende trimestriel

Gouvernance, vigilance, croissance



Entrevue avec
Denis Desautels, O.C., FCPA, FCA
président du Conseil d'administration

Q Quels ont été les principaux dossiers du Conseil dans la dernière année ?

R Nous avons été bien occupés, mais trois dossiers ont plus particulièrement retenu notre attention. Les acquisitions que nous avons complétées figurent bien sûr parmi les faits marquants de l'année 2012. Dans le cadre d'opérations d'une telle envergure, comme celle menant par exemple à l'acquisition de la Fiducie AGF, le Conseil doit s'assurer de la pertinence de la transaction, de payer le juste prix pour l'entreprise acquise et de minimiser les risques pour la Banque. Dans un autre ordre d'idées, il est évident pour nous que l'ensemble de la réglementation du système bancaire, notamment celle émanant des Accords de Bâle et l'impact qu'elle peut avoir sur la Banque, constitue un enjeu. Le Conseil suit toujours ce dossier de près en raison des impacts que la réglementation peut avoir sur les opérations de la Banque. Enfin, en troisième lieu, le Conseil a pour souci constant de travailler à maintenir la rentabilité et la croissance de la Banque, en particulier dans un contexte de bas taux d'intérêt et de marges bénéficiaires très minces comme celui que nous connaissons présentement. Il faut continuellement penser et discuter stratégie. La souplesse dans l'exécution de notre stratégie est essentielle au succès de la Banque.



Q D'autres sujets ont-ils mobilisé les travaux du Conseil ?

R Oui, il y en a bien d'autres, dont celui de la transition aux normes internationales d'information financière IFRS depuis notre premier trimestre 2012. Nous nous sommes également penchés sur la question de la rémunération des membres de la haute direction, qui est au cœur d'une saine gouvernance et qui demeure un sujet d'intérêt tout à fait légitime des investisseurs. À cet égard, nous allons continuer de consacrer tous les efforts nécessaires pour améliorer l'efficacité des programmes de rémunération en place.

Q Quelles sont les principales caractéristiques et forces du Conseil de la Banque Laurentienne ?

R En toute modestie, je crois que la Banque est dotée d'un très bon Conseil d'administration. Nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux d'équilibre qui couvrent plusieurs dimensions : un équilibre entre la représentation des hommes et des femmes, auquel nous accordons beaucoup d'importance, mais aussi un équilibre des talents, des expertises, des groupes d'âge et de la provenance géographique des membres du Conseil. Tout est évidemment perfectible, mais la composition optimale de notre Conseil demeure l'une de mes responsabilités les plus importantes en tant que président. Par ailleurs, je suis heureux de constater que nous parvenons, de façon assez constante et planifiée, à renouveler la composition de notre Conseil, ce qui est une très bonne chose.

Q Comment voyez-vous l'indépendance du Conseil dans ses relations avec la haute direction ?

R Il doit exister un équilibre entre l'indépendance du Conseil et sa nécessaire complicité avec la haute direction. Un des principes fondamentaux de la saine gouvernance exige que le Conseil conserve un esprit d'indépendance vis-à-vis la haute direction de l'entreprise, tout en sachant travailler en partenariat dans l'exécution de nos stratégies. Je note que les directions d'entreprise les plus fortes et les plus compétentes sont bien souvent celles qui ne craignent pas de solliciter l'opinion et l'expertise des membres de leur conseil d'administration afin de prendre les meilleures décisions pour l'entreprise. Il existe là une source d'expérience et de sagesse dans laquelle la haute direction de l'entreprise a tout intérêt à puiser. À la lumière de mon expérience, je pense pouvoir affirmer que la Banque Laurentienne fait partie de ce groupe d'entreprises.

Q Vous célébrez votre dixième anniversaire à la présidence de la Banque. Comment avez-vous vu la Banque progresser au cours de cette période ?

R C'est vrai, ça fait déjà 10 ans ! Le visage de la Banque Laurentienne n'est plus du tout le même. D'une organisation dont les activités étaient très dispersées et insuffisamment rentables, la Banque est devenue une entreprise ayant des orientations claires et très ciblées, et elle s'est dotée d'un solide plan d'affaires misant sur ses avantages concurrentiels.

Je crois pouvoir dire que nous sommes aujourd'hui très disciplinés et rigoureux dans notre gestion. Par ailleurs, il y a dix ans, les activités auprès des clients commerciaux et celles de B2B Banque étaient plutôt marginales alors qu'aujourd'hui, elles constituent une partie significative de nos opérations et de notre rentabilité. De même, nos activités hors-Québec génèrent maintenant une part substantielle de notre rentabilité totale. La croissance a aussi été au rendez-vous, alors que notre bilan atteint maintenant près de 35 milliards \$ et que la Banque a enregistré, année après année, une progression de ses bénéfices. C'est un changement radical par rapport à il y a dix ans.

Q Quelle a été selon vous la principale clé de la croissance de la Banque au cours des dernières années ?

R La Banque a su se doter d'une équipe de direction qui possède beaucoup de profondeur, et dont je suis particulièrement fier. C'est une équipe jeune, dynamique et diversifiée, qui ne craint pas de relever les nouveaux défis. Nous vivons dans un monde incertain où l'on ne peut tout prévoir, même avec le meilleur plan stratégique qui soit. D'où l'importance de posséder une équipe de direction capable de surmonter les difficultés impossibles à anticiper. Or, c'est exactement ce que nous possédons à la Banque : une équipe de direction talentueuse, appuyée par d'extraordinaires groupes d'employés voués au développement et à la croissance de la Banque. Avec tous ces atouts, je pense que l'avenir de la Banque est entre bonnes mains.

Notre équipe

de direction

PIERRE MINVILLE

Vice-président exécutif
et chef de la gestion
des risques

STÉPHANE THERRIEN

Vice-président exécutif
Immobilier et commercial

RÉJEAN ROBITAILLE

Président et chef de la direction

LUC BERNARD

Vice-président exécutif
Particuliers et PME-Québec



MICHEL C. LAUZON

Vice-président exécutif
et chef de la direction
financière

GILLES GODBOUT

Vice-président exécutif
Opérations et systèmes

LORRAINE PILON

Vice-présidente
exécutive, Affaires
corporatives,
Ressources humaines
et Secrétaire

FRANÇOIS DESJARDINS

Vice-président exécutif de la
Banque et président et chef
de la direction de B2B Banque

MICHEL C. TRUDEAU

Vice-président exécutif
Marchés des capitaux
et président et chef
de la direction,
Valeurs mobilières
Banque Laurentienne



NOTRE STRATÉGIE CORPORATIVE

BASÉE SUR 3 PILIERS

1 STRATÉGIE CIBLÉE

Dans des marchés profitables au Québec et dans les grandes villes canadiennes, où nous détenons des avantages concurrentiels et pouvons investir adéquatement pour générer de la croissance

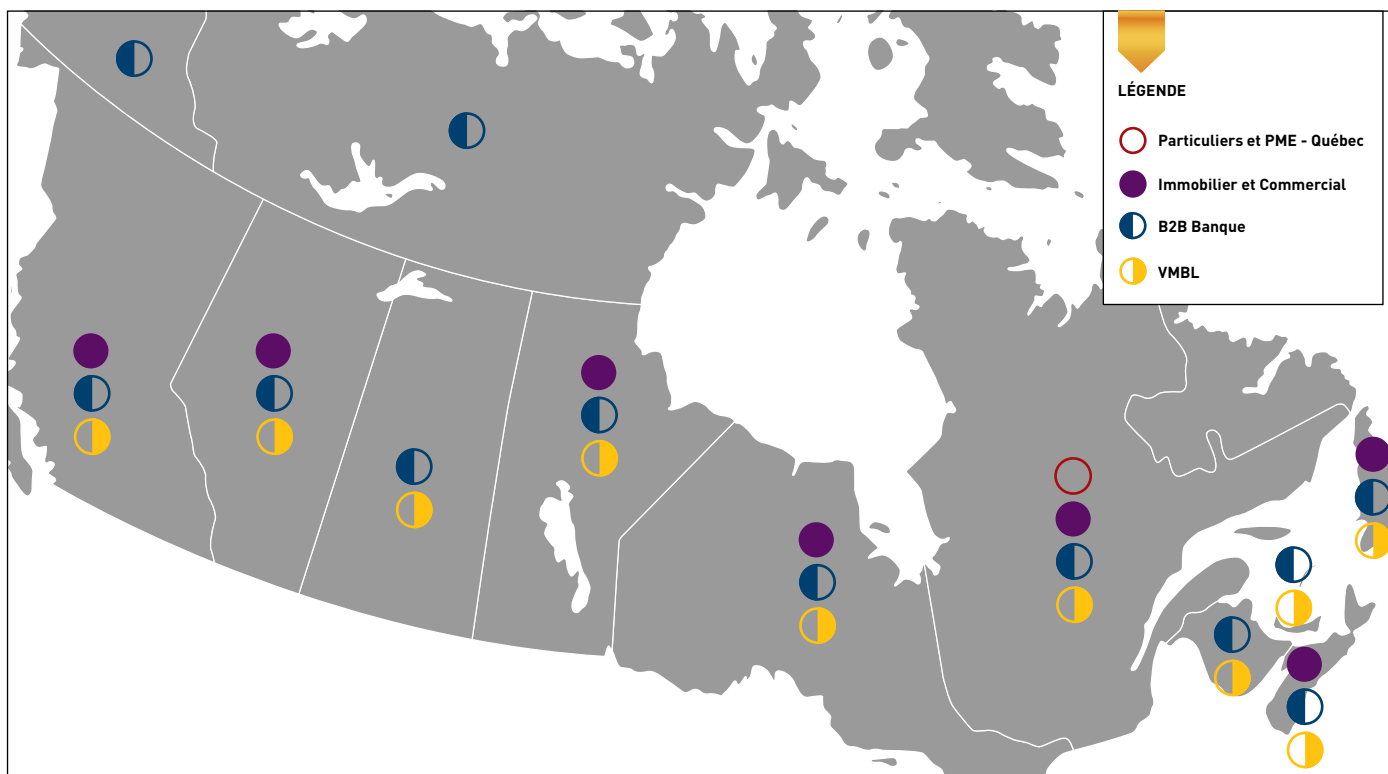
2 CROISSANCE AGILE

Grâce à notre culture de proximité et de service, rendue possible par notre structure organisationnelle légère qui nous permet d'être opportunistes

3 EXÉCUTION

Excellence dans l'exécution, facilitée par une approche proactive de notre plan d'affaires et de la gestion du risque

UNE PRÉSENCE PANCANADIENNE



APERÇU DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

	PRÉSENCE	POSITIONNEMENT	RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PORTEFEUILLES DE PRÊTS
PARTICULIERS ET PME - QUÉBEC			
Offre complète de produits et services financiers pour les particuliers et les PME au Québec	<ul style="list-style-type: none"> ■ 157 succursales ■ 426 guichets automatiques ■ 24 centres d'affaires commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 3^e plus important réseau de succursales au Québec ■ Institution reconnue pour son service supérieur aux PME et pour sa spécialisation sectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Québec: 100%
IMMOBILIER ET COMMERCIAL			
Financement immobilier destiné à des promoteurs et financement commercial pour des entreprises de taille moyenne partout au Canada	<ul style="list-style-type: none"> ■ 14 centres de financement immobilier et commercial en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Leadership et expertise largement reconnus dans le domaine du financement immobilier au Canada ■ Expertise en financement commercial par l'intermédiaire d'équipes spécialisées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ontario: 56% ■ Québec: 33% ■ Ouest du Canada et provinces de l'Atlantique: 11%
B2B BANQUE			
Produits bancaires aux particuliers tels que prêts investissement, prêts hypothécaires, comptes d'épargne à haut rendement, CPG, comptes d'investissement et services offerts par l'intermédiaire d'un réseau de conseillers financiers et de courtiers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Équipes de développement des affaires au service de conseillers financiers, de courtiers et de firmes de fonds communs de placement, partout au Canada 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chef de file au Canada auprès des conseillers financiers et des courtiers 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ontario: 58% ■ Ouest du Canada et provinces de l'Atlantique: 32% ■ Québec: 10%
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX			
Services de courtage intégrés destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels; activités de marchés des capitaux de la Banque	<ul style="list-style-type: none"> ■ 16 bureaux au Québec, en Ontario et au Manitoba 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fournisseur reconnu de services de courtage institutionnel de revenu fixe au Canada ■ Seule maison de courtage détenue par une banque axée sur les titres à petites capitalisations 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités pancanadiennes

10 CHOSES QUE VOUS NE SAVEZ PEUT-ÊTRE PAS SUR LA BANQUE LAURENTIENNE

1. Les actifs de la Banque ont presque doublé en cinq ans, pour s'établir à 35 milliards \$ et ses actifs administrés atteignent maintenant 33 milliards \$.
2. La Banque Laurentienne est la seule banque au Canada à avoir réussi à augmenter son résultat par action au cours de chacune des sept dernières années.
3. La charte de la Banque Laurentienne ne lui permet d'opérer à l'extérieur du Québec que depuis 1987. Ses activités à l'échelle pancanadienne n'ont cessé de s'accroître et de se diversifier à compter de cette date.
4. Plus de 50 % de la rentabilité de la Banque provient à présent de l'extérieur du Québec.
5. Par l'entremise des milliers de conseillers financiers et de courtiers qui recommandent ses produits, plus de 750 000 comptes sont desservis par B2B Banque, partout au Canada.
6. Valeurs mobilières Banque Laurentienne collabore avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des dix provinces canadiennes pour leurs opérations de financement obligataire.
7. Cinq des treize membres du Conseil d'administration de la Banque Laurentienne sont des femmes, soit 38 %. Elle est ainsi la banque canadienne dont la représentativité féminine à son Conseil d'administration est la plus élevée.
8. Le dividende de la Banque a connu une augmentation de 59 % au cours des cinq dernières années, soit une croissance annuelle composée de 10 %.
9. La Banque compte plus d'un million de clients.
10. Avec 166 ans d'histoire, la Banque Laurentienne est la troisième plus ancienne entreprise à Montréal.

LA PASSION DU CLIENT

MISER SUR NOS **SYNERGIES**

«Le cœur du secteur Particuliers et PME – Québec, c’est la qualité de son réseau de distribution», note Luc Bernard. La Banque couvre toutes les régions du Québec avec son réseau bien ramifié de 157 succursales, auxquelles s’ajoutent les 24 bureaux de financement aux PME.



Luc Bernard, vice-président exécutif, Particuliers et PME-Québec

L’un des axes de développement futur réside certainement dans l’accélération de la présence de la Banque sur le marché des produits d’investissement et de la gestion du patrimoine. «La Banque Laurentienne excelle dans son rôle de prêteur aux particuliers. Notre objectif est d’utiliser ce levier afin d’accompagner avec le même succès nos clients, principalement les jeunes familles, dans l’atteinte de leurs objectifs d’investissement», affirme Luc Bernard.

En ce sens, l’entente conclue avec la Corporation Financière Mackenzie, un chef de file dans la gestion de fonds au Canada, aura pour effet d’accroître son rayonnement dans le domaine de l’investissement. La gamme de produits de fonds communs, gérée par Mackenzie et commercialisée sous le nom de la Banque Laurentienne, est constituée de produits variés qui répondent aux différents profils d’investisseurs. Historiquement, les fonds de Mackenzie se sont classés parmi les plus performants au Canada.

Fort du succès lié à l’instauration d’un système très performant de gestion de la relation client auprès des particuliers, le secteur entend déployer en 2013 ce système pour sa clientèle de PME. «Ce système de pointe nous procure une vision globale des services et actifs du client, et il aide nos conseillers à formuler de meilleures recommandations», explique Luc Bernard.

De façon plus globale, le regroupement sous un seul secteur des activités touchant les particuliers et les PME au Québec permet de bénéficier d’intéressantes synergies, que ce soit pour optimiser l’utilisation du vaste réseau de succursales, qui profite aux clients des PME partout au Québec, ou pour partager des outils performants tel que le système de gestion de la relation client.

4 Quatre années de solide croissance

- Croissance annuelle moyenne de 11 % pour les prêts hypothécaires résidentiels qui ont franchi le cap des 10 milliards \$.
- Croissance annuelle moyenne de 14 % des prêts aux PME au Québec pour atteindre 1,3 milliard \$.
- Croissance annuelle moyenne de 53 % des dépôts des PME qui atteignent maintenant près de 1 milliard \$.

APERÇU DU SECTEUR D’ACTIVITÉ - PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC

Offre complète de produits et services financiers pour les particuliers et les PME au Québec

- 157 succursales
- 426 guichets automatiques
- 24 centres d’affaires commerciales

- 3^e plus important réseau de succursales au Québec
- Institution reconnue pour son service supérieur aux PME et pour sa spécialisation sectorielle

100 % des prêts au Québec

COMMENT PRÉFÉREZ-VOUS FAIRE AFFAIRE AVEC NOUS ?



CHEZ NOUS, CHEZ VOUS, PARTOUT !

SATISFACTION =
95 %

Notre véritable obsession pour l'excellence du service à la clientèle est reconnue et appréciée par ceux qui comptent le plus : nos clients ! Nos sondages de satisfaction de la clientèle révèlent que près de 95 % de nos clients se disent satisfaits de la qualité du service reçu, dont 80 % sont très satisfaits. C'est en mettant l'accent sur nos valeurs fondamentales que sont la proximité et la simplicité, jumelées à la qualité toujours bonifiée de la formation et des outils dont disposent nos employés, que nous pouvons atteindre des résultats aussi élevés.

Notre réseau virtuel fait un bond de géant !

Depuis quatre ans, le nombre de nos clients utilisateurs du réseau virtuel a bondi de **60 %!**

FORTE PROGRESSION DES PRÊTS AUX PME

Il y a cinq ans, l'équipe PME-Québec s'est dotée d'un plan, basé notamment sur une stratégie de développement par créneaux, dont les pharmaciens propriétaires, les garderies privées subventionnées et les entreprises agricoles. « Nous sommes bien sûr des généralistes du financement aux PME, mais nous avons aussi ces spécialisations qui nous démarquent sur le marché et qui sont responsables de près de la moitié de la croissance de notre portefeuille de prêts au cours des cinq dernières années », explique Daniel Desjardins, premier vice-président, PME-Québec.

Grâce à ce plan, le secteur a enregistré une croissance de 14 % par année de ses prêts aux PME depuis cinq ans. Il contribue donc de plus en plus à la performance et la rentabilité de la Banque, tout en réussissant à améliorer la qualité de crédit au fil des ans. L'embauche récente de plusieurs nouveaux directeurs de compte aura pour effet de rehausser la force de vente du secteur.

PARCE QUE CHAQUE CLIENT A SA PROPRE HISTOIRE

Carmela Lo Dico, directrice, Vente et conseils, à la succursale Saint-Laurent/Ahuntsic

Forte de plusieurs années d'expérience acquises au sein de différentes institutions financières, Carmela Lo Dico a joint les rangs de la Banque Laurentienne il y a dix-huit mois pour occuper le poste de directrice, Vente et conseils, à la succursale Saint-Laurent/Ahuntsic. À la Banque Laurentienne, elle apprécie tout particulièrement la prise en charge complète du client qu'assure chaque conseiller. « Au lieu de devoir faire affaires avec plusieurs personnes, le client se voit assigner un seul conseiller, avec lequel il développe une relation à long terme. C'est le conseiller qui veille à obtenir les meilleures réponses aux questions du client », constate Carmela Lo Dico.

ET VLAN !



OBTENEZ

1%

DE BONI EN ARGENT

EN TRANSFÉRANT
VOS ÉPARGNES ICI.

INVESTISSEMENT

**C'EST
MAINTENANT
LE MOMENT.**



**BANQUE
LAURENTIENNE**

Certaines conditions s'appliquent. Le montant transféré ainsi que le boni correspondant doivent être conservés à la Banque Laurentienne pour une période minimale de trois (3) ans suivant la date de réception par la Banque dans le compte receveur, à défaut de quoi une pénalité équivalente au boni sera imputée. Le versement du boni se fera en argent canadien dans l'encaisse du compte Tactique de la Banque pour les comptes non enregistrés, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par client. Pour bénéficier du boni, vous devrez vous présenter à votre succursale ou appeler votre conseiller. La Banque se réserve le droit de mettre fin à cette offre ou de la modifier en tout temps, sans préavis. Voir les détails en succursale. Le client est entièrement responsable de toute conséquence fiscale découlant du versement du boni. Le boni est imposable dans les comptes non enregistrés. Afin de profiter de cette offre, la Convention de transfert doit être signée entre le 4 septembre et le 31 décembre 2012. L'offre s'applique à tout transfert de fonds non enregistré et enregistré. Les transferts doivent être effectués d'ici le 31 mars 2013.



ENFIN! UNE BANQUE ORIENTÉE À 100 % VERS LES CONSEILLERS.

[Et à 0 % vers tout le reste.]

B2B Trust devient B2B Banque. Mais notre mission demeure la même. Nous sommes toujours orientés à 100 % vers les conseillers pour vous aider à bâtir la fortune de vos clients. Parce que notre succès passe par le vôtre.

b2bbanque.com



1.800.263.8349

LA BANQUE AU SERVICE DES CONSEILLERS®

PRÊTS

PRÊTS HYPOTHECAIRES

SERVICES BANCAIRES

DÉPÔTS

COMPTES D'INVESTISSEMENT

® B2B BANQUE et LA BANQUE AU SERVICE DES CONSEILLERS sont des marques déposées de B2B Banque

EXPANSION ET INTÉGRATION

B2B TRUST DEVIENT...



En juillet 2012, B2B Trust est officiellement devenue B2B Banque, une banque à charte fédérale. Il s'agit d'une évolution logique car au cours des dernières années, B2B Trust était de plus en plus reconnue pour offrir des produits et services bancaires de qualité, tels les prêts investissement, les dépôts et les prêts hypothécaires, par l'intermédiaire d'un réseau de conseillers financiers et de courtiers et ce, d'un bout à l'autre du pays. Le slogan *B2B Banque, la Banque au service des conseillers* démontre bien toute l'importance que prend le soutien aux conseillers financiers, qui aident à leur tour les Canadiens à bâtir et à gérer leur patrimoine financier.

POSER LES JALONS DE LA CROISSANCE FUTURE

L'année 2012 a été, à bien des égards, historique pour B2B Banque. « Nous avons travaillé sur plusieurs grands chantiers, dont l'acquisition de la Fiducie AGF, l'intégration des Sociétés MRS, la transition vers le statut de banque à charte et le lancement des hypothèques B2B Banque », affirme François Desjardins.



François Desjardins, vice-président exécutif de la Banque et président et chef de la direction de B2B Banque

La transition de B2B Trust à B2B Banque reflète mieux la nature des activités de prêts et de dépôts qui constituent le cœur des activités bancaires de B2B Banque. « Avec la création des hypothèques B2B Banque, nous sommes désormais en mesure de commercialiser, sous la bannière B2B Banque, des produits hypothécaires et d'offrir une panoplie complète de produits financiers », précise François Desjardins. Le produit, offert aux courtiers hypothécaires depuis juillet 2012, comporte beaucoup de potentiel.

Les acquisitions récentes donnent une toute nouvelle envergure à B2B Banque, tout particulièrement en regard de son développement stratégique et commercial. Les Sociétés MRS étaient reconnues comme un chef de file canadien dans l'administration des comptes d'investissement, tandis que la Fiducie AGF est un fournisseur de premier plan dans les produits et les services bancaires. « Ces acquisitions permettront d'améliorer les pratiques et les systèmes de B2B Banque, en plus d'augmenter notre masse critique. Elles auront pour effet de créer une entreprise encore plus solide et performante, mais toujours axée sur l'excellence opérationnelle et commerciale, ainsi que la satisfaction des besoins de sa clientèle de conseillers financiers et de courtiers hypothécaires. »

Les produits et services de B2B Banque ont pour objectif d'aider les conseillers à gérer et à bâtir le patrimoine de leurs clients. « Notre mission demeure toujours d'offrir des produits qui répondent aux besoins des conseillers financiers et des courtiers hypothécaires partout au Canada, dans le respect de la relation qu'ils entretiennent avec leurs clients. Et nous allons tout mettre en œuvre pour la réaliser », conclut François Desjardins.

APERÇU DU SECTEUR D'ACTIVITÉ - B2B BANQUE

Produits bancaires aux particuliers tels que prêts investissement, prêts hypothécaires, comptes d'épargne à haut rendement, CPG, comptes d'investissement et services offerts par l'intermédiaire d'un réseau de conseillers financiers et de courtiers

Équipes de développement des affaires au service de conseillers financiers et de leurs courtiers, de courtiers en financement hypothécaire et de firmes de fonds communs de placement, partout au Canada

Chef de file au Canada auprès des conseillers financiers et des courtiers

Répartition géographique des prêts :

Ontario : 58 %

Ouest du Canada et provinces de l'Atlantique : 32 %

Québec : 10 %

B2B BANQUE GAGNE EN ENVERGURE

	Avant les acquisitions ⁽¹⁾	Après les acquisitions ⁽²⁾	Croissance
Prêts totaux et acceptations bancaires	5,8 milliards \$	9,3 milliards \$	61 %
Dépôts	9,5 milliards \$	13,0 milliards \$	37 %
Actifs sous gestion	3,0 milliards \$	23,8 milliards \$	683 %
Conseillers financiers (nombre approximatif)	15 000	27 000	80 %

(1) Données du secteur d'activités au 31 octobre 2012, excluant la Fiducie AGF et les Sociétés MRS à la date de l'acquisition

(2) Données du secteur d'activités au 31 octobre 2012, incluant la Fiducie AGF et les Sociétés MRS

LES CLIENTS DE B2B BANQUE : QUI SONT-ILS ?



B2B Banque est dédiée à 100 % à la communauté des conseillers financiers et des courtiers. Quelque 27 000 conseillers financiers, œuvrant pour des firmes de fonds communs de placement, des firmes de courtage et des compagnies d'assurance, en plus des agents de dépôts et des courtiers hypothécaires, sont la raison d'être derrière toutes les activités de B2B Banque. Ces professionnels travaillent avec des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, en leur offrant de l'aide et des conseils financiers pour plus de 750 000 comptes individuels.

B2B Banque respecte les relations privilégiées qui existent entre les conseillers et leurs clients. B2B Banque soutient les conseillers financiers et les courtiers en proposant des solutions financières conçues pour permettre aux Canadiens de bâtir et de gérer leur patrimoine financier. C'est une formule où tout le monde gagne !



ON VOUS SIMPLIFIE LA VIE !

Avec le lancement des Services de courtiers B2B Banque, les conseillers financiers ont accès à une nouvelle gamme d'outils pour les aider à consolider et gérer avec efficacité les actifs de leurs clients. En bénéficiant de la plate-forme et de l'expertise des Sociétés MRS acquises récemment, B2B Banque a pu considérablement améliorer les services offerts aux conseillers et à leurs clients. Lorsque les conseillers ont recours aux comptes d'investissement des Services de courtiers B2B Banque, y compris l'accès en ligne sécurisé à l'ensemble des placements de leurs clients, ils obtiennent une vue globale – et peuvent ainsi proposer des conseils et services qui répondent mieux aux besoins de leurs clients.

BÂTISSEURS D'AVENIR

UNE SOLIDE STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA CROISSANCE DU SECTEUR



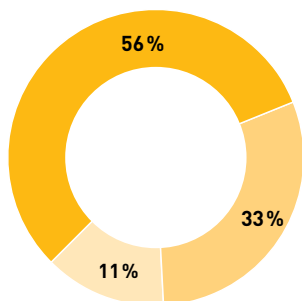
Stéphane Therrien, vice-président exécutif, Immobilier et commercial

Stéphane Therrien a joint les rangs de la Banque en janvier 2012. «C'est un privilège pour moi de diriger un secteur d'activité doté d'une aussi brillante feuille de route de croissance et de rentabilité. Nous avons la chance d'évoluer dans un secteur où les possibilités sont très grandes», commente d'entrée de jeu Stéphane Therrien.

SE DIVERSIFIER GRÂCE À LA SYNDICATION

La relation de confiance et de longue haleine avec un promoteur bien établi dans l'Ouest canadien, Properties Cove Ltd, a permis à l'équipe d'assumer le leadership d'une syndication bancaire d'envergure dans le cadre du projet de construction d'une tour à condominiums et à bureaux, au centre-ville de Calgary. Être le leader d'une syndication bancaire a pour effet de soutenir nos clients dans leurs projets de développement, tout en générant croissance et rentabilité pour la Banque.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS



■ Ontario
■ Québec
■ Ouest du Canada et Provinces de l'Atlantique

Le marché canadien du financement immobilier et commercial est immense à couvrir. Pour y être efficace, le secteur Immobilier et commercial entend déployer une stratégie de spécialisation dans certains segments du marché et pour certains types de produits de financement, où il détient des avantages concurrentiels.

«Au plan opérationnel, nous voulons nous positionner comme un banquier spécialisé, rapide et agile avec qui il est facile de transiger», explique Stéphane Therrien. La Banque Laurentienne travaille à se démarquer sur le marché, par des structures et des processus simplifiés et plus souples que la concurrence. La Banque investit également dans la formation de ses directeurs de comptes afin d'accroître leur productivité et leur spécialisation. « Nous voulons aussi faire en sorte que nos directeurs aient de plus en plus de temps pour visiter leurs clients sur le terrain, et tisser avec eux une relation de confiance à long terme».

Enfin, le secteur recherche une plus grande diversification des sources de revenus, comme ceux tirés des projets de syndication et des opérations de change, et projette offrir de nouveaux produits, tels que des solutions d'affaires en ligne. Cette plus grande diversification augmentera la qualité de l'offre à valeur ajoutée de la Banque et contribuera à la croissance des revenus autres que d'intérêt.

À l'évidence, le secteur Immobilier et commercial affirme avec clarté sa vision : accroître sa rentabilité par une offre élargie et plus diversifiée, qui vise l'excellence opérationnelle et commerciale, en s'appuyant sur une équipe d'experts en financement à l'écoute et au service de ses clients. Voilà une stratégie gagnante pour une équipe à fort potentiel.

APERÇU DU SECTEUR D'ACTIVITÉ - IMMOBILIER ET COMMERCIAL

Financement immobilier destiné à des promoteurs et financement commercial pour des entreprises de taille moyenne partout au Canada

■ 14 centres de financement immobilier et commercial en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec

■ Leadership et expertise largement reconnus dans le domaine du financement immobilier au Canada

■ Expertise en financement commercial par l'intermédiaire d'équipes spécialisées

ÉNERGIE ET INFRASTRUCTURES

UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE



Sophie Boucher,
Vice-présidente adjointe,
secteur Énergie et infrastructures,
Commercial

Le secteur Immobilier et commercial possède maintenant une équipe spécialisée en énergie et infrastructures dirigée par Sophie Boucher, vice-présidente adjointe. En 2012, cette équipe a fait partie d'un consortium

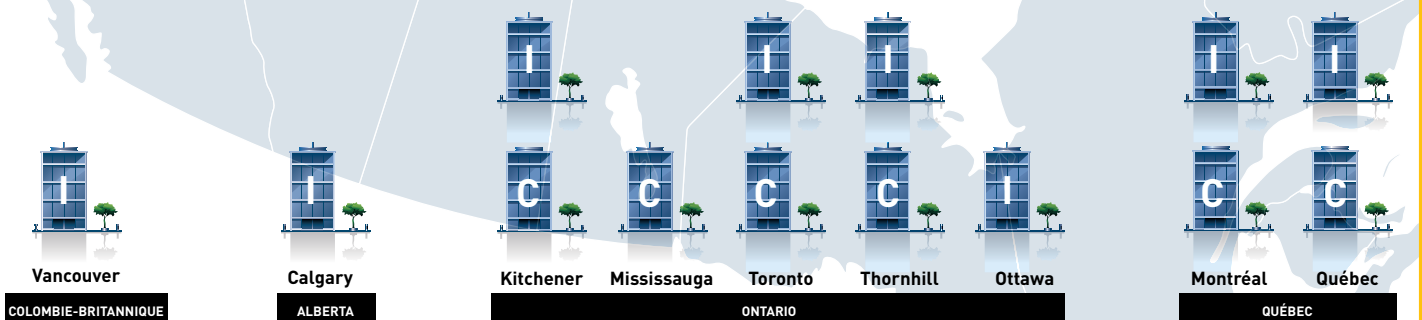
financier pour le projet Bloomsburg de Firelight Infrastructure et du groupe SunEdison, un leader mondial en énergie solaire, afin de financer un parc solaire qui produira une puissance de **10 mégawatts d'énergie solaire**, en Ontario, soit **14 GW /h d'énergie propre par année**; une capacité suffisante pour alimenter annuellement en électricité environ 1000 foyers.

VOILÀ UN EXEMPLE QUI TÉMOIGNE DE LA VOLONTÉ DE LA BANQUE À PARTICIPER À DES INITIATIVES NOVATRICES DE FINANCEMENT DANS UN SECTEUR ÉMERGENT.



14 CENTRES DANS 4 PROVINCES CANADIENNES

LÉGENDE
I : Immobilier
C : Commercial



TOUJOURS PLUS LOIN

ÉVOLUER EN COMPAGNIE DE NOS CLIENTS

Les opérations sur titres à revenu fixe sont les racines de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux. Ces opérations sont aujourd'hui toujours rentables et au cœur des activités du secteur d'affaires. Si l'équipe s'est agrandie, à la faveur d'une diversification de ses activités, la philosophie de base du secteur demeure la même. « Depuis plus de 15 ans, nous avons réalisé une forte croissance interne, tout en préservant notre culture visant la satisfaction de la clientèle », explique Michel C. Trudeau.

La souscription d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations provinciales et une participation croissante dans les obligations de sociétés représente une part importante des activités sur titres à revenu fixe. De solides relations ont été bâties avec l'ensemble des provinces canadiennes. Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux est également présente sur le marché des obligations à haut rendement, ainsi que sur le marché monétaire. Sa participation dans des syndicats financiers augmente graduellement au fil des ans.

Tout en préservant ses acquis dans les marchés où il est déjà bien implanté, le secteur développe sans cesse de nouvelles compétences. Cette année, Valeurs mobilières Banque Laurentienne a accueilli en ses rangs une équipe de planification financière possédant plus de 30 années d'expérience. « L'ajout de la planification financière aux services de courtage aux particuliers permet d'évoluer au rythme de nos clients, en plus d'intégrer notre gamme de produits et services dans une offre plus complète », explique Michel C. Trudeau. Nos clients ont aussi accès à une équipe compétente de stratèges et d'économistes capable de combler l'ensemble de leurs besoins en matière de gestion de patrimoine.

CAP SUR L'OUEST

Valeurs mobilières Banque Laurentienne a pris de l'expansion en 2012 en ouvrant un bureau à Winnipeg, au Manitoba. Cette expansion stratégique aura pour effet d'accélérer le développement des affaires. Il s'agit d'une première percée à l'extérieur du Québec et de l'Ontario pour la division Institutionnel – Actions. La direction du bureau a été confiée à Kevin Hooke, qui cumule plus de 30 années d'expérience en financement d'entreprises. L'expertise de l'équipe est un complément parfait à la couverture de recherche déjà réalisée. La nouvelle équipe n'a pas perdu de temps et quelques semaines à peine après l'ouverture du bureau, elle avait déjà participé avec succès à un certain nombre d'appels publics à l'épargne pour des entreprises de l'Ouest canadien.



Michel C. Trudeau, vice-président exécutif, Marchés des capitaux et président et chef de la direction, Valeurs mobilières Banque Laurentienne

NOTRE CRÉNEAU – LES TITRES À PETITES CAPITALISATIONS

La division Institutionnel – Actions se spécialise dans l'analyse des entreprises de petites capitalisations boursières, où elle possède un haut niveau d'expertise. La couverture de recherche, qui s'établit désormais à 70 entreprises, oriente les activités de financement des sociétés, de vente et de négociation. Notre spécialisation auprès des petites capitalisations nous démarque de la concurrence et constitue **une valeur ajoutée** pour nos clients.

APERÇU DU SECTEUR D'ACTIVITÉ - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX

Services de courtage intégrés destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels ; activités de marchés des capitaux de la Banque

16 bureaux au Québec, en Ontario et au Manitoba

- Fournisseur reconnu de services de courtage institutionnel de revenu fixe au Canada
- Seule maison de courtage détenue par une banque axée sur les titres à petites capitalisations

Activités pancanadiennes



Gilles Godbout, vice-président exécutif Opérations et systèmes



Michel C. Lauzon, vice-président exécutif et chef de la direction financière



Pierre Minville, vice-président exécutif et chef de la gestion des risques



Lorraine Pilon, vice-présidente exécutive Affaires corporatives, Ressources humaines et Secrétaire

POUR UNE ENTREPRISE TOUJOURS **PLUS EFFICACE ET PERFORMANTE**

Les secteurs corporatifs se composent des services qui offrent, à l'échelle de la Banque, l'expertise et le soutien dans quatre grands domaines : Opérations et systèmes, Trésorerie et Finances, Gestion intégrée des risques et Affaires corporatives et Ressources humaines.

LA GESTION DES RISQUES : **UN OUTIL ESSENTIEL**

Le secteur de la gestion des risques accompagne l'organisation dans la prise de risque nécessaire à l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés. En établissant sa propension et sa tolérance au risque et en encadrant celles-ci par des limites et de saines pratiques, la gestion des risques contribue à maintenir un profil de risque adéquat. Pour y arriver, la Banque investit depuis plusieurs années dans les systèmes et la qualité des données, dans le but de permettre à nos experts de continuellement améliorer leurs évaluations en matière de risques de crédit, de marché, opérationnels ou tout autre risque d'entreprise.

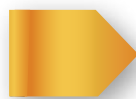
TOUS POUR UN, UN POUR TOUS !

Pour réaliser les acquisitions des sociétés MRS et de la Fiducie AGF, la participation et le soutien de plusieurs groupes au sein de la Banque s'est avérée essentielle. Les compétences et expertises de professionnels de tous les secteurs ont été mises à profit afin que ces deux acquisitions se concrétisent. Ces équipes, qui travaillent souvent dans l'ombre, ont procuré les ressources et conseils nécessaires au succès de l'intégration de ces deux entreprises.

Une solide capitalisation

L'année 2012 a été riche en accomplissements sur le plan de la capitalisation. La Banque a procédé à des émissions totalisant 482 millions \$ en 2012 afin de maintenir la qualité des ratios de capitalisation. Une émission d'actions ordinaires de 63 millions \$ a été complétée en février 2012, suivie d'un placement privé de 119 millions \$. En octobre 2012, la Banque a procédé à des émissions de 100 millions \$

d'actions privilégiées et de 200 millions \$ de billets à moyen terme. Enfin, un programme de réinvestissement des dividendes a été mis en place à l'automne 2012, grâce auquel les actionnaires peuvent réinvestir leurs dividendes en actions ordinaires. Toutes ces mesures ont pour effet de consolider la capitalisation et les assises financières de la Banque.



La recherche constante de l'efficacité

L'efficacité d'une organisation de la taille de la Banque Laurentienne passe par l'optimisation continue de ses systèmes informatiques. Cette année, des efforts importants ont de nouveau été consacrés pour accroître l'efficacité des outils informatiques de la Banque. Ces efforts et ces investissements ont pour objectif ultime de rendre plus efficace le travail des employés et d'offrir à nos clients un service continuellement amélioré.

NOS EMPLOYÉS, NOTRE FIERTÉ!

LA FORMATION À LA BANQUE, UNE PRIORITÉ

La Banque Laurentienne croit fortement au développement de ses employés et de ses gestionnaires et investit continuellement afin que ceux-ci puissent bénéficier des programmes de formation sur mesure qu'offre entre autres l'Académie Banque Laurentienne. La formule connaît beaucoup de succès. Le nombre d'heures de formation a été multiplié par six au cours des dernières années et se situe maintenant à 50 000 heures par année.

LES PRIX RECONNAISSANCE – NOS LAURÉATS EN 2012

Le succès de notre organisation découle de l'excellent travail de nos employés. C'est pourquoi il est important à la Banque de reconnaître les individus et les équipes qui se démarquent par leur persévérance, leur détermination et leur passion. Les reconnaissances décernées sont les prix individuels Guy-Vanier et les prix collectifs Ray McManus.

■ PRIX GUY-VANIER

Les lauréats des prix **GUY-VANIER** se démarquent par leur influence positive sur leur environnement de travail et leurs comportements sont une source d'inspiration pour leurs pairs.

QUI ÉTAIT GUY VANIER ?

Guy Vanier a été président de la Banque de 1950 à 1967. Un prix a été créé en son nom, il y a plus de 20 ans, afin de reconnaître les employés qui se démarquent de façon particulière.

PRIX GUY-VANIER

Jean-François Chalifoux
*Directeur, Ventes
et conseils | Succursale
Tour Banque Laurentienne*



PRIX GUY-VANIER

Chantal Gaetjens
*Agente principale
de perception
hypothécaire*



PRIX GUY-VANIER

Annie Lefebvre
*Conseillère,
Ressources humaines*



PRIX GUY-VANIER

Gerry Scolamiero
*Directeur relation
clientèle, Technologie
de l'information
et Immobilier*



PRIX GUY-VANIER

Julie Turchetto
*Directrice, Planification
des marchés et gestion
de campagnes, B2B
Banque – Marketing
et Communications*



UN RÉEL PARTENARIAT

En 2012, les employés syndiqués de la Banque Laurentienne ont accepté l'entente de principe visant le renouvellement de la convention collective. D'une durée de six ans, cette convention témoigne du réel partenariat qui existe entre la Banque et le Syndicat représentant ses employés.

PROGRAMME *IMPACT*

Créé à la fin de 2010, le programme *Impact* est une initiative d'amélioration continue qui chapeaute des chantiers et des projets visant à faire évoluer « l'expérience employé » à la Banque Laurentienne. Grâce à des suggestions et des recommandations d'employés, le programme *Impact* apporte des solutions concrètes au quotidien et c'est mobilisateur pour tous.

NOTRE FAMILLE DE PRIX S'AGRANDIT !

- Le prix **GUY-VANIER – CARRIÈRE** a été lancé en 2012 et célèbre l'apport exceptionnel et le parcours exemplaire d'employés qui, par leur engagement soutenu sur une période d'au moins 25 ans, ont participé au rayonnement et à l'évolution de la Banque.
- Le prix **RELÈVE BANQUE LAURENTIENNE** a été créé en 2012 pour reconnaître les employés performants à l'emploi de la Banque depuis trois à cinq ans.

PRIX GUY-VANIER CARRIÈRE

Solange Veilleux
Conseillère, Services
aux particuliers /
Succursale
Saint-Georges de Beauce



PRIX RELÈVE BANQUE LAURENTIENNE

Monique Lo
Directrice principale /
Groupe santé, PME-
Québec



PRIX RELÈVE BANQUE LAURENTIENNE

Nadia Padassery
Directrice principale,
Ressources humaines,
B2B Banque



PRIX RAY McMANUS

UN MOT SUR RAYMOND McMANUS

Raymond McManus a été président et chef de la direction de la Banque Laurentienne de 2002 à 2006. Au cours de son mandat, il a dirigé une importante phase de repositionnement grâce à laquelle la Banque a su solidifier ses assises et améliorer sa rentabilité. Les prix décernés en son honneur saluent l'excellence du travail d'équipe à la Banque Laurentienne.



Prix d'équipe Ray McManus

QUAND LE TOUT EST PLUS GRAND QUE LA SOMME DES PARTIES

Par ses résultats fulgurants, l'équipe de PME-Québec démontre que les efforts collectifs peuvent conduire à des résultats extraordinaires. La cohésion de l'équipe a permis de doubler les actifs de 500 millions \$ à 1 milliard \$ en cinq ans.



Prix projet Ray McManus

LE PROJET ROSE POUR DES AFFAIRES ENCORE PLUS FLORISSANTES

Le projet ROSE a considérablement amélioré l'efficacité du secteur Opérations, Services Experts et des Services financiers aux particuliers. Grâce aux nouveaux processus hypothécaires que ce projet a permis d'implanter, les employés parviennent à effectuer leurs tâches plus facilement.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

La Banque Laurentienne se fait un devoir d'agir comme un bon citoyen corporatif. Elle s'assure que ses actions soient responsables et est fière de divulguer ses pratiques par le biais de son rapport annuel de responsabilité sociale, présenté selon la méthode de la Global Reporting Initiative « GRI ». Son rapport 2012 répond à 72 indicateurs de la GRI.

NOS DIRIGEANTS S'IMPLIQUENT...

Notre président, **Réjean Robitaille**, a agi à titre de co-président d'honneur du trentième Bal des étoiles, une soirée bénéfique pour venir en aide à la recherche pédiatrique au Québec. Il a également agi comme président d'honneur de l'édition 2011 du Bal du Maire de Québec. Au profit de la Fondation Québec-Jeunes, l'événement a permis d'amasser 205 000 \$.

Présidé pour une cinquième année par **Luc Bernard**, vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers et PME, le dîner OLO a permis de recueillir une somme record de 150 000 \$ en 2012. La Fondation OLO offre des



Bal du maire de Québec

suppléments alimentaires et vitamines à des femmes enceintes en situation socio-économique précaire.

Michel Trudeau, vice-président exécutif, Marché des capitaux et président et chef de la direction de Valeurs mobilières Banque Laurentienne est membre du Conseil d'administration des Grands Ballets canadiens. Grâce au don de la Banque, des enfants de milieux défavorisés ont la chance d'assister au spectacle Casse-Noisette.

LE SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ

La Banque Laurentienne se concentre sur certaines priorités, qui sont de contribuer à l'avenir des jeunes et des familles, de bâtir une société en santé, d'encourager l'entraide ainsi que l'implication de ses employés dans leur communauté. Chaque année, elle appuie plus de 200 organismes à travers le Québec.

GOVERNANCE ET INTÉGRITÉ

La priorité accordée par le Conseil d'administration et le comité de direction à la gouvernance a permis à la Banque de prospérer dans le respect de l'intégrité et de la conformité aux lois et règlements. Une saine régie d'entreprise influe sur les pratiques de gestion de la Banque, question sur laquelle elle privilégie une approche éthique sans compromis. De même, l'intégrité est une valeur essentielle à la Banque Laurentienne. Elle est à la base de la confiance de la clientèle envers la Banque et ses filiales. Le Conseil d'administration de la Banque compte par ailleurs cinq femmes parmi les treize membres. Il s'agit de la plus importante représentation féminine dans le secteur bancaire au Canada et ce, depuis 2007.

...TOUT COMME NOS EMPLOYÉS

La Banque accorde une grande importance à l'engagement communautaire. Pour que celui-ci prenne encore plus de sens, la Banque se fait une priorité de soutenir et d'encourager les implications bénévoles des employés.

Nos employés et dirigeants ont participé et contribué à plusieurs campagnes de levée de fonds au cours de l'année 2012, dont Roulons pour le diabète juvénile, Movember, la Grande guignolée des médias, la Fondation CURE pour le cancer du sein, 300 km pour la vie (Fondation de la Cité de la santé), la Coupe de soccer Centraide et plusieurs tournois de golf annuels.

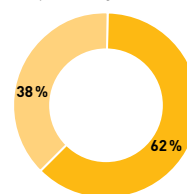


Roulons pour le diabète juvénile



Grande guignolée des médias

Ratio de représentation féminine et masculine au Conseil d'administration (en pourcentage)



■ Femme ■ Homme



**LA BANQUE
LAURENTIENNE
EST FIÈRE
D'ÊTRE SUR LE
TERRAIN AVEC
LES JEUNES**



**C'EST
MAINTENANT
LE MOMENT.**



**BANQUE
LAURENTIENNE**



DES GESTES RESPONSABLES

La Banque contribue à la réduction des impacts de ses opérations sur l'environnement. Les gains qui en résultent vont bien au-delà des aspects purement écologiques car ces meilleures pratiques ont aussi des retombées en matière de gestion et de rentabilité.

Prudence et rigueur dans l'octroi de prêts aux entreprises

La Banque agit avec prudence en prenant en considération les questions environnementales dans ses procédures d'évaluation de crédit. Elle met en application plusieurs politiques d'évaluation d'octroi de crédit ainsi qu'une politique de gestion des risques environnementaux.



EN VILLE SANS MA VOITURE

Pour une troisième année, la Banque a été présentateur de l'événement *En ville sans ma voiture* de l'Agence métropolitaine de transport de Montréal.

DES ÉVÉNEMENTS ÉCO-RESPONSABLES

Associé depuis six ans comme présentateur officiel de l'International des Montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu, cet événement s'est classé en 2011 parmi les 10 premières organisations certifiées dans le cadre de la norme québécoise Gestion responsable d'événements, sanctionnée par le Bureau de normalisation du Québec.

Les assemblées des actionnaires et employés de la Banque sont maintenant écoresponsables. Cela signifie que des principes de développement durable ont été appliqués à l'organisation des assemblées.



DES INITIATIVES VERTES

Souhaitant réduire son empreinte écologique, les photocopieurs de la Banque ont été remplacés, ce qui a entraîné des économies d'énergie et d'impression de l'ordre de 15 %.

Plusieurs initiatives ont été implantées à l'échelle des succursales. Ainsi, les enseignes extérieures sont progressivement remises à neuf avec des systèmes d'éclairage à diodes électroluminescentes. L'aménagement intérieur des succursales et des bureaux se prête aussi à l'utilisation de matériaux comme des couvre-planchers provenant du recyclage de pneus et de la peinture recyclée.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES



Carlos Leitao, Économiste en chef et Stratège, Valeurs mobilières Banque Laurentienne

UNE AMÉLIORATION DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE, ATTÉNUÉE PAR L'INCERTITUDE DES POLITIQUES AMÉRICAINES ET EUROPÉENNES.

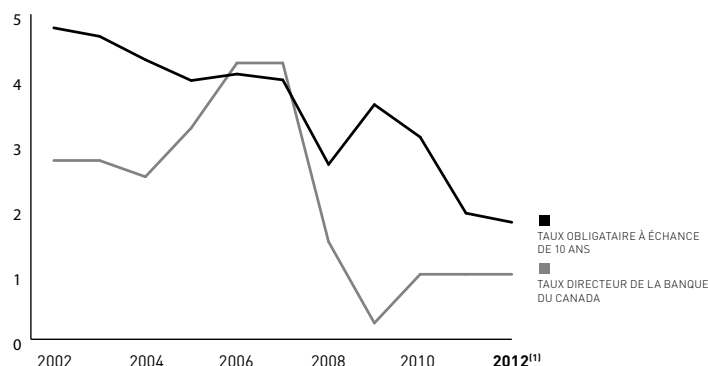
Comme nous approchons de la fin d'une autre année marquée par une croissance économique décevante et des turbulences sur les marchés financiers, quatre thèmes principaux semblent émerger :

L'économie mondiale continue de croître, mais à un rythme lent et fragile. Des risques importants subsistent, notamment dans la zone euro et aux États-Unis, tout particulièrement à l'égard des politiques publiques. La zone euro est maintenant en récession et les tentatives pour créer une union fiscale encore plus étroite demeurent infructueuses. Néanmoins, les risques financiers les plus extrêmes semblent désormais

mieux contrôlés, compte tenu de la politique monétaire plus énergique adoptée par la Banque centrale européenne en septembre 2012. Aux États-Unis, l'économie semble se redresser, mais l'incertitude relative au soi-disant « mur budgétaire », c'est à dire la possibilité d'une contraction fiscale massive au début de 2013, incite à la prudence les investisseurs et les consommateurs.

TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA

(en pourcentage, fin de période)



Source: Banque du Canada

(1) Prévisions VMBL Recherche économique

2 Dans un tel contexte d'incertitude, les banques centrales, dont la Banque du Canada, adoptent des politiques monétaires très accommodantes. Les taux d'intérêt, dans leur ensemble, continuent de diminuer et demeureront à de bas niveaux pendant une période de temps plus longue que prévu. Depuis septembre 2010, la Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 1,00 % – nous nous attendons maintenant à ce que cette longue pause puisse durer encore au moins un an.

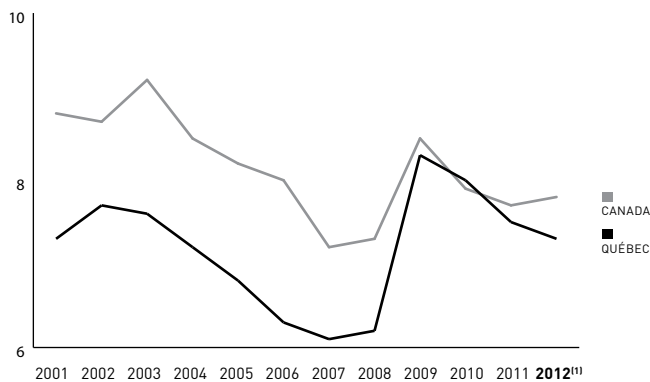
3 Le Canada n'est évidemment pas à l'abri des tendances mondiales. D'une certaine façon, elles ont un impact concret sur notre pays, à la faveur d'entrées massives de capitaux qui non seulement contribuent à la baisse des rendements des obligations gouvernementales, mais exercent aussi une pression à la hausse sur la devise canadienne. Or, une surévaluation du dollar canadien conduit à une perte de

compétitivité internationale et à un déficit du compte courant. À mesure que s'intensifie le cercle vicieux des faibles taux d'intérêt et des déficits du compte courant, les ressources sont moins bien allouées et causent des phénomènes de surconsommation et de sous-investissement, des tendances qui apparaissent non viables à moyen terme.

4 Pour toutes ces raisons, nous prévoyons que 2013 sera une année de transition au Canada. Globalement, la croissance économique devrait ralentir pour atteindre environ 1,8 % par rapport à un taux estimé à 2,1 % en 2012, avant d'accélérer modérément pour s'établir à 2,3 % en 2014. En outre, les composantes de cette croissance devraient changer considérablement par rapport au modèle qui a prévalu au cours des années 2010 à 2012. Les investissements des entreprises et, éventuellement, les exportations nettes, participeront davantage à la croissance, tandis que

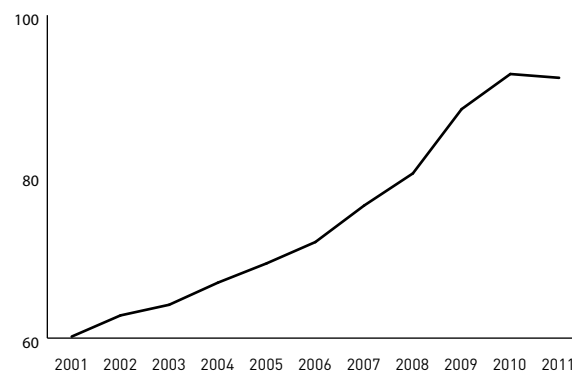
la contribution des ménages devrait diminuer. Ces taux de croissance relativement faibles empêcheront une réduction des taux de chômage en 2013. Ce n'est que plus tard, en 2014, que nous prévoyons que les taux de chômage diminueront pour atteindre 7,0 %, tant au Canada qu'au Québec. Présentement, ces taux atteignent respectivement 7,4 % et 7,7 %. Toutefois, à moins d'un choc macro-économique extérieur majeur, nous ne prévoyons toujours pas que les économies du Canada et du Québec plongeront à nouveau en récession. Le marché de l'habitation continuera de montrer des signes de ralentissement, en raison notamment des taux élevés d'endettement des ménages et des règles de financement hypothécaire plus strictes mises en place au cours des 18 derniers mois. Néanmoins, tant que le taux de chômage ne franchira pas le seuil de 8,0 %, cette situation ne devrait pas être problématique.

TAUX DE CHÔMAGE
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada
(1) Prévisions VMBL Recherche économique

ENDETTEMENT DES MÉNAGES CANADIENS
(dette en proportion du PIB nominal, en pourcentage)



Source : Statistique Canada

RAPPORT DE GESTION

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

SURVOL DE L'EXERCICE 2012

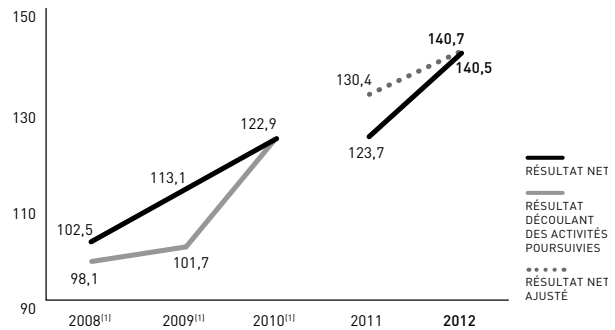
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, la Banque a déclaré un résultat net de 140,5 millions \$, soit un résultat dilué par action de 4,98 \$, comparativement à un résultat net de 123,7 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,65 \$, en 2011. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 12,1 % en 2012, comparativement à 12,2 % en 2011.

Compte non tenu des éléments d'ajustement présentés ci-après, le résultat net a été de 140,7 millions \$, une hausse de 8 % d'un exercice à l'autre, et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 12,0 %. Le résultat dilué par action ajusté s'est élevé à 4,98 \$ en 2012, par rapport à 4,93 \$ en 2011, une augmentation de 0,05 \$.

Au cours de l'exercice 2012, la Banque a réussi à améliorer ses résultats d'un exercice à l'autre, dans une conjoncture difficile pour les services bancaires de détail et un contexte de faiblesse des taux d'intérêt. Au cours de l'exercice, la croissance interne des volumes de prêts et de dépôts et les acquisitions, par la Banque, des sociétés MRS⁽¹⁾ et de la Compagnie de Fiducie AGF (Fiducie AGF) ont permis d'accroître considérablement les revenus et de les diversifier, atténuant ainsi les pressions persistantes exercées sur les marges nettes d'intérêt attribuables au contexte de taux d'intérêt très faibles. L'excellente qualité du crédit du portefeuille de prêts de la Banque et les conditions de crédit favorables au Canada tout au long de l'exercice ont également contribué à ces résultats. Dans un contexte d'incertitude économique persistante, la Banque a continué d'investir avec prudence dans diverses initiatives de ses secteurs d'activité, tout en contrôlant rigoureusement les coûts et en se concentrant sans relâche sur la croissance rentable pour optimiser le déploiement des capitaux propres. En 2012, la Banque a réalisé une partie importante des synergies attendues de l'intégration des sociétés MRS et, en vertu d'une nouvelle entente de distribution, a commencé à distribuer les fonds communs de placement BLC-Mackenzie par l'intermédiaire de son réseau de succursales au Québec. Pour la Banque, qui concentre graduellement ses efforts sur l'intégration des activités de la Fiducie AGF, la réalisation du plein potentiel de ces transactions stratégiques demeurera une de ses priorités.

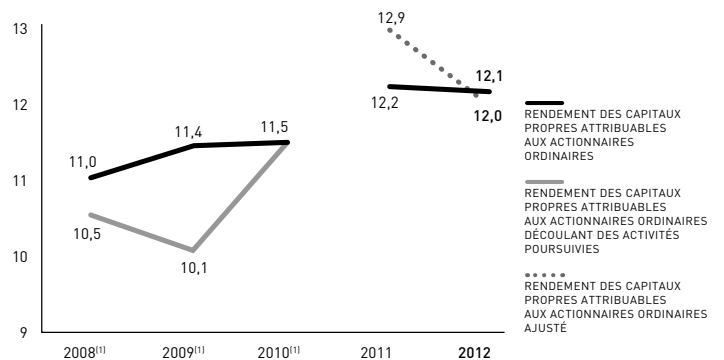
La Banque a maintenu une solide situation financière tout au long de l'exercice et a géré son capital avec prudence compte tenu des acquisitions récentes et de la croissance considérable de son bilan. Grâce à une saine gestion des liquidités et du capital, la Banque se trouve en position avantageuse pour poursuivre ses initiatives de croissance et satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires.

RÉSULTAT NET (en millions de dollars canadiens)



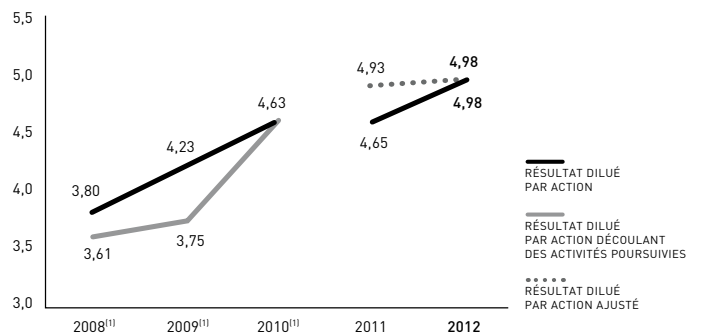
(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES (en pourcentage)



(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en dollars canadiens)



(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

(1) Les sociétés MRS comprennent B2B Banque Services financiers inc., B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. et B2B Banque Services aux intermédiaires inc. (sous leur nouvelle dénomination), ainsi que Compagnie de Fiducie M.R.S., qui a été regroupée avec B2B Banque le 16 avril 2012.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 OCTOBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS EN POURCENTAGE)

VUE D'ENSEMBLE

PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC

Le secteur Particuliers et PME-Québec offre une gamme complète de produits et services financiers par l'intermédiaire de ses réseaux de distribution aux clients du marché de détail et aux petites et moyennes entreprises au Québec. Ce secteur, qui englobe 157 succursales, 26 centres d'affaires commerciaux et 426 guichets automatiques, exploite le troisième plus vaste réseau de succursales de détail au Québec.

IMMOBILIER ET COMMERCIAL

Le secteur Immobilier et Commercial comprend deux secteurs d'activité. Le premier, le financement immobilier, se spécialise dans le financement de condominiums, d'immeubles à bureaux, de centres commerciaux et de projets résidentiels. Le second, le financement commercial, se spécialise dans le financement de moyennes entreprises à l'échelle du Canada. Ce secteur offre également des services internationaux visant les activités d'import-export des clients de la Banque.

B2B BANQUE

Le secteur B2B Banque est un leader dans la fourniture de produits bancaires, de comptes et de services de placement offerts par l'intermédiaire d'un réseau de 27 000 conseillers financiers et courtiers. B2B Banque offre une vaste gamme de produits bancaires, dont des comptes à intérêt élevé et des CPG, ainsi que des prêts hypothécaires, des prêts à l'investissement et des prêts REER. De leur côté, les Services de courtiers B2B Banque offrent un éventail complet de services et de comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés.

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux offre des services de courtage de plein exercice aux clients du marché de détail et du marché institutionnel et gère les activités de la Banque sur les marchés des capitaux. Sa division Institutionnel – Revenu fixe maintient une présence particulièrement importante au niveau du financement gouvernemental et de sociétés, de même que sur les marchés secondaires, et la division Institutionnel – Actions continue de prendre de l'expansion sur le marché des sociétés à petite capitalisation. Son groupe Services aux institutions sert surtout des gestionnaires de fonds et des sociétés de courtage de petite et de moyenne taille.

AUTRES

Le secteur Autres regroupe les activités des différents secteurs de soutien de la Banque dont, principalement, Trésorerie, Crédit, Finances, Gestion des risques, Technologies, Opérations, Affaires corporatives et Ressources humaines. Les revenus et les dépenses de ces secteurs sont, règle générale, réattribués aux autres secteurs d'activité. Toutefois, certaines activités de trésorerie, comme la gestion des liquidités et d'autres activités générales, sont comptabilisées dans le secteur Autres.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Croissance importante de plus de 750 millions \$ des portefeuilles de prêts au cours des douze derniers mois
- Maintien de la grande qualité du crédit
- Frais autres que d'intérêt stables permettant d'atténuer la baisse des résultats
- Atteinte du seuil de 10 milliards \$ de prêts hypothécaires résidentiels
- Augmentation de 17 % des prêts aux PME et de 7 % des dépôts des PME
- Début de la distribution des fonds communs de placement BLC-Mackenzie

- Solide accroissement de la rentabilité, le résultat net affichant une augmentation de 25 % d'un exercice à l'autre
- Diminution de plus de 80 % des pertes sur prêts d'un exercice à l'autre
- Positionnement de l'équipe spécialisée dans les secteurs de l'énergie et de l'infrastructure comme un acteur de plus en plus important de ces secteurs
- Maintien de normes de souscription de prêts rigoureuses, et prestation de services et capacité de réponse parmi les plus concurrentielles du secteur
- Investissement dans le capital humain, la formation et la spécialisation du personnel afin d'améliorer davantage l'expérience client

- Augmentation de 66 % des volumes de prêts et de 39 % des volumes de dépôts au cours des douze derniers mois
- Amélioration de 18 % de la rentabilité ajustée d'un exercice à l'autre
- Conversion de B2B Trust, qui est devenue B2B Banque, et lancement des produits hypothécaires portant la marque B2B Banque
- Intégration des sociétés MRS à B2B Banque
- Acquisition de la Fiducie AGF
- Accroissement de 80 % du réseau de distribution de B2B Banque, qui regroupe 27 000 professionnels de la finance, ainsi que des conseillers financiers et des courtiers en dépôts et en prêts hypothécaires

- Augmentation de 36 % du résultat net d'un exercice à l'autre, malgré le contexte relativement défavorable
- Accroissement des activités, ouverture d'un bureau à Winnipeg afin de tirer parti de la plateforme de la division Institutionnel – Actions
- Établissement de nouvelles relations et renforcement des relations existantes avec les clients gouvernementaux et les sociétés qui émettent des titres à revenu fixe
- Ajout d'un groupe de planification financière pour démontrer l'engagement du secteur à offrir une gamme complète de services à sa clientèle d'investisseurs
- Gestion des risques prudente sur les marchés instables

- Gestion améliorée du revenu net d'intérêt
- Bon contrôle des frais autres que d'intérêt, malgré la hausse des charges au titre des avantages du personnel et les projets de conformité à la réglementation en cours
- Émission réussie de capitaux d'un montant de 482 millions \$, y compris deux émissions d'actions ordinaires, une émission d'actions privilégiées et une émission de billets à moyen terme (dette subordonnée)
- Gestion active de l'actif pondéré en fonction des risques et de la structure du capital de la Banque afin de respecter les exigences en matière de fonds propres réglementaires de 2013 selon Bâle III
- Renouvellement de la convention collective d'une durée de six ans

PRIORITÉS POUR 2013

PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC

- Amélioration continue de l'efficacité opérationnelle par la simplification des processus de bout en bout
- Optimisation de la marge nette d'intérêt grâce à la modification à la gamme de produits et à l'importance accordée aux prêts aux PME
- Augmentation des autres revenus en saisissant les occasions de vente croisée
- Contrôle rigoureux continu des dépenses

IMMOBILIER ET COMMERCIAL

- Croissance rentable du bilan dans le respect de paramètres de risque acceptables
- Spécialisation des équipes de services bancaires commerciaux pour mieux cibler les créneaux les plus rentables
- Développement de nouveaux produits et de nouveaux secteurs aux fins de la diversification de notre offre et de nos sources de revenus
- Poursuite de la quête de l'excellence opérationnelle et commerciale pour offrir une expérience client distinctive à valeur ajoutée, et faire de la Banque une des meilleures banques d'affaires de sa catégorie

B2B BANQUE

- Parachèvement de l'intégration des sociétés MRS
- Intégration de la Fiducie AGF à B2B Banque
- Mise en œuvre de notre plan stratégique pour être en bonne position pour nous concentrer sur l'excellence du service en 2014

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX

- Accélération de la croissance des actifs administrés
- Accroissement de la présence dans l'Ouest du Canada
- Intégration accrue des activités du groupe de planification financière à l'offre de produits et services de détail
- Valorisation accrue du créneau de marché des sociétés à petite capitalisation dans la division Institutionnel – Actions

AUTRES

- Préparation en vue de l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes selon Bâle II
- Projet d'amélioration de la performance de la Banque en vertu des lignes directrices à venir sur la gestion des liquidités selon Bâle III
- Préparation nécessaire pour respecter les exigences réglementaires de la FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) et de l'ACDR (accélération du calcul des dépôts à rembourser) de la SADC
- Maximisation des avantages tirés de l'acquisition des sociétés MRS et de celle de la Fiducie AGF
- Poursuite des stratégies visant à améliorer davantage l'engagement des employés

CONTRIBUTION DU SECTEUR

TABLEAU 2	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêt	310 776 \$	321 578 \$	323 740 \$
Autres revenus	135 121	132 346	129 774
Revenu total	445 897	453 924	453 514
Provisions pour pertes sur prêts	23 978	24 060	40 919
Frais autres que d'intérêt	366 994	363 825	352 621
Résultat avant impôts sur le résultat	54 925	66 039	59 974
Impôts sur le résultat	11 018	14 148	12 961
Résultat net	43 907 \$	51 891 \$	47 013 \$
Ratio d'efficacité ⁽²⁾	82,3%	80,2%	77,8%
Prêts et acceptations moyens	13 341 941 \$	12 412 591 \$	11 688 722 \$
Dépôts moyens	9 589 392 \$	9 146 968 \$	8 580 912 \$

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

TABLEAU 3	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêt	87 825 \$	90 656 \$	84 475 \$
Autres revenus	34 430	33 738	34 852
Revenu total	122 255	124 394	119 327
Provisions pour pertes sur prêts	3 002	22 677	24 124
Frais autres que d'intérêt	31 582	30 211	24 801
Résultat avant impôts sur le résultat	87 671	71 506	70 402
Impôts sur le résultat	23 716	20 469	21 313
Résultat net	63 955 \$	51 037 \$	49 089 \$
Ratio d'efficacité ⁽²⁾	25,8%	24,3%	20,8%
Prêts et acceptations moyens	3 374 481 \$	3 072 592 \$	2 896 376 \$
Dépôts moyens	511 215 \$	513 690 \$	485 012 \$

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

TABLEAU 4	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêt	143 593 \$	117 769 \$	114 194 \$
Autres revenus	34 590	8 967	10 419
Revenu total	178 183	126 736	124 613
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	23 795	-	-
Provisions pour pertes sur prêts	6 020	4 343	2 957
Frais autres que d'intérêt	106 077	64 040	54 449
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽²⁾	21 997	1 349	-
Résultat avant impôts sur le résultat	67 884	57 004	67 207
Impôts sur le résultat	18 436	16 149	20 813
Résultat net	49 448 \$	40 855 \$	46 394 \$
Résultat net ajusté ⁽³⁾	49 600 \$	42 056 \$	46 394 \$
Ratio d'efficacité ⁽³⁾	71,9%	51,6%	43,7%
Ratio d'efficacité ajusté ⁽³⁾	59,5%	50,5%	43,7%
Prêts et acceptations moyens	6 747 686 \$	5 400 231 \$	4 973 835 \$
Dépôts moyens	10 863 952 \$	9 213 139 \$	9 232 384 \$

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

(2) Frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF.

(3) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

TABLEAU 5	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Revenu total	59 902 \$	56 353 \$	61 115 \$
Frais autres que d'intérêt	48 439	47 902	46 938
Résultat avant impôts sur le résultat	11 463	8 451	14 177
Impôts sur le résultat	2 941	2 180	4 189
Résultat net	8 522 \$	6 271 \$	9 988 \$
Ratio d'efficacité ⁽²⁾	80,9%	85,0%	76,8%
Actifs de courtage de clients	2 253 599 \$	2 153 893 \$	2 274 998 \$

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

TABLEAU 6	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêt	(14 376) \$	(28 664) \$	(28 429) \$
Autres revenus	4 782	5 604	7 306
Revenu total	(9 594)	(23 060)	(21 123)
Frais autres que d'intérêt	29 374	15 127	25 427
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽²⁾	-	7 657	-
Perte avant impôts sur le résultat	(38 968)	(45 844)	(46 550)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(13 644)	(19 507)	(17 007)
Perte nette	(25 324) \$	(26 337) \$	(29 543) \$
Perte nette ajustée ⁽³⁾	(25 324) \$	(20 872) \$	(29 543) \$

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

(2) Indemnité au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution de fonds communs de placement.

(3) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

La contribution du secteur d'activité Particuliers et PME-Québec au résultat net a été de 43,9 millions \$ en 2012, en comparaison de 51,9 millions \$ en 2011.

Le revenu total a diminué, passant de 453,9 millions \$ en 2011 à 445,9 millions \$ en 2012, le revenu net d'intérêt plus bas ayant plus que contrebalancé la croissance des autres revenus. D'un exercice à l'autre, le revenu net d'intérêt a reculé de 10,8 millions \$, ou 3%, puisque la solide croissance interne des volumes de prêts et de dépôts de ce secteur d'activité au cours de l'exercice n'a pas contrebalancé la compression des marges découlant du contexte de taux d'intérêt très faibles et de la rationalisation des activités de financement aux points de vente, qui génèrent des marges plus élevées. Les autres revenus ont augmenté de 2,8 millions \$, ou 2%, pour s'établir à 135,1 millions \$ en 2012, par rapport à 132,3 millions \$ il y a un an. L'augmentation des revenus tirés des services de cartes attribuable à l'accroissement des frais et des volumes de transactions et l'augmentation des frais sur les

dépôts ont été contrebalancées partiellement par la diminution des revenus d'assurance crédit attribuable au nombre plus élevé de réclamations.

Les pertes sur prêts ont légèrement diminué, passant de 24,1 millions \$ en 2011 à 24,0 millions \$ en 2012, malgré une augmentation de 0,8 milliard \$, ou 6%, du portefeuille de prêts d'un exercice à l'autre. Ce niveau toujours très bas de pertes reflète la bonne qualité du crédit de tous les portefeuilles de prêts et les améliorations marquées dans les portefeuilles de prêts aux PME et de financement aux points de vente, qui ont plus que contrebalancé les pertes plus importantes dans le portefeuille de cartes de crédit.

Les frais autres que d'intérêt ont connu une légère hausse de 3,2 millions \$, ou moins de 1%, passant de 363,8 millions \$ en 2011 à 367,0 millions \$ en 2012, étant donné que des mesures de contrôle des coûts, y compris des initiatives de restructuration, ont été adoptées pour limiter l'érosion du résultat.

La contribution du secteur Immobilier et Commercial au résultat net a augmenté de 12,9 millions \$, soit 25%, et s'est élevée à 64,0 millions \$ pour l'exercice 2012, comparativement à 51,0 millions \$ pour l'exercice 2011.

Le revenu total a baissé de 2,1 millions \$, passant de 124,4 millions \$ en 2011 à 122,3 millions \$ en 2012. En 2012, la croissance robuste des volumes de prêts et de dépôts, notamment dans le portefeuille de financement immobilier, n'a pas contrebalancé l'incidence de la compression des marges découlant du contexte persistant de faibles taux d'intérêt. Les autres revenus ont augmenté de 0,7 million \$, ou 2%, en 2012, ce qui reflète l'incidence combinée d'un profit de 3,2 millions \$ sur la vente de prêts hypothécaires commerciaux de 85,2 millions \$ au cours de l'exercice, annulé en partie par la baisse des revenus tirés des transactions de change découlant de la stabilité relative du marché du change.

Les pertes sur prêts ont baissé considérablement de 19,7 millions \$, ou 87%, pour s'établir à 3,0 millions \$ en 2012, en comparaison de 22,7 millions \$ en 2011. Cette amélioration tient compte de l'incidence des règlements favorables et des ajustements aux provisions cumulatives individuelles et de la grande qualité de l'ensemble des portefeuilles de prêts, comme en témoigne le niveau considérablement plus bas de prêts douteux.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 1,4 million \$, passant de 30,2 millions \$ en 2011 à 31,6 millions \$ en 2012. La hausse des salaires et des avantages du personnel, des frais de recrutement et des coûts de location liés aux investissements dans la force de vente et le perfectionnement des membres de la direction est le principal facteur de l'augmentation globale en 2012.

La contribution du secteur B2B Banque au résultat net ajusté a été de 49,6 millions \$ pour l'exercice 2012, une hausse de 7,5 millions \$, ou 18%, par rapport à 42,1 millions \$ à l'exercice 2011. Le résultat net présenté pour 2012 a été de 49,5 millions \$ en comparaison de 40,9 millions \$ en 2011.

Le revenu total a augmenté de 51,4 millions \$, ou 41%, pour s'établir à 178,2 millions \$ en 2012, en comparaison de 126,7 millions \$ en 2011, du fait essentiellement des acquisitions stratégiques des sociétés MRS et de la Fiducie AGF réalisées par B2B Banque. Le revenu net d'intérêt a augmenté de 25,8 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation considérable des portefeuilles de prêts et de dépôts de B2B Banque d'un exercice à l'autre. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par le rétrécissement des marges sur les portefeuilles de dépôts de B2B Banque. Les autres revenus se sont accrus, pour s'établir à 34,6 millions \$, ce qui s'explique essentiellement par la contribution de 26,2 millions \$ découlant des frais de comptes d'investissement des sociétés MRS. Le profit d'acquisition et l'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis ont totalisé 23,8 millions \$ en 2012, en raison principalement de la répartition préliminaire du prix d'achat de la Fiducie AGF.

La provision pour pertes sur prêts a augmenté, passant de 4,3 millions \$ en 2011 à 6,0 millions \$ en 2012. Compte non tenu des pertes sur prêts de 3,1 millions \$

associées aux portefeuilles de prêts de la Fiducie AGF, les pertes sur prêts ont baissé de 32%, ou 1,4 million \$, signe de la qualité sous-jacente des portefeuilles de prêts de B2B Banque.

Comme l'illustre le tableau connexe, les frais autres que d'intérêt ont totalisé 106,1 millions \$ en 2012, contre 64,0 millions \$ en 2011. Compte non tenu des dépenses d'exploitation courantes de 30,1 millions \$ des sociétés MRS et de celles de 8,3 millions \$ de la Fiducie AGF, l'augmentation de 3,7 millions \$, ou 6%, d'un exercice à l'autre des frais autres que d'intérêt découle principalement de l'incidence du nombre accru d'employés requis pour soutenir la croissance de l'activité commerciale non liée aux acquisitions et l'amélioration des niveaux de service. Les frais liés aux transactions et d'intégration inclus dans les frais liés aux regroupements d'entreprises et autres du tableau connexe ont totalisé 22,0 millions \$ pour 2012, dont 19,0 millions \$ étaient liés aux sociétés MRS et 3,0 millions \$ à la Fiducie AGF, par rapport à 1,3 million \$ il y a un an. En 2012, les frais liés aux transactions et d'intégration se rapportaient principalement à la conversion des systèmes de TI, aux frais juridiques et aux frais de communication, ainsi qu'aux indemnités de départ et aux autres coûts de transaction.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, la contribution de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux au résultat net a augmenté, pour atteindre 8,5 millions \$, par rapport à 6,3 millions \$ en 2011.

Le revenu total est passé de 56,4 millions \$ en 2011 à 59,9 millions \$ en 2012, une hausse de 6% attribuable aux frais de souscription et au revenu de négociation plus élevés, qui a été en partie contrebalancée par le recul du revenu de services de courtage aux particuliers résultant du ralentissement de l'activité au cours de l'exercice. Les conditions de marché, bien qu'elles se soient améliorées par rapport à celles de 2011, sont demeurées difficiles

en 2012, étant donné que l'incertitude à l'égard du marché obligataire a persisté et que les investissements dans des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation ont été entravés.

La légère augmentation de 0,5 million \$ des frais autres que d'intérêt, qui se sont établis à 48,4 millions \$ en 2012, est attribuable à la hausse des provisions pour la rémunération liée à la performance contrebalancée en partie par les initiatives de contrôle des coûts.

Le secteur Autres a inscrit une contribution négative au résultat net de 25,3 millions \$ pour l'exercice 2012, comparativement à une contribution négative de 26,3 millions \$ pour l'exercice 2011. Compte non tenu d'une indemnité de 5,5 millions \$ (nette d'impôts) au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement, la contribution négative ajustée au résultat net en 2011 a été de 20,9 millions \$.

Le revenu net d'intérêt s'est amélioré, pour s'établir à un montant négatif de 14,4 millions \$ en 2012, par rapport à un montant négatif de 28,7 millions \$ en 2011, reflétant le positionnement avantageux sur le marché ainsi que certains ajustements au prix de transfert intersectoriel apportés au début de 2012. Les autres revenus se sont élevés à 4,8 millions \$ en 2012, en comparaison de 5,6 millions \$ en 2011 et étaient essentiellement attribuables aux activités de trésorerie.

Les frais autres que d'intérêt présentés dans le tableau connexe ont augmenté de 14,2 millions \$, pour atteindre 29,4 millions \$ à l'exercice 2012. Cette augmentation découle en grande partie de la hausse des coûts des régimes de retraite et des charges au titre des avantages du personnel liés aux programmes d'assurance collective, et de celle des honoraires pour services professionnels liés au projet en cours visant l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes selon Bâle II, ainsi que d'autres projets de conformité à la réglementation. En 2011, les frais liés aux transactions et d'intégration, inclus dans les frais liés aux regroupements d'entreprises et autres du tableau connexe, concernaient une indemnité de 7,7 millions \$ au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement.

FAITS SAILLANTS DE 2012

- Résultat net de 140,5 millions \$, en hausse de 14 %, rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 12,1 % et résultat dilué par action de 4,98 \$
- Augmentation importante de 21 % des portefeuilles de prêts d'un exercice à l'autre
- Qualité du crédit excellente, comme en témoigne la baisse de 35 % des pertes sur prêts d'un exercice à l'autre, qui se sont établies à 33,0 millions \$
- Acquisition des sociétés MRS et de la Compagnie de Fiducie AGF et émissions d'actions ordinaires d'un montant de 182 millions \$
- Compte non tenu des éléments d'ajustement :
 - Résultat net ajusté de 140,7 millions \$, en hausse de 8 % d'un exercice à l'autre
 - Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté de 12,0 %
 - Résultat dilué par action ajusté de 4,98 \$, une augmentation de 0,05 \$ par rapport à 4,93 \$ il y a un an

TABLEAU 1 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2012	2011	2010 ⁽¹⁾	VARIATION 12 / 11
Revenu net d'intérêt	531 028 \$	504 485 \$	496 421 \$	5 %
Autres revenus	265 615	233 862	241 025	14
Revenu total	796 643	738 347	737 446	8
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	23 795	–	–	s. o.
Provisions pour pertes sur prêts	33 000	51 080	68 000	(35)
Frais autres que d'intérêt	604 463	530 111	504 236	14
Résultat avant impôts sur le résultat	182 975	157 156	165 210	16
Impôts sur le résultat	42 467	33 439	42 269	27
Résultat net	140 508	123 717	122 941	14
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 768	12 436	12 122	3
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	127 740 \$	111 281 \$	110 819 \$	15 %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)				
de base	25 634	23 924	23 921	
dilué	25 652	23 943	23 937	
Résultat par action				
de base	4,98 \$	4,65 \$	4,63 \$	7 %
dilué	4,98 \$	4,65 \$	4,63 \$	7 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽²⁾	12,1 %	12,2 %	11,5 %	
Mesures ajustées				
Résultat net ajusté ⁽²⁾	140 660 \$	130 383 \$	122 941 \$	8 %
Résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾	4,98 \$	4,93 \$	4,63 \$	1 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽²⁾	12,0 %	12,9 %	11,5 %	
Ratio d'efficacité ajusté ⁽²⁾	73,1 %	70,6 %	68,4 %	

[1] Conformément aux PCGR-C antérieurs.

[2] Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT

La Banque a désigné certains montants comme étant des éléments d'ajustement et a ajusté les résultats selon les PCGR pour faciliter la compréhension de la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. La Banque évalue la performance sur la base des PCGR et sur une base ajustée et considère que ces deux mesures fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance. Les éléments d'ajustement présentés ci-après concernent essentiellement les coûts et les revenus liés aux regroupements d'entreprises récents de la Banque. Les résultats ajustés et les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Des commentaires sur l'utilisation et les limites de ces mesures figurent à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » à la page 77.

TABLEAU 7

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT, APRÈS IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	SECTEUR D'ACTIVITÉ	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Incidence sur le résultat net				
Résultat net comme présenté		140 508 \$	123 717 \$	122 941 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat ⁽²⁾				
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis				
Profit d'acquisition	B2B Banque	(16 382)	-	-
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	B2B Banque	400	-	-
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽³⁾				
Frais liés à la transaction et à l'intégration des sociétés MRS	B2B Banque	13 936	1 201	-
Frais liés à la transaction et à l'intégration de la Fiducie AGF	B2B Banque	2 198	-	-
Indemnité au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution de fonds communs de placement	Autres	-	5 465	-
		152	6 666	-
Résultat net ajusté ⁽²⁾		140 660 \$	130 383 \$	122 941 \$
Incidence sur le résultat dilué par action				
Résultat dilué par action comme présenté		4,98 \$	4,65 \$	4,63 \$
Éléments d'ajustement ⁽²⁾				
		-	0,28	-
Résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾		4,98 \$	4,93 \$	4,63 \$

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Également intitulés frais liés aux transactions et d'intégration.

PERFORMANCE FINANCIÈRE 2012

Le tableau ci-après présente les objectifs définis par la direction pour l'exercice 2012, ainsi que la performance de la Banque pour ce même exercice. La performance réelle pour 2012 comprend les résultats des activités des sociétés MRS depuis le 16 novembre 2011 et ceux de la Fiducie AGF depuis son acquisition, soit le 1^{er} août 2012. Elle exclut toutefois les éléments d'ajustement liés à l'acquisition des sociétés MRS et à celle de la Fiducie AGF, qui sont présentés en détail à la rubrique « Éléments d'ajustement » ci-dessus.

La Banque a atteint ses objectifs de 2012 en matière de croissance des revenus, de rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté et de résultat dilué par action ajusté et a affiché, pour un sixième exercice d'affilée, une rentabilité record.

Ce rendement global satisfaisant s'explique, en partie, par l'augmentation du revenu net d'intérêt attribuable à la solide croissance interne et à l'accroissement lié aux acquisitions des volumes de prêts et de dépôts d'un exercice à l'autre. L'augmentation des autres revenus tirés des comptes d'investissement des sociétés MRS ainsi que l'excellente qualité du crédit du portefeuille de prêts de la Banque au cours de l'exercice ont également considérablement contribué à l'atteinte des objectifs.

TABLEAU 8

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2012

(compte non tenu des éléments d'ajustement)

	OBJECTIFS DE 2012	RÉSULTATS DE 2012
Croissance des revenus	> 5 %	8 %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	73 % à 70 %	73,1 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	11,0 % à 13,5 %	12,0 %
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	4,80 \$ à 5,40 \$	4,98 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS POUR 2013

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES – BREF SURVOL

Selon la direction, comme les États-Unis et l'Europe continuent de faire face à des défis importants, la croissance de l'économie mondiale, calculée selon le produit intérieur brut (PIB), pourrait ralentir, pour s'établir à un taux d'environ 1,8% au Canada en 2012. La direction s'attend donc à ce que les taux d'intérêt se maintiennent à leurs creux historiques avantageux pour les consommateurs en 2013, de sorte que la consommation devrait continuer de croître et les investissements, de diminuer à court terme.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE EN 2013

Le tableau qui suit présente les objectifs de la Banque pour 2013.

TABLEAU 9
OBJECTIFS FINANCIERS 2013
(compte non tenu des éléments d'ajustement)

	RÉSULTATS DE 2012	OBJECTIFS DE 2013 ⁽²⁾
Croissance des revenus	8 %	> 5 %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	73,1 %	72,5 % à 69,5 %
Résultat net ajusté (en millions de dollars canadiens) ⁽¹⁾	140,7\$	145,0\$ à 165,0\$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	12,0 %	10,5 % à 12,5 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	s. o.	> 7,0 %

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Les objectifs pour 2013 ne tiennent pas compte des éléments d'ajustement et doivent être lus avec les paragraphes suivants sur les hypothèses clés.

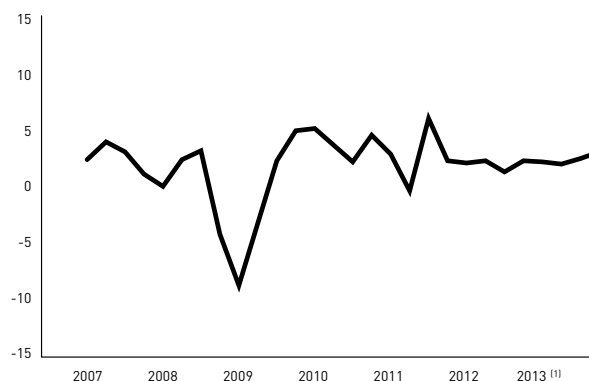
Hypothèses clés à la base des objectifs de la Banque

Les hypothèses suivantes représentent les éléments les plus importants qui ont été pris en considération dans l'élaboration des priorités stratégiques et des objectifs financiers de la Banque. Les objectifs de la Banque ne constituent pas une ligne directrice et sont fondés sur certaines hypothèses clés relatives à la planification. En outre, l'incertitude à l'égard des modifications possibles de normes comptables et des changements potentiels à la réglementation pourrait faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des objectifs de la direction. D'autres facteurs, comme ceux qui figurent aux rubriques « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Cadre de gestion intégrée des risques » du présent rapport de gestion pourraient également faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement de ces objectifs.

Outre les perspectives économiques globales pour 2013 mentionnées précédemment, la direction croit que les facteurs suivants seront sous-jacents à ses perspectives financières pour 2013 :

- Maintien d'une bonne croissance interne, en particulier dans nos activités commerciales
- Légère réduction des portefeuilles acquis
- Stabilisation des marges comprimées en 2013
- Maintien des stratégies visant la croissance et la diversification des autres revenus

CROISSANCE DU PIB RÉEL AU CANADA
(variation en pourcentage d'un trimestre à l'autre du PIB réel à des taux annuels)



Source: Statistique Canada
(1) Prévisions de VMBL Recherche économique

- Augmentation des provisions pour pertes sur prêts, comparativement aux faibles niveaux de 2012, notamment en raison de l'acquisition des portefeuilles de la Fiducie AGF
- Ralentissement continu du marché de l'habitation, mais aucune correction majeure
- Contrôle rigoureux des dépenses
- Augmentation continue des coûts liés à la réglementation afin de se conformer au resserrement des exigences en matière de réglementation
- Parachèvement de l'intégration des sociétés MRS et de la Fiducie AGF à la fin de 2013, et réalisation de synergies additionnelles en 2014
- Incidence dilutive des émissions d'actions ordinaires réalisées en 2012 sur un exercice complet

Ces objectifs ne tiennent pas compte des coûts d'intégration prévus liés aux acquisitions des sociétés MRS et de la Fiducie AGF et de l'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis, comme il est mentionné à la rubrique « Incidence financière de l'acquisition de la Fiducie AGF » à la page 38 du présent rapport de gestion.

En outre, en raison du resserrement des exigences en matière de fonds propres réglementaires qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013, la direction continuera de se concentrer sur son approche prudente en matière de gestion du capital et de tirer parti de ses initiatives d'optimisation du capital de façon à maintenir un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III supérieur à 7 %.

ACQUISITIONS

ACQUISITION DES SOCIÉTÉS MRS

Le 16 novembre 2011, la Banque et la Corporation financière Mackenzie ont conclu une entente en vertu de laquelle B2B Banque, filiale de la Banque Laurentienne, a fait l'acquisition de 100 % des sociétés MRS dans le cadre d'une transaction d'achat d'actions, pour une contrepartie au comptant de 198,7 millions \$. La transaction rehausse la gamme de produits de B2B Banque et sa position de leader dans l'offre de produits de prêts et de dépôts aux conseillers financiers, étant donné que MRS est l'un des principaux fournisseurs de services de gestion des comptes d'investissement à ce groupe.

À la date d'acquisition, l'inclusion des actifs et des passifs des sociétés MRS a ajouté 333,1 millions \$ aux prêts et 725,5 millions \$ aux dépôts au bilan de la Banque. L'augmentation de 20,8 milliards \$ des actifs administrés touche surtout les actifs liés aux REER autogérés. La note 29 des états financiers consolidés annuels présente de plus amples renseignements sur cette acquisition.

L'acquisition des sociétés MRS, après onze mois et demi, génère déjà d'excellents résultats et contribue à diversifier davantage les revenus, comme en témoigne l'augmentation des autres revenus et des actifs administrés. En 2012, compte non tenu des éléments d'ajustement, les sociétés MRS ont contribué à hauteur d'environ 7,5 millions \$ au résultat net de la Banque.

À la date d'acquisition, il a été estimé que les frais d'intégration et de conversion totaliseraient 38,0 millions \$, dont un tiers aurait trait aux investissements dans les nouveaux systèmes de TI. La Banque a comptabilisé un montant de 25,1 millions \$ au titre de ces coûts en 2012 et prévoit que le budget du projet sera respecté. De plus, l'intégration des sociétés MRS progresse comme prévu, des étapes jalons importantes de la conversion des systèmes et du processus d'intégration des clients ont été franchies, et des synergies de coûts connexes ont déjà été réalisées.

ACQUISITION DE LA FIDUCIE AGF

Le 1^{er} août 2012, B2B Banque a acquis la totalité de la Fiducie AGF dans le cadre d'une transaction d'achat d'actions, pour une contrepartie au comptant équivalant à la valeur comptable nette de la société à la date de clôture, qui était d'environ 246,3 millions \$. L'entente prévoit également le versement d'une contrepartie éventuelle d'au plus 20,0 millions \$ sur cinq ans si la qualité du crédit respecte certains critères.

La Fiducie AGF offre des CPG, des dépôts à terme, des prêts à l'investissement et des prêts garantis par des biens immobiliers par l'entremise de quelque 20 500 conseillers financiers et 1 050 courtiers hypothécaires à l'échelle du pays. À la date d'acquisition, l'inclusion des actifs et des passifs de la Fiducie AGF a permis d'accroître les prêts de 3,2 milliards \$ et les dépôts de 2,8 milliards \$ au bilan consolidé de la Banque.

La Banque a fait l'acquisition de la Fiducie AGF afin de la regrouper avec B2B Banque dans le but de renforcer sa position à titre de fournisseur de produits et services bancaires destinés à la communauté des conseillers financiers canadiens, d'accroître sa rentabilité et d'améliorer sa diversification géographique.

Compte tenu de cette transaction, la Banque a conclu un placement privé d'actions ordinaires avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ, pour un produit net totalisant 115,0 millions \$.

Après seulement trois mois, l'acquisition de la Fiducie AGF est déjà positive pour les résultats de la Banque. L'intégration de la majorité des fonctions de soutien de l'entreprise est achevée. En 2013, lorsque l'intégration des sociétés MRS sera finalisée, la Banque concentrera graduellement ses efforts sur l'intégration des activités de la Fiducie AGF à celles de B2B Banque, afin d'optimiser les avantages que la Banque et ses clients pourront en tirer. Le total des coûts d'intégration et de conversion devrait se situer environ entre 30,0 millions \$ et 35,0 millions \$, dont un montant de 3,0 millions \$ a été engagé en 2012.

En 2012, compte non tenu des éléments d'ajustement, la Fiducie AGF a accru le résultat net de la Banque d'environ 7,3 millions \$.

Incidence financière de l'acquisition de la Fiducie AGF

Selon les IFRS, la répartition préliminaire du prix d'achat (la différence entre le prix d'achat et la juste valeur des actifs et des passifs de la Fiducie AGF) a donné lieu à un profit d'acquisition avant impôts de 24,3 millions \$ (16,4 millions \$ après impôts), la juste valeur nette estimée des actifs acquis et des passifs pris en charge étant supérieure au prix d'achat. Le profit correspond principalement à l'incidence favorable de la prime nette requise pour refléter les taux du marché en vigueur sur les instruments financiers acquis, qui a été en partie contrebalancée par la juste valeur estimée de la contrepartie éventuelle évaluée initialement à 5,9 millions \$. La répartition du prix d'achat repose sur les meilleures estimations de la juste valeur des actifs acquis, des passifs pris en charge et de la contrepartie éventuelle à la date d'acquisition qui ont été faites par la direction.

La partie du profit découlant de la réévaluation des instruments financiers acquis comptabilisée comme étant une partie du profit d'acquisition au quatrième trimestre 2012 sera amortie en résultat net sur la durée résiduelle estimée des instruments financiers acquis. Le tableau ci-après présente l'incidence prévue qui en découle sur les résultats futurs comme présentés de la Banque, qui sera toutefois exclue des résultats ajustés.

TABLEAU 10

SOMMAIRE DU PROFIT D'ACQUISITION ET DE L'INCIDENCE PRÉVUE DE L'AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	PROFIT D'ACQUISITION	INCIDENCE PRÉVUE DE L'AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS					
	2012	2012 ⁽¹⁾	2013	2014	2015	2016 à 2022	TOTAL
Prime nette sur les instruments financiers acquis	30 236 \$	(541) \$	(4 533) \$	(5 848) \$	(6 025) \$	(13 289) \$	(30 236) \$
Contrepartie éventuelle	(5 900)	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts sur le résultat	24 336	(541)	(4 533)	(5 848)	(6 025)	(13 289)	(30 236)
Impôts sur le résultat (recouvrement)	7 954	(141)	(1 192)	(1 539)	(1 585)	(3 497)	(7 954)
Augmentation (diminution) du résultat net	16 382 \$	(400) \$	(3 341) \$	(4 309) \$	(4 440) \$	(9 792) \$	(22 282) \$

(1) Amortissement réel comptabilisé en 2012.

Le calendrier de renversement ci-dessus pourrait être revu pour tenir compte des modifications à la durée résiduelle prévue des instruments financiers acquis, compte tenu des remboursements anticipés réels et des autres variations des

flux de trésorerie prévus. De plus, les modifications futures de la juste valeur estimée de la contrepartie éventuelle pourraient se répercuter sur le résultat.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

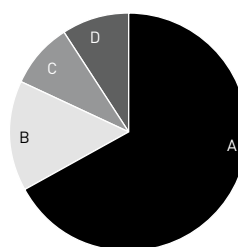
Le résultat net a atteint 140,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,98 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, par rapport à 123,7 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,65 \$, en 2011. Le résultat net ajusté a connu une hausse de 8 % d'un exercice à l'autre, pour atteindre 140,7 millions \$, en comparaison de 130,4 millions \$ en 2011, tandis que le résultat net dilué par action ajusté a augmenté de 0,05 \$, pour s'établir à 4,98 \$, comparativement à un résultat dilué par action de 4,93 \$ en 2011.

La contribution des sociétés MRS et de la Fiducie AGF a alimenté la croissance du résultat de la Banque en 2012. Le résultat généré par les entreprises acquises, combiné à la croissance interne, mais compte non tenu des éléments d'ajustement, a plus que compensé la compression des marges attribuable au contexte de faiblesse persistante des taux d'intérêt au cours de l'exercice.

REVENU TOTAL

Le revenu total a augmenté de 58,3 millions \$, ou 8 %, pour atteindre 796,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, comparativement à 738,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011. La contribution des sociétés MRS au revenu total s'est élevée à 40,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, et celle de la Fiducie AGF, à 20,0 millions \$, ces acquisitions stratégiques ayant accéléré la croissance des revenus de la Banque en 2012. Le revenu net d'intérêt a connu une hausse de 5 %, s'élevant à 531,0 millions \$, tandis que les autres revenus ont augmenté de 14 %, s'établissant à 265,6 millions \$, tel qu'il est présenté ci-après.

COMPOSITION DU REVENU TOTAL (en pourcentage)



A. REVENU NET D'INTÉRÊT	67%
B. FRAIS ET COMMISSIONS SUR PRÊTS ET DÉPÔTS	15%
C. REVENUS LIÉS AUX MARCHÉS FINANCIERS ⁽¹⁾	9%
D. AUTRES	9%

(1) Incluant les revenus tirés des activités de courtage et les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a augmenté, pour atteindre 531,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, comparativement à 504,5 millions \$ en 2011. Cette augmentation est surtout attribuable à l'accroissement soutenu des volumes de prêts et de dépôts de la Banque d'un exercice à l'autre, respectivement de 1,2 milliard \$ et de 0,5 milliard \$, découlant de la croissance interne, ainsi qu'aux prêts de 3,5 milliards \$ et aux dépôts de 3,5 milliards \$ obtenus dans le cadre de l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF. Ces facteurs de croissance ont été en partie contrebalancés par une diminution de 13 points de base de la marge nette d'intérêt d'un exercice à l'autre, qui est passée de 1,82 % en 2011 à 1,69 % en 2012, comme il est précisé dans le tableau 12. La compression de la marge nette d'intérêt est imputable au contexte de faiblesse persistante des taux d'intérêt au cours de l'exercice et à l'aplatissement de la

courbe de rendement qui s'est répercuté sur les profits tirés des dépôts à faibles coûts et le financement par capital ainsi qu'aux niveaux toujours élevés de liquidités, ces facteurs ayant été compensés en partie par les prêts à marge plus élevée acquis. Le tableau 11 présente un sommaire du revenu net d'intérêt.

La Banque utilise des dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt associé à certains de ses portefeuilles de prêts et de dépôts. Au cours de l'exercice 2012, les swaps de taux d'intérêt ont généré des revenus de 59,2 millions \$ et contrebalancé en partie la baisse du revenu d'intérêt sur les portefeuilles de

prêts à taux variable, qui était attribuable au contexte de faibles taux d'intérêt. Selon les fluctuations des taux d'intérêt et selon la composition des portefeuilles sur le plan de la durée et des types de produits, le rendement réel des portefeuilles peut varier de manière substantielle. La Banque a recours à des modèles pour quantifier l'incidence potentielle de divers scénarios de taux sur les revenus futurs et sur les capitaux propres, comme il est décrit à la rubrique « Activités de gestion de l'actif et du passif » à la page 66 du présent rapport de gestion.

TABLEAU 11
ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

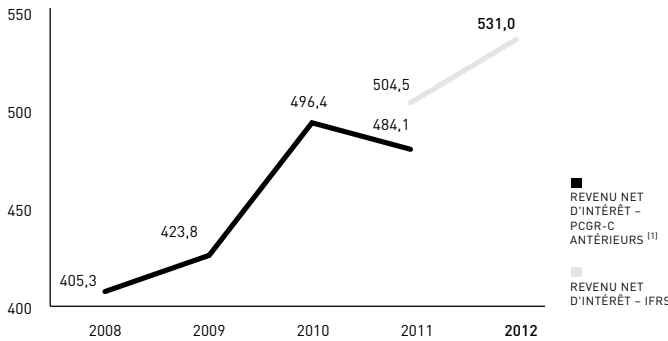
	2012				2011			
	VOLUME MOYEN EN %	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN	VOLUME MOYEN EN %	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN
Actif								
Trésorerie et valeurs mobilières	19,4%	6 106 815 \$	77 468 \$	1,27%	19,9%	5 524 512 \$	79 336 \$	1,44%
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2,8	892 200	9 098	1,02	2,8	767 328	8 697	1,13
Prêts								
Personnels	20,6	6 487 719	309 334	4,77	20,4	5 653 917	278 056	4,92
Hypothécaires résidentiels	40,2	12 637 878	490 708	3,88	40,6	11 296 315	474 897	4,20
Hypothécaires commerciaux	7,7	2 418 315	115 907	4,79	8,0	2 210 288	115 035	5,20
Commerciaux et autres	7,0	2 194 881	89 814	4,09	6,9	1 916 815	86 135	4,49
Dérivés	-	-	59 240	-	-	-	61 345	-
Autres actifs	2,3	726 727	-	-	1,4	399 122	-	-
Total – actif	100,0%	31 464 535 \$	1 151 569 \$	3,66%	100,0%	27 768 297 \$	1 103 501 \$	3,97%
Passif et capitaux propres								
Dépôts à vue et sur préavis		7 896 765 \$	70 093 \$	0,89%		7 081 569 \$	66 654 \$	0,94%
Dépôts à terme		14 113 459	375 553	2,66		12 776 035	377 809	2,96
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ou en vertu de conventions de rachat		1 927 419	1 176	0,06		1 783 774	2 236	0,13
Acceptations		218 879	-	-		181 788	-	-
Autres passifs		571 010	-	-		524 624	-	-
Dette liée aux activités de titrisation		5 153 686	163 880	3,18		4 072 629	140 743	3,46
Dette subordonnée		250 445	9 839	3,93		276 671	11 574	4,18
Capitaux propres		1 332 872	-	-		1 071 207	-	-
Total – passif et capitaux propres		31 464 535 \$	620 541 \$	1,97%		27 768 297 \$	599 016 \$	2,15%
Revenu net d'intérêt			531 028 \$	1,69%			504 485 \$	1,82%

TABLEAU 12
ANALYSE DE LA VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

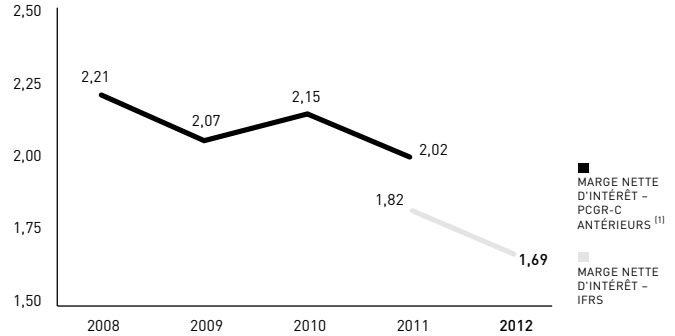
	2012 / 2011		
	Augmentation (diminution) en raison de la variation		
	DU VOLUME MOYEN	DU TAUX MOYEN	VARIATION NETTE
Actif	34 490 \$	13 578 \$	48 068 \$
Passif	35 378	(56 903)	(21 525)
Revenu net d'intérêt	69 868 \$	(43 325) \$	26 543 \$

REVENU NET D'INTÉRÊT
(en millions de dollars canadiens)



(1) La différence entre les PCGR-C antérieurs et les IFRS est principalement attribuable à la différence de traitement comptable des opérations de titrisation. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels pour plus de renseignements.

MARGE NETTE D'INTÉRÊT
(en pourcentage de l'actif moyen)



(1) La différence entre les PCGR-C antérieurs et les IFRS est principalement attribuable à la différence de traitement comptable des opérations de titrisation. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels pour plus de renseignements.

AUTRES REVENUS

Les autres revenus ont augmenté, pour atteindre 265,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, comparativement à 233,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011. Cette augmentation tient compte d'une contribution de 26,2 millions \$ aux autres revenus attribuable à l'acquisition des sociétés MRS, revenus liés en grande partie aux frais des comptes d'investissement.

Les frais et commissions sur les prêts et les dépôts ont augmenté de 4 %, s'élevant à 120,0 millions \$ pour l'exercice 2012, comparativement à 115,0 millions \$ pour l'exercice 2011, du fait surtout de l'accroissement des frais de service sur les dépôts, tandis que les commissions sur les prêts ont légèrement baissé d'un exercice à l'autre. Les revenus tirés des services de cartes ont également contribué à l'augmentation, les frais et les volumes de transactions ayant été plus élevés.

Les revenus tirés des activités de courtage ont enregistré une hausse de 13 %, passant de 48,4 millions \$ à l'exercice 2011 à 54,8 millions \$ à l'exercice 2012. Malgré les conditions de marché très difficiles pour les activités de négociation et de souscription au cours de l'exercice, le ralentissement des activités sur les marchés des titres à revenu fixe et des actions de sociétés à petite capitalisation s'étant poursuivi, les revenus ont relativement progressé d'un exercice à l'autre.

Les revenus tirés des régimes enregistrés autogérés se sont considérablement accrus de 21,8 millions \$, pour atteindre 29,1 millions \$ à l'exercice 2012, en comparaison de 7,3 millions \$ à l'exercice 2011. Cet accroissement résulte de l'acquisition stratégique des sociétés MRS, qui a permis à la Banque d'augmenter ses revenus et d'élargir son réseau de distribution tout en diversifiant la composition de ses revenus.

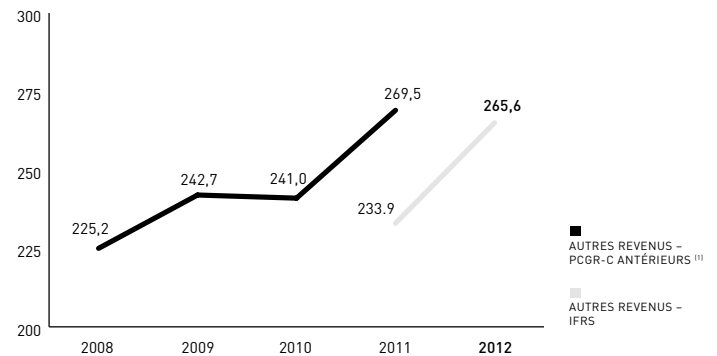
Les revenus tirés des fonds communs de placement ont augmenté de 4 %, s'établissant à 18,0 millions \$ pour l'exercice 2012, comparativement à 17,3 millions \$ pour l'exercice 2011. Au cours de l'exercice, les ventes de fonds communs de placement et les actifs administrés ont enregistré une hausse, grâce aux efforts continus de la Banque. En outre, en janvier 2012, la Banque a commencé à distribuer, à titre de principal distributeur, une série privilégiée de fonds communs

de placement BLC-Mackenzie dans son réseau de succursales du Québec, ouvrant la voie à la croissance future de cette source de revenus.

Les revenus de trésorerie et de marchés financiers ont diminué de 3,4 millions \$, pour s'établir à 17,5 millions \$ à l'exercice 2012, en comparaison de 20,9 millions \$ à l'exercice 2011. Ce recul découlait essentiellement de la baisse des revenus tirés des marchés de change attribuable aux taux relativement plus stables, qui a plus que contrebalancé la hausse des revenus tirés des produits structurés, tandis que la contribution des autres activités de trésorerie, comme la gestion des liquidités secondaires, est demeurée presque inchangée d'un exercice à l'autre. En 2011, les résultats avaient également été avantagés par un profit de 1,3 million \$ lié à la couverture des activités de titrisation. Des renseignements additionnels sur le portefeuille de valeurs mobilières de la Banque figurent à la note 5 des états financiers consolidés annuels.

Les revenus d'assurance crédit sont générés principalement par les programmes d'assurance liés aux prêts déboursés par la Banque pour lesquels les primes connexes sont présentées au montant net des réclamations. Ces revenus ont

AUTRES REVENUS
(en millions de dollars canadiens)



(1) La différence entre les PCGR-C antérieurs et les IFRS est principalement attribuable à la différence de traitement comptable des opérations de titrisation. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels pour plus de renseignements.

TABLEAU 13
AUTRES REVENUS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011	2010 ⁽¹⁾	VARIATION 12/11
Frais et commissions sur prêts et dépôts				
Frais de service sur les dépôts	57 226\$	53 809\$	54 172\$	6%
Commissions sur prêts	37 788	38 542	38 985	(2)
Revenus tirés des services de cartes	24 939	22 655	20 543	10
Sous-total – frais et commissions sur prêts et dépôts	119 953	115 006	113 700	4
Autres				
Revenus tirés des activités de courtage	54 806	48 429	52 934	13
Revenus tirés de régimes enregistrés autogérés	29 079	7 253	8 680	301
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	18 026	17 308	15 012	4
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	17 531	20 938	18 035	(16)
Revenus d'assurance crédit	15 529	18 591	17 785	(16)
Autres	10 691	6 337	8 883	69
Revenus de titrisation	–	–	5 996	s. o.
Sous-total – autres	145 662	118 856	127 325	23
Total – autres revenus	265 615\$	233 862\$	241 025\$	14%

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

baissé de 3,1 millions \$, pour s'établir à 15,5 millions \$ à l'exercice 2012, par rapport à 18,6 millions \$ à l'exercice 2011, en raison surtout du volume élevé de réclamations qui a plus que contrebalancé l'augmentation des primes, compte tenu de l'accroissement du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels.

PROFIT D'ACQUISITION ET AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS

Un profit d'acquisition et l'amortissement qui a suivi de la prime nette sur les instruments financiers acquis ont totalisé 23,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012. Ceci comprend un profit avant impôts de 24,3 millions \$ (16,4 millions \$ après impôts) lié au prix d'achat de la Fiducie AGF, contrebalancé légèrement par l'amortissement de 0,5 million \$ de la prime nette sur ces instruments financiers acquis. Voir la rubrique « Incidence financière de l'acquisition de la Fiducie AGF » à la page 38 pour plus de précisions sur ces éléments.

PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS

La provision pour pertes sur prêts s'est élevée à 33,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, en comparaison de 51,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, une baisse considérable de 18,1 millions \$, ou 35 %, d'un exercice à l'autre, malgré la solide augmentation du portefeuille de prêts de la Banque et des pertes sur prêts de 3,1 millions \$ associées aux portefeuilles de prêts de la Fiducie AGF. Ce niveau très bas de pertes reflète la qualité toujours excellente des portefeuilles de prêts de la Banque et les améliorations marquées dans les portefeuilles commerciaux d'un exercice à l'autre. En 2012, les pertes ont représenté 0,14 % des prêts et des acceptations moyens, en baisse comparativement à 0,24 % en 2011. Bien que la Banque ait été avantagée par les conditions de crédit favorables en 2012, elle continue de faire preuve de prudence dans la conjoncture économique incertaine actuelle et surveille de près son portefeuille de prêts, en portant une attention particulière au portefeuille acquis récemment de la Fiducie AGF. Le tableau ci-dessous présente les provisions pour pertes sur prêts de 2010 à 2012.

TABLEAU 14
PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Prêts personnels	25 328\$	23 341\$	31 460\$
Prêts hypothécaires résidentiels	3 454	113	3 486
Prêts hypothécaires commerciaux	1 527	17 404	8 729
Prêts commerciaux et autres	2 691	10 222	24 325
Total – provisions pour pertes sur prêts	33 000\$	51 080\$	68 000\$
En % du portefeuille moyen de prêts et d'acceptations	0,14%	0,24%	0,40%

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont totalisé 604,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, comparativement à 530,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011. Compte non tenu des frais liés aux transactions et d'intégration de 22,0 millions \$ engagés en 2012 et de 9,0 millions \$ engagés en 2011, et des dépenses d'exploitation courantes de 30,1 millions \$ des sociétés MRS et de celles de 8,3 millions \$ de la Fiducie AGF, les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 23,0 millions \$, ou 4 %, d'un exercice à l'autre.

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 38,0 millions \$ en comparaison de ceux de l'exercice clos le 31 octobre 2011, pour atteindre 320,6 millions \$. L'augmentation de l'effectif par suite de l'acquisition des sociétés MRS et, dans une moindre mesure, de celle de la Fiducie AGF au quatrième trimestre 2012, représentait 20,4 millions \$, ou 54 %, de cette augmentation. La hausse régulière des salaires, de la rémunération variable et des indemnités de départ, ainsi que celle des coûts des régimes de retraite et des charges liées à certains régimes d'assurance collective ont également contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre.

Les coûts relatifs aux locaux et aux technologies ont augmenté de 11,7 millions \$, pour atteindre 152,9 millions \$, comparativement à 141,2 millions \$ pour l'exercice clos

le 31 octobre 2011, ce qui s'explique principalement par les coûts de location et de TI plus élevés liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF et par la superficie en pieds carrés plus importante des locaux loués. L'accroissement des coûts de TI découlant de la croissance continue des activités et celui de la charge d'amortissement associée aux projets de développement de TI achevés sont également des facteurs qui ont contribué à cette augmentation.

Les autres frais autres que d'intérêt ont augmenté de 11,7 millions \$, pour s'établir à 108,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, en comparaison de 97,3 millions \$ pour la période correspondante de 2011. Compte non tenu de l'incidence des acquisitions en 2012, les autres frais autres que d'intérêt ont diminué de 1,5 million \$ en comparaison de ceux de l'exercice précédent.

Les frais liés aux transactions et d'intégration pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 se sont élevés à 22,0 millions \$, dont 19,0 millions \$ étaient liés aux sociétés MRS et 3,0 millions \$ à la Fiducie AGF, comparativement à 9,0 millions \$ il y a un an. En 2012, les frais liés aux transactions et d'intégration se rapportaient principalement à la conversion des systèmes de TI, aux frais juridiques et aux frais de communication liés à l'intégration des sociétés MRS, ainsi qu'aux indemnités de départ et aux autres coûts de transaction associés à

TABLEAU 15
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2012	2011	2010 ⁽¹⁾	VARIATION 12/11
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	214 154 \$	192 119 \$	181 040 \$	
Avantages du personnel	64 033	55 857	55 795	
Rémunération liée à la performance	42 416	34 654	39 129	
Sous-total – salaires et avantages du personnel	320 603	282 630	275 964	13 %
Frais d'occupation de locaux et technologie				
Équipements et services informatiques	58 319	54 234	52 108	
Loyers et impôts fonciers	44 324	40 101	37 731	
Amortissement	43 433	39 967	35 987	
Entretien et réparation	5 037	5 460	5 271	
Services publics	1 485	1 461	1 355	
Autres	321	(11)	88	
Sous-total – frais d'occupation de locaux et technologie	152 919	141 212	132 540	8 %
Autres				
Honoraires et commissions	25 813	24 667	21 700	
Publicité et développement des affaires	23 087	20 620	22 089	
Taxes et assurances	21 293	16 999	16 518	
Communications et frais de déplacement	20 834	19 582	19 037	
Articles de bureau et publications	6 232	5 975	5 962	
Recrutement et formation	3 108	3 448	4 591	
Autres	8 577	5 972	5 835	
Sous-total – autres	108 944	97 263	95 732	12 %
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽²⁾	21 997	9 006	–	144 %
Total – frais autres que d'intérêt	604 463 \$	530 111 \$	504 236 \$	14 %
En % du revenu total (ratio d'efficacité) ⁽³⁾	75,9 %	71,8 %	68,4 %	
En % du revenu total (ratio d'efficacité ajusté) ⁽³⁾	73,1 %	70,6 %	68,4 %	

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

(2) Frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF et à l'indemnité au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement.

(3) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

l'acquisition de la Fiducie AGF. Un montant additionnel de 6,1 millions \$ des dépenses des sociétés MRS a été capitalisé, étant donné que B2B Banque a investi pour développer l'infrastructure de TI et mettre à niveau le système de gestion des comptes des courtiers qui a été acquis. Il y a un an, les frais liés aux transactions et d'intégration comprenaient essentiellement une indemnité de 7,7 millions \$ au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution des fonds communs de placement.

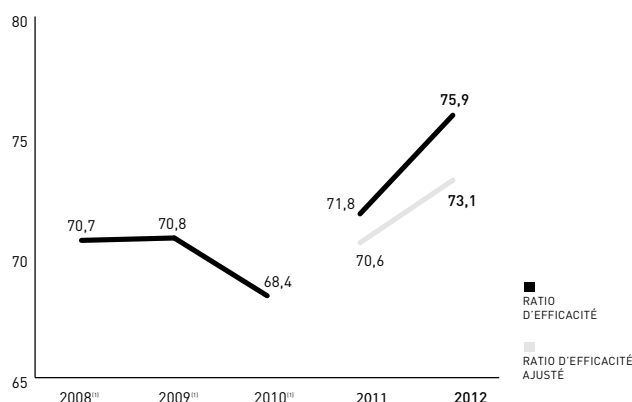
Le tableau 15 illustre les variations des frais autres que d'intérêt de 2010 à 2012.

Ratio d'efficacité

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, le ratio d'efficacité ajusté a été de 73,1 %, en comparaison de 70,6 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2011. La croissance de 8 % des revenus de la Banque d'un exercice à l'autre a été ralentie par le contexte global de faiblesse des taux d'intérêt et la compression des marges et n'a pas pu compenser pleinement les dépenses plus élevées découlant des activités engagées au cours de l'exercice. La Banque continue toute fois de se concentrer sur la réalisation des synergies opérationnelles pour tirer pleinement parti des avantages découlant de l'intégration des sociétés MRS et de celle de la Fiducie AGF afin d'accroître la productivité globale et les revenus au cours des cinq prochains trimestres. Le graphique ci-contre trace la performance de la Banque à cet égard au cours des cinq derniers exercices.

RATIO D'EFFICACITÉ

(Frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total)



[1] Conformément aux PCGR-C antérieurs.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice 2012, les impôts sur le résultat se sont élevés à 42,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 23,2 %, comparativement à respectivement 33,4 millions \$ et 21,3 % pour l'exercice 2011. La note 20 des états financiers consolidés annuels donne de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat. Comme l'indique le tableau ci-après, l'augmentation du taux d'imposition effectif par rapport à celui de l'exercice précédent découle principalement de la baisse relative des revenus tirés des activités d'assurance, compte tenu du profit d'acquisition de la Fiducie AGF, qui a plus que contrebalancé la diminution du taux prévu par la loi.

TABLE 16

RAPPROCHEMENT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET DU MONTANT DES IMPÔTS SELON LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2012		2011	
Impôts sur le résultat selon le taux prévu par la loi	49 361 \$	27,0%	44 958 \$	28,6%
Variation résultant de ce qui suit :				
Revenus tirés des opérations d'assurance crédit à l'étranger	(3 587)	(2,0)	(5 275)	(3,4)
Dividendes et gains exonérés d'impôt	(4 168)	(2,3)	(3 626)	(2,3)
Changements de taux d'imposition	(375)	(0,2)	-	-
Autres	1 236	0,7	(2 618)	(1,6)
Impôts sur le résultat comme présenté à l'état du résultat consolidé et taux effectif	42 467 \$	23,2%	33 439 \$	21,3%

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants et à leurs sociétés apparentées. Au 31 octobre 2012, ces prêts totalisaient 15,0 millions \$. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont évalués initialement à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants se composent principalement de prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2 %, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux sociétés apparentées d'administrateurs et de dirigeants sont consentis à des

conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés au poste revenu d'intérêt de l'état du résultat consolidé. Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants et à leurs sociétés apparentées, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Au 31 octobre 2012, ceux-ci totalisaient 3,2 millions \$. Enfin, la Banque offre à ses employés une subvention à l'égard des frais annuels de carte de crédit. La note 23 des états financiers consolidés annuels donne de plus amples renseignements sur les opérations entre apparentés.

SURVOL DE L'EXERCICE 2011

L'analyse qui suit présente une comparaison des résultats pour les exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010. Les résultats financiers pour l'exercice 2011 avaient été établis selon les règles comptables prescrites par les IFRS alors que les résultats financiers pour l'exercice 2010 étaient conformes aux PCGR-C antérieurs. La conversion aux IFRS, bien qu'elle n'ait eu aucune incidence sur les activités de la Banque, a donné lieu à des modifications importantes à l'évaluation et à la présentation de sa performance et de sa situation financière, notamment en ce qui a trait aux activités de titrisation et à la comptabilisation des avantages du personnel. La note 30 des états financiers consolidés présente de plus amples renseignements sur l'incidence de la conversion aux IFRS.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, la Banque avait déclaré un résultat net de 123,7 millions \$, soit un résultat dilué par action de 4,65 \$, comparativement à un résultat net de 122,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,63 \$, pour l'exercice 2010. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires avait été de 12,2 % en 2011, comparativement à 11,5 % pour 2010.

Compte non tenu des frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de l'indemnité comptabilisée en 2011 au titre

de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement en raison de la conclusion d'une nouvelle entente de distribution des fonds communs de placement BLC-Mackenzie, le résultat net s'était établi à 130,4 millions \$ et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, à 12,9 %. Compte non tenu de ces frais non récurrents, le résultat dilué par action de 2011 avait été de 4,93 \$.

La Banque avait présenté de bons résultats pour l'exercice 2011, malgré une conjoncture difficile pour les services bancaires de détail et le contexte de faibles taux d'intérêt. Les résultats de l'exercice précédent avaient déjà subi l'incidence de la compression des marges d'intérêt, laquelle avait toutefois été contrebalancée en général par l'augmentation importante des volumes de prêts et de dépôts. Cette augmentation avait contribué à maintenir le revenu net d'intérêt. Les efforts déployés au cours des exercices précédents en vue d'accroître les autres sources de revenus, comme les revenus tirés des services de cartes et ceux tirés de la distribution de fonds communs de placement, ont également porté leurs fruits. L'amélioration considérable de la qualité de crédit des portefeuilles de prêts de la Banque avait également amélioré la rentabilité.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

ANALYSE SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2012

Le résultat net a atteint 45,7 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,51 \$, pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre 2012, comparativement à de 26,7 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,99 \$, pour le quatrième trimestre 2011. Au quatrième trimestre clos le 31 octobre 2012, le résultat net ajusté a connu une hausse de 8 % d'un exercice à l'autre, pour

s'établir à 36,2 millions \$, en comparaison de 33,4 millions \$ en 2011, tandis que le résultat net dilué par action ajusté a diminué de 7 %, pour s'établir à 1,17 \$, contre un résultat dilué par action de 1,26 \$ en 2011. Les éléments d'ajustement pour le trimestre figurent dans le tableau ci-après.

Voir la rubrique « Éléments d'ajustement » à la page 35 et la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » à la page 77.

TABLEAU 17

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT, APRÈS IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT, SUR LES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour les trimestres clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	SECTEUR D'ACTIVITÉ	2012	2011
Incidence sur le résultat net			
Résultat net comme présenté		45 685 \$	26 709 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat ⁽¹⁾			
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis			
Profit d'acquisition	B2B Banque	(16 382)	-
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	B2B Banque	400	-
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽²⁾			
Frais liés à la transaction et à l'intégration des sociétés MRS	B2B Banque	4 739	1 201
Frais liés à la transaction et à l'intégration de la Fiducie AGF	B2B Banque	1 744	-
Indemnité au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement	Autres	-	5 465
		(9 499)	6 666
Résultat net ajusté ⁽¹⁾		36 186 \$	33 375 \$
Incidence sur le résultat dilué par action ⁽³⁾			
Résultat dilué par action comme présenté		1,51 \$	0,99 \$
Éléments d'ajustement ⁽¹⁾		(0,34)	0,28
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾		1,17 \$	1,26 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Également intitulés frais liés aux transactions et d'intégration.

(3) L'incidence par action des éléments d'ajustement diffère en raison de l'arrondissement pour le trimestre clos le 31 octobre 2011.

REVENU TOTAL

Le revenu total a augmenté de 28,0 millions \$, soit 15 %, pour s'établir à 210,4 millions \$ pour le quatrième trimestre 2012, comparativement à 182,4 millions \$ pour le quatrième trimestre 2011. La contribution de la Fiducie AGF au revenu total s'est élevée à 20,0 millions \$ au quatrième trimestre 2012, et celle des sociétés MRS, à 10,3 millions \$, les revenus comparables de la Banque étant demeurés essentiellement inchangés d'un exercice à l'autre.

Le revenu net d'intérêt de 142,4 millions \$ pour le quatrième trimestre 2012 a été supérieur de 13 % à celui de 126,4 millions \$ au quatrième trimestre 2011, la forte croissance des prêts et des dépôts d'un exercice à l'autre, tant interne que découlant des acquisitions, ayant plus que compensé la diminution des marges. Comparativement au quatrième trimestre 2011, les marges ont diminué de 14 points de base, pour s'établir à 1,62 % au quatrième trimestre 2012. Au cours du trimestre, la marge nette d'intérêt a continué d'être touchée négativement par le contexte de très bas taux d'intérêt et par les niveaux relativement élevés de liquidités attribuables à l'acquisition de la Fiducie AGF et à l'émission récente, par la Banque, de dette subordonnée et d'actions privilégiées. Dans un tel contexte, l'ajout de prêts à rendement plus élevé des portefeuilles de la Fiducie AGF d'un montant de 3,3 milliards \$ a été bénéfique. Les autres revenus ont totalisé 68,0 millions \$ au quatrième trimestre 2012, comparativement à 56,0 millions \$ au quatrième trimestre 2011, soit une augmentation de 12,0 millions \$, ou 21 %, d'un exercice à l'autre. Cette augmentation comprend une contribution des sociétés MRS de 6,7 millions \$ aux autres revenus, attribuable en grande partie aux frais des comptes d'investissement. La hausse des revenus tirés des activités de courtage, des frais et commissions sur les prêts et les dépôts et des revenus tirés des services de cartes a également contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre.

PROFIT D'ACQUISITION ET AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS

Le profit d'acquisition et l'amortissement qui a suivi de la prime nette sur les instruments financiers acquis ont totalisé 23,8 millions \$ pour le quatrième trimestre 2012, comme il a été mentionné à la page 42.

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

La provision pour pertes sur prêts a diminué de 5,0 millions \$, ou 38 %, pour s'établir à 8,0 millions \$ au quatrième trimestre 2012, y compris une provision de 3,1 millions \$ liée au portefeuille acquis de la Fiducie AGF, en comparaison de 13,0 millions \$ au quatrième trimestre 2011. Cette amélioration considérable reflète les excellentes conditions du crédit sur le marché canadien et la qualité des portefeuilles de prêts de la Banque, ainsi que l'approche prudente que la Banque continue d'adopter en matière d'établissement des provisions pour prêts.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont totalisé 165,4 millions \$ au quatrième trimestre 2012, comparativement à 137,2 millions \$ au quatrième trimestre 2011. Les frais autres que d'intérêt du quatrième trimestre 2012 comprennent les frais liés aux transactions et d'intégration de 8,8 millions \$ et les dépenses d'exploitation des sociétés MRS de 8,8 millions \$ et celles de la

Fiducie AGF de 8,3 millions \$, tandis que les frais autres que d'intérêt du quatrième trimestre 2011 englobaient des frais liés aux transactions et d'intégration de 9,0 millions \$.

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 16,7 millions \$, ou 24 %, pour atteindre 87,1 millions \$ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2011, surtout en raison de l'augmentation de l'effectif par suite de l'acquisition des sociétés MRS et de celle de la Fiducie AGF. Les coûts relatifs aux locaux et aux technologies ont augmenté de 3,7 millions \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2011, pour atteindre 39,1 millions \$, du fait surtout des coûts de location et de TI engagés pour les sociétés MRS et la Fiducie AGF. Les autres frais autres que d'intérêt ont augmenté de 8,0 millions \$ pour s'établir à 30,3 millions \$ au quatrième trimestre 2012, par rapport à 22,3 millions \$ au quatrième trimestre 2011. Les autres frais autres que d'intérêt des sociétés MRS et de la Fiducie AGF se sont élevés à 5,5 millions \$ au quatrième trimestre 2012. Le reste de l'augmentation est principalement attribuable à la hausse des honoraires pour services professionnels liés à diverses initiatives, y compris les coûts de mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes selon Bâle II, ainsi que d'autres projets de conformité à la réglementation. Les frais de publicité plus importants que ceux de l'exercice précédent, qui étaient liés aux points de récompense et à la conversion de B2B Trust en B2B Banque, ainsi que la TPS/TVH et les taxes sur le capital plus élevés ont aussi contribué à l'ensemble de l'augmentation. Dans un contexte de ralentissement de la croissance des revenus, la Banque continue de contrôler rigoureusement les dépenses.

Les frais liés aux transactions et d'intégration du quatrième trimestre 2012 ont totalisé 8,8 millions \$ et concernaient essentiellement la conversion des systèmes de TI et les frais de communication liés à l'intégration des sociétés MRS. Ils comprenaient aussi les indemnités de départ et d'autres coûts de transaction de 2,4 millions \$ associés à l'acquisition de la Fiducie AGF. Il y a un an, les frais liés aux transactions et d'intégration comprenaient essentiellement l'indemnité de 7,7 millions \$ au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2012, les impôts sur le résultat se sont élevés à 15,1 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 24,9 % (et à 21,1 % sur une base ajustée). Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables, et de l'imposition réduite des revenus tirés des activités d'assurance. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2011, les impôts sur le résultat ont été de 5,6 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 17,2 % (et à 19,1 % sur une base ajustée). L'augmentation d'un exercice à l'autre du taux d'imposition pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre 2012 découle de la baisse relative des revenus tirés des activités d'assurance et des dividendes non imposables, compte tenu du profit d'acquisition de la Fiducie AGF, contrebalancée en partie par la réduction de 1,5 % du taux d'imposition fédéral en vigueur pour l'exercice.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les activités d'intermédiation de la Banque représentent une source régulière de revenus, provenant d'importants volumes de prêts, de dépôts et de comptes d'investissement peu susceptibles de subir de fortes fluctuations à court terme. Par contre, les activités de trésorerie et certaines activités liées aux marchés financiers, comme les activités de négociation, peuvent entraîner beaucoup de volatilité. L'évolution des taux d'intérêt du marché, des marchés boursiers ou des conditions de crédit se répercute également sur les résultats de la

Banque. Les autres transactions, comme les acquisitions d'entreprises, des événements particuliers ou des changements apportés à la réglementation, peuvent également avoir une incidence sur les revenus et les dépenses. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours (90 jours en 2012), contre 92 jours pour les autres trimestres, le revenu net d'intérêt du deuxième trimestre est, en règle générale, moins élevé. Le tableau suivant présente un sommaire des résultats trimestriels des exercices 2012 et 2011.

TABLEAU 18
RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2012				2011			
	31 oct.	31 juill.	30 avril	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avril	31 janv.
Revenu net d'intérêt	142 411 \$	129 664 \$	128 324 \$	130 629 \$	126 391 \$	129 426 \$	122 065 \$	126 603 \$
Autres revenus	67 985	64 169	70 346	63 115	56 031	56 407	61 172	60 252
Revenu total	210 396	193 833	198 670	193 744	182 422	185 833	183 237	186 855
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	23 795	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur prêts	8 000	7 500	7 500	10 000	12 999	14 640	11 984	11 457
Frais autres que d'intérêt	156 547	141 798	143 761	140 360	128 146	133 896	131 986	127 077
Frais liés aux acquisitions et autres ⁽²⁾	8 830	7 157	3 350	2 660	9 006	-	-	-
Résultat avant impôts sur le résultat	60 814	37 378	44 059	40 724	32 271	37 297	39 267	48 321
Impôts sur le résultat	15 129	7 380	10 196	9 762	5 562	8 225	8 251	11 401
Résultat net	45 685 \$	29 998 \$	33 863 \$	30 962 \$	26 709 \$	29 072 \$	31 016 \$	36 920 \$
Résultat par action								
de base	1,51 \$	1,06 \$	1,22 \$	1,16 \$	0,99 \$	1,09 \$	1,17 \$	1,41 \$
dilué	1,51 \$	1,06 \$	1,22 \$	1,16 \$	0,99 \$	1,08 \$	1,17 \$	1,41 \$
Marge nette d'intérêt ⁽¹⁾	1,62 %	1,66 %	1,73 %	1,75 %	1,76 %	1,83 %	1,83 %	1,86 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	14,2 %	10,1 %	12,0 %	11,5 %	9,9 %	11,2 %	12,7 %	15,2 %
Résultat (perte) net(te) sectoriel(le)								
Particuliers et PME-Québec	9 293 \$	13 535 \$	10 658 \$	10 421 \$	12 594 \$	14 745 \$	11 518 \$	13 034 \$
Immobilier et Commercial	16 729	15 951	16 969	14 306	13 408	9 826	13 205	14 598
B2B Banque	25 193	7 255	8 129	8 871	8 731	10 879	10 468	10 777
Valeurs mobilières Banque								
Laurentienne et Marchés des capitaux	2 692	1 176	2 779	1 875	131	686	2 732	2 722
Autres	(8 222)	(7 919)	(4 672)	(4 511)	(8 155)	(7 064)	(6 907)	(4 211)
Résultat net	45 685 \$	29 998 \$	33 863 \$	30 962 \$	26 709 \$	29 072 \$	31 016 \$	36 920 \$
Mesures ajustées								
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	36 186 \$	35 253 \$	36 302 \$	32 919 \$	33 375 \$	29 072 \$	31 016 \$	36 920 \$
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	1,17 \$	1,27 \$	1,31 \$	1,24 \$	1,26 \$	1,08 \$	1,17 \$	1,41 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	10,9 %	12,1 %	13,0 %	12,4 %	12,7 %	11,2 %	12,7 %	15,2 %

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF et à l'indemnité au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement.

Au cours des huit derniers trimestres, le résultat net a généralement suivi une courbe ascendante, propulsé par la croissance soutenue des portefeuilles de prêts et de dépôts combinée à l'amélioration globale de la qualité du crédit, et ce, principalement sur une base ajustée. Enfin, certains facteurs spécifiques, décrits ci-après, ont influé sur les résultats au cours des exercices 2012 et 2011.

2012

- Au premier trimestre 2012, les autres revenus et les frais autres que d'intérêt ont augmenté en raison de la hausse des frais des comptes d'investissement et des dépenses d'exploitation attribuables à l'acquisition des sociétés MRS.
- Depuis le deuxième trimestre 2012, la provision pour pertes sur prêts a considérablement diminué, signe de l'excellente qualité des portefeuilles de prêts et de règlements favorables de certains comptes, ce qui a eu une incidence favorable sur les résultats du secteur Immobilier et Commercial en particulier.
- En 2012, le revenu net d'intérêt a été particulièrement stable, la croissance soutenue des volumes ayant compensé le rétrécissement des marges. Au quatrième trimestre 2012, les prêts et les dépôts acquis de la Fiducie AGF ont commencé à accroître le revenu net d'intérêt, et les dépenses d'exploitation ont augmenté en conséquence.
- Un profit net d'acquisition a été comptabilisé dans le résultat net de B2B Banque au quatrième trimestre 2012, ce qui s'explique principalement par la répartition préliminaire du prix d'achat de la Fiducie AGF.
- L'augmentation graduelle des coûts liés aux regroupements d'entreprises en 2012 s'explique essentiellement par la mise en œuvre du processus d'intégration des sociétés MRS par le secteur B2B Banque pour réaliser les synergies attendues de l'acquisition.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au cours des trois derniers exercices, grâce à la croissance interne continue de ses activités, soutenue par les acquisitions d'entreprises réalisées en 2012, la Banque a connu une augmentation régulière de ses résultats, accru son bilan et renforcé ses fonds propres. En 2012, la Banque a haussé avec prudence le niveau de fonds propres pour soutenir l'augmentation importante de son bilan et conserver une position solide en matière de fonds propres. Ce solide niveau de fonds propres apporte à la Banque la souplesse nécessaire pour poursuivre ses projets de croissance et pour répondre aux nouvelles exigences en matière de fonds propres réglementaires en 2013.

2011

- Au cours des trois derniers trimestres 2011, le revenu net d'intérêt a diminué, étant donné que la forte croissance sur douze mois des prêts et des dépôts n'a pas contrebalancé entièrement la diminution des marges d'intérêt attribuable à la concurrence sur bon nombre de marchés et au contexte de taux d'intérêt faibles.
- Les résultats du secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux pour le troisième et le quatrième trimestre ont subi l'incidence négative de la conjoncture défavorable, qui a créé un environnement difficile pour les activités de financement et de négociation, de sorte que les revenus tirés des activités de courtage et de négociation ont diminué.
- Le 14 octobre 2011, la Banque a conclu une entente de distribution non exclusive d'une famille privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie devant entrer en vigueur en janvier 2012. Par conséquent, au quatrième trimestre 2011, la Banque a comptabilisé une indemnité de 7,7 millions \$ au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement.

Au 31 octobre 2012, l'actif total de la Banque s'élevait à 34,9 milliards \$, comparativement à 29,0 milliards \$ au 31 octobre 2011, comme l'indique le tableau 19. Ces changements sont analysés dans les rubriques qui suivent du présent rapport de gestion.

TABLEAU 19
ACTIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2012	2011	2010 ⁽¹⁾	VARIATION 12/11
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	6 714 004\$	5 542 925\$	4 991 381\$	21 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	631 202	720 317	994 674	(12)
Prêts				
Personnels	7 806 067	5 774 207	5 636 203	35
Hypothécaires résidentiels	14 169 095	11 869 412	10 859 647	19
Hypothécaires commerciaux	2 443 634	2 363 808	2 166 375	3
Commerciaux et autres	2 150 953	1 900 977	1 691 190	13
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	211 130	179 140	165 450	18
	26 780 879	22 087 544	20 518 865	21
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(117 542)	(143 150)	(131 567)	(18)
Total des prêts	26 663 337	21 944 394	20 387 298	22
Autres actifs	928 283	755 574	681 972	23
Actif au bilan	34 936 826\$	28 963 210\$	27 055 325\$	21 %
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente en % de l'actif au bilan	21,0%	21,6%	22,1%	
Total des prêts et acceptations, montant net, en % de l'actif au bilan	76,3%	75,8%	75,4%	

(1) Conformément aux IFRS au 1^{er} novembre 2010.

LIQUIDITÉS

Les liquidités de la Banque se composent de l'encaisse, des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2012, ces actifs totalisaient 7,3 milliards \$, une augmentation de 1,1 milliard \$ comparativement à 6,3 milliards \$ au 31 octobre 2011, ce qui représente un niveau relativement élevé de liquidités attribuable à l'acquisition de la Fiducie AGF et à l'émission connexe d'actions ordinaires au cours du quatrième trimestre 2012, de même qu'à l'émission récente par la Banque de dette subordonnée et d'actions privilégiées. Dans l'ensemble, le niveau de liquidités a augmenté progressivement tout au long de l'exercice, en raison des diverses sources de financement de la Banque, de l'émission d'instruments de fonds propres avant la mise en œuvre de Bâle III et de la gestion rigoureuse continue des niveaux de fonds propres et de liquidités requis pour soutenir la croissance de ses activités.

Au 31 octobre 2012, les valeurs mobilières s'élevaient à 6,1 milliards \$, y compris un portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente dont la valeur totale s'établissait à 2,8 milliards \$. Les profils nets latents inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global, s'élevaient à 23,5 millions \$ au 31 octobre 2012.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement sont fournis à la page 68 du présent rapport de gestion.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le total des prêts et acceptations bancaires s'élevait à 26,8 milliards \$ au 31 octobre 2012, soit une augmentation notable de 4,7 milliards \$, ou 21 %, par rapport à 22,1 milliards \$ au 31 octobre 2011. La Banque a connu un autre exercice de

forte croissance interne des prêts de 1,2 milliard \$ en 2012, l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF ayant ajouté respectivement 0,3 milliard \$ et 3,2 milliards \$ au portefeuille de prêts. En dépit de l'intensité de la concurrence tout au long de l'exercice et du resserrement récent des règles régissant les prêts hypothécaires au Canada, les efforts déployés par la Banque et sa stratégie de créneau ont généré une croissance des volumes de prêts dans tous ses secteurs d'activité et ont été soutenus par les conditions favorables du marché.

Les prêts hypothécaires résidentiels se sont établis à 14,2 milliards \$ au 31 octobre 2012, en hausse de 2,3 milliards \$, y compris un montant de 1,2 milliard \$ attribuable à l'acquisition de la Fiducie AGF et un montant de 1,0 milliard \$ découlant de la croissance interne. L'approche ciblée de la Banque visant à répondre aux besoins des clients a contribué à maintenir l'essor de ce portefeuille de prêts en 2012, signe de la solidité de la Banque sur le marché de détail.

Les prêts personnels ont augmenté de 2,0 milliards \$, ou 35 %, depuis le 31 octobre 2011, alors que les prêts à l'investissement et les marges de crédit hypothécaire de 2,2 milliards \$ acquis dans le cadre de l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF ont été légèrement contrebalancés par la rationalisation d'un montant de 114,2 millions \$ des activités de financement aux points de vente.

Les prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires, ont augmenté de 282,0 millions \$, ou 14 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2011, tandis que les prêts hypothécaires commerciaux ont progressé de 79,8 millions \$, ou 3 %, au cours de la même période, bien que des prêts de 85,2 millions \$ aient été vendus en 2012.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts ont diminué, passant à 128,0 millions \$ en 2012, comparativement à 163,7 millions \$ en 2011. La diminution des prêts douteux reflète l'amélioration généralisée de la qualité du crédit au cours de l'exercice, notamment dans le portefeuille de prêts commerciaux. Cette amélioration a été contrebalancée en partie par le volume accru du portefeuille de détail, bien que les prêts acquis ne soient pas considérés comme douteux à la date d'acquisition. Les prêts douteux, montant net, s'élevaient à 10,5 millions \$ au 31 octobre 2012, comparativement à 20,6 millions \$ au 31 octobre 2011, compte tenu du niveau plus élevé de provisions cumulatives. Aucune provision cumulative n'a été comptabilisée à la date d'acquisition pour le portefeuille de prêts acquis de la Fiducie AGF, d'un montant de 3,2 millions \$. La note 6 des états financiers consolidés annuels présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Des renseignements additionnels sur les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques, ainsi que des renseignements détaillés sur les portefeuilles de prêts, figurent à la rubrique « Cadre de gestion intégrée des risques ».

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs ont augmenté de 23 %, pour passer de 755,6 millions \$ au 31 octobre 2011 à 928,3 millions \$ au 31 octobre 2012. Cette hausse d'un exercice à l'autre est principalement attribuable au volume plus élevé de services payés d'avance et de dépenses en immobilisations lié aux projets de développement de TI, y compris les investissements dans le système de gestion des comptes des courtiers qui a été acquis. Le goodwill et les immobilisations corporelles attribuables à l'acquisition des sociétés MRS ont également contribué à cette hausse, qui a été contrebalancée par les variations de la juste valeur des dérivés, qui servent principalement à couvrir l'exposition de la Banque aux risques de marché.

DÉPÔTS

Le portefeuille de dépôts a augmenté de 20 %, ou 4,0 milliards \$, pour s'établir à 24,0 milliards \$ au 31 octobre 2012, par rapport à 20,0 milliards \$ au 31 octobre 2011. Au cours de l'exercice, la Banque a fait croître sa base de dépôts grâce à des acquisitions stratégiques et à la croissance interne, et ce, malgré le contexte de très faibles taux d'intérêt et d'intense concurrence sur le marché de détail. Les dépôts de particuliers ont augmenté de 3,8 milliards \$, ou 24 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2011, et s'élevaient à 19,4 milliards \$ au 31 octobre 2012, y compris un montant de 0,7 milliard \$ attribuable à l'acquisition des sociétés MRS, un montant de 2,8 milliards \$ découlant de l'acquisition de la Fiducie AGF et un montant de 0,3 milliard \$ provenant de la croissance interne. Compte non tenu de l'incidence des acquisitions, les dépôts de particuliers,

notamment les dépôts par l'entremise de conseillers financiers, se sont modérément accrus, la Banque s'étant appuyée fortement sur d'autres sources de financement, comme la titrisation et les instruments de fonds propres, pour soutenir ses acquisitions et la croissance interne de son portefeuille de prêts au cours de l'exercice. Grâce à ses secteurs Particuliers et PME-Québec et B2B Banque, la Banque a toutefois continué de maintenir son accès privilégié au marché de détail, un atout important étant donné la proposition de resserrement des exigences réglementaires en matière de liquidités. Les dépôts d'entreprises et autres dépôts, incluant les dépôts institutionnels, ont augmenté de 0,3 milliard \$, ou 6 %, par rapport au 31 octobre 2011, pour s'établir à 4,7 milliards \$ au 31 octobre 2012. Au cours du deuxième trimestre 2012, la Banque a mobilisé 200,0 millions \$ en billets de dépôt de premier rang de trois ans pour maintenir un niveau de liquidités prudent. La Banque continue de s'engager à maintenir sa présence sur le marché monétaire institutionnel car elle peut offrir plus de souplesse en matière de financement.

Des renseignements additionnels sur les dépôts et sur les autres sources de financement sont présentés à la rubrique « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » de la rubrique « Cadre de gestion intégrée des risques » du présent rapport de gestion.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs ont légèrement augmenté, pour s'établir à 2,9 milliards \$ au 31 octobre 2012 par rapport à 2,7 milliards \$ au 31 octobre 2011. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle principalement de la hausse des engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat.

DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 1,3 milliard \$ par rapport au 31 octobre 2011, pour s'établir à 6,0 milliards \$ au 31 octobre 2012, y compris un montant de 0,7 milliard \$ découlant de l'acquisition de la Fiducie AGF. Au cours de l'exercice, la Banque a titrisé et vendu légalement des prêts hypothécaires résidentiels d'un montant de 776,3 millions \$, y compris des prêts hypothécaires résidentiels de 207,0 millions \$ titrisés au quatrième trimestre 2012 par l'intermédiaire d'un nouveau conduit à vendeurs multiples. De plus, des prêts totalisant 767,0 millions \$ ont été vendus à titre de valeurs mobilières détenues pour gérer l'asymétrie des échéances des contrats de swaps aux fins de titrisation (actifs de remplacement) au cours de l'exercice. Pour de plus amples renseignements sur la dette liée aux activités de titrisation de la Banque, se reporter à la note 14 des états financiers consolidés annuels.

DETTE SUBORDONNÉE

Au 31 octobre 2012, la dette subordonnée a augmenté, pour s'établir à 443,6 millions \$, par rapport à 242,6 millions \$ au 31 octobre 2011. Le 19 octobre 2012, la Banque a clôturé l'émission de billets à moyen terme (dette subordonnée) de série 2012-1, d'un montant de 200,0 millions \$, échéant le 19 octobre 2022. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque et offre une protection additionnelle aux déposants.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élevaient à 1 541,1 millions \$ au 31 octobre 2012, comparativement à 1 218,3 millions \$ au 31 octobre 2011. L'augmentation de 26 % s'explique essentiellement par l'émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées en 2012. La production de fonds propres internes, qui a plus que contrebalancé la diminution du cumul des autres éléments du résultat global (CAÉRG), a également contribué à l'augmentation des capitaux propres. La rubrique « Gestion du capital » contient des renseignements supplémentaires sur les transactions relatives aux fonds propres réalisées en 2012 et sur d'autres questions liées aux fonds propres.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut plusieurs arrangements hors bilan. Plus particulièrement, la Banque gère ou administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Par ailleurs, les éléments hors bilan comprennent des dérivés, des entités ad hoc mises en place à des fins de financement ainsi que des engagements de crédit et des garanties.

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Les actifs administrés et les actifs sous gestion comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit divers services administratifs, de même que des prêts

hypothécaires commerciaux gérés pour des tiers. Par l'intermédiaire de sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne, la Banque gère également des portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 21 ci-dessous présente un sommaire des actifs administrés et des actifs sous gestion. Au 31 octobre 2012, ces éléments s'élevaient à 33,0 milliards \$, en hausse de 20,9 milliards \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2011. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent considérablement à la rentabilité de la Banque.

TABLEAU 20
CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Au 30 novembre 2012 (en nombre d'actions/options)

Actions privilégiées	
Série 9	4 000 000
Série 10	4 400 000
Série 11	4 000 000
Total des actions privilégiées	12 400 000
Actions ordinaires	28 117 520
Options	50 000

TABLEAU 21

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011
Comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés	28 206 015 \$	7 616 790 \$
Actifs de courtage de clients	2 253 599	2 153 893
Fonds communs de placement	2 110 528	1 864 577
Prêts hypothécaires sous gestion	346 436	300 134
Actifs institutionnels	76 912	115 130
Autres - Particuliers	14 277	25 382
Total - actifs administrés et actifs sous gestion	33 007 767 \$	12 075 906 \$

Les actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés ont connu une hausse de 20,6 milliards \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait essentiellement de l'acquisition des sociétés MRS. Grâce à cette acquisition, B2B Banque offre désormais un vaste éventail de produits et de services de placement à plus de 300 000 investisseurs, par l'intermédiaire de plus de 27 000 conseillers financiers indépendants et de leurs courtiers à l'échelle du Canada.

Les actifs de courtage des clients ont augmenté de 99,7 millions \$, ou 5 %, en raison de l'amélioration du rendement du marché en 2012 et des activités de développement des affaires.

Les actifs des fonds communs de placement administrés se sont accrus de 246,0 millions \$, ou 13 %, au cours de l'exercice 2012. La nouvelle entente de distribution d'une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie conclue au début de l'exercice, combinée au réseau de distribution efficace de la Banque et aux conditions de marché généralement bonnes en 2012, s'est traduite par une forte croissance des volumes au cours des douze derniers mois.

Les prêts hypothécaires sous gestion ont augmenté de 46,3 millions \$, ou 15 %, le volume plus élevé de prêts hypothécaires commerciaux vendus au cours de l'exercice 2012 ayant plus que contrebalancé les échéances et les remboursements anticipés de prêts hypothécaires vendus au cours des exercices précédents.

DÉRIVÉS

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indicels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que ceux qui sont décrits ci-après. Ces contrats et engagements constituent des dérivés. La Banque ne conclut pas de swaps de crédit.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants notionnels de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan car ils ne représentent pas les montants réels échangés. De même, les montants notionnels de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de flux de trésorerie qui seront échangés. Les montants notionnels de référence des dérivés de la Banque totalisaient 16,1 milliards \$ au 31 octobre 2012, et avaient une juste valeur positive nette de 66,8 millions \$.

Les notes 24 à 26 des états financiers consolidés annuels fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation.

ACTIVITÉS DE TITRISATION

La Banque a recours à des entités ad hoc pour la titrisation de prêts hypothécaires afin d'obtenir du financement et, dans une certaine mesure, de réduire le risque de crédit.

Dans le cadre d'une opération de titrisation, une entité cède des actifs à une entité ad hoc, généralement constituée sous forme de fiducie canadienne, contre de l'encaisse. L'entité ad hoc

finance ces achats par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. Les ventes de créances s'accompagnent parfois d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient de meilleures notes de crédit. Les comptes de réserve, les actifs excédentaires donnés en garantie et les garanties de liquidités constituent les principales formes de rehaussement de crédit. Les programmes de titrisation incluent généralement des contrats de swaps de titrisation afin de protéger les entités ad hoc contre certains risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) mis en œuvre par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen de conduits à vendeurs multiples mis en place par de grandes banques canadiennes. Comme la Banque conserve, en fin de compte, certains risques de remboursement anticipé, des risques de taux d'intérêt et des risques de crédit (uniquement pour les prêts vendus à des conduits à vendeurs multiples) liés aux prêts hypothécaires transférés, ces derniers ne sont pas décomptabilisés et le produit de la titrisation est comptabilisé à titre de passif de titrisation. Dans les faits, les activités de titrisation menées par la Banque, bien que celles-ci soient effectuées par l'entremise d'entités ad hoc qui ne sont pas en tant que telles consolidées, sont néanmoins reflétées au bilan.

Au 31 octobre 2012, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus légalement dans le cadre du Programme des OHC s'élevait à 3,6 milliards \$ (3,4 milliards \$ au 31 octobre 2011), et la valeur comptable des actifs de remplacement atteignait 1,5 milliard \$ (1,3 milliard \$ au 31 octobre 2011). Au 31 octobre 2012, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels titrisés vendus légalement à des conduits à vendeurs multiples était de 0,9 milliard \$ (35,8 millions \$ au 31 octobre 2011). Le passif de titrisation lié à ces transactions s'est établi à 6,0 milliards \$ au 31 octobre 2012 (4,8 milliards \$ au 31 octobre 2011).

La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment les facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un conduit de titrisation.

Les notes 7, 14 et 28 des états financiers consolidés annuels donnent de plus amples renseignements sur ces transactions.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à divers instruments de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins financiers de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque peut être tenue de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes de garanties qui respectent la définition de «garanties». Les principaux types de garanties sont des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution.

La note 28 des états financiers consolidés annuels fournit de l'information additionnelle à ce sujet.

TABEAU 22
ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées ⁽¹⁾	3 158 271 \$	2 603 217 \$
Lettres de crédit documentaire	2 384	4 358
Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution	149 254 \$	146 846 \$

(1) Compte non tenu des facilités de crédit personnelles totalisant 1,9 milliard \$ [1,6 milliard \$ au 31 octobre 2011] et les marges sur cartes de crédit d'un montant de 1,3 milliard \$ [1,2 milliard \$ au 31 octobre 2011] puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau de capital adéquat, correspondant au profil de risque de la Banque, afin de soutenir ses activités tout en contribuant à la création de valeur pour les actionnaires. Pour atteindre cet objectif, la Banque a défini un cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion et d'adéquation du capital, un plan de capital et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP »).

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport aux risques auxquels la Banque est exposée et d'établir les niveaux de capital minimums qui sont acceptables pour la Banque. L'adéquation des fonds propres est fonction de divers facteurs internes et externes. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir complètement les risques d'exploitation, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection voulue. De plus, les exigences en matière de fonds propres sont alignées sur le plan stratégique de la Banque, de même que sur les niveaux de capitalisation du secteur et les attentes des parties prenantes. Bien que le niveau de capital ne soit qu'un des éléments utilisés par les agences de notation pour attribuer une note de crédit, le niveau de capital de la Banque doit être conforme à la note de crédit visée. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres évoluent avec le temps.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de plusieurs documents, dont la politique de gestion et d'adéquation du capital, le PIEAFP, le plan financier et d'affaires triennal et le plan de capital. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration examine l'adéquation des fonds propres trimestriellement. La direction surveille les ratios de fonds propres mensuellement. Le secteur Gestion intégrée des risques supervise le cadre de gestion du capital de la Banque. Entre autres responsabilités, il surveille les limites et l'adéquation des fonds propres ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres. La Trésorerie corporative de la Banque, quant à elle, est responsable de l'élaboration du plan de capital et de la gestion courante du capital.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF. Ces lignes directrices découlent du cadre normatif sur les fonds propres à risque de Bâle élaboré

par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Les fonds propres de catégorie 1 représentent les formes de capital les plus permanentes, sont exempts des charges fixes obligatoires portées en diminution du résultat et sont subordonnés sur le plan juridique aux droits des déposants et des autres créanciers de l'institution financière. Les fonds propres de catégorie 2 se composent d'instruments de fonds propres supplémentaires qui contribuent à la capacité globale d'une institution financière à poursuivre ses activités. Le total des fonds propres représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les exigences en matière de fonds propres réglementaires imposent des niveaux de capital minimums qui doivent être pris en compte concurremment avec les autres facteurs susmentionnés lors de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Selon les normes du CBCB, les banques doivent maintenir un ratio de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 4 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 8 %. Le BSIF exige que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts maintiennent un ratio de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 7 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 10 %. Le 31 octobre 2012, ces ratios, pour la Banque, étaient de respectivement 10,9 % et 14,7 %.

La Banque a choisi de recourir à la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et au risque opérationnel. En 2012, la Banque a mis en œuvre le processus d'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée pour déterminer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit selon Bâle II. À l'heure actuelle, les mesures de fonds propres de la Banque selon la méthode standard ne sont pas établies sur la même base que celles de ses homologues du secteur, étant donné que l'approche fondée sur les notations internes avancée est celle que les institutions financières canadiennes privilégient. L'adoption par la Banque de l'approche fondée sur les notations internes avancée devrait renforcer sa gestion du risque de crédit, améliorer la comparabilité, optimiser les fonds propres réglementaires et uniformiser les règles du jeu en matière de souscription.

Les tableaux 23 et 24 présentent l'actif pondéré en fonction des risques et les fonds propres réglementaires qui servent au calcul des ratios du CBCB. La Banque s'est conformée aux exigences en matière de fonds propres du BSIF tout au long de l'exercice.

CHANGEMENTS IMPORTANTS EN 2012

Transition aux IFRS

La conversion aux IFRS a eu une incidence considérable sur les capitaux propres de la Banque, les nouvelles normes comptables ayant entraîné une réduction des résultats non distribués de 135,2 millions \$. Étant donné que la Banque était en solide position en matière de fonds propres à la date de transition, aucune mesure particulière n'a dû être prise pour atténuer l'incidence sur les ratios de fonds propres réglementaires. En outre, plus tôt en 2011, la Banque a choisi l'introduction progressive des ajustements des résultats non distribués sur une période de cinq trimestres aux fins du calcul des ratios, comme l'autorise le BSIF. Compte non tenu des ajustements résiduels de 27,2 millions \$ en application de la disposition transitoire, au 31 octobre 2012, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio total des fonds propres auraient été de respectivement 10,7 % et 14,5 %.

À l'adoption des IFRS le 1^{er} novembre 2011, les actifs de la Banque ont augmenté du montant des prêts hypothécaires résidentiels titrisés et des actifs de remplacement administrés. Aux fins du calcul du ratio actif/fonds propres, les prêts hypothécaires titrisés vendus dans le cadre du Programme des OHC jusqu'au 31 mars 2010 ont été exclus, comme l'autorise le BSIF. Cependant, les prêts hypothécaires titrisés vendus après cette date sont désormais inclus dans le calcul du ratio actif/fonds propres et ont contribué principalement à l'augmentation du ratio actif/fonds propres, qui s'établissait à 16,3 au 31 octobre 2012.

Acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF

Dans le cadre du processus d'acquisition d'une entreprise, des analyses très poussées sont menées afin de relever les incidences potentielles de l'acquisition sur les fonds propres et de dresser des plans visant à assurer le maintien d'un niveau de fonds propres adéquat. L'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF ont fait augmenter considérablement le bilan et les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque aux fins du calcul des ratios de fonds propres réglementaires. Bien qu'aucune mesure précise immédiate n'ait été prise relativement à l'acquisition des sociétés MRS, la Banque a réalisé un placement privé d'actions ordinaires avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ, pour un produit net de 115,0 millions \$, en même temps que la clôture de l'acquisition de la Fiducie AGF dans le but de renforcer ses fonds propres.

Émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de billets à moyen terme

Au début du présent exercice, soit en février, la Banque a clôturé une émission d'actions ordinaires, pour un produit net de 60,9 millions \$, conformément à sa gestion prudente du capital et à son objectif visant à maintenir des ratios de fonds propres supérieurs au niveau requis par la nouvelle réglementation, comme il est expliqué ci-après.

De plus, en octobre 2012, la Banque a émis des billets à moyen terme, série 2012-1, d'un montant de 200,0 millions \$ (dette subordonnée) et des actions privilégiées, série 11, d'un montant de 100,0 millions \$. Ces émissions optimisent la structure du capital de la Banque en prévision de l'arrivée des exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité en vertu de Bâle III et s'inscrivent dans les perspectives d'expansion du bilan.

PROPOSITION DE NOUVELLES RÈGLES DE MESURE DES FONDS PROPRES ET DES LIQUIDITÉS

En août 2012, le BSIF a publié une version provisoire de sa ligne directrice sur les normes de fonds propres fondée sur les lignes directrices sur les fonds propres du CBCB, que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Ces nouvelles exigences entreront en vigueur en janvier 2013 et, de manière générale, établiront des normes plus strictes en matière d'adéquation des fonds propres. Dans sa ligne directrice provisoire, le BSIF a indiqué qu'il s'attend à ce que les institutions de dépôt satisfassent aux exigences en matière de fonds propres de Bâle III tôt durant la période de transition à Bâle III qui débute le 1^{er} janvier 2013, y compris une nouvelle cible minimum de ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7 % (soit la somme de l'exigence minimale de 4,5 % et de la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %).

Ces lignes directrices fournissent des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précisent que certains instruments de fonds propres ne seront plus entièrement admissibles comme fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2013. Les instruments de fonds propres de la Banque, autres que les actions ordinaires, seront considérés comme non admissibles sous le régime de Bâle III et seront donc progressivement exclus, au rythme de 10 % par année, à compter de 2013. Ces instruments de fonds propres, autres que les actions ordinaires, comprennent les actions privilégiées, séries 9, 10 et 11, et les billets à moyen terme subordonnés, séries 2010-1 et 2012-1.

Compte tenu de la position de la Banque en matière de fonds propres et de la nature de ses activités, et en fonction de la compréhension actuelle des règles de Bâle III, la direction croit que la Banque est bien placée pour respecter les exigences en matière de fonds propres à venir. Le ratio pro forma de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 octobre 2012, s'est établi à 7,4 % selon les règles de Bâle III pleinement applicables en 2019 (sans prise en compte des dispositions transitoires). Compte tenu du caractère évolutif des règles internationales en matière de fonds propres de même que des perspectives d'expansion du bilan, la Banque restera quand même prudente en ce qui concerne le déploiement de fonds propres.

En décembre 2009, le CBCB a rendu publiques des propositions relatives à de nouvelles exigences en ce qui concerne les liquidités, qui introduisaient de nouvelles normes mondiales en cette matière. Des mises à jour contenant des informations additionnelles ont été publiées en 2010. Il est actuellement encore trop tôt pour évaluer l'incidence définitive de ces propositions sur les exigences relatives aux liquidités, étant donné que ces propositions ne sont toujours pas finalisées tant à l'échelle internationale (CBCB) qu'à l'échelle nationale (BSIF) et qu'elles sont susceptibles d'être encore modifiées avant l'entrée en vigueur des règlements définitifs. Quoi qu'il en soit, la Banque a entrepris, en 2012, une analyse des écarts visant à mettre en évidence les écarts prévus entre les exigences actuelles en matière de liquidités et les nouvelles exigences en matière de données sur les liquidités et de production de rapports sur les liquidités.

TABLEAU 23

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

2012

	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	225%	TOTAL	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES
Catégorie d'exposition										
Entreprises	-\$	143 274 \$	-\$	62 978 \$	-\$	4 496 408 \$	14 748 \$	-\$	4 717 408 \$	4 578 674 \$
Souverains	5 197 071	227 294	-	-	-	-	-	-	5 424 365	45 459
Banques	-	774 649	-	-	-	443	-	-	775 092	155 373
Hypothèques résidentielles sur la clientèle de détail	8 427 180	-	5 709 414	-	28 627	23 527	-	-	14 188 748	2 043 292
Autres expositions sur la clientèle de détail	695 949	-	-	-	3 451 949	15 307	-	-	4 163 205	2 604 269
Petites entreprises assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	89 470	-	-	-	1 157 776	47 598	-	-	1 294 844	915 930
Actions	-	-	-	-	-	348 663	-	-	348 663	348 663
Titrisation	-	55 312	-	7 196	-	183	-	2 132	64 823	19 640
Autres actifs	82 544	123 866	-	-	-	646 744	-	-	853 154	671 517
	14 492 214	1 324 395	-	70 174	4 638 352	5 578 873	14 748	2 132	31 830 302	11 382 817
Dérivés	3 741	235 759	5 709 414	-	-	10 494	-	-	249 994	57 646
Engagements de crédit	33 608	9 000	-	-	-	600 921	-	-	643 529	602 720
Risques opérationnels										1 393 250
	14 529 563 \$	1 569 154 \$	5 709 414 \$	70 174 \$	4 638 352 \$	6 190 288 \$	14 748 \$	2 132 \$	32 723 825 \$	13 436 433 \$
Éléments inscrits au bilan										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente										725 449 \$
Prêts personnels										2 996 307
Prêts hypothécaires résidentiels										2 536 591
Prêts hypothécaires commerciaux, prêts commerciaux et engagements de clients en contrepartie d'acceptations										4 569 207
Autres actifs										555 263
										11 382 817 \$

2011⁽¹⁾

	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	225%	TOTAL	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES
Catégorie d'exposition										
Entreprises	1 544 \$	42 297 \$	-\$	59 791 \$	-\$	4 142 379 \$	9 910 \$	-\$	4 255 921 \$	4 195 599 \$
Souverains	3 544 374	255 875	-	-	-	-	-	-	3 800 249	51 175
Banques	-	396 122	-	-	-	-	-	-	396 122	79 224
Hypothèques résidentielles sur la clientèle de détail	4 062 669	-	4 202 215	-	-	44 114	-	-	8 308 998	1 514 889
Autres expositions sur la clientèle de détail	697 649	-	-	-	2 358 500	9 575	-	-	3 065 724	1 778 450
Petites entreprises assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	88 901	-	-	-	1 097 389	-	-	-	1 186 290	823 042
Actions	-	-	-	-	-	326 422	-	-	326 422	326 422
Titrisation	-	26 366	-	24	-	2 816	-	1 788	30 994	12 124
Autres actifs	70 653	128 904	-	-	-	490 024	-	-	689 581	515 805
	8 465 790	849 564	4 202 215	59 815	3 455 889	5 015 330	9 910	1 788	22 060 301	9 296 730
Dérivés	-	359 411	-	-	-	22 127	-	-	381 538	94 009
Engagements de crédit	33 678	6 000	-	-	-	520 944	-	-	560 622	522 144
Risques opérationnels										1 159 088
	8 499 468 \$	1 214 975 \$	4 202 215 \$	59 815 \$	3 455 889 \$	5 558 401 \$	9 910 \$	1 788 \$	23 002 461 \$	11 071 971 \$
Éléments inscrits au bilan										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente										588 745 \$
Prêts personnels										2 076 397
Prêts hypothécaires résidentiels										2 482 595
Prêts hypothécaires commerciaux, prêts commerciaux et engagements de clients en contrepartie d'acceptations										3 631 925
Autres actifs										517 068
										9 296 730 \$

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs comme déposés auprès du BSIF.

TABLEAU 24
FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2012	2011 ⁽¹⁾	VARIATION 12/11
Fonds propres de catégorie 1			
Actions ordinaires	428 526 \$	259 492 \$	65 %
Réserve pour paiements fondés sur des actions	227	227	0
Résultats non distribués	774 899	818 207	(5)
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	303 249	210 000	44
Goodwill	(64 077)	(53 790)	19
Déductions relatives à la titrisation et autres	(9 764)	(16 911)	(42)
	1 433 060	1 217 225	18
Ajustement au titre de la transition à la base d'évaluation selon les IFRS	27 193	-	s. o.
Total des fonds propres de catégorie 1 (A)	1 460 253	1 217 225	20
Fonds propres de catégorie 2			
Dette subordonnée	443 594	242 512	83
Provisions cumulatives collectives	75 752	73 602	3
Déductions relatives à la titrisation et autres	(5 539)	(16 499)	(66)
Total des fonds propres de catégorie 2	513 807	299 615	71
Total des fonds propres réglementaires – BRI (B)	1 974 060 \$	1 516 840 \$	30 %
Total de l'actif pondéré en fonction des risques (C)	13 436 433 \$	11 071 971 \$	
Ratio BRI total de fonds propres de catégorie 1 (A/C)	10,9 %	11,0 %	
Ratio BRI total des fonds propres (B/C)	14,7 %	13,7 %	
Ratio actif/fonds propres	16,3 x	16,2x	

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs comme déposés auprès du BSIF.

DIVIDENDES

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 16 des états financiers consolidés annuels. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la direction et du conseil d'administration sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

Le 5 décembre 2012, la Banque a annoncé le lancement de son régime de dividendes et d'achat d'actions. Le régime offre aux porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A canadiens admissibles de la Banque la possibilité de réinvestir automatiquement leurs dividendes en espèces trimestriels réguliers dans d'autres actions ordinaires de la Banque. À sa réunion du 5 décembre 2012, le conseil

d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$ par action du dividende trimestriel sur actions ordinaires et a donc déclaré un dividende de 0,49 \$ par action ordinaire, et a choisi d'émettre des actions ordinaires du trésor dans le cadre du régime à un taux d'escompte de 2 % par rapport au cours moyen.

DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE

(en dollars canadiens)

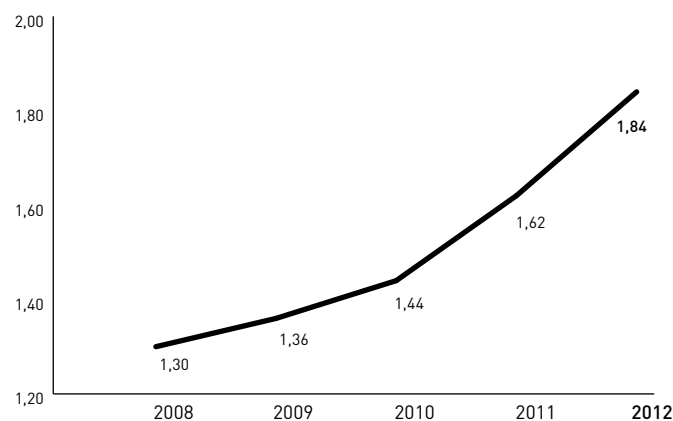


TABLEAU 25
DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les ratios du dividende versé)

	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	11 775 \$	11 775 \$	11 775 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,84 \$	1,62 \$	1,44 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	47 212 \$	38 757 \$	34 446 \$
Ratio du dividende versé ⁽²⁾	37,0 %	34,8 %	31,1 %

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La gestion des risques constitue pour la Banque une activité essentielle pour atteindre ses objectifs financiers et protéger sa réputation. Dans ce contexte et pour permettre à la haute direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques qui favorisent la gestion efficace et prudente de ses activités et de ses principaux risques, la Banque a élaboré un cadre de gestion intégrée des risques (le « cadre »).

Ce cadre définit la structure de gouvernance des risques, les processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Le cadre présente également la structure de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques. Il se compose de mécanismes et de dispositions qui permettent à la Banque de repérer les risques auxquels elle fait face, d'élaborer et d'appliquer des contrôles internes adéquats et efficaces pour garantir une gestion saine et prudente de ces risques, et de mettre en œuvre des systèmes fiables et complets pour surveiller l'efficacité de ces contrôles.

Le cadre a comme principal objectif la création et le maintien d'une culture de gestion des risques dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les filiales de la Banque.

Il vise également à :

- mettre en place des processus qui permettent de déceler, de comprendre et d'évaluer de façon continue les principaux risques;
- veiller à ce que la tolérance au risque de la Banque soit en accord avec sa stratégie et ses objectifs;
- établir des limites de risque et des politiques de gestion des risques saines et prudentes;
- élaborer et appliquer des contrôles internes efficaces;
- définir les rôles et les responsabilités des comités en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de risques fait partie intégrante des activités de la Banque. Les stratégies d'affaires tiennent compte des décisions concernant l'équilibre rendement/risques visé par la Banque et les moyens qu'elle compte prendre pour gérer et atténuer ces risques. La Banque a établi son appétit pour le risque, lequel est défini dans le cadre de gestion intégrée des risques, et elle tente continuellement de maintenir un équilibre entre sa tolérance au risque et sa capacité à prendre des risques. Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de l'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour atteindre ses objectifs, particulièrement lorsqu'un avantage y est associé.

- Il s'agit d'un vaste concept dans lequel sont décrits les types d'activités à élaborer et de risques auxquels la Banque est disposée à être exposée.
- L'appétit pour le risque se définit notamment en termes de cibles de rendement, de notes de crédit et de ratios des fonds propres.

La tolérance au risque s'entend des variations implicites et acceptables par rapport aux cibles de profil de risque de la Banque, mais elle peut aussi refléter le niveau de risque lorsqu'il n'y a pas d'avantage direct associé ou que le risque ne cadre pas avec les avantages qui y sont associés.

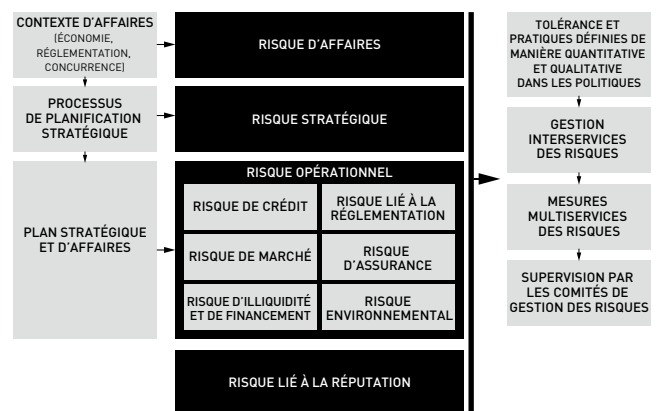
La capacité à prendre des risques est fonction de la disponibilité des ressources pour évaluer et atténuer les risques, et de la capacité d'absorption des pertes importantes.

La prise de position de la Banque quant au profil de risque pourrait se résumer comme une combinaison des éléments suivants :

- objectifs stratégiques : objectifs financiers, ratios cibles en matière de fonds propres, cibles de croissance et types d'activités; et
- un ensemble de limites décrites dans nos politiques internes qui définissent notre tolérance au risque (y compris les contraintes réglementaires).

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

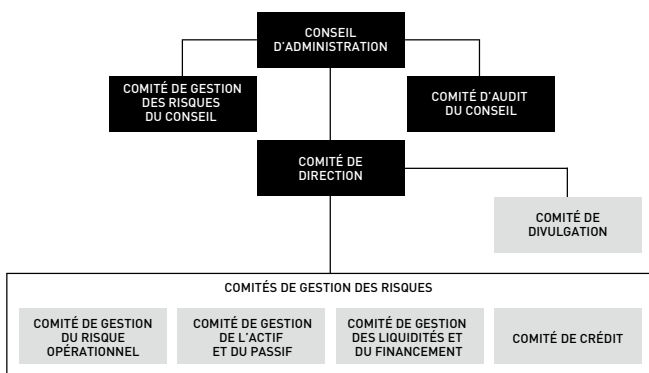
Le processus de gestion des risques de la Banque, présenté ci-après, est interrelié au processus de planification stratégique à partir duquel notre plan d'affaires et stratégique est défini. Des politiques approuvées par le conseil d'administration décrivent les tolérances, les mesures et les responsabilités rattachées à chacun des principaux risques. Ces politiques sont mises en œuvre par les secteurs d'activité et leur application est supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.



La gestion des risques est effectuée à l'échelle des unités d'affaires par les directeurs des secteurs d'activité qui gèrent activement les risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité ultime de la gestion des risques incombe au conseil d'administration. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration approuve et révisé annuellement les politiques relatives au profil de risque et à la gestion des risques. Il délègue ensuite à la haute direction la responsabilité d'en élaborer les paramètres, de les communiquer et de les mettre en œuvre en conséquence. La haute direction prend une part active dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques. Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et, en collaboration avec le secteur Gestion intégrée des risques, de tenir la haute direction au courant de tout changement au niveau des risques.



RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **conseil d'administration** s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la haute direction, il évalue une fois l'an si la Banque exerce ses activités dans un environnement propice au contrôle interne.

Le **comité de gestion des risques du conseil d'administration** veille à ce que le cadre de gestion des risques soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre prévoit un processus adéquat de gestion des risques aux fins du recensement, de l'évaluation, de la quantification et de la mise en œuvre de politiques adéquates de gestion des risques.

Le **comité d'audit du conseil d'administration** s'assure que l'environnement de contrôle de la Banque favorise la gestion adéquate de ses activités et de ses principaux risques.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS INTERNES DE GESTION DES RISQUES

Le **comité de direction**, présidé par le président et chef de la direction, agit à titre de principal comité de gestion des risques de la Banque. Il veille à ce que le cadre soit mis en application de manière efficiente. La haute direction prend une part active dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques, et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion du risque d'affaires, du risque lié à la réglementation, du risque stratégique, du risque lié à la réputation et du risque d'assurance. En outre, le comité de direction, secondé par le comité de gestion des risques, évalue et examine les politiques de gestion des risques relatives aux risques de marché, d'illiquidité et de financement, au risque structurel de taux d'intérêt et aux risques de crédit, de réputation et opérationnel. Le comité de direction est également responsable de la politique de gestion et d'adéquation du capital, du code de conduite, de la politique en matière de conformité et de l'appétit pour le risque.

Le **comité de gestion du risque opérationnel** révisé les politiques de gestion du risque opérationnel, les soumet à l'approbation du comité de direction et examine les rapports sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils de recensement et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels, révisé les rapports destinés au comité de direction sur les plans d'action des secteurs d'activité permettant d'atténuer et de mieux gérer le risque opérationnel, et examine les indicateurs de risque opérationnel. Enfin, le comité de gestion du risque opérationnel est responsable de la supervision du plan de continuité des affaires et de la prévention de la fraude.

Le **comité de crédit** a pour responsabilité première de s'assurer que des politiques et procédures de crédit adéquates et des systèmes d'information liés à la gestion des risques de crédit courants et potentiels de la Banque ont été mis en œuvre, et d'approuver des prêts dans les limites établies. Il est également responsable d'examiner les arriérés de tous les types de prêt, d'autoriser les pertes sur prêts selon les limites établies et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur prêts.

Le **comité de gestion de l'actif et du passif** est responsable de s'assurer de la conformité aux limites relatives à la gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Il recommande des stratégies de couverture afin de maintenir le niveau de risque à l'intérieur des limites approuvées par le conseil d'administration.

Le **comité des liquidités et du financement** supervise la gestion des liquidités au niveau des filiales et de la Banque. Il est également responsable de la gestion des besoins de financement de la Banque et de l'examen du plan d'urgence en matière de liquidités.

Le **comité de divulgation** a pour mandat d'examiner et d'approuver l'information financière de la Banque susceptible d'être communiquée au public ou aux organismes de réglementation. Le comité de divulgation élabore également des stratégies de communication connexes.

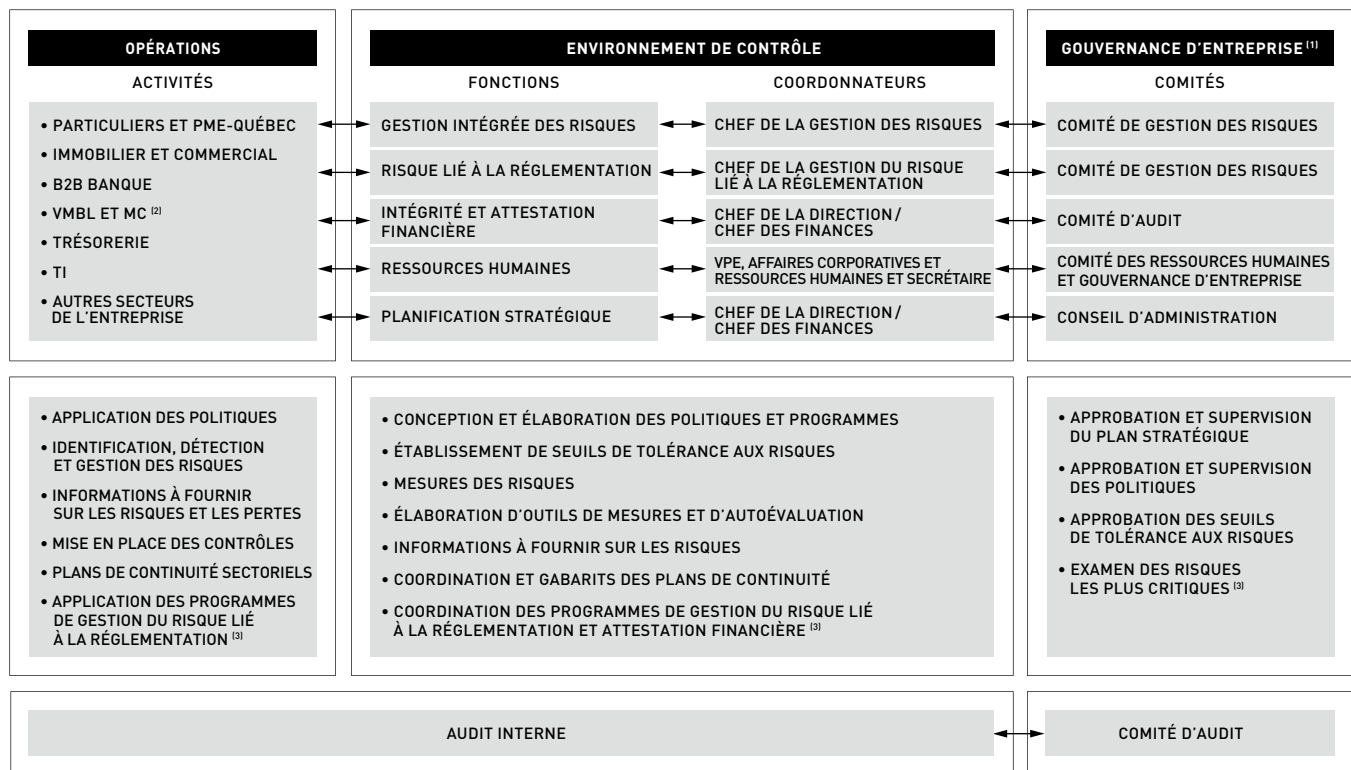
FONCTIONS DE GOUVERNANCE SOUTENANT LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle et de gouvernance de la Banque (la «structure»), dans laquelle on retrouve plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion intégrée des risques. La structure comporte trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et la gouvernance d'entreprise. Les opérations sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des secteurs d'activité sont aux premières lignes pour recenser les risques et les gérer activement en appliquant des politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation des risques. L'environnement de contrôle s'articule autour de cinq fonctions : gestion intégrée des risques, gestion du risque lié à la réglementation, intégrité financière, ressources humaines et planification stratégique. La responsabilité de chaque fonction est déléguée aux

membres de la haute direction. L'environnement de contrôle est responsable du cadre et de la supervision de la gestion des risques, y compris une évaluation des risques indépendante. Les comités du conseil d'administration surveillent l'environnement de contrôle. En ce qui a trait à la gouvernance d'entreprise, il incombe au conseil d'administration de s'assurer, dans la mesure du possible, que les objectifs et les stratégies de la Banque sont compatibles avec le degré de tolérance au risque global.

La fonction Audit interne joue également un rôle clé, puisqu'elle est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions du cadre. Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de la Banque.

STRUCTURE DE CONTRÔLE ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



(1) Gouvernance d'entreprise assurée par le conseil d'administration et ses comités.

(2) Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux.

(3) Cette liste de fonctions n'est pas exhaustive.

GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE ET DU RISQUE D'AFFAIRES

Le risque stratégique découle de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et d'utilisation inadéquate des ressources de la Banque.

Le risque d'affaires correspond à l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement fiscal, économique, concurrentiel, juridique ou comptable sur les résultats de la Banque.

La haute direction est responsable de la gestion du risque stratégique et du risque d'affaires de la Banque. Chaque année, la Banque met en œuvre un processus de planification stratégique selon lequel elle analyse les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités afin de déterminer la rentabilité et le profil de risque de ses divers secteurs d'activité. La stratégie globale de la Banque est établie par la haute direction et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque relativement à un instrument financier au bilan ou hors bilan.

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques. Le comité de crédit a pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport sur la gestion intégrée des risques, présenté chaque trimestre au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de cotes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions individuelles et collectives et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil.

Le processus d'autorisation des contreparties et des prêts est centralisé. La Banque utilise des systèmes experts à l'appui du processus décisionnel pour la souscription de la plupart des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que des petits prêts commerciaux. En ce qui concerne les autres prêts commerciaux, les

demandes sont analysées au cas par cas par des équipes spécialisées. Par l'intermédiaire de son service de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles d'instruments financiers, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossiers; ii) des systèmes de cotation des risques et iii) l'analyse de la tarification. Chaque mois, le comité de crédit de la Banque examine les prêts douteux et procède à des analyses sommaires des prêts en défaut depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci, un système de notation des risques comprenant 19 notes est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine note, les dossiers sont considérés comme étant sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité des portefeuilles, un prêt est considéré comme douteux lorsque les paiements d'intérêts accusent trois mois de retard ou plus ou si, de l'avis de la haute direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer la totalité du capital à l'échéance.

Les provisions cumulatives individuelles pour pertes sont établies afin d'ajuster la valeur comptable des prêts douteux importants à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimatifs. Dans le cas des prêts douteux commerciaux et immobiliers, les provisions cumulatives sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Outre les provisions cumulatives individuelles, la Banque maintient des provisions cumulatives collectives pour couvrir la perte de valeur de l'ensemble des prêts jugés négligeables lorsque pris individuellement, ainsi que des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Les provisions cumulatives collectives couvrent la perte de valeur découlant d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation mais dont l'incidence n'est pas encore évidente. Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise un modèle fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. Des renseignements supplémentaires sur les prêts douteux et les provisions cumulatives sont fournis aux tableaux 26 et 27.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion des risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et repère certains secteurs jugés plus à risque et donc à éviter. La composition des portefeuilles de prêts est présentée dans les graphiques ci-après.

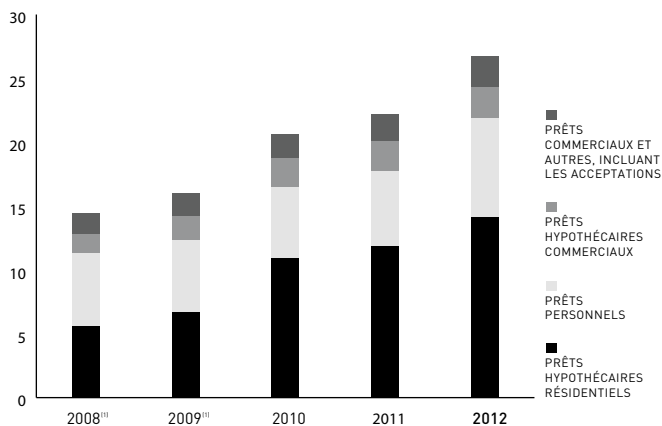
Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts hypothécaires commerciaux et de prêts commerciaux, y compris des acceptations bancaires. L'acquisition de volumes importants de prêts hypothécaires personnels et résidentiels en 2012 a légèrement déplacé la pondération de ces prêts dans la composition du portefeuille au 31 octobre 2012 par rapport à il y a un an. Les prêts hypothécaires résidentiels incluent principalement des prêts hypothécaires de détail.

Les positions dans des prêts aux particuliers et aux microentreprises représentent plus de 85 % du portefeuille de prêts de la Banque, ce qui reflète sa forte présence auprès des particuliers par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et PME-Québec et B2B Banque. De plus, les prêts commerciaux et les prêts hypothécaires sont accordés essentiellement à de petites et moyennes entreprises.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

(en milliards de dollars canadiens)



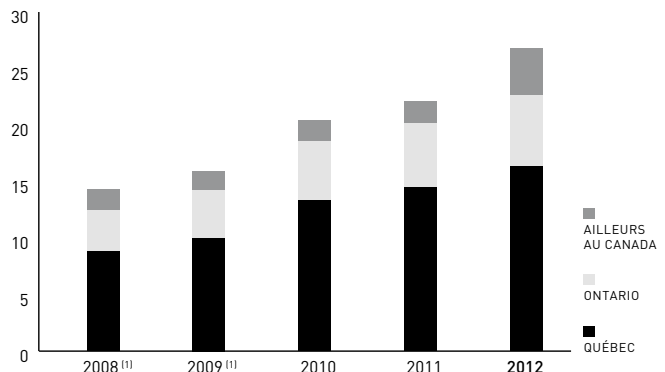
(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

Répartition géographique

La Banque exerce ses activités partout au Canada. Au Québec, la majorité des produits de crédit de la Banque sont offerts principalement par l'intermédiaire de son réseau de succursales et de ses centres d'affaires commerciaux. La Banque étend ses activités immobilières et commerciales partout au Canada par l'entremise de plusieurs centres d'affaires commerciaux en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers indépendants à l'échelle du Canada par l'entremise de B2B Banque. Au 31 octobre 2012, les prêts consentis à des emprunteurs au Québec constituaient 61 % du total des prêts, et les prêts consentis à des emprunteurs hors Québec, 39 % [respectivement 65 % et 35 % au 31 octobre 2011]. Ce changement important est attribuable surtout aux acquisitions de la Fiducie AGF et des sociétés MRS, qui ont contribué à la diversification géographique de la Banque.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS

(en milliards de dollars canadiens)



(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

Assurances et garanties

Une part importante du portefeuille de prêts de la Banque est assurée auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou garantie par les actifs des emprunteurs.

La SCHL offre un programme d'assurance prêt hypothécaire dont l'objectif ultime est de faciliter l'accès pour les Canadiens à du financement hypothécaire à coût abordable. À titre de prêteur agréé en vertu de ce programme, la Banque bénéficie de la couverture d'assurance, réduisant ainsi son risque global de crédit et améliorant ses ratios de fonds propres. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant une forte proportion de prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de l'exercice 2012, 60% des prêts hypothécaires résidentiels étaient assurés essentiellement par la SCHL, un taux relativement inchangé par rapport à 2011. La Banque considère qu'elle détient d'excellentes garanties pour les autres prêts hypothécaires traditionnels, y compris les marges de crédit hypothécaire, dont la valeur n'excède jamais 80 % de la valeur des propriétés initialement estimée, conformément aux exigences légales. Au 31 octobre 2012, le ratio prêts-valeur moyen des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés est estimé à respectivement 66% et 47%.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs spécifiques, dont des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des édifices à bureaux, des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60% à 75% de la valeur des propriétés initialement estimée, selon la nature du prêt.

Les autres prêts commerciaux sont en général garantis par divers actifs, comme les stocks et les créances, ainsi que, dans certains cas, par des privilèges additionnels sur les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles.

Le portefeuille de prêts à l'investissement de B2B Banque se compose principalement de prêts sur fonds communs de placement. La souscription des prêts est soumise à un processus rigoureux qui permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients de manière efficiente. Les autorisations sont largement fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. De plus, le portefeuille fait l'objet d'une analyse périodique visant à repérer tout problème potentiel de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt-valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursments sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés. En ce qui a trait au portefeuille de prêts à l'investissement acquis récemment, la souscription de prêts s'appuyait davantage sur les garanties, mais demeure assujettie à un processus rigoureux.

Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire et de prêts au financement aux points de vente permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. D'autre part, 9 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

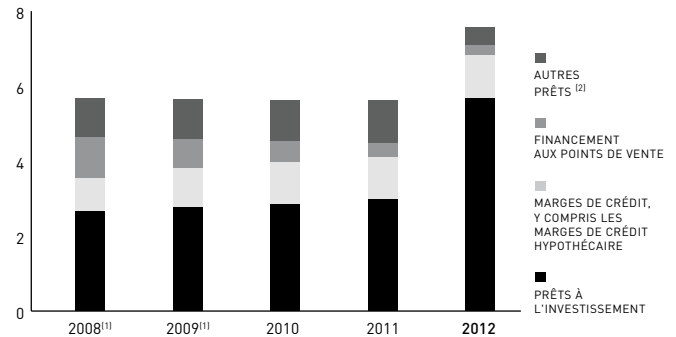
Évolution de la composition des portefeuilles de prêts

Prêts personnels

Au 31 octobre 2012, le portefeuille de prêts personnels atteignait 7,8 milliards \$, une importante augmentation de 2,0 milliards \$, ou 35 %, par rapport au 31 octobre 2011. Les prêts à l'investissement et les marges de crédit hypothécaire acquis dans le cadre de l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF ont accru le portefeuille de prêts de B2B Banque de 2,2 milliards \$, ce qui a plus que compensé la rationalisation continue du portefeuille de financement aux points de vente, qui s'est chiffrée à 114,2 millions \$ et témoigne de la décision de la direction d'abandonner graduellement ces activités à risque plus élevé. Les efforts déployés par la Banque en matière de développement des affaires pour répondre aux besoins des clients ont également stimulé la croissance des marges de crédit hypothécaire au cours de l'exercice.

Une partie des prêts à l'investissement acquis de la Fiducie AGF présente un profil de risque de crédit plus élevé qui devrait donner lieu à des provisions relativement plus élevées dans l'avenir. Néanmoins, le portefeuille de prêts acquis devrait avoir une incidence positive globale sur le profil de rendement futur du portefeuille de prêts personnels de la Banque puisqu'il produit des marges relativement plus élevées que le portefeuille de prêts montés par B2B Banque.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS PERSONNELS
(en milliards de dollars canadiens)



(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

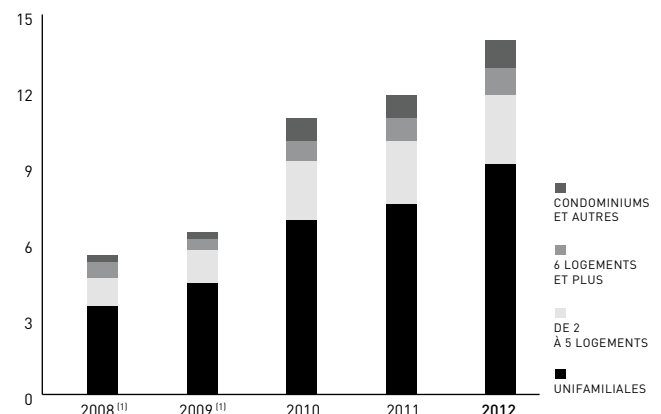
(2) Incluant les prêts sur cartes de crédit, les prêts étudiants, les prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs et les autres prêts.

Prêts hypothécaires résidentiels

Comme l'indique le tableau 26 à la page 64, le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels a augmenté de 2,3 milliards \$, ou 19 %, au cours de l'exercice 2012. Au cours de l'exercice, la Banque, misant sur son approche ciblée orientée sur les clients dans les secteurs d'activité Particuliers et B2B Banque, a poursuivi son développement et a accru son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de 1,1 milliard \$. Des taux d'intérêt très bas et des niveaux d'emploi relativement stables ont aussi placé la Banque dans un contexte favorable pour tirer parti de diverses occasions de croissance et répondre à la demande de prêts hypothécaires. Bien que la pression exercée par le resserrement récent des règles régissant les prêts hypothécaires et que le ralentissement de la croissance des prix et de l'activité sur le marché de l'habitation représentent des défis pour la croissance des prêts, la Banque demeure confiante qu'elle pourra tirer parti de ses capacités de croissance, comme le groupe de banquiers mobiles, pour accroître son portefeuille de façon rentable, même si c'est à un rythme plus lent.

L'acquisition des sociétés MRS en 2012 s'est traduite par une augmentation de 0,1 milliard \$ des prêts hypothécaires résidentiels ayant un profil similaire au portefeuille de prêts

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ⁽²⁾
(en milliards de dollars canadiens)



(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

(2) Tel que présenté au bilan consolidé.

montés par B2B Banque. L'acquisition de la Fiducie AGF a représenté un apport de 1,2 milliard \$ au portefeuille de B2B Banque. Comme c'est le cas des prêts à l'investissement acquis, les prêts hypothécaires acquis de la Fiducie AGF ont un ratio risque-rendement plus élevé et devraient avoir une incidence positive globale sur le profil de rendement futur de ce portefeuille.

Prêts hypothécaires commerciaux

Au 31 octobre 2012, les prêts hypothécaires commerciaux ont augmenté de 79,8 millions \$, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice 2011, pour s'établir à 2,4 milliards \$, en dépit de ventes de prêts totalisant 85,2 millions \$ en 2012. Par l'intermédiaire de son secteur d'activité Immobilier et Commercial, la Banque a continué de générer une forte croissance de ce portefeuille. En 2012, la proportion de prêts à terme fixe de ce portefeuille a diminué, pour s'établir à 48 %, alors qu'elle était de 53 % à la fin de l'exercice 2011. La composition du portefeuille de prêts permet de réaliser l'équilibre entre la stabilité des volumes du portefeuille et l'optimisation des marges d'intérêt.

La présence grandissante de la Banque sur le marché immobilier a joué un rôle clé dans l'amélioration de sa rentabilité au cours des dernières années, étant donné que la Banque continue de miser sur sa solide clientèle pour tirer parti des occasions de croissance offertes par le marché immobilier intermédiaire canadien. La Banque continue de s'efforcer de mieux servir sa clientèle et, le cas échéant, de faire face à l'augmentation de la taille des projets de développement immobilier.

Ce portefeuille contribue également à l'amélioration de la diversification géographique au Canada et, par le fait même, au rehaussement du profil global de la Banque.

Au 31 octobre 2012, le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux était réparti comme suit : 72 % en Ontario et dans l'Ouest canadien et 28 % au Québec (75 % en Ontario et dans l'Ouest canadien, et 25 % au Québec au 31 octobre 2011).

La valeur comptable moyenne des prêts s'établissait à 1,9 million \$ au 31 octobre 2012 (2,0 millions \$ au 31 octobre 2011).

Prêts commerciaux

Au 31 octobre 2012, le portefeuille de prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires, a totalisé 2,4 milliards \$, en hausse de 282,0 millions \$ par rapport à 2,1 milliards \$ au 31 octobre 2011. Cette hausse est principalement attribuable aux petites et moyennes entreprises au Québec et, dans une moindre mesure, aux prêts octroyés sur le marché intermédiaire canadien. En 2012, les investissements ciblés dans le secteur d'activité PME-Québec ont contribué à accroître les prêts de 198,7 millions \$, ou 17 %.

Comme l'indique le tableau 26, le portefeuille couvre un large éventail de secteurs, et aucun secteur ne représente plus de 30 % de l'ensemble du portefeuille.

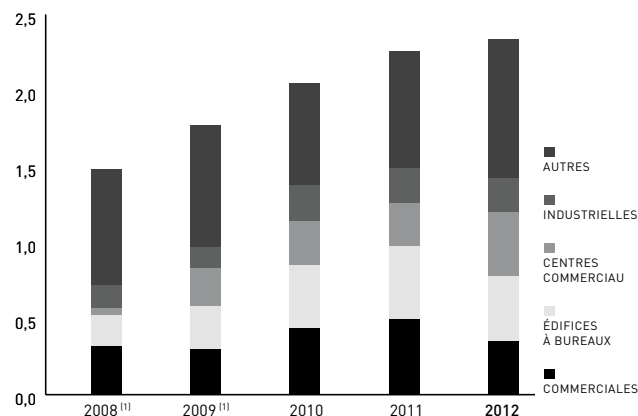
Prêts douteux

Les prêts douteux bruts ont diminué de 35,7 millions \$ depuis le début de l'exercice, pour un total de 128,0 millions \$ au 31 octobre 2012. La diminution des prêts douteux reflète l'amélioration globale de la qualité du crédit au cours de l'exercice, principalement dans le portefeuille de prêts commerciaux, qui a plus que contrebalancé l'incidence des volumes accrus dans le portefeuille de détail de la Banque. La performance des portefeuilles de détail a aussi été bonne, la Banque ayant continué de réduire son exposition aux risques liés au marché du financement aux points de vente. De plus, les emprunteurs ont continué de profiter de conditions favorables dans le marché de l'emploi au Canada et du contexte de faibles taux d'intérêt.

Depuis le 31 octobre 2011, les provisions cumulatives individuelles ont diminué de 21,6 millions \$, pour s'établir à 47,8 millions \$. Au cours de la même période, les provisions cumulatives collectives ont diminué de 4,0 millions \$, malgré une hausse de 3,2 millions \$ liée à l'acquisition du portefeuille de prêts et des provisions cumulatives des sociétés MRS et les nouvelles provisions de 3,1 millions \$ liées au portefeuille de la Fiducie AGF. Les provisions cumulatives collectives reflètent l'estimation par la direction des pertes engagées en raison de la détérioration de la qualité du crédit des portefeuilles de prêts jugés négligeables, lorsque pris individuellement, et des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés.

La note 6 des états financiers consolidés annuels présente de plus amples renseignements à ce sujet.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ (en milliards de dollars canadiens)



(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

TABLEAU 26

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR INDUSTRIE

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à cette date (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2012					
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES	PRÊTS DOUTEUX NETS	PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS ⁽¹⁾
Personnels	7 806 067\$	16 863\$	-\$	34 805\$	(17 942)\$	25 328\$
Hypothécaires résidentiels	14 169 095	21 971	-	2 644	19 327	3 454
Hypothécaires commerciaux	2 443 634	36 672	14 070	16 406	6 196	1 527
	24 418 796	75 506	14 070	53 855	7 581	30 309
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)						
Fabrication	186 935	19 167	18 377	1 745	(955)	3 046
Transformation et ressources naturelles	111 130	15 672	10 988	350	4 334	1 954
Agriculture	259 402	10 084	494	3 266	6 324	(178)
Services publics	54 316	-	-	73	(73)	-
Commerce de gros et détail	423 456	1 508	1 507	2 525	(2 524)	6
Construction	174 578	1 378	315	1 973	(910)	266
Services financiers	140 934	903	237	1 646	(980)	34
Immobilier, location et location à bail	533 953	248	153	1 851	(1 756)	(2 981)
Autres services et administration publique	326 387	1 687	475	23	1 189	327
Transport et communications	109 184	722	614	600	(492)	(347)
Autres	41 808	1 148	619	1 786	(1 257)	564
	2 362 083	52 517	33 779	15 838	2 900	2 691
Total	26 780 879\$	128 023\$	47 849\$	69 693\$	10 481\$	33 000\$
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,48%			0,04%	

(1) Imputées à l'état du résultat consolidé

	2011					
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES	PRÊTS DOUTEUX NETS	PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS ⁽¹⁾
Personnels	5 774 207\$	14 395\$	-\$	30 216\$	(15 821)\$	23 341\$
Hypothécaires résidentiels	11 869 412	17 053	-	1 424	15 629	113
Hypothécaires commerciaux	2 363 808	62 541	22 129	22 183	18 229	17 404
	20 007 427	93 989	22 129	53 823	18 037	40 858
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)						
Fabrication	220 064	19 556	17 399	4 906	(2 749)	(324)
Transformation et ressources naturelles	122 304	23 658	14 303	16	9 339	7 263
Agriculture	225 876	5 845	982	3 649	1 214	235
Services publics	58 451	53	53	80	(80)	(947)
Commerce de gros et détail	357 167	8 953	4 951	3 987	15	4 242
Construction	166 400	1 508	1 349	968	(809)	(33)
Services financiers	86 219	618	283	322	13	11
Immobilier, location et location à bail	437 349	5 237	4 395	2 577	(1 735)	1 016
Autres services et administration publique	274 188	1 020	501	25	494	(232)
Transport et communications	93 032	3 208	3 046	649	(487)	(775)
Autres	39 067	80	59	2 698	(2 677)	(234)
	2 080 117	69 736	47 321	19 877	2 538	10 222
Total	22 087 544\$	163 725\$	69 450\$	73 700\$	20 575\$	51 080\$
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,74%			0,09%	

(1) Imputées à l'état du résultat consolidé

TABLEAU 27

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2012		2011	
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX
Québec				
Personnels	3 217 193\$	4 810\$	2 708 552\$	3 550\$
Hypothécaires résidentiels	10 463 663	17 372	9 478 340	9 725
Hypothécaires commerciaux	682 144	11 886	589 798	11 760
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	1 948 530	43 300	1 688 431	54 417
	16 311 530	77 368	14 465 121	79 452
Ailleurs au Canada				
Personnels	4 588 874	12 053	3 065 655	10 845
Hypothécaires résidentiels	3 705 432	4 599	2 391 072	7 328
Hypothécaires commerciaux	1 761 490	24 786	1 774 010	50 781
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	413 553	9 217	391 686	15 319
	10 469 349	50 655	7 622 423	84 273
Total	26 780 879\$	128 023\$	22 087 544\$	163 725\$

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif de la Banque. À l'exception des activités de gestion de l'actif et du passif, le risque de marché ne contribue pas de manière significative au profil de risque de la Banque.

Le **risque de taux d'intérêt** correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt. La rubrique portant sur les activités de gestion de l'actif et du passif décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de marché est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le **risque de change** est le risque de perte que la Banque pourrait subir en raison de fluctuations défavorables des taux de change. Il découle essentiellement des positions de change détenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien, des activités de négociation et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, ainsi que de la non-concordance des entrées et sorties de trésorerie en devises.

Le **risque lié aux actions** correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours de certaines actions ou de l'instabilité du marché boursier en général.

Politiques et normes

L'objectif premier d'une gestion efficace des risques de marché est de mesurer adéquatement les principaux risques de marché et de veiller à ce que ces risques ne dépassent pas le seuil de tolérance au risque de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de gestion de l'actif et du passif. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de trésorerie. Elles sont approuvées par le comité de direction et par le comité de gestion des risques du conseil, au moins annuellement, afin de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits quotidiennement et présentés comme suit :

- quotidiennement aux gestionnaires de portefeuilles et de risques;
- trimestriellement au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Méthodes d'évaluation et de gestion des risques de marché (taux d'intérêt, change et actions)

L'évaluation des risques de marché auxquels la Banque est exposée repose sur la combinaison de diverses mesures telles que :

- des limites dites nominales;
- la valeur à risque (VaR);
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à son profil de risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des

stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau des portefeuilles, des secteurs d'activité, des facteurs de risque et de la Banque dans son ensemble, et sont surveillées quotidiennement. Les limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque liés aux activités et peuvent comprendre des montants nominaux de référence, des mesures de sensibilité, la VaR et d'autres simulations de crise. La Banque utilise une combinaison de ces méthodes selon la complexité et la nature de ses activités.

Valeur à risque

La VaR correspond à la perte potentielle que la Banque peut subir sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 99 %. Par conséquent, les chances que les pertes réelles subies un jour donné soient plus élevées que la VaR sont théoriquement de 1 %. Pour calculer la VaR, des simulations historiques, prenant implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque, sont effectuées. La VaR est basée sur un historique de données de 300 jours. Les VaR sont calculées sur une base quotidienne pour l'ensemble des activités des marchés financiers. La Banque utilise des tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes théoriques aux résultats de la VaR de négociation. Cela permet de valider les hypothèses statistiques du modèle de VaR. Ces tests sont effectués pour chacun des secteurs d'activité et chacun des facteurs de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille est stable.

Simulations de crise et mesures de sensibilité

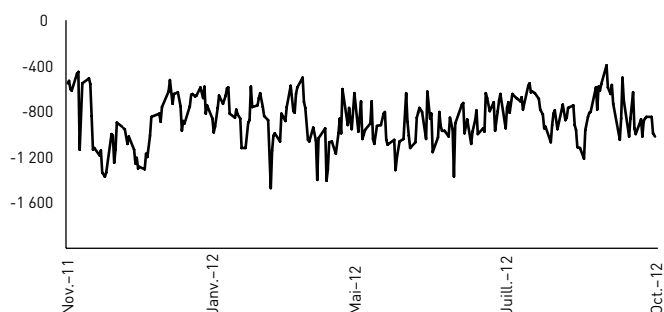
Parallèlement aux calculs de la VaR, l'incidence des simulations de crise sur les profits et les pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales, mais plausibles. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire à la VaR et visent à fournir une estimation des pires pertes que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise de la Banque combine des scénarios historiques, théoriques et statistiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur de marché des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de volatilité et des mouvements parallèles de courbes de rendement, sur des secteurs d'activité spécifiques et sur les activités des marchés financiers dans leur ensemble.

Activités de négociation

Les activités de négociation sont fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Les risques de marché associés aux activités de négociation découlent des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour ses clients. Ces activités sont menées principalement par Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux et, dans une moindre mesure, par la Trésorerie corporative de la Banque. Le graphique ci-après présente la VaR totale quotidienne du portefeuille de négociation pour l'exercice 2012.

VAR QUOTIDIENNE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SUR LES 12 DERNIERS MOIS

(en milliers de dollars canadiens)



Activités de gestion de l'actif et du passif

Le but des activités de gestion de l'actif et du passif est de contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence potentielle défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur les revenus et la valeur économique de la Banque. Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, le rachat des dépôts et les engagements hypothécaires.

La gestion du risque structurel nécessite un suivi rigoureux de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires de la clientèle de la Banque, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des stratégies de tarification selon les termes;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel;
- les activités de négociation de titres, lesquels sont évalués quotidiennement à leur juste valeur de marché selon l'évolution des taux;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque structurel vise à maximiser la rentabilité de la Banque, tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour atteindre ces objectifs, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, les swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts.

Le risque structurel est géré globalement par la Trésorerie corporative de la Banque et surveillé par le comité de direction et celui de gestion de l'actif et du passif, conformément à la politique de gestion du risque structurel approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration. Cette politique définit les limites relatives à l'appréciation du risque lié à la valeur économique et au revenu net d'intérêt. Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances.

Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 mois suivants. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence défavorable nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

Les positions des portefeuilles sont revues périodiquement par le comité de gestion de l'actif et du passif qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt et de recommander la couverture de tout risque de taux d'intérêt non désiré. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés périodiquement au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil.

Dans le cadre d'une saine gestion du risque structurel, un relevé des écarts de retarification hebdomadaire est produit. Ce relevé sert ensuite de base à des analyses de simulation de l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à des hausses et à des baisses parallèles, soudaines et soutenues

de 1 % et de 2 % des taux d'intérêt, d'après un certain nombre d'hypothèses et de facteurs, y compris les seuils de passif-dépôts et le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché. Au 31 octobre 2012 par exemple, pour tous les portefeuilles, une augmentation de 1 % du taux d'intérêt aurait entraîné une augmentation d'environ 16,7 millions \$ du revenu net d'intérêt avant impôts pour les 12 mois suivants, et aurait eu des retombées négatives de 19,7 millions \$ sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. En raison des taux d'intérêt inhabituellement bas à la fin de l'exercice, certains résultats de l'analyse de sensibilité aux taux d'intérêt ne sont pas symétriques quant à l'incidence du revenu net d'intérêt au cours des 12 prochains mois. Le tableau 28 ci-après présente d'autres fluctuations de taux d'intérêt. Ces résultats reflètent les efforts de la haute direction pour tirer parti des fluctuations prévues des taux d'intérêt à court et à long terme, tout en maintenant la sensibilité à ces fluctuations bien en deçà des limites approuvées. La position de la Banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt, au 31 octobre 2012, est présentée à la note 25 des états financiers consolidés annuels.

TABLEAU 28
ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ AU RISQUE

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2012		2011	
	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽¹⁾	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽¹⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	16 701 \$	(19 710) \$	21 735 \$	(16 670) \$
Diminution de 100 points de base	(14 948)	20 833	(24 138)	18 324
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 200 points de base	33 506	(38 016)	43 517	(31 477)
Diminution de 200 points de base	(74 716) \$	28 686 \$	(74 128) \$	32 762 \$

(1) Après impôts sur le résultat

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est inhérent aux activités des institutions financières. Il découle d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes ou à des événements extérieurs.

La politique de gestion du risque opérationnel, revue annuellement par le comité de gestion des risques du conseil, définit le cadre de gestion du risque opérationnel ainsi que les rôles et responsabilités de diverses parties prenantes. Il incombe toutefois aux gestionnaires des secteurs d'activité et des filiales de gérer de manière proactive le risque opérationnel inhérent à leurs activités quotidiennes. Le secteur Gestion du risque opérationnel supervise le processus de gestion du risque opérationnel. Le secteur Audit interne de la Banque participe à ce processus en communiquant les conclusions de ses mandats d'audit au groupe de gestion du risque opérationnel, ainsi qu'au comité de gestion des risques du conseil et au comité d'audit.

Le processus de gestion du risque opérationnel dont s'est dotée la Banque comprend les étapes suivantes :

Adoption de politiques par le conseil d'administration

Le cadre de gestion du risque opérationnel comprend les politiques suivantes : gestion du risque opérationnel, gestion du risque d'impartition, gestion de la continuité des affaires, gestion du risque lié à la sécurité de l'information, protection des renseignements personnels et gestion du risque lié à la responsabilité professionnelle et à la réputation.

Cueillette des données sur les pertes opérationnelles

Les données concernant les pertes opérationnelles sont centralisées au sein du secteur Gestion du risque opérationnel.

Identification du risque opérationnel

Les gestionnaires doivent détecter les risques découlant de leurs activités, y compris les risques liés aux nouveaux produits, aux nouvelles activités et aux nouveaux processus selon la méthode élaborée par le secteur Gestion du risque opérationnel. Le secteur Gestion du risque opérationnel viendra en aide aux secteurs d'activité au besoin et examinera l'analyse des risques.

Évaluation du risque opérationnel

Les activités de la Banque sont divisées en processus liés au risque opérationnel qui doivent être évalués sur une base régulière par les secteurs d'activité aidés du secteur Gestion du risque opérationnel, selon le programme d'autoévaluation du risque opérationnel. Des évaluations du risque opérationnel doivent être effectuées par suite de toute modification importante de ces processus ou de la mise en œuvre d'un nouveau processus. Ces évaluations comprennent l'évaluation de l'incidence et de la probabilité du risque inhérent de même que de l'efficacité du contrôle. Au besoin, les plans d'action conçus par les secteurs d'activité visent l'atténuation de tout risque important recensé, et le secteur Gestion du risque opérationnel en surveille l'évolution.

Gestion du risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel touche notamment la prise de la décision d'accepter, d'atténuer, d'éviter ou de transférer certains risques, et de mettre en place les procédures et mesures de contrôle appropriées. La Banque utilise plusieurs moyens pour réduire au minimum ou transférer ses risques, y compris la participation à un programme d'assurances corporatives, et l'élaboration d'un plan global et intégré de continuité des affaires.

Production de rapports sur le risque opérationnel

Le secteur Gestion du risque opérationnel produit des rapports qui sont remis aux gestionnaires, à la haute direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration. Ces rapports contiennent notamment des renseignements sur les pertes opérationnelles par catégorie de risques et par grand secteur d'activité.

Gestion de l'impartition

La Banque s'appuie sur diverses stratégies qui lui permettront de demeurer concurrentielle aussi bien en matière de coûts qu'en matière de diversification de produits. L'impartition constitue l'une de ces importantes stratégies. Elle permet d'accéder à des technologies de pointe, favorise les économies d'échelle et contribue à l'amélioration de l'efficacité des processus. Une entente d'impartition sera considérée comme acceptable si elle procure à la Banque des avantages à court et à long terme, tout en comportant un niveau de risque acceptable. La Banque a mis en place une politique de gestion du risque d'impartition pour l'ensemble de ses activités. Cette politique vise à superviser les activités d'impartition et à assurer que les ententes les plus importantes sont gérées avec prudence et que leur surveillance et leur supervision sont adéquates selon leur importance.

GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les engagements au titre des emprunts, les placements et les garanties.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie corporative et surveillé par le comité de la liquidité et du financement et, en fin de compte, par le comité de direction, conformément aux politiques régissant les liquidités, le financement et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

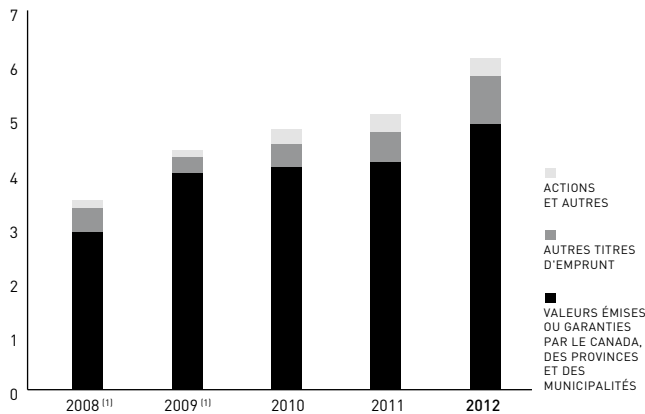
La Banque définit sa tolérance au risque à l'égard de la liquidité et du financement comme étant le niveau de liquidité minimal requis qui assurerait la survie de la Banque pendant 90 jours dans l'éventualité d'une crise de liquidité.

La Banque effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies. Dans le cadre de la gestion du risque d'illiquidité, une attention particulière est accordée aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds au moment de la planification du financement. La Banque maintient une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles pour parer aux éventualités et qui constituent une réserve de liquidités. Elle définit ses besoins de liquidités au moyen de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers au cours de périodes précises. La Banque s'efforce de maintenir un volume stable de dépôts de base en provenance de sa clientèle de particuliers et de courtiers, de même que des sources de financement bien diversifiées. Les lignes directrices relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance à l'échelon de la haute direction et du conseil d'administration de la Banque. Les stratégies de financement comprennent aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Un plan d'urgence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il s'agit d'un plan d'action détaillé qui permettrait à la Banque de s'acquitter de ses obligations dans l'éventualité d'une crise de liquidité interne ou externe.

Informations détaillées sur les liquidités

Les liquidités de la Banque sont constituées de l'encaisse, des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2012, ces actifs totalisaient 7,3 milliards \$, une augmentation de 1,1 milliard \$, comparativement à 6,3 milliards \$ au 31 octobre 2011, ce qui représente un niveau relativement élevé de liquidités attribuable à l'acquisition de la Fiducie AGF et à l'émission d'actions ordinaires connexe au cours du quatrième trimestre 2012, de même qu'à l'émission récente par la Banque de dette subordonnée et d'actions privilégiées. Près de 67 % des liquidités de la Banque sont constituées de valeurs négociables émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada. Ces liquidités procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des liquidités, sur le plan de l'optimisation et de la composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque. En outre, les portefeuilles détenus à des fins de transaction compris dans les portefeuilles de titres négociables offrent des possibilités de négociation de titres à revenu fixe ou sont utilisés comme couverture de l'exposition à certains risques.

VALEURS MOBILIÈRES
(en milliards de dollars canadiens)



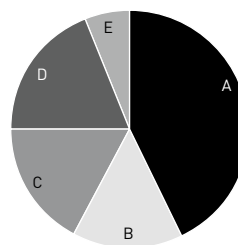
(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

Financement

La Banque compte principalement sur les dépôts de particuliers (par l'entremise des succursales et des courtiers de dépôts indépendants) pour le financement de ses opérations. Les dépôts de particuliers continuent d'être une source de financement particulièrement stable pour la Banque. Cette stratégie de financement est également conforme aux modifications récentes apportées à la réglementation, qui reconnaissent que ces dépôts sont l'une des meilleures sources de financement. Elle contribuera à réduire l'incidence des nouvelles règles de Bâle III en matière de liquidités, qui devront être adoptées à compter de 2015. Au 31 octobre 2012, ces dépôts représentaient 81 % du portefeuille total de dépôts de la Banque.

La Banque utilise aussi la titrisation des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et, plus récemment, a recommencé à utiliser des conduits à vendeurs multiples. Cette source de liquidités procure la souplesse accrue requise pour faire face aux augmentations spécifiques de besoins en financement. Le Compte d'investissement à intérêt élevé de B2B Banque a continué à fournir une importante source de financement de détail tout au long de l'exercice. Dans ce contexte de faiblesse persistante des taux d'intérêt, ce produit s'est avéré particulièrement intéressant pour les clients de la Banque et, par conséquent, a constitué une source de financement de détail importante pour la Banque.

SOURCES DE FINANCEMENT
(en pourcentage)



A. DÉPÔTS À TERME DE PARTICULIERS	43%
B. DÉPÔTS D'ENTREPRISES ET AUTRES	15%
C. DÉPÔTS À VUE ET SUR PRÉAVIS DE PARTICULIERS	17%
D. DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION	19%
E. CAPITAUX PROPRES ET DETTE SUBORDONNÉE	6%

Dépôts de particuliers

Le total des dépôts des particuliers a augmenté de 3,8 milliards \$ pour s'établir à 19,4 milliards \$ au 31 octobre 2012, par rapport à 15,6 milliards \$ au 31 octobre 2011. Au cours de l'exercice, la Banque a fait croître sa base de dépôts grâce à des acquisitions et à la croissance interne, et ce, malgré le contexte de très faibles taux d'intérêt. La Banque a continué de se concentrer sur le maintien de sa position privilégiée sur le marché de détail et sur le marché des dépôts par l'entremise de conseillers financiers indépendants dans les secteurs d'activité Particuliers et PME-Québec et B2B Banque, de façon à répondre à ses besoins de financement futurs. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par client, par institution financière de dépôt réglementée.

Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ont progressé de 0,3 milliard \$, pour totaliser 4,7 milliards \$ au 31 octobre 2012, comparativement à 4,4 milliards \$ au 31 octobre 2011. Cette progression s'explique surtout par l'émission de 200,0 millions \$ de billets non garantis de premier rang au cours de l'exercice, alors que la Banque a tiré parti des conditions de marché favorables et maintenu sa présence sur le marché monétaire institutionnel, celui-ci pouvant lui offrir une souplesse accrue sur le plan du financement.

TABEAU 29
DÉPÔTS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2012		2011	
Personnels				
À vue et sur préavis				
Réseau de succursales	2 459 039 \$	10,2%	2 225 036 \$	11,1%
Intermédiaires financiers	3 103 670	12,9	2 694 993	13,5
	5 562 709	23,1	4 920 029	24,6
À terme				
Réseau de succursales	5 511 933	22,9	5 048 772	25,2
Intermédiaires financiers	8 294 668	34,5	5 641 052	28,2
	13 806 601	57,5	10 689 824	53,4
Sous-total – personnels	19 369 310	80,5	15 609 853	78,0
Entreprises, banques et autres				
À vue et sur préavis	2 465 118	10,3	2 443 988	12,2
À terme	2 207 015	9,2	1 962 440	9,8
Sous-total – entreprises, banques et autres	4 672 133	19,5	4 406 428	22,0
Total – dépôts	24 041 443 \$	100,0%	20 016 281 \$	100,0%

Notes de crédit

Les dépôts de particuliers, levés par le réseau de succursales et les intermédiaires financiers, constituent la principale source de financement de la Banque. Dans certaines circonstances toutefois, notamment en période de forte croissance, la Banque doit se tourner vers les marchés afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, ainsi que les conditions connexes, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation, comme DBRS Limited et Standard & Poor's. Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur le financement des activités et sur les exigences en matière de garanties.

La Banque assure une surveillance hebdomadaire de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garanties. Au 31 octobre 2012, aucune garantie additionnelle ne serait requise dans l'éventualité d'une baisse d'un cran de la note de crédit.

Au cours de l'exercice 2012, toutes les notes de crédit de la Banque ont été confirmées et sont demeurées inchangées. Cependant, la tendance qui accompagne la note de crédit à long terme, comme elle est établie par DBRS Limited, a été modifiée à positive tandis que celle qui accompagne la note de crédit à court terme est restée stable⁽¹⁾. En outre, l'agence de notation Standard & Poor's a modifié la perspective de la note de crédit à court terme à négative.

Le tableau suivant présente les notes de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation.

TABEAU 30
NOTES DE CRÉDIT

Au 31 octobre 2012

	DBRS	STANDARD & POOR'S
Dépôts et dettes de premier rang	BBB (haut)	BBB+
Instruments à court terme	R-1 (bas)	A-1 (bas)
Dettes subordonnées	BBB	BBB
Actions privilégiées	Pfd-3 (bas)	BBB-

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations résultent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de capital-actions, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement.

En outre, la Banque doit s'assurer qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins liés aux dépenses d'exploitation courantes. Par ailleurs, elle doit investir des sommes importantes chaque année dans certains projets d'investissement en infrastructure, notamment la rénovation de son réseau de succursales, la modernisation de ses plateformes informatiques ainsi que des projets liés aux nouveaux produits et services, aux outils de vente et de gestion ou à la conformité aux exigences en matière de réglementation.

(1) Une perspective de notation attribuée par Standard & Poor's est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par Standard & Poor's et leur signification sont les suivantes :
 – « Positive » signifie que la note pourrait être haussée
 – « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée
 – « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change
 – « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée

Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. Une tendance positive ou négative n'est pas indicative de l'imminence de la modification d'une note. En général, les situations qui donnent lieu à l'attribution d'une tendance positive ou négative sont résolues au cours d'une période de douze mois.

TABEAU 31
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 octobre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

	SANS ÉCHÉANCE FIXE	2013	2014	2015	2016	2017	PAR LA SUITE	TOTAL
Dépôts	8 027 827 \$	7 426 743 \$	4 516 460 \$	2 441 858 \$	988 599 \$	585 159 \$	54 797 \$	24 041 443 \$
Dérivés	-	6 772	5 737	3 641	1 637	646	145	18 578
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	-	1 349 932	-	-	-	-	-	1 349 932
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	-	244 039	-	-	-	-	-	244 039
Dettes liées aux activités de titrisation	-	1 862 564	1 149 346	679 503	1 333 621	955 350	56 713	6 037 097
Dettes subordonnées	-	-	-	-	250 000	200 000	-	450 000
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres	-	72 989	67 932	63 768	91 188	51 373	90 272	437 522
Total	8 027 827 \$	10 963 039 \$	5 739 475 \$	3 188 770 \$	2 665 045 \$	1 792 528 \$	201 927 \$	32 578 611 \$

Le tableau ci-dessus présente un sommaire des obligations contractuelles principales de la Banque au 31 octobre 2012, échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite. La note 28 des états financiers consolidés annuels contient de plus amples renseignements à ce sujet.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque qu'une décision, un événement ou une série d'événements puisse influencer, directement ou indirectement, sur l'image que les actionnaires, les clients, les employés, le grand public ou toute autre partie prenante ont de la Banque, et ait une incidence négative sur ses revenus, ses activités et, en définitive, sur sa valeur.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques et peut toucher la quasi-totalité des activités d'une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de réglementation. La réputation constitue un actif essentiel qui contribue à la croissance de l'entreprise, au maintien du lien de confiance avec les clients et le grand public et à l'optimisation de la valeur pour les actionnaires. Par conséquent, la réputation constitue un atout stratégique important.

Soucieux de protéger la Banque contre toute atteinte à sa réputation, et compte tenu de l'importance de ce risque, le comité de direction contrôle et supervise la gestion du risque de réputation au moyen d'une politique sur le risque lié à la réputation. D'autres politiques et d'autres comités le soutiennent également dans la gestion des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉGLEMENTATION

Le risque lié à la réglementation fait référence au risque que la Banque ne se conforme pas aux lois, règles, règlements, lignes directrices des autorités de réglementation ou aux codes volontaires applicables. La politique de gestion du risque lié à la réglementation a recours au cadre de gestion du risque lié à la réglementation de la Banque qui comprend les éléments suivants :

- détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque attribuable à chaque exigence;
- élaboration, documentation, mise en œuvre des contrôles et évaluation de leur efficacité pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles;
- identification et signalement des situations de non-conformité;
- renforcement des contrôles et correction des situations de non-conformité.

La gestion du risque lié à la réglementation est aussi régie par la politique sur le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes et par la politique sur la protection des renseignements personnels.

Les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation et ceux sur l'application du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes sont soumis au moins chaque trimestre au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil. Un mécanisme d'examen conçu pour évaluer l'efficacité du cadre de gestion du risque lié à la réglementation et du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes est également en place.

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui peuvent être subies lorsque les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance.

Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental correspond au risque de pertes financières qui peuvent survenir lorsqu'il est nécessaire de remettre les actifs de la Banque ou les actifs saisis de clients de la Banque dans un état environnemental sain.

Le risque environnemental lié aux activités de financement est géré dans le cadre du processus d'approbation de prêts, alors que les risques liés aux actifs de la Banque, quoique limités, sont surtout gérés par le secteur Immobilier.

RISQUES ADDITIONNELS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Les principaux risques commerciaux qui pourraient influencer sur les résultats de la Banque sont présentés en détail dans les rubriques précédentes. Cette rubrique présente d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de la Banque et qui pourraient faire en sorte que ceux-ci diffèrent substantiellement des énoncés prospectifs définis au début du présent document. Bien que la Banque maintienne des processus et des contrôles exhaustifs pour atténuer les risques liés à ces facteurs, ces derniers pourraient, de par leur nature, influencer grandement sur la performance de la Banque.

Conjoncture économique au Canada

La Banque exerce ses activités principalement au Québec et en Ontario mais également, dans une moindre mesure, dans le reste du Canada. Ses revenus sont donc particulièrement sensibles à la conjoncture économique et commerciale au Canada. Les principaux facteurs comprennent les taux d'intérêt, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux, la vigueur de l'économie et les volumes d'affaires de la Banque dans certaines régions clés. Une détérioration prolongée de l'économie canadienne pourrait donc avoir une incidence défavorable sur les activités de la Banque.

Politiques monétaires et autres

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et du Bureau des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis, ainsi que d'autres mesures prises par les banques centrales, ont des incidences importantes sur plusieurs variables, comme les taux d'intérêt, les taux de change et les marchés obligataires, qui peuvent se répercuter notablement sur les revenus de la Banque. La Banque n'a cependant aucun contrôle sur les changements aux politiques monétaires ou sur les mouvements des marchés des capitaux.

Concurrence

Le niveau de la concurrence dans les marchés où la Banque exerce ses activités influe sur sa performance. La vive concurrence dans le secteur des services financiers pourrait nuire à la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs. Plusieurs facteurs, dont le prix des produits et des services offerts, leur qualité et leur variété, ainsi que les initiatives des concurrents, pourraient avoir une incidence négative sur le positionnement de la Banque.

Modifications législatives et réglementaires, et poursuites

Des modifications de nature législative et réglementaire pourraient avoir une incidence sur la Banque, sur son offre de produits et de services et sur la compétitivité du secteur des services financiers. De plus, un manquement de la Banque aux lois et règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des pénalités financières qui auraient des conséquences défavorables sur ses revenus et sur sa réputation. Des poursuites pourraient également nuire à la Banque. Des renseignements additionnels sont fournis à la note 28 des états financiers consolidés annuels.

Capacité à attirer et à conserver des employés clés

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité à attirer et à conserver des employés clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de cadres est plutôt vive et on ne peut garantir que la Banque réussira à attirer et à conserver ces personnes, ce qui pourrait influencer considérablement sur les opérations et la compétitivité de la Banque.

Infrastructure commerciale

La Banque fait affaire avec des tiers pour s'assurer de disposer des composantes indispensables à son infrastructure commerciale, notamment des connexions Internet et d'autres services de communications et de gestion de bases de données. Une interruption de ces services pourrait nuire à la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses diverses clientèles et de poursuivre ses activités.

Autres facteurs

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient nuire aux résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du présent document. Il convient de noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Banque sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, laquelle assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à la fiabilité de l'information financière conformément aux PCGR.

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Au 31 octobre 2012, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109 et sous réserve de la rubrique « Limitation de l'étendue » ci-dessous, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

De même, au 31 octobre 2012, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CIIF, conformément au Règlement 52-109 et sous réserve de la rubrique « Limitation de l'étendue » ci-dessous, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée selon le cadre de contrôle défini par le *COmmittee of Sponsoring Organizations* (COSO) de la *Treadway Commission*. L'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs au volet Entité et Finances et en utilisant les Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner de graves inexactitudes ont été détectés.

Limitation de l'étendue

Conformément au Règlement 52-109, qui permet à un émetteur d'exclure l'évaluation des CIIF et des CPCI d'entreprises acquises moins de 365 jours avant la clôture de l'exercice, la direction a exclu les contrôles, politiques et procédures des sociétés MRS et de la Fiducie AGF.

Les sociétés MRS ont été acquises le 16 novembre 2011 et représentaient environ 3 % de l'actif total, 2 % du passif total, 5 % du revenu total et 5 % du résultat net total au 31 octobre 2012 et pour l'exercice clos à cette date.

De plus, la Banque a conclu l'acquisition de la Fiducie AGF le 1^{er} août 2012 et celle-ci représentait environ 10 % de l'actif total, 9 % du passif total, 3 % du revenu total et 5 % du résultat net total au 31 octobre 2012 et pour l'exercice clos à cette date.

Pour plus de renseignements sur les acquisitions, se reporter à la note 29 des états financiers consolidés du présent rapport annuel.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de la période close le 31 octobre 2012, exception faite de l'acquisition de la Fiducie AGF, aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels. Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle fasse des estimations qui, de par leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Les méthodes comptables critiques qui exigent de la direction qu'elle pose des jugements et formule des estimations sont décrites ci-dessous.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts permettent d'ajuster la valeur des prêts pour refléter l'estimation par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer de la suffisance des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des frais de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché.

Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications des estimations et des hypothèses courantes utilisées pour déterminer les provisions cumulatives pour pertes sur prêts pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents. Des changements dans les circonstances peuvent faire en sorte que des évaluations futures du risque de crédit diffèrent de manière significative des évaluations courantes et pourraient, par conséquent, entraîner une augmentation ou une réduction substantielle des provisions cumulatives pour pertes sur prêts dans l'état du résultat consolidé pour un exercice donné. Une description détaillée des méthodes utilisées pour déterminer les provisions cumulatives pour pertes sur prêts se retrouve à la note 3 des états financiers consolidés annuels et à la rubrique « Gestion du risque de crédit » à la page 60 du présent rapport de gestion.

La direction a élaboré un modèle d'évaluation pour constituer les provisions cumulatives collectives, d'après la notation interne des risques de chaque facilité de crédit et d'après la probabilité de défaut connexe, ainsi que d'après la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. La probabilité de défaut et de perte en cas de défaut tient compte de l'expérience de la Banque. Des modifications des hypothèses et des paramètres utilisés dans ce modèle auraient pu générer des évaluations différentes.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur tous les secteurs d'activité.

Autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance sont régulièrement soumis à un test de dépréciation, et la direction doit examiner divers facteurs afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. Ces facteurs incluent la nature du placement, ainsi que la période pendant laquelle la juste valeur est inférieure au coût amorti et la mesure dans laquelle elle l'est. En outre, la direction tient compte d'autres facteurs, comme la faillite, la restructuration ou la dilution de capital, des changements importants dans les activités de l'émetteur ou d'autres incertitudes. La direction doit également affirmer son intention et sa capacité de détenir les titres jusqu'à leur recouvrement.

La direction doit exercer son jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur. La décision de comptabiliser une perte de valeur, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient varier si l'évaluation de ces facteurs par la direction était différente. Voir la note 3 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance.

Cette estimation comptable critique touche essentiellement les activités de trésorerie présentées dans le secteur Autres.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque comptabilise la plupart de ses instruments financiers, y compris les dérivés, à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les variations de la juste valeur des titres du portefeuille de négociation de la Banque et des engagements au titre des valeurs vendues à découvert et des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont généralement comptabilisées en résultat au poste « Autres revenus ».

La direction utilise les cours du marché sur des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, comme meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, étant donné que cela ne demande qu'un degré de subjectivité minimal. Les prix cotés comprennent essentiellement les cours obtenus auprès d'une Bourse. Pour certains instruments qui ne sont pas inscrits à la cote officielle d'une Bourse mais qui sont négociés activement, la juste valeur peut être obtenue auprès d'un courtier, d'un contrepartiste, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours. En ce qui a trait à la plupart des autres instruments financiers, la Banque a en général recours à des modèles d'évaluation fondés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Ces modèles peuvent comprendre des paramètres de marché observables ou non observables.

La direction doit exercer son jugement lorsqu'il n'existe pas de cours du marché observables ou lorsque seuls les cours de marchés inactifs sont disponibles. L'exercice du jugement peut également s'avérer nécessaire pour élaborer des méthodes d'évaluation et définir des paramètres qui ne sont pas aisément observables sur le marché.

L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par une comptabilisation des produits sensiblement différente.

Ces estimations comptables critiques touchent principalement Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux et le secteur Autres. Des renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la juste valeur figurent dans les notes 3 et 24 des états financiers consolidés annuels.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel des régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont évalués par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées chaque année par la direction, comme les taux d'actualisation, le rendement prévu des actifs des régimes, les niveaux de rémunération futurs, l'augmentation du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel et l'âge de départ à la retraite des employés. Ces hypothèses sont révisées chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation servant à établir les frais réels et les engagements au titre des régimes de retraite et des autres avantages du personnel reflète les rendements du marché, à la date d'évaluation, des titres d'emprunt de grande qualité dont les flux de trésorerie correspondent aux paiements prévus des prestations. Le rendement à long terme prévu des actifs des régimes correspond au rendement prévu de diverses catégories d'actifs, pondéré selon la répartition du portefeuille au cours de l'exercice. Le rendement à long terme futur prévu de chaque catégorie d'actifs est pris en compte d'après le taux d'inflation futur prévu et les rendements réels de titres à revenu fixe et d'actions. D'autres hypothèses sont fondées sur les résultats réels des régimes et sur les meilleures estimations de la direction.

Conformément aux IFRS courants, les résultats réels qui diffèrent des résultats attendus déterminés selon les hypothèses retenues sont cumulés et amortis sur les périodes futures et, par conséquent, influent sur les frais comptabilisés pour ces périodes. Au 31 octobre 2012, le montant net de la perte actuarielle non amortie s'est établi à 94,0 millions \$ (39,2 millions \$ en 2011) pour les régimes de retraite, et le montant net du gain actuariel non amorti pour les autres avantages du personnel était de 0,3 million \$ (0,5 million \$ en 2011).

Les taux d'actualisation étaient de 4,40 % au 31 octobre 2012 et de 5,25 % au 31 octobre 2011. Le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes a été de 7,25 % pour l'exercice 2012 (7,25 % pour l'exercice 2011). Le taux tendanciel de croissance annuelle estimée du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 8,0 % pour l'exercice 2012

(8,8 % pour l'exercice 2011). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 5,0 % en 2027 et se maintenir à ce niveau par la suite.

Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes, toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies, en fonction de la capitalisation du régime, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Le tableau 32 présente sommairement l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 0,25 % des hypothèses clés sur les obligations au titre des prestations définies au 31 octobre 2012 et sur les coûts des régimes de retraite à prestations définies connexes pour 2012.

TABLEAU 32
ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Au 31 octobre 2012 ou pour l'exercice clos à cette date (en millions de dollars canadiens)

	INCIDENCE POSSIBLE D'UNE VARIATION DE 0,25 %	
	OBLIGATION	COÛT
Taux d'actualisation	14 978 \$	1 311 \$
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	s. o.	1 025 \$

L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau doit être utilisée avec prudence, car les incidences sont hypothétiques et les modifications aux hypothèses pourraient ne pas varier de façon linéaire.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur tous les secteurs d'activité. La note 19 des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les régimes de retraite et sur les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

À la date d'acquisition, les actifs et les passifs de l'entité acquise ont été pris en compte à la juste valeur dans le bilan consolidé. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale était fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation. Des modifications des hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur le montant du profit d'acquisition ou du goodwill comptabilisé.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur tous les secteurs d'activité. Voir la note 29 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les actifs acquis et les passifs pris en charge par suite des regroupements d'entreprises.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction exerce son jugement pour établir à quel moment la comptabilisation d'une provision ou la présentation d'un passif éventuel est nécessaire.

Des provisions sont constituées lorsqu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera requise pour régler l'obligation et que le coût peut être estimé de façon fiable. Outre la direction de la Banque, des spécialistes juridiques internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu pour établir les provisions relatives aux actions en justice ou aux litiges en cours.

Les passifs éventuels découlent de la possibilité que la Banque subisse une perte dans l'avenir en raison de l'incertitude soulevée par un événement ou une transaction passés. La Banque et ses filiales sont parties à diverses actions en justice dans le cours de leurs activités, dont bon nombre sont liées aux prêts, ainsi qu'à certains recours collectifs liés principalement aux services de cartes de crédit. Ces actions en justice peuvent avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque même si aucune provision n'a été constituée.

Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner des ajustements aux provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de la résolution des réclamations pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés pour ces réclamations.

Voir la note 28 des états financiers consolidés annuels pour plus de précisions.

GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS

Goodwill

Au 31 octobre 2012, le solde du goodwill s'établissait à 64,1 millions \$, comparativement à 29,2 millions \$ au 31 octobre 2011. Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, sauf si certains critères précis sont respectés, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés annuels.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est attribué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Au 31 octobre 2012, 34,9 millions \$ ont été attribués au secteur B2B Banque, et 29,2 millions \$ ont été attribués à une partie du secteur Particuliers et PME-Québec, désigné unité de détail, qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec. Le test vise à comparer la valeur recouvrable de l'UGT à la valeur comptable de son actif net. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat.

La direction utilise un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque.

Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influencer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, la direction ne peut raisonnablement quantifier l'incidence que l'utilisation d'hypothèses différentes aurait sur la performance financière globale de la Banque. De plus, il est impossible de prévoir si un événement qui déclenche une perte de valeur se produira, ni quand il se produira, ou quelle sera son incidence sur la valeur des actifs présentée par la Banque.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours des exercices 2012 ou 2011. Le montant des pertes de valeur pourrait être présenté, le cas échéant, dans les frais autres que d'intérêt du secteur Particuliers et PME-Québec ou de B2B Banque, au poste « Autres frais ».

La note 9 des états financiers consolidés annuels fournit plus de renseignements sur le goodwill.

Autres immobilisations incorporelles et autres actifs

Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont aussi soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. En effectuant ce test, la direction évalue les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Aucune perte de valeur importante n'a été comptabilisée au cours des exercices 2012 ou 2011.

Par ailleurs, la direction revoit périodiquement la valeur des autres actifs de la Banque, notamment les immobilisations corporelles et les autres frais différés, afin de déterminer les pertes de valeur possibles et de valider les périodes d'amortissement connexes. Aucune perte de valeur importante n'a été comptabilisée au cours des exercices 2012 ou 2011.

Toute modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

MODIFICATIONS FUTURES AUX MÉTHODES COMPTABLES

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications des normes existantes sur les instruments financiers, la consolidation, l'évaluation de la juste valeur, les avantages du personnel, la compensation et la présentation des autres éléments du résultat global. Ces modifications de méthodes comptables à venir s'appliqueront pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2012, au plus tôt. La Banque surveille également les modifications proposées à la méthode de comptabilité des contrats de location qui devrait être parachevée plus tard en 2013. La note 4 des états financiers consolidés annuels contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

La Banque évalue en ce moment l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers. Selon les évaluations préliminaires, l'adoption de la nouvelle IFRS 9, *Instruments financiers*, pourrait avoir une incidence importante sur les systèmes d'information de la Banque, ses processus et sa situation financière, étant donné que la norme contient de nouvelles exigences sur le classement et l'évaluation des instruments financiers par une entité. La Banque surveille également l'incidence de la nouvelle IAS 19, *Avantages du personnel*, puisque l'élimination de l'option qui permet de différer la comptabilisation des profits et des pertes découlant des régimes de retraite à prestations définies pourrait, dans certains cas, se répercuter grandement sur la situation financière de la Banque.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La Banque utilise à la fois les PCGR et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Banque considère que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance. Les mesures financières de la Banque non conformes aux PCGR sont définies comme suit :

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

Valeur comptable de l'action ordinaire

La valeur comptable de l'action ordinaire de la Banque est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat global, divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est le ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif total moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Ratio d'efficacité et levier d'exploitation

La Banque utilise le ratio d'efficacité comme mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total. La Banque utilise également le levier d'exploitation comme

mesure d'efficacité. Le levier d'exploitation est l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Ratio du dividende versé

Le ratio du dividende versé est défini comme les dividendes déclarés par action ordinaire en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est défini comme le quotient obtenu en divisant les dividendes par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

Résultats ajustés et mesures ajustées

Certaines analyses présentées dans le présent document reposent sur les activités de base de la Banque et ne tiennent donc pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement, qui sont présentés à la page 35 de la rubrique « Éléments d'ajustement » du présent rapport de gestion.

La majorité des éléments d'ajustement ont trait aux profits et aux dépenses qui découlent d'acquisitions. Le profit d'acquisition et l'amortissement connexe de la prime nette sur les instruments financiers acquis sont considérés comme des éléments d'ajustement puisque la direction considère qu'ils représentent des ajustements importants sans effet de trésorerie et qu'ils ne sont pas récurrents. Les frais liés aux transactions et d'intégration relatifs aux sociétés MRS et à la Fiducie AGF ont été désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de l'importance des montants et du fait que certains de ces frais ont été engagés dans le but de générer des avantages au cours de périodes futures. L'indemnité non récurrente au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement a été désignée comme étant un élément d'ajustement en raison de son importance et de sa nature non récurrente.

MODE DE PRÉSENTATION

Ce rapport de gestion, daté du 5 décembre 2012, porte sur les résultats des activités et la situation financière de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 et présente les points de vue de la direction de la Banque. Les données pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011 y sont exprimées sur la même base que les états financiers consolidés annuels et ont été établies selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données relatives aux périodes précédentes sont présentées selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR-C) antérieurs. Toutes les données sont conformes aux traitements comptables prescrits par le BSIF.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada, y compris la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, et sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Conversion aux Normes internationales d'information financière

Les IFRS constituent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des entités canadiennes ayant une obligation d'information du public pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La Banque a adopté les IFRS comme référentiel d'information financière le 1^{er} novembre 2011. La transition aux IFRS a eu lieu le 1^{er} novembre 2010 et a nécessité le retraitement des informations comparatives de 2011 de la Banque selon les PCGR-C antérieurs pour les présenter conformément aux IFRS. D'autres renseignements sur l'incidence de la transition se trouvent dans les notes des états financiers consolidés annuels et dans les informations supplémentaires présentées pour le quatrième trimestre 2012, disponibles sur le site Web de la Banque au www.banquelaurentienne.ca.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2012 ET 2011 ET AU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

Les présents états financiers consolidés présentent des données financières récentes se rapportant à la situation financière, aux résultats des activités et aux flux de trésorerie de la Banque Laurentienne du Canada.

Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre les activités de la Banque. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers consolidés ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers consolidés. En outre, elles comprennent des détails sur les résultats financiers qui ne sont pas indiqués dans les états financiers consolidés eux-mêmes.

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

80	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
81	Rapport des auditeurs indépendants aux actionnaires
82	Bilan consolidé
83	État du résultat consolidé
84	État du résultat global consolidé
85	État de la variation des capitaux propres consolidé
86	État des flux de trésorerie consolidé
87	Notes des états financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers préparés selon les IFRS. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion intégrée des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, les auditeurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations, notamment en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, particulièrement celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, audient les états financiers consolidés de la Banque et leur rapport est présenté ci-après.

Les auditeurs internes et les auditeurs indépendants rencontrent périodiquement, en présence ou non de la direction, le comité d'audit pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent. En outre, le Surintendant des institutions financières Canada rencontre le conseil d'administration chaque année pour présenter ses commentaires sur les activités de la Banque.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation de transactions importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Le président et
chef de la direction,

Le vice-président exécutif
et chef de la direction financière,

RÉJEAN ROBITAILLE, FCPA, FCA

MICHEL C. LAUZON

Montréal, Canada
Le 5 décembre 2012

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1^{er} novembre 2010 et les états consolidés du résultat, du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers consolidés en nous fondant sur nos audits. Nos audits ont été effectués conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs et, notamment, de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1^{er} novembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011 selon les Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.¹

Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada
Le 5 décembre 2012

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114960

BILAN CONSOLIDÉ⁽¹⁾

Aux (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
ACTIF				
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		90 860 \$	81 600 \$	72 444 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		480 183	285 459	99 394
Valeurs mobilières	5 et 28			
Disponibles à la vente		2 822 588	2 108 075	2 138 861
Détenues jusqu'à l'échéance		1 446 751	885 822	559 457
Détenues à des fins de transaction		1 873 622	2 181 969	1 496 583
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net		—	—	624 642
		6 142 961	5 175 866	4 819 543
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	28	631 202	720 317	994 674
Prêts	6, 7 et 28			
Personnels		7 806 067	5 774 207	5 636 203
Hypothécaires résidentiels		14 169 095	11 869 412	10 859 647
Hypothécaires commerciaux		2 443 634	2 363 808	2 166 375
Commerciaux et autres		2 150 953	1 900 977	1 691 190
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		211 130	179 140	165 450
		26 780 879	22 087 544	20 518 865
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(117 542)	(143 150)	(131 567)
		26 663 337	21 944 394	20 387 298
Autres				
Immobilisations corporelles	8	71 871	61 708	55 727
Dérivés	26	167 643	228 261	158 066
Goodwill	9	64 077	29 224	29 224
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	10	159 973	113 949	101 671
Actif d'impôt différé	20	4 751	4 160	47 995
Autres actifs	11	459 968	318 272	289 289
		928 283	755 574	681 972
		34 936 826 \$	28 963 210 \$	27 055 325 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Dépôts	12			
Personnels		19 369 310 \$	15 609 853 \$	15 354 851 \$
Entreprises, banques et autres		4 672 133	4 406 428	4 250 819
		24 041 443	20 016 281	19 605 670
Autres				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		1 349 932	1 471 254	1 362 336
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		244 039	36 770	60 050
Acceptations		211 130	179 140	165 450
Dérivés	26	100 867	129 969	115 235
Passif d'impôt différé	20	16 128	6 362	27 543
Autres passifs	13	951 467	901 720	945 939
		2 873 563	2 725 215	2 676 553
Dette liée aux activités de titrisation	14	6 037 097	4 760 847	3 486 634
Dette subordonnée	15	443 594	242 551	150 000
Capitaux propres				
Actions privilégiées	16	303 249	205 527	205 527
Actions ordinaires	16	428 526	252 601	252 472
Réserve pour paiements fondés sur des actions	18	227	227	243
Résultats non distribués		774 899	694 371	621 847
Cumul des autres éléments du résultat global		34 228	65 590	56 379
		1 541 129	1 218 316	1 136 468
		34 936 826 \$	28 963 210 \$	27 055 325 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) La Banque a adopté les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Les données comparatives ont aussi été préparées selon les IFRS. Voir la note 30.

L. Denis Desautels, O.C., FCPA, FCA
Président du conseil

Réjean Robitaille, FCPA, FCA
Président et chef de la direction

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)		Notes	2012	2011
Revenu d'intérêt				
Prêts			1 014 861 \$	962 820 \$
Valeurs mobilières			71 320	74 059
Dépôts auprès d'autres banques			6 148	5 277
Autres, incluant les dérivés			59 240	61 345
			1 151 569	1 103 501
Frais d'intérêt				
Dépôts			445 646	444 463
Dette liée aux activités de titrisation			163 880	140 743
Dette subordonnée			9 839	11 574
Autres, incluant les dérivés			1 176	2 236
			620 541	599 016
Revenu net d'intérêt			531 028	504 485
Autres revenus				
Frais et commissions sur prêts et dépôts			119 953	115 006
Revenus tirés des activités de courtage			54 806	48 429
Revenus liés aux régimes enregistrés d'épargne-retraite autogérés			29 079	7 253
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement			18 026	17 308
Revenus de trésorerie et de marchés financiers			17 531	20 938
Revenus d'assurance crédit			15 529	18 591
Autres revenus			10 691	6 337
			265 615	233 862
Revenu total			796 643	738 347
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis		29	23 795	—
Provisions pour pertes sur prêts		6	33 000	51 080
Frais autres que d'intérêt				
Salaires et avantages du personnel			320 603	282 630
Frais d'occupation de locaux et technologie			152 919	141 212
Autres			108 944	97 263
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres		29	21 997	9 006
			604 463	530 111
Résultat avant impôts sur le résultat			182 975	157 156
Impôts sur le résultat		20	42 467	33 439
Résultat net			140 508 \$	123 717 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes			12 768	12 436
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires			127 740 \$	111 281 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)				
de base			25 634	23 924
dilué			25 652	23 943
Résultat par action		21		
de base			4,98 \$	4,65 \$
dilué			4,98 \$	4,65 \$
Dividendes déclarés par action				
Actions ordinaires			1,84 \$	1,62 \$
Actions privilégiées - série 9			1,50 \$	1,50 \$
Actions privilégiées - série 10			1,31 \$	1,31 \$
Actions privilégiées - série 11			— \$	s. o.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) La Banque a adopté les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Les données comparatives ont aussi été préparées selon les IFRS. Voir la note 30.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2012	2011
Résultat net		140 508 \$	123 717 \$
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	17		
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		(7 641)	(11 810)
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		(2 374)	(3 045)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		(21 347)	24 066
		(31 362)	9 211
Résultat global		109 146 \$	132 928 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) La Banque a adopté les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Les données comparatives ont aussi été préparées selon les IFRS. Voir la note 30.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ⁽¹⁾

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012

(en milliers de dollars canadiens)			Réserves pour les autres éléments du résultat global (note 17)			Total	Réserve pour paiements fondés sur des actions (note 18)	Total des capitaux propres
	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Valeurs mobilières disponibles	Couvertures de flux de trésorerie			
				à la vente				
Solde au 31 octobre 2011	205 527 \$	252 601 \$	694 371 \$	22 216 \$	43 374 \$	65 590 \$	227 \$	1 218 316 \$
Résultat net			140 508					140 508
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)								
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(7 641)		(7 641)		(7 641)
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(2 374)		(2 374)		(2 374)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie						(21 347)	(21 347)	(21 347)
Résultat global			140 508	(10 015)	(21 347)	(31 362)		109 146
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	97 722	175 925						273 647
Dividendes								
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(12 768)					(12 768)
Actions ordinaires			(47 212)					(47 212)
Solde au 31 octobre 2012	303 249 \$	428 526 \$	774 899 \$	12 201 \$	22 027 \$	34 228 \$	227 \$	1 541 129 \$

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

(en milliers de dollars canadiens)			Réserves pour les autres éléments du résultat global (note 17)			Total	Réserve pour paiements fondés sur des actions (note 18)	Total des capitaux propres
	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Valeurs mobilières disponibles	Couvertures de flux de trésorerie			
				à la vente				
Solde au 1 ^{er} novembre 2010	205 527 \$	252 472 \$	621 847 \$	37 071 \$	19 308 \$	56 379 \$	243 \$	1 136 468 \$
Résultat net			123 717					123 717
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)								
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(11 810)		(11 810)		(11 810)
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(3 045)		(3 045)		(3 045)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie						24 066	24 066	24 066
Résultat global			123 717	(14 855)	24 066	9 211	—	132 928
Émission d'actions ordinaires en vertu du régime d'options d'achat d'actions		129						129
Paiements fondés sur des actions							(16)	(16)
Dividendes								
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(12 436)					(12 436)
Actions ordinaires			(38 757)					(38 757)
Solde au 31 octobre 2011	205 527 \$	252 601 \$	694 371 \$	22 216 \$	43 374 \$	65 590 \$	227 \$	1 218 316 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) La Banque a adopté les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Les données comparatives ont aussi été préparées selon les IFRS. Voir la note 30.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net		140 508 \$	123 717 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provisions pour pertes sur prêts		33 000	51 080
Profit net sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente		(4 366)	(4 962)
Profit à la vente de prêts hypothécaires commerciaux	7	(3 194)	—
Impôt différé		11 454	18 299
Amortissement		13 255	11 353
Amortissement des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles		33 777	28 654
Profits d'acquisition	29	(24 337)	—
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :			
Variation des prêts		(1 322 053)	(1 604 079)
Variation des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		308 347	(60 744)
Variation des intérêts courus à recevoir		(2 360)	1 088
Variation des actifs dérivés		73 809	(70 195)
Variation des dépôts		535 487	410 611
Variation des intérêts courus à payer		37 881	(1 163)
Variation des engagements au titre des valeurs vendues à découvert		(121 322)	108 918
Variation des passifs dérivés		(30 344)	14 734
Autres, montant net		(239 188)	(52 137)
		(559 646)	(1 024 826)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des acceptations		31 990	13 690
Variation des engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		207 269	(23 280)
Variation de la dette liée aux activités de titrisation		575 533	1 274 213
Produit net de l'émission de dette subordonnée		199 300	248 403
Rachat de débentures subordonnées		—	(150 000)
Rachat de la dette subordonnée d'une filiale		(129 500)	—
Produit net de l'émission d'actions privilégiées	16	97 722	—
Rachat des actions privilégiées d'une filiale		(64 000)	—
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	16	175 925	129
Dividendes, y compris les impôts connexes		(59 980)	(51 193)
		1 034 259	1 311 962
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente			
Acquisitions		(2 243 946)	(727 170)
Produit à la vente et à l'échéance		2 041 805	745 521
Variation des valeurs détenues jusqu'à l'échéance			
Acquisitions		(1 436 991)	(791 913)
Produit à l'échéance		876 047	465 556
Produit à la vente de prêts hypothécaires commerciaux	7	88 356	—
Variation des valeurs acquises en vertu de conventions de revente		89 115	274 357
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels		(77 321)	(58 266)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		642 616	(186 065)
Montant en espèces versé au titre des regroupements d'entreprises	29	(445 034)	—
		(465 353)	(277 980)
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		9 260	9 156
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice		81 600	72 444
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice		90 860 \$	81 600 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Intérêts versés au cours de l'exercice		679 022 \$	598 689 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice		1 159 222 \$	1 094 443 \$
Dividendes reçus au cours de l'exercice		5 608 \$	7 348 \$
Impôts sur le résultat payés (reçus) au cours de l'exercice		39 039 \$	26 796 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) La Banque a adopté les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Les données comparatives ont aussi été préparées selon les IFRS. Voir la note 30.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1^{er} novembre 2010

[Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.]

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (Banque Laurentienne ou la Banque) offrent des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux conseillers indépendants partout au Canada. Elle offre également des services de courtage de plein exercice. La Banque Laurentienne est la société mère ultime du groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et a son siège social à Montréal, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 ont reçu l'approbation du conseil d'administration aux fins de publication le 5 décembre 2012.

2. NORMES DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers doivent être préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada qui, à l'heure actuelle, sont les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers sont les premiers états financiers consolidés de la Banque préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, y compris le bilan consolidé d'ouverture, à la date de transition le 1^{er} novembre 2010. La note 30 comprend les informations à fournir en vertu de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, concernant la première application des IFRS et les différences par rapport au référentiel comptable antérieur de la Banque, soit les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada).

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net et tous les contrats dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur. Certains actifs et passifs financiers peuvent aussi refléter l'incidence des ajustements apportés à la comptabilité de couverture, comme il est présenté ci-après.

La Banque présente son bilan consolidé dans l'ensemble par ordre de liquidités, et chaque poste du bilan comprend les soldes courants et non courants, le cas échéant.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats des activités de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et transactions intersociétés. Les états financiers des filiales de la Banque sont préparés pour la même période de présentation que celle de la Banque, selon les mêmes méthodes comptables. Les états financiers consolidés comprennent les résultats de B2B Banque Services financiers inc., de B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. et de B2B Banque Services aux intermédiaires inc. pour la période de 351 jours depuis la date d'acquisition et ceux de la Compagnie de Fiducie AGF pour la période de 92 jours depuis la date d'acquisition. Les résultats de la Compagnie de Fiducie M.R.S. pour la période de 152 jours à partir de la date d'acquisition jusqu'à la date de son regroupement avec B2B Banque sont également inclus dans les états financiers consolidés.

Filiales consolidées

Les principales filiales de la Banque sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Toutes les filiales mentionnées sont constituées ou prorogées au Canada sous le régime d'une loi fédérale, à l'exception de V.R. Holding Insurance Company Ltd., qui est constituée sous le régime d'une loi de la Barbade.

2. NORMES DE PRÉSENTATION [suite]

B2B Banque ⁽¹⁾	Trust La Laurentienne du Canada inc.
B2B Banque Services financiers inc. ⁽²⁾	BLC Trust
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. ⁽³⁾	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.
B2B Banque Services aux intermédiaires inc. ⁽⁴⁾	BLC Services financiers inc.
B2B Trustco	BLC Gestion de placements inc.
Compagnie de Fiducie AGF	V.R. Holding Insurance Company Ltd.

(1) B2B Trust s'est convertie en une banque à charte fédérale sous le nom de B2B Banque le 7 juillet 2012.

(2) M.R.S. inc. avant le 2 septembre 2012.

(3) Services Valeurs Mobilières M.R.S. inc. avant le 2 septembre 2012.

(4) Corporation de Correspondants M.R.S. avant le 2 septembre 2012.

La Banque consolide aussi les entités ad hoc lorsque les critères de consolidation applicables sont satisfaits. Par conséquent, la Banque consolide Venture Reinsurance Ltd., entité détenue en partie par V.R. Holding Insurance Company Ltd.

2.2 RECLASSEMENT DES CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé, sans que ce soit attribuable à la transition aux IFRS. La nature de ces ajustements dans les états financiers consolidés est décrite ci-après.

Reclassement de certains prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires à l'égard des propriétés et des projets de développement immobilier résidentiels qui étaient auparavant présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels au bilan consolidé ont été reclassés dans les prêts hypothécaires commerciaux afin de mieux refléter leur nature. Le montant de ce reclassement s'est établi à 550,5 millions \$ au 31 octobre 2011 et à 527,5 millions \$ au 1^{er} novembre 2010. Les reclassements correspondants des provisions pour pertes sur prêts, des prêts douteux et des provisions cumulatives ont été effectués.

Revenus de placement liés aux activités d'assurance

Les revenus de placement liés aux activités d'assurance d'un montant de 0,4 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, qui étaient auparavant comptabilisés comme faisant partie du revenu d'assurance crédit, ont été reclassés dans le revenu net d'intérêt.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENT

La préparation des états financiers selon les IFRS exige de la Banque qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date du bilan, des revenus et d'autres informations connexes. Les éléments les plus importants pour lesquels la Banque a fait des estimations sont la dépréciation d'actifs, la juste valeur des instruments financiers, les régimes de retraite et les autres avantages du personnel, la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge par suite des regroupements d'entreprises, les impôts sur le résultat ainsi que les provisions et les passifs éventuels. La direction a mis en œuvre et maintient des contrôles et procédures pour s'assurer que ces estimations sont bien contrôlées, revues et appliquées uniformément au fil du temps. La direction croit que les estimations de la valeur des actifs et des passifs de la Banque sont appropriées.

Des précisions sur le jugement exercé pour évaluer la juste valeur des instruments financiers figurent à la note 3. Les autres éléments importants qui exigent de la direction qu'elle pose des jugements et formule des estimations sont présentés ci-après.

Dépréciation d'actifs

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts permettent d'ajuster la valeur des prêts pour refléter l'estimation, par la direction, des pertes subies dans les portefeuilles de prêts. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation faite par la direction des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur prêts pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Les méthodes utilisées pour déterminer les provisions cumulatives pour pertes sur prêts sont présentées à la note 3.

2. NORMES DE PRÉSENTATION [suite]

Autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi trimestriel afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient indiquer qu'il existe une indication objective de dépréciation. La Banque fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une réduction de valeur. La décision de comptabiliser une réduction de valeur, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait. Voir la note 3 pour des précisions sur la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à leur échéance.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est attribué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation est effectué chaque année, et chaque fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, sauf si certains critères sont respectés. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur est imputée au résultat.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle avec sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur est imputée au résultat.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, dont les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ou de l'immobilisation corporelle. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influencer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la perte de valeur qui en résulterait.

Régimes de retraite et autres avantages du personnel

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées chaque année par la direction, comme les taux d'actualisation, le rendement prévu des actifs des régimes, les niveaux de rémunération futurs, l'augmentation du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel et l'âge de départ à la retraite des employés. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies ainsi que, en fonction de la capitalisation du régime, sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

Regroupements d'entreprises

À la date d'acquisition, les actifs et les passifs de l'entité acquise ont été pris en compte à la juste valeur dans le bilan consolidé. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale était fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant du goodwill ou des profits d'acquisition comptabilisés. Voir la note 29 pour de plus amples renseignements sur les actifs acquis et les passifs pris en charge par suite de regroupements d'entreprises.

Impôts sur le résultat

L'actif et le passif d'impôt différé reflètent l'évaluation, par la direction, de la valeur des reports en avant de pertes, des reports d'impôt minimum et d'autres différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date de renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements. En outre, la direction doit évaluer s'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôt différé soit réalisé avant son expiration et, selon tous les éléments de preuve dont elle dispose, déterminer s'il est nécessaire de constituer une provision pour moins-value à l'égard d'une partie ou de la totalité de l'actif d'impôt différé. De plus, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat consolidé, la direction interprète la législation fiscale de diverses juridictions. L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par des charges d'impôts sur le résultat considérablement différentes.

2. NORMES DE PRÉSENTATION [suite]

Provisions et passifs éventuels

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de litiges en cours. Les provisions sont constituées lorsqu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable. Outre la direction de la Banque, pour établir la provision relative aux actions en justice ou aux litiges en cours, des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu. Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner des ajustements des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de la résolution des réclamations pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés pour ces réclamations.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale dépend de l'objectif et de l'intention de la Banque en vertu desquels les instruments financiers ont été acquis et de leurs caractéristiques.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés par la Banque comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement à l'état du résultat consolidé, dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus tirés des activités de courtage. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme, les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et les dérivés non désignés à titre de couverture sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement découleraient du contrat; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente sont acquis pour une période indéfinie et peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, de taux de change ou de prix d'instruments de capitaux propres.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs, et sont par la suite réévalués à la juste valeur au bilan consolidé. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et pour lesquels une évaluation fiable ne peut pas être obtenue sont comptabilisés au coût. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés, déduction faite des impôts sur le résultat applicables, dans les capitaux propres dans une réserve relative aux actifs disponibles à la vente comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs financiers soient vendus ou deviennent dépréciés. À la sortie d'un actif financier disponible à la vente, le profit ou la perte latent cumulé compris dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente est reclassé dans l'état du résultat consolidé pour la période et est présenté dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

Le revenu d'intérêt généré par les titres d'emprunt disponibles à la vente est comptabilisé selon le taux d'intérêt effectif, calculé sur la durée de vie prévue de l'actif. Les primes et/ou les escomptes découlant de l'achat de valeurs mobilières comportant une échéance sont compris dans le calcul de leurs taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à la date ex-dividende.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et des créances, que la Banque a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers, y compris les coûts de transaction marginaux directs, sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de règlement et évalués par la suite au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs en vertu de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts et d'emprunts garantis.

Les valeurs acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées comme des valeurs mobilières au bilan consolidé et la contrepartie versée, y compris les intérêts courus, est comptabilisée à titre de valeurs acquises en vertu de conventions de revente. La différence entre le prix d'achat et le prix de revente est comptabilisée dans le revenu net d'intérêt et s'accumule sur la durée de la convention selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces conventions sont classées dans les prêts et créances.

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat à une date future spécifiée ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé. La trésorerie correspondante reçue est comptabilisée au bilan consolidé avec une obligation correspondante de retour, y compris les intérêts courus, à titre de passif dans les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, reflétant ainsi la substance économique de la transaction, soit comme un prêt à la Banque. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme de l'intérêt et est comptabilisée sur la durée de la convention selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces conventions sont généralement classées à titre de passifs financiers au coût amorti.

Prêt et emprunt de valeurs mobilières

Les transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières sont habituellement garanties par des valeurs mobilières ou de la trésorerie. Le transfert de valeurs mobilières à des contreparties est comptabilisé au bilan consolidé uniquement si les risques et les avantages attachés aux droits de propriété sont également transférés. La trésorerie fournie ou reçue en garantie est comptabilisée à titre d'actif ou de passif.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Valeurs mobilières vendues à découvert

Si les valeurs acquises en vertu de conventions de revente sont ensuite vendues à des tiers, l'obligation de retour des valeurs mobilières est comptabilisée à titre de vente à découvert dans les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus dans les autres revenus, au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers. Ces ventes à découvert sont classées comme des passifs détenus à des fins de transaction.

Les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé, sauf si elles sont alors vendues à des tiers, auquel cas l'obligation de retour des valeurs mobilières est aussi comptabilisée à titre de vente à découvert.

Prêts

Les prêts représentent des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, si bien qu'ils sont classés dans les prêts et créances. Toutefois, un actif financier coté sur un marché actif ne remplit pas les conditions requises pour être classé dans les prêts et créances et doit être classé dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. Par ailleurs, les prêts que la Banque pourrait avoir l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir rapproché, de même que les prêts en vertu desquels la Banque peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif au bilan, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné. Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé au moyen de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et les honoraires de montage reçus au titre des prêts sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les honoraires de montage et les autres frais payés sont portés en réduction du revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt lorsque les prêts sont remboursés.

Prêts renégociés

Sous réserve d'une évaluation au cas par cas, la Banque peut restructurer un prêt ou réaliser la garantie. La restructuration peut comprendre la prorogation des modalités de paiement et l'acceptation de nouvelles conditions de prêt. Une fois les modalités renégociées, toute perte de valeur est évaluée selon le taux d'intérêt effectif calculé avant la modification des modalités et le prêt n'est donc plus considéré comme étant en souffrance. Les prêts continuent d'être soumis à des tests de dépréciation, calculés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Biens saisis

Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont évalués initialement à leur juste valeur diminuée des frais de vente estimés, au poste Autres actifs. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont évalués initialement est comptabilisée à même la provision pour pertes sur prêts.

Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées comptabilisées après la date de saisie, est comptabilisée dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt. Si les actifs sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur, puis comptabilisés de la même manière que des actifs semblables acquis dans le cours normal des activités.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est entièrement décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Titrisation

La titrisation des prêts hypothécaires fait partie de la stratégie de gestion des liquidités de la Banque. Ainsi, la Banque participe au programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et vend également des prêts hypothécaires à d'autres entités ad hoc. Les transferts de groupes de prêts hypothécaires en vertu de ces programmes n'entraînent pas la décomptabilisation des prêts hypothécaires du bilan consolidé de la Banque étant donné que celle-ci conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés aux prêts. En conséquence, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés continuent d'être comptabilisés à titre de prêts au bilan consolidé. De plus, ces opérations entraînent la comptabilisation d'une dette liée aux activités de titrisation au moment où de la trésorerie est reçue par suite des opérations de titrisation.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Dépréciation des actifs financiers

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente font l'objet d'un suivi régulier afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la Banque tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient indiquer qu'il y a eu dépréciation. La Banque fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût est considérée comme une indication objective de dépréciation. Si les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont dépréciés, la perte cumulée, évaluée comme étant la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite des remboursements de capital et de l'amortissement) et la juste valeur actualisée, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement, est soustraite de la réserve relative aux actifs disponibles à la vente et comptabilisée dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers à l'état du résultat consolidé. Les pertes de valeur des titres de capitaux propres ne sont pas renversées par le biais de l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisées dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente tandis que les diminutions ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt disponibles à la vente, une indication objective de dépréciation comprend une difficulté financière importante de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital ou la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur. La perte de valeur représente la perte cumulée évaluée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actualisée, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement. Le revenu d'intérêt futur est calculé sur la valeur comptable réduite au même taux d'intérêt que celui ayant servi à actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la perte de valeur. Une baisse ultérieure de la juste valeur de l'instrument est également comptabilisée à l'état du résultat. Si la juste valeur d'un titre d'emprunt augmente au cours d'une période ultérieure, l'augmentation est comptabilisée dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente. Toutefois, si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur à l'état du résultat consolidé, la perte de valeur est renversée par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur en excédent de la réduction de valeur comptabilisée antérieurement à l'état du résultat consolidé est imputée à la réserve relative aux actifs disponibles à la vente.

Dépréciation des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un «événement générateur de pertes») et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif, y compris les intérêts courus, et la valeur des flux de trésorerie futurs prévus estimés actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

Dépréciation des prêts

Un prêt ou un groupe de prêts est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un «événement générateur de pertes») et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés du prêt ou du groupe de prêts, qui peut être estimé de façon fiable.

Chaque date du bilan, la Banque évalue si des indications objectives de dépréciation existent individuellement pour chaque prêt important ou collectivement pour des prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Est considéré comme une indication objective de dépréciation le fait, notamment, qu'il existe des motifs de croire qu'une tranche du capital ou des intérêts ne peut être recouvrée en raison des difficultés financières importantes de l'emprunteur, de l'émetteur ou de la contrepartie. La Banque tient compte du montant des intérêts et du remboursement anticipé en souffrance et des types de garanties pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si la Banque détermine qu'aucune indication objective de dépréciation n'existe pour un prêt évalué individuellement, elle inclut le prêt dans un portefeuille de prêts possédant des caractéristiques de risque de crédit similaires qu'elle soumet collectivement à un test de dépréciation. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée, ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

S'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés. La valeur comptable du prêt est réduite au moyen d'un compte de provision cumulative et le montant de la perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à titre de composante de la provision pour pertes sur prêts.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée en utilisant le taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti tient compte des flux de trésorerie qui peuvent découler d'une saisie, moins les coûts liés à l'obtention ou à la vente de la garantie, que la saisie soit probable ou non. Une fois établie, la valeur actualisée est désactualisée sur la période comprise entre la comptabilisation initiale de la provision et la date du recouvrement éventuel estimée de la valeur future du prêt, donnant lieu ainsi à la comptabilisation d'intérêts à l'état du résultat, dans le revenu d'intérêt. Si la perte de valeur est recouvrée ultérieurement, le recouvrement est crédité à la provision pour pertes sur prêts.

Provisions cumulatives collectives

Une provision cumulative collective est calculée pour tous les prêts jugés non significatifs lorsqu'ils sont considérés individuellement et qui ne sont soumis à aucun test de dépréciation individuel. De plus, une provision cumulative collective est calculée pour les prêts qui ont fait individuellement l'objet d'une évaluation de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Ces prêts sont évalués collectivement, par groupes d'actifs possédant des caractéristiques de risque similaires, pour déterminer s'il faut établir une provision en raison d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, mais dont l'incidence n'est pas encore évidente.

Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise un modèle fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. La probabilité de défaut et de perte en cas de défaut tient compte de l'expérience de la Banque. La provision cumulative collective est ajustée pour tenir compte des modifications apportées aux portefeuilles et aux politiques de crédit et est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette estimation tient compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle.

La provision cumulative liée aux risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, est comptabilisée dans les autres passifs.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont classées dans les autres passifs. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant et classé dans les prêts et créances. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

Dérivés et couvertures

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans les autres actifs ou passifs, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement comptabilisées dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Lorsque des dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de son efficacité. La comptabilité de couverture est considérée comme étant appropriée lorsque le dérivé est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Couvertures de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers, et au moyen d'un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'élément couvert au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. L'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse d'être efficace ou dont le dérivé de couverture est résilié ou vendu est comptabilisé dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. La comptabilité de couverture cesse également à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert, et l'ajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement comptabilisé dans les autres revenus.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle l'instrument de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus.

Dépôts

Les dépôts sont initialement évalués à la juste valeur, laquelle constitue généralement la contrepartie reçue, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées et les autres honoraires sont ajoutés aux frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont classés à titre de passifs financiers au coût amorti. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé après déduction des commissions et des autres frais non amortis.

Contrats de dépôt indexés

Certaines obligations de dépôt, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément. Par conséquent, comme tout dérivé, il est comptabilisé à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers. L'obligation de dépôt, excluant le dérivé incorporé, est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation de dépôt, incluant le dérivé incorporé, est présentée au bilan consolidé, à titre de dépôts de particuliers.

Dettes liées aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation est initialement évaluée à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la contrepartie reçue, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est classée à titre d'autres passifs. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Dettes subordonnées

La dette subordonnée est initialement évaluée à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la contrepartie reçue, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est classée à titre d'autres passifs. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une autre technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données provenant de marchés observables.

Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers qui sont cotés sur des marchés actifs est généralement fondée sur les cours acheteur, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeur, pour les passifs financiers. Lorsque les instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, les justes valeurs sont déterminées au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent, entre autres, les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables, les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Dans certains cas, des paramètres qui ne reposent pas sur des données de marché observables doivent également être utilisés. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

La juste valeur des dérivés est généralement déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent certaines données observables, notamment les prix de marché actuels et les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Comme il faut faire preuve de jugement dans l'application de bon nombre des techniques d'évaluation et d'estimation acceptables, les justes valeurs calculées peuvent varier selon les intervenants sur les marchés. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne peut pas non plus être considérée comme réalisable dans le cas d'un règlement immédiat de ces instruments.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les revenus et les frais ne sont pas compensés à l'état du résultat consolidé sauf si une norme ou une interprétation comptable l'exige ou le permet et qu'il en est ainsi stipulé dans les méthodes comptables de la Banque.

3.2 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, le prix d'achat est évalué d'après la juste valeur totale de la contrepartie transférée. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en résultat net, dans le poste Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Lorsque la Banque fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge afin de les classer et de les désigner en fonction de leur durée contractuelle, du contexte économique et des conditions pertinentes à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur estimée. Toute contrepartie éventuelle devant être prise en charge par la Banque est également comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis est comptabilisée à titre de goodwill au bilan, tandis que tout excédent de la juste valeur des actifs identifiables nets sur le prix d'achat est comptabilisé en résultat net à titre de profit d'acquisition, au poste Profit d'acquisition et d'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat net.

L'estimation de la juste valeur des prêts et des dépôts acquis tient compte du montant de la prime ou de l'escompte de taux d'intérêt découlant de l'écart entre les taux contractuels et les taux en vigueur sur le marché pour des instruments financiers ayant une durée ou des modalités similaires, ainsi que des pertes sur prêts prévues à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation de ces prêts à la juste valeur, aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Parallèlement, ces prêts ne sont pas considérés comme douteux à la date d'acquisition. Par conséquent, ces prêts et ces dépôts sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement connexe de la prime ou de l'escompte est comptabilisé en résultat net au poste Profit d'acquisition et d'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Les prêts acquis sont soumis à un test de dépréciation, conformément à la méthode d'évaluation des provisions cumulatives collectives de la Banque. L'augmentation est comptabilisée dans la provision pour pertes sur prêts et accroît la provision cumulative pour pertes sur prêts. La diminution des pertes sur prêts subies donne lieu à un renversement des provisions pour pertes sur prêts et réduit les provisions cumulatives pour pertes sur prêts comptabilisées antérieurement, jusqu'à ce qu'elles soient épuisées. Toute diminution additionnelle est comptabilisée dans le revenu d'intérêt et accroît la valeur comptable des prêts acquis.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour réduire le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

	Période
Locaux	25 à 40 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée du bail plus la première option de renouvellement ou de la durée d'utilité
Matériel et mobilier	3 à 10 ans
Matériel informatique	5 à 10 ans

Les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'une observation constante pour prendre en compte tout changement de circonstance. La durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont également revues régulièrement, au moins à la fin de chaque exercice, et ajustées au besoin. Ces changements sont traités comme des modifications d'estimations comptables.

Dépréciation

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est considérée comme étant dépréciée et est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Il incombe à la direction d'évaluer si ces événements ou circonstances existent. Aucune immobilisation corporelle n'a subi de dépréciation au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

3.4 GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, moins tout cumul de pertes de valeur.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté, à partir de la date de l'acquisition, à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT de la Banque, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité à laquelle le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grande qu'un secteur opérationnel. La Banque a affecté le goodwill découlant des regroupements d'entreprises au secteur B2B Banque, ainsi qu'à une partie du secteur Particuliers et PME-Québec, désignée unité de détail qui comprend les activités de toutes les succursales et les activités des autres services bancaires de détail au Québec.

Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu subir une dépréciation, en comparant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus provenant des UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris le goodwill attribuable. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas renversées.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée, se composant principalement des relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et des dépôts de base, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de trois à quatorze ans. Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de cinq à dix ans. L'amortissement des logiciels est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie, et l'amortissement des autres immobilisations incorporelles, au poste Autres sous les Frais autres que d'intérêt.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est limitée sont soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle les pertes sont subies.

3.5 AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des avantages à court terme, notamment les salaires, l'assurance vie et l'assurance maladie, les congés annuels ainsi que d'autres régimes incitatifs. La Banque offre aussi des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite, de même que l'assurance vie et l'assurance médicale pour certains employés ayant pris leur retraite.

Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé des services rendus par son personnel en contrepartie d'avantages du personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre un certain nombre de régimes capitalisés à prestations définies, y compris certains volets à cotisations définies. La capitalisation des régimes est généralement assurée à la fois par la Banque et les participants aux régimes.

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondés sur le nombre d'années de service, l'âge, les cotisations et le salaire moyen. L'actif ou le passif au titre des prestations définies, comptabilisé au bilan consolidé, correspond à la valeur actualisée de l'obligation définie, moins la juste valeur des actifs des régimes à la date du bilan et les ajustements découlant de tout écart actuariel non comptabilisé et des coûts des services passés non comptabilisés dont les droits y rattachés ne sont pas acquis.

Les écarts actuariels comprennent les ajustements liés à l'expérience (l'effet des écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit), ainsi que l'effet de l'évolution des hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels nets sont amortis si, au début de l'exercice, le solde non amorti du profit ou de la perte excède 10 % de l'obligation au titre des prestations définies ou de la valeur marchande des actifs des régimes si celle-ci est plus élevée. Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la carrière active moyenne résiduelle attendue des groupes de salariés couverts, qui variait de 4 à 11 ans selon les régimes.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est évaluée selon les sorties de trésorerie futures estimées actualisées au moyen des taux d'intérêt des obligations de sociétés de première catégorie dont l'échéance se rapproche de celle des obligations au titre des prestations définies connexes. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur.

La valeur des actifs d'un régime de retraite se limite à la somme des pertes actuarielles et du coût des services passés non encore comptabilisés ainsi qu'à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements provenant du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Le coût des avantages offerts en vertu des régimes est établi pour chaque régime au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées qui comporte divers paramètres, comme les hypothèses démographiques, la probabilité de départ anticipé à la retraite, l'augmentation future des salaires, le taux d'actualisation et le taux d'inflation général.

Les coûts comptabilisés au titre des prestations définies au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé comprennent : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations définies, c) le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, d) l'amortissement des écarts actuariels et e) la variation de la provision pour perte de valeur.

Le coût des services passés est comptabilisé en charges sur une base linéaire sur la période moyenne pendant laquelle les avantages sont acquis. Si les avantages sont acquis immédiatement après le lancement du régime de retraite, ou après y avoir apporté des modifications, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le cadre des régimes de retraite, la Banque exploite également des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations payables à ces régimes à cotisations définies sont versées au rythme des services rendus à la Banque par les employés et sont comptabilisées en charges au poste Salaires et avantages du personnel. Les cotisations impayées sont comptabilisées à titre de passif.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance-santé et d'assurance-vie. Le coût de ces avantages est comptabilisé au cours de la carrière active des salariés selon des méthodes comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

3.6 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler l'obligation et que le coût peut être estimé de façon fiable.

Des informations sont fournies sur les passifs éventuels quand la Banque a une obligation possible dans le cas où des événements futurs incertains se produisent, ou une obligation actuelle découlant d'un événement passé, mais dont le paiement est improbable ou que le montant ne peut être évalué de façon fiable.

3.7 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé liés aux reports en avant de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés ailleurs que dans le résultat net, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3.8 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le résultat net de la période, moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le résultat connexes, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de base, ajusté pour tenir compte des effets des actions ordinaires potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté pour la période, qui tient compte de l'effet des actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.9 ASSURANCE

En vertu d'une convention avec une société d'assurance non apparentée, la Banque est engagée principalement dans des activités liées à l'assurance crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, au prorata de la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance crédit.

3.10 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Banque offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs.

La charge de rémunération des instruments de capitaux propres [options d'achat d'actions] est comptabilisée sur la base de l'estimation la plus probable du nombre d'instruments pour lesquels il est prévu que les droits deviendront acquis, des révisions de cette estimation étant effectuées si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que les extinctions réelles différeront de l'estimation initiale. Les options d'achat d'actions sont passées en charges, donnant lieu à une augmentation correspondante dans la réserve pour paiements fondés sur des actions, dans les capitaux propres.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Les droits à la plus-value des actions, les unités d'action restreintes, les unités d'action de performance et les unités d'action différées sont comptabilisés à titre de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie et sont passés en charges, un passif correspondant étant comptabilisé, selon la juste valeur des actions ordinaires de la Banque et, en ce qui a trait aux unités d'action de performance, de conditions de performance spécifiques. La variation de la valeur des droits et des unités découlant des variations de la juste valeur des actions ordinaires de la Banque ou des changements de conditions de performance spécifiques et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat au cours de la période d'acquisition des droits, en partie contrebalancée par l'incidence des swaps de rendement total utilisés pour gérer la variabilité de la valeur des droits et des unités connexes ainsi que des charges qui y sont liées.

La rémunération fondée sur des actions est comptabilisée à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits applicable.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

3.11 ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont comptabilisés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.12 CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de toutes les entités du groupe. Les actifs financiers et les passifs financiers libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion de monnaies étrangères sont compris dans les autres revenus.

3.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à la trésorerie et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques et sont classés dans la catégorie des prêts et créances. La trésorerie comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

3.14 CONTRATS DE LOCATION

La Banque a conclu des contrats de location pour ses locaux et d'autres contrats. Ces contrats sont comptabilisés à titre de contrats de location simple étant donné qu'ils ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages attachés au droit de propriété de ces biens loués. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans les frais autres que d'intérêt à l'état du résultat consolidé selon une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3.15 CAPITAL-ACTIONS

Coût d'émission des actions

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont présentés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres au cours de la période où ils sont approuvés par le conseil d'administration de la Banque.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

La section qui suit présente un résumé des normes comptables publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur. La Banque évalue en ce moment l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers.

IFRS 9, *Instruments financiers*

En novembre 2009, l'IASB a publié, puis modifié en octobre 2010, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, dans le cadre de la première phase de son projet en cours visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9, qui doit être appliquée rétrospectivement, est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, soit le 1^{er} novembre 2015 pour la Banque. Elle contient de nouvelles exigences sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les actifs et les passifs financiers qui font partie à l'heure actuelle du champ d'application de l'IAS 39.

Selon la norme, tous les actifs financiers doivent être classés, d'après le modèle d'affaires de l'entité en matière de gestion des actifs financiers et selon les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers, dans l'une des trois catégories suivantes : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des capitaux propres.

Les passifs financiers seront classés dans les catégories définies par l'IAS 39; toutefois, l'évaluation des passifs financiers selon l'option à la juste valeur a été modifiée pour tenir compte du risque de crédit propre à l'entité.

IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 11, *Partenariats*, et IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités*

En mai 2011, l'IASB a publié puis modifié en juin 2012 l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, l'IFRS 11, *Partenariats*, et l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités*, qui seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et qui devront être appliquées rétrospectivement.

L'IFRS 10 remplace les exigences de consolidation de la SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et établit les principes de présentation et de préparation des états financiers consolidés dans le cas où une entité contrôle au moins une autre entité. La norme s'appuie sur les principes existants en définissant le concept de contrôle comme le facteur qui détermine si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés de la société mère. La norme contient des indications additionnelles sur la détermination du contrôle lorsqu'il est difficile d'évaluer qui détient le contrôle.

L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et la SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et fournit des indications sur la comptabilisation des partenariats qui mettent l'accent sur les droits et les obligations aux termes de l'accord de partenariat plutôt que sur leur forme juridique. La norme élimine la possibilité de comptabiliser les partenariats au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle ainsi que la distinction entre les actifs contrôlés conjointement et les activités contrôlées conjointement.

L'IFRS 12 contient des exigences à l'égard des informations à fournir sur les filiales, les partenariats et les entreprises associées, ainsi que sur les entités structurées, qui remplacent les exigences existantes.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et qui devra être appliquée prospectivement. L'IFRS 13 constitue une source unique d'indications pour l'évaluation de la juste valeur lorsque la juste valeur est exigée ou permise par les IFRS et rehausse les exigences en matière d'informations à fournir lorsque la juste valeur est appliquée.

IAS 19, *Avantages du personnel*

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et qui devra être appliquée rétrospectivement.

Les modifications apportées à l'IAS 19 éliminent l'option de différer la comptabilisation des profits et des pertes découlant des régimes à prestations définies, connue comme la «méthode du corridor», que la Banque utilise à l'heure actuelle, et exigent que les réévaluations soient présentées dans les autres éléments du résultat global. Par conséquent, les écarts actuariels auraient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à mesure qu'ils se seraient produits. Les modifications exigent aussi que soient entièrement et immédiatement comptabilisés en résultat net les coûts (profits) des services passés, et que le rendement prévu des actifs des régimes soit calculé d'après le taux servant à actualiser l'obligation au titre des prestations définies. Les modifications comprennent les informations additionnelles à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies de

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR [suite]

l'entité et les risques associés aux régimes, ainsi que les informations à fournir sur l'incidence des régimes à prestations définies sur le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs et l'incertitude à leur égard, et sur les stratégies d'appariement des actifs et des passifs utilisées pour gérer les risques.

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications qui ont été apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, afin de clarifier les critères de compensation des instruments financiers. Les modifications visent à redresser des incohérences de la pratique courante relative à l'application des critères de compensation de l'IAS 32, et entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque, et devront être appliquées de manière rétrospective. En outre, en décembre 2011, l'IASB a publié des modifications connexes à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, pour inclure de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir qui devraient aider les utilisateurs à mieux évaluer l'incidence, réelle ou potentielle, des contrats de compensation sur la situation financière d'une entité. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et devront être appliquées de manière rétrospective.

IAS 1, *Présentation des états financiers*

En juin 2011, l'IASB a publié des modifications qui ont été apportées à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui exigent que les entités regroupent les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global en fonction du fait qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés ultérieurement à l'état du résultat consolidé et les éléments qui ne seront pas reclassés à l'état du résultat consolidé. Les modifications ne précisent pas quels éléments sont présentés dans les autres éléments du résultat global et ne touchent pas la possibilité de présenter les éléments nets d'impôt. Les modifications à l'IAS 1 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, soit le 1^{er} novembre 2012 pour la Banque, et devront être appliquées de manière rétrospective.

5. VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCE DES VALEURS MOBILIÈRES

Portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente

Au	31 octobre 2012				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total
Valeurs mobilières émises ou garanties					
par le Canada ⁽¹⁾	1 349 634 \$	5 543 \$	— \$	— \$	1 355 177 \$
par des provinces	653 316	48 083	1 212	—	702 611
Autres titres d'emprunt	485 055	69 243	60 266	—	614 564
Titres adossés à des actifs	6 226	14 060	985	—	21 271
Actions privilégiées	—	—	—	72 800	72 800
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	—	—	—	56 165	56 165
	<u>2 494 231 \$</u>	<u>136 929 \$</u>	<u>62 463 \$</u>	<u>128 965 \$</u>	<u>2 822 588 \$</u>

Aux	31 octobre 2011		1 ^{er} novembre 2010	
	Total		Total	
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 249 400 \$		1 466 506 \$	
par des provinces	415 118		411 947	
Autres titres d'emprunt	310 633		139 428	
Titres adossés à des actifs	25 054		25 919	
Actions privilégiées	56 929		58 956	
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	50 941		36 105	
	<u>2 108 075 \$</u>		<u>2 138 861 \$</u>	

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

5. VALEURS MOBILIÈRES [suite]

Portefeuille de valeurs détenues jusqu'à leur échéance

Au	31 octobre 2012		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Total
Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada ⁽¹⁾	1 271 743 \$	141 219 \$	1 412 962 \$
Titres adossés à des actifs	33 789	—	33 789
	<u>1 305 532 \$</u>	<u>141 219 \$</u>	<u>1 446 751 \$</u>

Aux	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada ⁽¹⁾	872 523 \$	546 144 \$
Titres adossés à des actifs	13 299	13 313
	<u>885 822 \$</u>	<u>559 457 \$</u>

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance.

PROFITS ET PERTES COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT

Profits et pertes sur le portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente

Les éléments suivants ont été comptabilisés dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Profits nets réalisés	4 366 \$	4 962 \$
Réductions de valeur comptabilisées dans le résultat	(1 464)	(445)
	<u>2 902 \$</u>	<u>4 517 \$</u>

PROFITS ET PERTES COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL

Profits et pertes latents sur le portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente

Au	31 octobre 2012			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 347 823 \$	7 375 \$	21 \$	1 355 177 \$
par des provinces	700 681	1 958	28	702 611
Autres titres d'emprunt	607 533	7 120	89	614 564
Actions privilégiées	71 956	1 436	592	72 800
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	51 189	5 490	514	56 165
Titres adossés à des actifs	19 919	1 372	20	21 271
	<u>2 799 101 \$</u>	<u>24 751 \$</u>	<u>1 264 \$</u>	<u>2 822 588 \$</u>

5. VALEURS MOBILIÈRES [suite]

Au	31 octobre 2011			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 223 334 \$	26 066 \$	— \$	1 249 400 \$
par des provinces	410 861	4 286	29	415 118
Autres titres d'emprunt	303 797	7 396	560	310 633
Titres adossés à des actifs	23 292	1 765	3	25 054
Actions privilégiées	57 142	1 172	1 385	56 929
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	48 595	4 596	2 250	50 941
	<u>2 067 021 \$</u>	<u>45 281 \$</u>	<u>4 227 \$</u>	<u>2 108 075 \$</u>

Au	1 ^{er} novembre 2010			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 429 664 \$	36 866 \$	24 \$	1 466 506 \$
par des provinces	407 449	4 498	-	411 947
Autres titres d'emprunt	132 595	6 996	163	139 428
Titres adossés à des actifs	24 694	1 278	53	25 919
Actions privilégiées	56 776	2 232	52	58 956
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	30 932	5 558	385	36 105
	<u>2 082 110 \$</u>	<u>57 428 \$</u>	<u>677 \$</u>	<u>2 138 861 \$</u>

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Des informations additionnelles sur l'évaluation de la juste valeur des valeurs mobilières figurent à la note 24.

6. PRÊTS

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

Au	31 octobre 2012					
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives		Total des provisions cumulatives
				Pour prêts douteux	Pour autres prêts	
Personnels	7 806 067 \$	16 863 \$	— \$	10 081 \$	24 724 \$	34 805 \$
Hypothécaires résidentiels	14 169 095	21 971	—	390	2 254	2 644
Hypothécaires commerciaux	2 443 634	36 672	14 070	—	16 406	30 476
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	2 362 083	52 517	33 779	2 021	13 817	49 617
	<u>26 780 879 \$</u>	<u>128 023 \$</u>	<u>47 849 \$</u>	<u>12 492 \$</u>	<u>57 201 \$</u>	<u>117 542 \$</u>

Au	31 octobre 2011					
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives		Total des provisions cumulatives
				Pour prêts douteux	Pour autres prêts	
Personnels	5 774 207 \$	14 395 \$	— \$	8 192 \$	22 024 \$	30 216 \$
Hypothécaires résidentiels	11 869 412	17 053	—	546	878	1 424
Hypothécaires commerciaux	2 363 808	62 541	22 129	7 175	15 008	44 312
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	2 080 117	69 736	47 321	2 644	17 233	67 198
	<u>22 087 544 \$</u>	<u>163 725 \$</u>	<u>69 450 \$</u>	<u>18 557 \$</u>	<u>55 143 \$</u>	<u>143 150 \$</u>

6. PRÊTS [suite]

Au	1 ^{er} novembre 2010					
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives		Total des provisions cumulatives
Pour prêts douteux				Pour autres prêts		
Personnels	5 636 203 \$	16 397 \$	— \$	9 351 \$	22 196 \$	31 547 \$
Hypothécaires résidentiels	10 859 647	20 914	—	1 937	1 561	3 498
Hypothécaires commerciaux	2 166 375	52 706	13 750	2 629	13 201	29 580
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	1 856 640	98 106	44 391	7 900	14 651	66 942
	20 518 865 \$	188 123 \$	58 141 \$	21 817 \$	51 609 \$	131 567 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations d'un montant de 211,1 millions \$ (179,1 millions \$ et 165,5 millions \$ aux 31 octobre 2011 et 2010).

Biens saisis

Les actifs détenus en vue de la vente acquis en 2012 à l'égard des prêts douteux et qui sont gérés dans le but d'être vendus de manière ordonnée s'élevaient à 4,9 millions \$ (5,5 millions \$ en 2011). Aucune provision spécifique n'avait été établie pour ces prêts avant leur saisie.

PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES POUR PERTES SUR PRÊTS

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	Total des provisions cumulatives individuelles	Total des provisions cumulatives individuelles
Solde au début de l'exercice	22 129 \$	47 321 \$	69 450 \$	58 141 \$
Provision pour pertes sur prêts comptabilisée à l'état du résultat consolidé	6 920	6 383	13 303	23 121
Radiations ⁽²⁾	(13 827)	(19 741)	(33 568)	(10 555)
Recouvrements	—	114	114	51
Intérêts courus sur les prêts douteux	(1 152)	(298)	(1 450)	(1 308)
Solde à la fin de l'exercice	14 070 \$	33 779 \$	47 849 \$	69 450 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PERTES SUR PRÊTS

Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012				31 octobre 2011	
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	Total des provisions cumulatives collectives	Total des provisions cumulatives collectives
Solde au début de l'exercice	8 192 \$	546 \$	7 175 \$	2 644 \$	18 557 \$	21 817 \$
Provision pour pertes sur prêts comptabilisée à l'état du résultat consolidé	25 457	2 452	(6 791)	(276)	20 842	24 425
Radiations ⁽²⁾	(25 836)	(1 528)	—	(116)	(27 480)	(28 630)
Recouvrements	2 786	(814)	—	4	1 976	3 734
Intérêts courus sur les prêts douteux	(518)	(266)	(384)	(235)	(1 403)	(2 789)
Solde à la fin de l'exercice	10 081 \$	390 \$	— \$	2 021 \$	12 492 \$	18 557 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

6. PRÊTS [suite]

Provisions cumulatives collectives pour autres prêts

Pour les exercices clos les					31 octobre 2012	31 octobre 2011
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	Total des provisions cumulatives collectives	Total des provisions cumulatives collectives
Solde au début de l'exercice	22 024 \$	878 \$	15 008 \$	17 233 \$	55 143 \$	51 609 \$
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts découlant de l'acquisition d'une filiale (voir la note 29)	2 829	374	—	—	3 203	—
Provision pour pertes sur prêts comptabilisée à l'état du résultat consolidé	(129)	1 002	1 398	(3 416)	(1 145)	3 534
Solde à la fin de l'exercice	24 724 \$	2 254 \$	16 406 \$	13 817 \$	57 201 \$	55 143 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Une provision cumulative pour les montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, également comptabilisée dans les autres passifs, s'est établie à 6,1 millions \$ au 31 octobre 2012, à 5,6 millions \$ au 31 octobre 2011 et à 5,7 millions \$ au 1^{er} novembre 2010.

PRÊTS EN SOUFFRANCE, MAIS NON DOUTEUX

Les prêts personnels et hypothécaires résidentiels en souffrance présentés dans le tableau ci-dessous ne sont pas classés comme douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non douteux n'est pas significatif.

Au	31 octobre 2012			
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	93 935 \$	23 938 \$	4 307 \$	122 180 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	244 088	40 896	34 446	319 430
	338 023 \$	64 834 \$	38 753 \$	441 610 \$

Au	31 octobre 2011			
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	98 641 \$	37 630 \$	5 188 \$	141 459 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	257 008	35 773	26 297	319 078
	355 649 \$	73 403 \$	31 485 \$	460 537 \$

Au	1 ^{er} novembre 2010			
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	103 203 \$	26 478 \$	7 160 \$	136 841 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	277 957	32 053	32 820	342 830
	381 160 \$	58 531 \$	39 980 \$	479 671 \$

7. TITRISATION DE PRÊTS

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et au moyen de conduits à vendeurs multiples mis en place par de grandes banques canadiennes. Comme la Banque conserve en fin de compte certains risques de remboursement anticipé, des risques de taux d'intérêt et des risques de crédit liés aux prêts hypothécaires transférés, ces derniers ne sont pas décomptabilisés et le produit de la titrisation est comptabilisé à titre de passif de titrisation.

PROGRAMME DES OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DU CANADA

Dans le cadre du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), la Banque émet des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels qui sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour se prémunir contre le risque de défaut des emprunteurs. Par la suite, la Banque vend des TACH LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), fiducie à vocation spéciale mise sur pied par la SCHL, qui finance les achats en émettant des OHC garanties par la SCHL.

Les TACH LNH sont des actifs avec amortissement qui versent des intérêts et du capital sur une base mensuelle. Pour leur part, les OHC offrent aux investisseurs des obligations à coupon d'intérêt à taux fixe qui prévoient des paiements d'intérêt semestriels et le remboursement du capital à une date d'échéance précise. Pour pallier l'écart au niveau des flux de trésorerie, la FCH conclut des contrats-cadres de swaps avec les institutions financières autorisées (les contreparties des swaps). En vertu des swaps, les contreparties des swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des TACH LNH d'origine et des actifs de remplacement (voir ci-après), et en retour, elles versent à la FCH les intérêts réguliers nécessaires devant être distribués aux investisseurs selon les modalités des OHC. En outre, en vertu des contrats de swap, il incombe aux contreparties des swaps de réinvestir les flux de capital mensuels provenant des TACH LNH pour le compte de la FCH. Les contreparties des swaps ne peuvent réinvestir que dans des titres adossés à des créances hypothécaires notés AAA et dans des actifs admissibles garantis par le Canada (les actifs de remplacement). Parallèlement, ces contreparties des swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque.

À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des TACH LNH d'origine, de même que des actifs de remplacement, et le montant à payer aux investisseurs en vertu des modalités des OHC. Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux swaps de taux d'intérêt sont représentés en comptabilisant au bilan les actifs sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, ces swaps de taux d'intérêt ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement comme il est mentionné ci-après. Au 31 octobre 2012, le montant nominal de ces swaps s'établissait à 5,2 milliards \$, comparativement à 4,7 milliards \$ au 31 octobre 2011 et à 3,3 milliards \$ au 1^{er} novembre 2010.

Actifs liés aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne respectent pas les critères de décomptabilisation, les prêts hypothécaires titrisés demeurent au bilan à titre de prêts hypothécaires résidentiels. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts hypothécaires cédés sont légalement transférés à la FCH, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Si la Banque n'effectue pas en temps opportun le paiement en vertu de la garantie des TACH LNH, la SCHL peut exiger l'attribution à la SCHL des prêts hypothécaires compris dans les groupes de prêts hypothécaires adossés à des valeurs mobilières émises. Ces prêts dégagent un revenu d'intérêt comme c'est le cas pour les autres prêts hypothécaires de la Banque. En outre, les actifs de remplacement sont également comptabilisés au bilan et sont aussi considérés comme des actifs donnés en garantie. Un revenu d'intérêt est tiré de ces valeurs mobilières comme c'est le cas pour d'autres valeurs mobilières similaires. Les porteurs des OHC et la SCHL n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance.

Dette liée aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation, le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé de la Banque. Les intérêts courus sur la dette liée aux transactions sur les OHC sont fondés sur le coupon des OHC associé à la série à laquelle la Banque participe et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

7. TITRISATION DE PRÊTS [suite]**CONDUITS À VENDEURS MULTIPLES**

Dans le cadre des transactions effectuées au moyen de conduits à vendeurs multiples, la Banque vend des prêts hypothécaires à taux fixe et à taux variable à des fiducies établies exclusivement aux fins des activités de titrisation. Ces fiducies financent ces achats principalement par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Le financement diminue à mesure que les prêts hypothécaires sont remboursés. Pour réduire le risque de taux d'intérêt lié à l'asymétrie entre les prêts hypothécaires à taux fixe et le financement à taux variable des fiducies, ainsi que pour atténuer le risque lié au calendrier des recouvrements de flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires, les fiducies concluent des swaps avec des contreparties tierces aux swaps. En vertu de ces swaps, les contreparties aux swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des prêts hypothécaires et, en retour, versent aux fiducies les intérêts réguliers devant être distribués aux investisseurs selon les modalités du papier commercial adossé à des actifs. Parallèlement, ces contreparties aux swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque. À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des prêts hypothécaires et le montant à payer aux investisseurs. Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux swaps de taux d'intérêt sont représentés en comptabilisant au bilan les prêts hypothécaires sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, ces swaps de taux d'intérêt ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, comme il est mentionné ci-dessous. Au 31 octobre 2012, le montant nominal de référence de ces swaps était de 0,9 milliard \$, en comparaison de 0,04 milliard \$ au 31 octobre 2011 et de 0,2 milliard \$ au 1^{er} novembre 2010.

Actifs liés aux activités de titrisation

Étant donné que la Banque offre des rehaussements de crédit pour ces transactions, ces dernières ne respectent pas les critères de décomptabilisation. Les prêts hypothécaires titrisés demeurent donc au bilan à titre de prêts hypothécaires résidentiels. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts hypothécaires cédés sont légalement transférés aux fiducies, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Ces prêts génèrent un revenu d'intérêt comme c'est le cas pour les autres prêts hypothécaires de la Banque. Les fiducies n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance, sauf comme il est mentionné ci-après.

Dettes liées aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation, le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée aux conduits à vendeurs multiples au bilan consolidé. Les intérêts courus sur la dette liée aux transactions avec les conduits à vendeurs multiples sont principalement fondés sur le papier commercial émis par les fiducies pour financer les acquisitions et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

Garanties liées aux activités de titrisation

Dans le cadre de la transaction avec un conduit à vendeurs multiples, la Banque a garanti le paiement de certains passifs à la fiducie de titrisation et l'exécution de certaines obligations envers elle. Le montant potentiel maximal des paiements futurs en vertu de la garantie totalisait 675,2 millions \$ au 31 octobre 2012 (néant au 31 octobre 2011 et au 1^{er} novembre 2010).

ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS CONNEXES NE RESPECTANT PAS LES CRITÈRES DE DÉCOMPTABILISATION

Le tableau suivant présente la valeur comptable, la durée et la juste valeur des actifs financiers qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

Au	31 octobre 2012				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	1 554 649 \$	2 881 877 \$	6 030 \$	4 442 556 \$	4 486 829 \$
Actifs de remplacement					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	11 894	—	—	11 894	11 894
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	63 016	—	—	63 016	63 016
Autres valeurs mobilières	1 305 532	141 219	—	1 446 751	1 447 801
Dettes liées aux activités de titrisation	(1 862 564) \$	(4 117 820) \$	(56 713) \$	(6 037 097) \$	(6 143 470) \$

7. TITRISATION DE PRÊTS [suite]

Au	31 octobre 2011	
	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	3 394 017 \$	3 445 016 \$
Actifs de remplacement		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	9 030	9 030
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	401 564	401 564
Autres valeurs mobilières	885 822	890 582
Dettes liées aux activités de titrisation	(4 760 847) \$	(4 904 049) \$

Au	1 ^{er} novembre 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	2 715 535 \$	2 775 073 \$
Actifs de remplacement		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	5 740	5 740
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	190 800	190 800
Autres valeurs mobilières	559 457	563 725
Dettes liées aux activités de titrisation	(3 486 634) \$	(3 643 358) \$

Le tableau qui suit présente sommairement les activités de titrisation de la Banque.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice et liés au nouveau financement	776 342 \$	1 415 985 \$
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice à titre d'actifs de remplacement	767 039 \$	136 076 \$

PRÊTS SOUS GESTION

La Banque gère des prêts hypothécaires commerciaux au nom de tiers. Le capital total de l'encours des prêts hypothécaires commerciaux sous gestion s'élevait à 346,5 millions \$ à la fin de l'exercice 2012 (300,1 millions \$ en 2011 et 207,7 millions \$ au 1^{er} novembre 2010). La Banque ne court aucun risque de crédit aux termes de ces prêts.

VENTE DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, la Banque a vendu des prêts hypothécaires commerciaux d'un montant de 85,2 millions \$ (29,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011) et a comptabilisé un profit de 3,2 millions \$ dans les autres revenus (0,3 million \$ en 2011).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau qui suit présente les variations des immobilisations corporelles.

	Locaux et améliorations locatives	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Total
Coût				
Au 1 ^{er} novembre 2010	75 239 \$	81 082 \$	129 933 \$	286 254 \$
Acquisitions	8 259	4 545	4 530	17 334
Au 31 octobre 2011	83 498	85 627	134 463	303 588
Acquisitions	5 962	2 658	12 388	21 008
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 29)	1 721	306	441	2 468
Cessions et radiations	(206)	—	—	(206)
Au 31 octobre 2012	90 975	88 591	147 292	326 858
Amortissement cumulé				
Au 1 ^{er} novembre 2010	43 308	72 706	114 513	230 527
Amortissement	4 104	3 075	4 174	11 353
Au 31 octobre 2011	47 412	75 781	118 687	241 880
Amortissement	4 542	3 118	5 595	13 255
Cessions et radiations	(148)	—	—	(148)
Au 31 octobre 2012	51 806 \$	78 899 \$	124 282 \$	254 987 \$
Valeur comptable				
Au 1 ^{er} novembre 2010	31 931 \$	8 376 \$	15 420 \$	55 727 \$
Au 31 octobre 2011	36 086 \$	9 846 \$	15 776 \$	61 708 \$
Au 31 octobre 2012	39 169 \$	9 692 \$	23 010 \$	71 871 \$

9. GOODWILL

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill.

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Solde au début de l'exercice	29 224 \$	29 224 \$	29 224 \$
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 29)	34 853	—	—
Solde à la fin de l'exercice	64 077 \$	29 224 \$	29 224 \$

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises a été affecté à deux UGT comme suit :

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Unité de détail	29 224 \$	29 224 \$	29 224 \$
B2B Banque	34 853 \$	— \$	— \$

La Banque effectue un test de dépréciation du goodwill chaque année. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2012 et en 2011.

La valeur recouvrable de l'UGT Unité de détail (qui fait partie du secteur Particuliers et PME-Québec, qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec) et du secteur B2B Banque a été calculée en fonction de leur valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

9. GOODWILL [suite]

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie utilise des prévisions de flux de trésorerie, lesquels sont actualisés à leur valeur actualisée. Les prévisions de flux de trésorerie sont fondées sur les plans financiers sur trois ans approuvés par la direction, qui sont estimés d'après les résultats prévus, les initiatives commerciales, les dépenses en immobilisations planifiées et le rendement pour les actionnaires.

Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur le coût du capital à l'échelle de la Banque et est ajusté par la suite pour tenir compte de l'évaluation actuelle, par le marché, des risques propres à chaque UGT. Les taux d'actualisation utilisés dans notre test de dépréciation annuel varient de 10 % à 12 %.

Compte tenu de la sensibilité des hypothèses clés susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucune variation raisonnablement possible de l'une de ces hypothèses ne pourrait faire en sorte que la valeur comptable d'une UGT puisse dépasser sa valeur recouvrable.

10. LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels		Autres immobilisations incorporelles		Total
Coût					
Au 1 ^{er} novembre 2010	330 389	\$	—	\$	330 389 \$
Acquisitions	40 932		—		40 932
Au 31 octobre 2011	371 321		—		371 321
Acquisitions	56 187		126		56 313
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	1 891		21 597		23 488
Au 31 octobre 2012	429 399		21 723		451 122
Amortissement cumulé					
Au 1 ^{er} novembre 2010	228 718		—		228 718
Amortissement	28 654		—		28 654
Au 31 octobre 2011	257 372		—		257 372
Amortissement	30 514		3 263		33 777
Au 31 octobre 2012	287 886	\$	3 263	\$	291 149
Valeur comptable					
Au 1 ^{er} novembre 2010	101 671	\$	—	\$	101 671 \$
Au 31 octobre 2011	113 949	\$	—	\$	113 949 \$
Au 31 octobre 2012	141 513	\$	18 460	\$	159 973

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les relations contractuelles avec les intermédiaires financiers et les dépôts de base. Les immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur de 0,1 million \$ en 2012 (néant en 2011).

11. AUTRES ACTIFS

Aux	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 ^{er} novembre 2010
Chèques et autres effets en transit	123 866	\$	128 904	\$	115 710 \$
Actif au titre des prestations définies (note 19)	31 035		26 897		24 878
Intérêts courus à recevoir	89 063		86 703		87 791
Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres effets	216 004		75 768		60 910
	459 968	\$	318 272	\$	289 289

12. DÉPÔTS

Au	31 octobre 2012			
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	121 561 \$	5 441 148 \$	13 806 601 \$	19 369 310 \$
Entreprises, banques et autres	1 343 118	1 122 000	2 207 015	4 672 133
	1 464 679 \$	6 563 148 \$	16 013 616 \$	24 041 443 \$

Au	31 octobre 2011			
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	119 022 \$	4 801 007 \$	10 689 824 \$	15 609 853 \$
Entreprises, banques et autres	1 418 394	1 025 594	1 962 440	4 406 428
	1 537 416 \$	5 826 601 \$	12 652 264 \$	20 016 281 \$

Au	1 ^{er} novembre 2010			
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	122 717 \$	4 515 255 \$	10 716 879 \$	15 354 851 \$
Entreprises, banques et autres	1 481 642	850 899	1 918 278	4 250 819
	1 604 359 \$	5 366 154 \$	12 635 157 \$	19 605 670 \$

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

13. AUTRES PASSIFS

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Intérêts courus à payer	540 430 \$	502 549 \$	503 712 \$
Chèques et autres effets en transit	162 297	179 222	244 342
Passifs au titre des prestations définies (note 19)	41 577	42 369	44 221
Comptes créditeurs, charges à payer et autres effets	207 163	177 580	153 664
	951 467 \$	901 720 \$	945 939 \$

14. DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION

Le tableau qui suit présente la dette liée aux activités de titrisation.

Aux			31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Échéance	Taux	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable
Dettes liées aux transactions sur les OHC					
Mars 2011	4,08 %	51 439 \$	— \$	— \$	51 410 \$
Juin 2012	4,83	51 712	—	51 680	51 633
Juin 2012	4,03	66 542	—	66 489	66 410
Décembre 2012	4,58	802 641	802 608	802 987	803 321
Juin 2013	3,98	249 118	248 925	248 640	248 366
Juin 2013	3,63	407 499	407 194	406 738	406 299
Septembre 2013	3,58	155 944	155 825	155 699	155 577
Décembre 2013	2,73	301 554	301 132	300 772	300 422
Mars 2014	2,25	169 231	168 960	168 770	168 584
Juin 2014	3,18	190 541	190 263	190 101	189 944
Juillet 2014	3,20	62 796	62 746	62 718	62 691
Septembre 2014	2,79	231 046	230 530	230 268	230 013
Décembre 2014	2,80	50 639	50 515	50 459	50 405
Mars 2015	2,98	150 264	149 951	149 827	149 706
Juin 2015	3,20	325 637	324 742	324 423	324 115
Décembre 2015	2,49	55 755	55 545	55 482	55 421
Décembre 2015	2,78	351 028	349 682	349 278	—
Juin 2016	2,80	351 108	349 886	349 572	—
Juin 2016	2,81	395 984	397 641	398 074	—
Décembre 2016	1,89	315 014	313 746	313 458	—
Décembre 2016	1,88	50 152	50 475	—	—
Juin 2017	2,10	303 903	302 663	—	—
Juin 2017	2,11	160 948	162 836	—	—
Décembre 2017	1,74	51 139	50 841	—	—
			5 126 706	4 675 435	3 314 317
Ajustement net de la juste valeur ⁽¹⁾			32 657	43 902	—
			5 159 363 \$	4 719 337 \$	3 314 317 \$
Dettes liées aux conduits à vendeurs multiples					
Jusqu'en juin 2012	2,07 % ⁽²⁾		—	41 510	172 317
Jusqu'en août 2017	1,75 ⁽²⁾		877 734	—	—
			6 037 097 \$	4 760 847 \$	3 486 634 \$

(1) La valeur comptable de la dette liée aux activités de titrisation reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.

(2) Le taux d'intérêt sur la dette liée aux conduits à vendeurs multiples est fondé sur le coût de financement des conduits et correspond au taux du papier commercial adossé à des actifs émis par les conduits, majoré des frais de programme connexes.

15. DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation de la dette subordonnée est sujet à l'approbation du BSIF.

ÉMISSION

Le 19 octobre 2012, la Banque a émis des billets à moyen terme (dette subordonnée) de série 2012-1 d'un montant en capital de 200,0 millions \$, pour un produit net de 199,3 millions \$.

Le 2 novembre 2010, la Banque a émis 250,0 millions \$ de billets à moyen terme (dette subordonnée) de série 2010-1, pour un produit net de 248,4 millions \$.

15. DETTE SUBORDONNÉE [suite]**RACHAT**

Le 25 janvier 2011, la Banque a racheté la totalité de ses débetures subordonnées, 4,90 %, série 10, échéant en 2016, pour un montant nominal totalisant 150,0 millions \$. Les débetures ont été rachetées à leur valeur nominale plus les intérêts courus et impayés à la date de rachat.

ÉMISES ET EN CIRCULATION

Échéance	Série	Taux d'intérêt	Particularités	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
				Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable
Octobre 2022	2012-1	3,13 %	Rachetables au pair le 19 octobre 2017 ⁽¹⁾ ; le taux sera révisé le 19 octobre 2017 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,46 %	200 000 \$	— \$	— \$
Novembre 2020	2010-1	3,70 %	Rachetables au pair le 2 novembre 2015; le taux sera révisé le 2 novembre 2015 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,76 %	250 000	250 000	—
Janvier 2016	10	4,90 %	Rachetables au pair le 25 janvier 2011; le taux sera révisé le 25 janvier 2011 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,65 %	—	—	150 000
Frais d'émission non amortis				(1 918)	(1 555)	—
Ajustement pour tenir compte de la couverture de juste valeur ⁽²⁾				(4 488)	(5 894)	—
				443 594 \$	242 551 \$	150 000 \$

(1) Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF.

(2) La valeur comptable de la dette subordonnée tient compte de l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans le cadre de relations de couverture efficaces.

16. CAPITAL-ACTIONS**CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ**

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

ACTIONS ORDINAIRES**Émises et en circulation**

La variation ainsi que le nombre et le montant des actions ordinaires en circulation se présentent comme suit.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
En circulation au début de l'exercice	23 925 037	252 601 \$	23 920 962	252 472 \$
Émission de nouvelles actions	4 192 483	181 825	—	—
Frais d'émission, nets d'impôts sur le résultat	s. o.	(5 900)	s. o.	—
Émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions des employés	—	—	4 075	129
Total des actions ordinaires	28 117 520	428 526 \$	23 925 037	252 601 \$

Émission d'actions ordinaires

Le 2 février 2012, la Banque a émis 1 325 100 actions ordinaires, pour un produit net de 60,9 millions \$.

16. CAPITAL-ACTIONS [suite]

Reçus de souscription et échange connexe contre des actions ordinaires

Le 12 juin 2012, la Banque a réalisé un placement privé de 2 867 383 reçus de souscription au prix de 41,85 \$ par reçu. Le produit a été entièrement jusqu'à la clôture de l'acquisition de la Compagnie de Fiducie AGF (voir la note 29). Le 1^{er} août 2012, date de clôture de l'acquisition, les reçus de souscription ont été automatiquement échangés contre 2 867 383 actions ordinaires de la Banque pour un produit net de 115,0 millions \$.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et les montants des actions privilégiées en circulation étaient comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A				
Série 9				
En circulation au début et à la fin de l'exercice	4 000 000	97 885 \$	4 000 000	97 885 \$
Série 10				
En circulation au début et à la fin de l'exercice	4 400 000	107 642	4 400 000	107 642
Série 11				
En circulation au début de l'exercice	—	—	—	—
Émission d'actions	4 000 000	100 000	—	—
Frais d'émission, nets d'impôts sur le résultat	s. o.	(2 278)	s. o.	—
En circulation à la fin de l'exercice		97 722		—
Total des actions privilégiées	12 400 000	303 249 \$	8 400 000	205 527 \$

Émission d'actions privilégiées

Le 18 octobre 2012, la Banque a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11, à un prix de 25 \$ l'action, pour un montant total de 100,0 millions \$. Le produit net a totalisé 97,7 millions \$.

Modalités des actions

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 9, sont rachetables au gré de la Banque depuis le 15 décembre 2006 au prix de 25 \$ l'action, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Les porteurs d'actions privilégiées, série 9, auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs, payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,375 \$ par action.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10, sont rachetables au gré de la Banque depuis le 15 juin 2009 au prix de 25 \$ l'action majoré, si le rachat a lieu avant le 15 juin 2013, d'une prime de 1 \$ qui diminuera jusqu'à zéro en fonction de la date de rachat, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Les porteurs d'actions privilégiées, série 10, auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,328 \$ par action.

La Banque pourrait également convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées, série 9 et série 10, en actions ordinaires dans certaines circonstances. Toutefois, le 17 novembre 2010, la Banque a renoncé irrévocablement à son droit de conversion de ses actions privilégiées en actions ordinaires.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11, sont rachetables au gré de la Banque le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25 \$ l'action, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 11, peuvent également convertir la totalité ou toute tranche de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 12, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions. Les porteurs d'actions privilégiées, série 11, auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs, payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,25 \$ l'action jusqu'au 15 décembre 2017. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,60 %.

16. CAPITAL-ACTIONS [suite]

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12, sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, i) 25,00 \$, majorés de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite; ii) 25,50 \$, majorés de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 décembre 2017, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 12, peuvent également convertir, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions, la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 11. Les porteurs d'actions privilégiées, série 12, auront le droit de recevoir des dividendes variables en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,60 % par action. Au 31 octobre 2012, aucune action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12, n'était en circulation.

Dividendes déclarés

Pour les exercices clos les	Dividende par action ⁽¹⁾	31 octobre	31 octobre
		2012	2011
		Dividendes déclarés	Dividendes déclarés
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 9	1,500 \$	6 000 \$	6 000 \$
Série 10	1,312	5 775	5 775
Série 11	1,000	—	s. o.
Total des actions privilégiées		11 775 \$	11 775 \$
Actions ordinaires	1,84 \$	47 212 \$	38 757 \$

(1) Dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées

Le 8 novembre 2012, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers pour les diverses séries d'actions privilégiées qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 7 décembre 2012.

Au cours de sa réunion tenue le 5 décembre 2012, le conseil d'administration a déclaré des dividendes de 13,8 millions \$, ou 0,49 \$ par action ordinaire, payables le 1^{er} février 2013 aux actionnaires inscrits le 3 janvier 2013.

Restrictions concernant le versement de dividendes

La Banque n'est pas autorisée, en vertu de la *Loi sur les banques*, à déclarer ou à verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque ne se conformerait pas aux règlements ou aux directives du BSIF sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités de la Banque.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie à des restrictions en vertu des conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Selon ces conditions, la Banque ne peut en aucun cas verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

GESTION DU CAPITAL

L'objectif des hauts dirigeants est de maintenir un niveau de fonds propres adéquat, correspondant au profil de risque de la Banque, afin de soutenir ses activités tout en contribuant à la création de valeur pour les actionnaires. Pour atteindre cet objectif, la Banque a défini un cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, un plan de capital et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP »).

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport aux risques auxquels la Banque est exposée et d'établir les niveaux de capital minimums qui sont acceptables pour la Banque. L'adéquation des fonds propres est fonction de divers facteurs internes et externes. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir complètement les risques d'exploitation, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection voulue. De plus, le niveau de capital requis est aligné sur le plan stratégique de la Banque, de même que sur les niveaux de capitalisation du secteur et les attentes des actionnaires. Bien que le niveau de capital ne soit qu'un des éléments utilisés par les agences de notation pour déterminer une note de crédit, le niveau de capital de la Banque doit être conforme à la note de crédit visée. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres peuvent évoluer avec le temps.

16. CAPITAL-ACTIONS [suite]

Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de plusieurs documents, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, le PIEAFP, le plan financier et commercial triennal et le plan de capital. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration examine l'adéquation des fonds propres trimestriellement. La direction surveille les ratios de fonds propres mensuellement. Le secteur Gestion intégrée des risques supervise le cadre de gestion du capital de la Banque. Entre autres responsabilités, il surveille les limites et l'adéquation des fonds propres ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres. La Trésorerie générale de la Banque, quant à elle, est responsable de l'élaboration du plan de capital et de la gestion courante du capital.

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF. Ces lignes directrices découlent du cadre normatif sur les fonds propres à risque de Bâle élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Les fonds propres de catégorie 1 représentent les formes de capital les plus permanentes, sont exempts des charges fixes obligatoires portées en diminution du résultat et sont subordonnés sur le plan juridique aux droits des déposants et des autres créanciers de l'institution financière. Les fonds propres de catégorie 2 se composent d'instruments de fonds propres supplémentaires qui contribuent à la capacité globale d'une institution financière à poursuivre ses activités. Le total des fonds propres représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres imposent des niveaux de capital minimums qui doivent être pris en compte concurremment avec les autres facteurs susmentionnés lors de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Selon les normes actuelles du CBCB (connues sous le nom de Bâle II), les banques doivent maintenir un ratio de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 4 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 8 %. Le BSIF exige que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts maintiennent un ratio de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 7 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 10 %. La Banque a opté pour l'utilisation de la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres liées au risque de crédit et la méthode standard pour prendre en compte le risque opérationnel. Le BSIF exige également que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts maintiennent un ratio actifs/fonds propres. La Banque s'est conformée aux exigences du BSIF tout au long de l'exercice.

Comme il est précisé à la note 30, le 1^{er} novembre 2011, la Banque a adopté les IFRS, ce qui a eu une incidence sur ses capitaux propres. La Banque a choisi de façon irrévocable l'introduction progressive, sur une période de cinq trimestres, de l'incidence de l'ajustement des résultats non distribués découlant de la première application de certaines modifications découlant des IFRS, comme l'autorise la directive du BSIF. Par conséquent, aux fins du calcul des ratios de fonds propres, la Banque a amorti, depuis le 1^{er} novembre 2011, la partie admissible de l'incidence des IFRS sur les fonds propres totalisant à l'origine 136,0 millions \$ sur une base linéaire sur les cinq prochains trimestres jusqu'au 31 janvier 2013. Les fonds propres réglementaires sont présentés ci-après.

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011 ⁽¹⁾	1 ^{er} novembre 2010 ⁽¹⁾
<i>Fonds propres de catégorie 1</i>			
Actions ordinaires	428 526 \$	259 492 \$	259 363 \$
Réserve pour paiements fondés sur des actions	227	227	243
Résultats non distribués	774 899	818 207	741 911
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	303 249	210 000	210 000
Goodwill	(64 077)	(53 790)	(53 790)
Déductions relatives à la titrisation et autres	(9 764)	(16 911)	(16 936)
	1 433 060	1 217 225	1 140 791
Ajustement au titre de la transition à l'évaluation selon les IFRS	27 193	–	–
Total - fonds propres de catégorie 1	1 460 253	1 217 225	1 140 791
<i>Fonds propres de catégorie 2</i>			
Dettes subordonnées	443 594	242 512	150 000
Provisions cumulatives collectives	75 752	73 602	73 250
Déductions relatives à la titrisation et autres	(5 539)	(16 499)	(13 714)
Total - fonds propres de catégorie 2	513 807	299 615	209 536
Total - fonds propres réglementaires	1 974 060 \$	1 516 840 \$	1 350 327 \$

(1) Les montants sont présentés selon les PCGR du Canada antérieurs comme déposés auprès du BSIF.

17. INFORMATION ADDITIONNELLE SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos le	31 octobre 2012		
	Montants avant impôts sur le résultat	Impôts sur le résultat	Montants après impôts sur le résultat
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(10 613) \$	2 972 \$	(7 641) \$
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(3 421)	1 047	(2 374)
	(14 034)	4 019	(10 015)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(29 236)	7 889	(21 347)
Autres éléments du résultat global	(43 270) \$	11 908 \$	(31 362) \$

Pour l'exercice clos le	31 octobre 2011		
	Montants avant impôts sur le résultat	Impôts sur le résultat	Montants après impôts sur le résultat
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(13 799) \$	1 989 \$	(11 810) \$
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(4 886)	1 841	(3 045)
	(18 685)	3 830	(14 855)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	32 343	(8 277)	24 066
Autres éléments du résultat global	13 658 \$	(4 447) \$	9 211 \$

18. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS**RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS**

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des hauts dirigeants de la Banque et de ses filiales. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au cours du marché de ces actions immédiatement avant la date d'attribution.

Le droit d'exercer les options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans, et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution.

La Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires (1 600 000 actions en 2011) en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 124 962 étaient toujours disponibles au 31 octobre 2012 (124 962 au 31 octobre 2011 et au 1^{er} novembre 2010).

Aucune nouvelle option d'achat d'actions n'a été attribuée en 2012 et en 2011.

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'activité de la Banque liée aux options d'achat d'actions pour les exercices clos les 31 octobre.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Nombre d'options	Prix d'exercice par option	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début de l'exercice	50 000	29,47 \$	54 075	29,65 \$
Exercées	—	s. o. \$	(4 075)	31,80 \$
En cours à la fin de l'exercice	50 000	29,47 \$	50 000	29,47 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	50 000	29,47 \$	50 000	29,47 \$

Toutes les options en cours au 31 octobre 2012 expirent en décembre 2016.

18. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS [suite]

RÉGIME DE DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) aux membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquiert sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de dix ans. La juste valeur des DPVA est calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black, Scholes et Merton, compte tenu des conditions d'attribution des instruments, y compris le rendement de l'action. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat net de la période au cours de laquelle les droits s'acquiert, et un passif connexe est porté au bilan. Chaque date de bilan, le passif est réévalué jusqu'à ce qu'il soit réglé, et les variations de juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Aucun DPVA n'a été attribué en 2012 et en 2011.

Le tableau ci-après présente le sommaire de l'encours des soldes de DPVA de la Banque aux 31 octobre.

Droits à la plus-value des actions

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPAV en cours	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)	Nombre de DPAV en cours
2012	34,95 \$	305 537	4,37	263 912
2011	34,44 \$	427 540	5,27	283 923

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

La Banque offre un régime d'unités d'actions de performance à certains membres de la haute direction. Ce régime a été modifié en 2012. Toutes les unités d'actions de performance sont réglées à la juste valeur. Aux termes du régime d'origine, les droits à 37,5 % de ces unités étaient acquis sur une période de trois ans. Les droits des 62,5 % d'unités restantes étaient acquis après trois ans et si certains objectifs financiers sont atteints. Aux termes du régime modifié, tous les droits aux unités d'actions de performance s'acquiert sur une période de trois ans et si certains objectifs financiers sont atteints. Les porteurs de toutes les unités d'actions de performance ont droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque, qui est converti également en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat net sur la période au cours de laquelle les droits s'acquiert. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre et l'encours des soldes aux 31 octobre.

Unités d'actions de performance

	Pour les exercices clos les 31 octobre			Aux 31 octobre
	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition	Nombre d'unités en cours
2012	85 268	43,84 \$	Décembre 2014	238 114
2011	50 700	45,77 \$	Décembre 2013	164 782

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à certains membres de la haute direction. Le régime prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, aux termes du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en UAR dont les droits sont entièrement acquis. La Banque s'engage à attribuer des UAR additionnelles dont le montant est égal à 60 % de la prime retenue. Les droits à ces UAR additionnelles s'acquiert au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Une version différée du régime existe en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

La Banque offre également un régime d'UAR à certains employés du secteur Marchés des capitaux. Aux termes de ce régime, 30 % du montant de la prime annuelle qui excède un certain montant qui serait autrement payable à un employé admissible peut être retenu et converti en unités d'actions restreintes dont les droits sont entièrement acquis. L'employeur ne cotise pas à ce régime, et un tiers des unités d'actions restreintes est racheté à chacune des trois premières dates d'anniversaire de l'attribution.

18. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS [suite]

Ces unités d'actions donnent droit aux porteurs à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque, qui est converti également en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat sur la période au cours de laquelle les droits s'acquèrent.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'UAR de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre et l'encours des soldes aux 31 octobre.

Unités d'actions restreintes		Pour les exercices clos les 31 octobre				Aux 31 octobre	
		Nombre d'unités converties ⁽¹⁾	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition	Nombre d'unités en cours	Nombre d'unités dont les droits sont acquis
Plan							
2012	Haute direction	41 422	28 004	43,82 \$	Décembre 2014	242 298	209 854
	Marchés des capitaux	20 952	—	43,84 \$	s. o.	39 365	39 365
2011	Haute direction	39 559	23 736	45,77 \$	Décembre 2013	225 936	197 666
	Marchés des capitaux	25 029	—	45,77 \$	s. o.	25 892	25 892

⁽¹⁾ Correspond à la partie de la prime annuelle convertie en unités d'actions restreintes. Les droits à ces unités sont entièrement acquis à la date d'attribution.

RÉGIME D'ACHAT D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Aux termes de ce régime, chacun de ces administrateurs peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'unités d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2012, la Banque a distribué 6 127 unités d'actions différées à titre de rémunération (2 843 en 2011). Au 31 octobre 2012, 13 303 unités étaient en circulation (7 176 en 2011) dont la valeur totale s'élevait à 0,6 million \$ (0,3 million \$ en 2011).

RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Aux termes de ce régime, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les droits aux cotisations de la Banque sont acquis par l'employé deux ans après chaque cotisation de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,5 million \$ au cours de l'exercice 2012 (0,4 million \$ en 2011), sont comptabilisées au poste salaires et avantages du personnel. La valeur moyenne des actions attribuées aux termes de ce régime était de 45,24 \$ pour l'exercice 2012 (47,17 \$ en 2011).

CHARGE LIÉE AUX RÉGIMES DE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS ET PASSIF CONNEXE

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture connexes.

	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Pour les exercices clos les		
Frais découlant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	3 787 \$	4 545 \$
Incidence des couvertures	158	(1 975)
	3 945 \$	2 570 \$

Afin de réduire la variabilité de la charge des régimes de rémunération fondée sur des actions, la Banque conclut des swaps de rendement total avec des tiers dont la valeur est liée au cours des actions de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge liée au régime de paiement fondé sur des actions de la période au cours de laquelle les swaps sont en vigueur.

La valeur comptable du passif lié aux régimes dont le paiement a été réglé en trésorerie au 31 octobre 2012 était de 19,7 millions \$ (19,1 millions \$ au 31 octobre 2011 et 17,4 millions \$ au 1^{er} novembre 2010).

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La valeur intrinsèque du passif lié aux DPAV, aux unités d'actions différées, aux unités d'actions de performance et aux UAR comportant des droits acquis légalement s'est établie à 12,3 millions \$ au 31 octobre 2012 (12,0 millions \$ au 31 octobre 2011 et 9,5 millions au 1^{er} novembre 2010).

DESCRIPTION DES RÉGIMES

La Banque offre un certain nombre de régimes de retraite capitalisés à prestations définies, y compris certains volets à cotisations définies. Les régimes procurent des avantages de retraite à la plupart des employés. Les régimes de retraite à prestations définies de la Banque sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance-santé et d'assurance-vie.

DATES D'ÉVALUATION DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été réalisées au 31 décembre 2011. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation de tous les régimes capitalisés aura lieu le 31 décembre 2012.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	447 404 \$	35 196 \$	413 217 \$	34 463 \$
Coût des services rendus de l'exercice	13 407	47	12 727	45
Coût des services passés	—	—	578	—
Frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations définies	23 695	1 547	22 475	1 558
Prestations versées	(26 148)	(1 286)	(18 987)	(1 397)
Cotisations des employés	234	—	242	—
Écarts actuariels	58 500	(814)	17 152	527
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	517 092 \$	34 690 \$	447 404 \$	35 196 \$

ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se présentent comme suit.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
	Variation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite	
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	426 900 \$	428 337 \$
Rendement prévu des actifs des régimes ⁽¹⁾	29 721	29 775
Écarts actuariels	3 709	(22 024)
Cotisations de la Banque	12 707	9 131
Cotisations des employés	234	242
Prestations versées	(26 148)	(18 561)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	447 123 \$	426 900 \$

(1) Le rendement effectif des actifs des régimes de retraite s'est établi à 33,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (7,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011).

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI [suite]**RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Aux	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 ^{er} novembre 2010	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	447 123 \$	— \$	426 900 \$	— \$	428 337 \$	— \$
Obligation au titre des prestations définies	517 092	34 690	447 404	35 196	413 217	34 463
Situation de capitalisation - excédent (déficit)	(69 969)	(34 690)	(20 504)	(35 196)	15 120	(34 463)
Coût des services passés non amortis	461	—	525	—	—	—
Écart actuariel net non amorti	93 967	(311)	39 176	527	—	—
Actif (passif) au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	24 459 \$	(35 001) \$	19 197 \$	(34 669) \$	15 120 \$	(34 463) \$
Actif au titre des prestations définies compris dans les autres actifs	31 035 \$	— \$	26 897 \$	— \$	24 878 \$	— \$
Passif au titre des prestations définies compris dans les autres passifs	6 576 \$	35 001 \$	7 700 \$	34 669 \$	9 758 \$	34 463 \$

RÉPARTITION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES⁽¹⁾

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Catégorie d'actifs			
Titres de capitaux propres	56 %	59 %	61 %
Titres d'emprunt	41	40	38
Autres	3	1	1
Total	100 %	100 %	100 %

(1) Évaluée au 31 octobre de chaque exercice.

Les actifs des régimes comprennent 0,4 million \$ de titres de capitaux propres de la Banque au 31 octobre 2012 (néant au 31 octobre 2011 et au 1^{er} novembre 2010).

Ajustements liés à l'expérience

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Ajustements des profits (pertes) liés à l'expérience sur l'obligation au titre des prestations définies	(58 500) \$	814 \$	(17 152) \$	(527) \$
Ajustements des profits (pertes) liés à l'expérience sur les actifs	3 709 \$	— \$	(22 024) \$	— \$

ÉLÉMENTS DES COÛTS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus de l'exercice	13 407 \$	47 \$	12 727 \$	45 \$
Coût des services passés	64	—	53	—
Frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations définies	23 695	1 547	22 475	1 558
Rendement prévu des actifs des régimes	(29 721)	—	(29 775)	—
Amortissement des pertes actuarielles	—	24	—	—
Coûts comptabilisés au titre des prestations définies	7 445 \$	1 618 \$	5 480 \$	1 603 \$

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI [suite]

La Banque prévoit verser une cotisation de 26,7 millions \$ aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2013.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Moyenne pondérée des hypothèses relatives à l'obligation au titre des prestations définies			
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	4,40 %	5,25 %	5,40 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %
<hr/>			
Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011	
Moyenne pondérée des hypothèses relatives à l'obligation au titre des prestations définies			
Taux d'actualisation pour l'exercice	5,25 %	5,40 %	
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	7,25 %	7,25 %	
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	

Le rendement prévu des actifs des régimes est déterminé en tenant compte du rendement prévu des actifs sous-jacents à la politique de placement actuelle. Pour calculer le rendement prévu de chaque catégorie d'actifs détenus, la direction a évalué les tendances historiques en matière de rendement et les prévisions du marché à l'égard du rendement des catégories d'actifs applicable à la période au cours de laquelle l'obligation sera réglée. Il a été déterminé à cette date que le taux de rendement prévu total des actifs des régimes de retraite correspondait à la moyenne pondérée des rendements prévus des diverses catégories d'actifs.

TAUX TENDANCIELS DU COÛT PRÉSUMÉ DES SOINS DE SANTÉ

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Taux de croissance annuel présumé du coût des soins de santé	8,0 %	8,8 %	9,4 %
Niveau vers lequel il devrait baisser et auquel il devrait se stabiliser par la suite	5,0 %	4,0 %	4,0 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2027	2019	2019

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les taux tendanciels du coût présumé des soins de santé ont une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des régimes d'assurance-soins médicaux. Une variation d'un point de pourcentage des taux tendanciels du coût présumé des soins de santé aurait eu l'incidence suivante pour l'exercice clos le 31 octobre 2012.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Augmentation (diminution) du total du coût des services et des frais d'intérêt	108 \$	(135) \$
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	2 660 \$	(2 265) \$

CHARGE AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La charge totale au titre des régimes de retraite à prestations définies, des régimes de retraite à cotisations définies et des autres régimes se présente comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies	7 445 \$	5 480 \$
Charge au titre des régimes de retraite à cotisations définies	6 128	5 078
Charges au titre des autres régimes	1 618	1 603
	15 191 \$	12 161 \$

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Banque se présentent comme suit :

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Actif d'impôt différé			
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	25 581 \$	21 819 \$	21 805 \$
Immobilisations corporelles	8 438	11 537	16 000
Provisions	5 905	7 425	4 928
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	5 638	5 362	4 918
Dépôts	5 172	—	—
Actifs des régimes de retraite à prestations définies	2 746	4 041	4 964
Reports en avant de pertes fiscales	402	3 222	—
Logiciels	—	—	11 551
Autres différences temporaires	3 164	6 932	6 986
	57 046	60 338	71 152
Passif d'impôt différé			
Charges différées	25 605	17 149	15 640
Logiciels	15 992	5 494	—
Prêts	12 304	—	—
Dérivés	8 161	16 110	8 118
Titrisation et valeurs mobilières	5 872	22 912	25 649
Autres différences temporaires	489	875	1 293
	68 423	62 540	50 700
Impôt différé, montant net	(11 377) \$	(2 202) \$	20 452 \$

L'impôt différé net est comptabilisé au bilan consolidé comme suit :

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Actif d'impôt différé	4 751 \$	4 160 \$	47 995 \$
Passif d'impôt différé	(16 128)	(6 362)	(27 543)
Impôt différé, montant net	(11 377) \$	(2 202) \$	20 452 \$

Les composantes de la charge d'impôt différé se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Charge d'impôt différé		
Immobilisations corporelles	9 216 \$	4 463 \$
Logiciels	3 869	17 044
Charges différées	4 314	1 510
Actifs des régimes de retraite à prestations définies	1 295	924
Titrisation et valeurs mobilières	(19 838)	1 094
Pertes autres qu'en capital	1 705	(3 222)
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	1 102	(14)
Provisions	1 520	(2 497)
Prêts	12 039	—
Dépôts	(4 425)	—
Autres différences temporaires	657	(1 003)
	11 454 \$	18 299 \$

Les reports en avant de pertes fiscales au 31 octobre 2012 s'élevaient à 1,5 million \$ (11,2 millions \$ au 31 octobre 2011 et néant au 1^{er} novembre 2010).

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT [suite]**CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Les composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
État du résultat consolidé				
Charge d'impôt exigible				
Charge d'impôt de l'exercice	28 933	\$	15 786	\$
Changements de taux d'imposition	98		—	
Ajustement de la charge d'impôt des exercices précédents	1 982		(646)	
	31 013		15 140	
Charge d'impôt différé				
Naissance et renversement des différences temporaires	14 642		18 379	
Changements de taux d'imposition	(474)		—	
Ajustement de la charge d'impôt des exercices précédents	(2 714)		(80)	
	11 454		18 299	
	42 467	\$	33 439	\$
État du résultat global consolidé				
Impôts sur le résultat liés aux variations des pertes latentes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(2 972)	\$	(2 793)	\$
Impôts sur le résultat liés au reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(1 047)		(1 037)	
Impôts sur le résultat liés à la variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(7 890)		8 278	
	(11 909)		4 448	
Composition des impôts sur le résultat				
Impôts sur le résultat exigible	(5 173)		—	
Impôt différé	(6 736)		4 448	
	(11 909)	\$	4 448	\$
État de la variation des capitaux propres consolidé				
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées				
Charge d'impôt exigible	993	\$	661	\$
Impôts relatifs à l'émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées				
Charge d'impôt exigible	(606)		—	
Charge d'impôt différé	(2 400)		—	
	(3 006)		—	
	(2 013)	\$	661	\$

RAPPROCHEMENT AVEC LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Le rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans l'état du résultat consolidé et du montant des impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi se présente comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Montant		Montant	
Impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi	49 361	\$	44 958	\$
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat lié à des transactions d'assurance crédit à l'étranger	(3 587)	(2,0)	(5 275)	(3,4)
Dividendes et profits exonérés d'impôts	(4 168)	(2,3)	(3 626)	(2,3)
Changement de taux d'imposition	(375)	(0,2)	—	—
Autres, montant net	1 236	0,7	(2 618)	(1,6)
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	42 467	\$	33 439	\$
		27,0 %		28,6 %
		23,2 %		21,3 %

Le 1^{er} janvier 2012, le taux d'imposition fédéral a été réduit de 1,5 %.

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT [suite]

Le revenu tiré des transactions d'assurance à l'étranger n'est en général assujéti à l'impôt qu'au moment du rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas rapatrier les résultats cumulés depuis le 27 juillet 2006, aucune charge d'impôt différé n'a été comptabilisée à cet égard. Les impôts sur le résultat qui seraient exigibles si la totalité du résultat non distribué était rapatriée sont estimés à 24,4 millions \$ au 31 octobre 2012 (20,8 millions \$ au 31 octobre 2011 et 15,9 millions \$ au 1^{er} novembre 2010).

21. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action pour les exercices clos le 31 octobre se présente comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Résultat de base par action		
Résultat net	140 508 \$	123 717 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 768	12 436
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	127 740 \$	111 281 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	25 634 194	23 923 754
Résultat de base par action	4,98 \$	4,65 \$
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	127 740 \$	111 281 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	25 634 194	23 923 754
Options d'achat d'actions dilutives	17 428	19 067
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	25 651 622	23 942 821
Résultat dilué par action	4,98 \$	4,65 \$

Les actions privilégiées, série 9 et série 10, pouvaient être converties en actions ordinaires au gré de la Banque. Toutefois, le 17 novembre 2010, la Banque a renoncé irrévocablement à son droit de conversion de ces actions privilégiées de catégorie A en actions ordinaires.

Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers ont été dressés.

22. INFORMATION SECTORIELLE

La Banque détermine ses secteurs à présenter selon les différents services qu'elle offre aux particuliers, aux entreprises, aux intermédiaires financiers et aux clients institutionnels. Les quatre secteurs d'activité de la Banque sont : Particuliers et PME-Québec, Immobilier et Commercial, B2B Banque⁽¹⁾ et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux.

Le secteur Particuliers et PME-Québec fournit une gamme complète de produits d'épargne, d'investissement et de financement et les produits et services transactionnels offerts par l'intermédiaire de son réseau de distribution direct comprenant les succursales, les réseaux électroniques, le centre d'appels et le réseau de banquiers mobiles. Ce secteur d'activité offre également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance crédit et les services de fiducie. De plus, il offre une vaste gamme de services financiers commerciaux aux petites et moyennes entreprises du Québec.

Le secteur Immobilier et Commercial offre du financement immobilier partout au Canada, des services de financement commercial en Ontario et au Québec, de même que des opérations de change et des services internationaux.

Le secteur B2B Banque fournit des produits bancaires et financiers à des intermédiaires financiers indépendants dans tout le Canada.

(1) B2B Trust s'est convertie en une banque à charte fédérale sous le nom de B2B Banque le 7 juillet 2012.

22. INFORMATION SECTORIELLE [suite]

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. et les activités de marchés des capitaux de la Banque.

Un cinquième secteur, le secteur « Autres », comprend les services généraux de la Banque, y compris les activités de la Trésorerie corporative.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque.

Toutes les transactions intersectorielles sont menées dans des conditions de concurrence normale, les revenus et les coûts intersectoriels étant éliminés dans le secteur Autres. Le financement des actifs et des passifs des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les revenus et les frais spécifiquement liés à chaque secteur sont pris en compte pour déterminer la performance du secteur d'activité. Les frais du siège social sont habituellement attribués au prorata à chaque secteur d'activité.

Pour l'exercice clos le

31 octobre 2012

	Particuliers et PME-Québec	Immobilier et Commercial	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres	Total
Revenu net d'intérêt	310 776 \$	87 825 \$	143 593 \$	3 210 \$	(14 376) \$	531 028 \$
Autres revenus	135 121	34 430	34 590	56 692	4 782	265 615
Revenu (perte) total(e)	445 897	122 255	178 183	59 902	(9 594)	796 643
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	—	—	23 795	—	—	23 795
Provisions pour pertes sur prêts	23 978	3 002	6 020	—	—	33 000
Frais autres que d'intérêt	366 994	31 582	106 077	48 439	29 374	582 466
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽¹⁾	—	—	21 997	—	—	21 997
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	54 925	87 671	67 884	11 463	(38 968)	182 975
Impôts sur le résultat (recouvrement)	11 018	23 716	18 436	2 941	(13 644)	42 467
Résultat net (perte nette)	43 907 \$	63 955 \$	49 448 \$	8 522 \$	(25 324) \$	140 508 \$
Actif moyen⁽²⁾	13 602 664 \$	3 412 510 \$	6 969 602 \$	2 840 776 \$	4 638 983 \$	31 464 535 \$

(1) Frais liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Compagnie de Fiducie AGF (voir la note 29)

(2) Les éléments d'actif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

22. INFORMATION SECTORIELLE [suite]

Pour l'exercice clos le

31 octobre 2011

	Particuliers et PME-Québec	Immobilier et Commercial	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres	Total
Revenu net d'intérêt	321 578 \$	90 656 \$	117 769 \$	3 146 \$	(28 664) \$	504 485 \$
Autres revenus	132 346	33 738	8 967	53 207	5 604	233 862
Revenu (perte) total(e)	453 924	124 394	126 736	56 353	(23 060)	738 347
Provisions pour pertes sur prêts	24 060	22 677	4 343	—	—	51 080
Frais autres que d'intérêt	363 825	30 211	64 040	47 902	15 127	521 105
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽¹⁾	—	—	1 349	—	7 657	9 006
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	66 039	71 506	57 004	8 451	(45 844)	157 156
Impôts sur le résultat (recouvrement)	14 148	20 469	16 149	2 180	(19 507)	33 439
Résultat net (perte nette)	51 891 \$	51 037 \$	40 855 \$	6 271 \$	(26 337) \$	123 717 \$
Actif moyen ⁽²⁾	12 705 708 \$	3 087 813 \$	5 415 340 \$	2 557 806 \$	4 001 630 \$	27 768 297 \$

(1) Frais liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Compagnie de Fiducie AGF

(2) Les éléments d'actif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

23. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

Les apparentés de la Banque comprennent :

- les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche;
- les entités sur lesquelles des principaux dirigeants ou des membres de leur famille proche exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du personnel de la Banque.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque et qui sont membres du comité de direction ou du conseil d'administration.

Le tableau ci-après présente les transactions entre apparentés.

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Prêts ⁽¹⁾			
Principaux dirigeants	2 333 \$	2 833 \$	1 957 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	12 677	13 234	14 901
	15 010 \$	16 067 \$	16 858 \$
Dépôts			
Principaux dirigeants	3 146 \$	1 669 \$	1 180 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	65	32	194
	3 211 \$	1 701 \$	1 374 \$

(1) Aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'a été comptabilisée au titre de ces prêts.

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants et à leurs entités apparentées. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux administrateurs comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2 %, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités apparentées aux administrateurs et aux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts s'élèvent à 0,7 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (0,8 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011) et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

23. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS [suite]

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts versés sur les dépôts totalisent 0,1 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (0,1 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011) et sont comptabilisés dans les frais d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Le tableau ci-après présente la rémunération totale des principaux dirigeants.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Avantages à court terme, y compris les salaires	6 401 \$	4 582 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	338	242
Paiements fondés sur des actions	2 492	1 379
	9 231 \$	6 203 \$

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données servant à l'évaluation (niveau 1, 2 ou 3), comme il est précisé ci-après. Le traitement comptable de chaque niveau de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, ainsi que les jugements posés pour évaluer leur juste valeur, figure à la note 3.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LA HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

L'IFRS 7 exige le recours à des techniques d'évaluation qui reposent sur des données qui sont observables ou non. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie de la juste valeur suivante :

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquelles toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Banque évalue la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la juste valeur de la façon suivante :

La juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif de manière indépendante pour le même instrument. La Banque a en général recours aux prix cotés sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles, pour évaluer la juste valeur et classer les éléments dans le niveau 1.

Si aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est calculée d'après des techniques d'évaluation élaborées en interne qui utilisent, si possible, les données du marché actuel ou des données provenant de sources indépendantes, comme les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne sont classés selon le niveau le plus bas auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des transactions ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces instruments sont classés au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent faire largement appel au jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative de celles qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers.

Méthodes d'évaluation

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie de la juste valeur chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des cours de marché liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit. Les valeurs détenues jusqu'à l'échéance, qui sont comptabilisées au coût amorti, ne sont pas classées selon la hiérarchie de la juste valeur.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit et les intérêts courus à recevoir. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers.

La juste valeur des chèques et autres effets en transit et des intérêts courus est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temps de l'argent, de la courbe de rendement, du risque de crédit de la contrepartie et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou au niveau 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Engagements au titre des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Dettes liées aux activités de titrisation

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour la dette liée aux activités de titrisation. Par conséquent, la juste valeur de ces instruments financiers est estimée au moyen des techniques d'évaluation élaborées en interne. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Dettes subordonnées

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

SOMMAIRE

Les tableaux ci-après présentent la juste valeur des instruments financiers de la Banque calculée selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses susmentionnées. De plus, le tableau présente le classement selon la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

Au (en millions de dollars)

31 octobre 2012

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau auquel les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur ⁽¹⁾		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actif					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	91 \$	91 \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	480	480	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières					
Disponibles à la vente	2 823	2 823	128	2 694	1
Détenues jusqu'à l'échéance	1 447	1 448	s. o.	s. o.	s. o.
Détenues à des fins de transaction	1 874	1 874	220	1 651	3
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	631	631	s. o.	s. o.	s. o.
Prêts	26 663	26 866	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	168	168	—	167	1
Autres actifs	429	429	s. o.	s. o.	s. o.
	34 606 \$	34 810 \$	348 \$	4 512 \$	5 \$
Passif					
Dépôts	24 041 \$	24 182 \$	— \$	10 \$	— \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	1 350	1 350	9	1 341	—
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	244	244	s. o.	s. o.	s. o.
Acceptations	211	211	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	101	101	1	89	11
Autres passifs	892	892	s. o.	s. o.	s. o.
Dette liée aux activités de titrisation	6 037	6 143	s. o.	s. o.	s. o.
Dette subordonnée	444	455	—	43	—
	33 320 \$	33 578 \$	10 \$	1 483 \$	11 \$

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

Au (en millions de dollars)		31 octobre 2011					
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau auquel les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur ⁽¹⁾				
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Actif							
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	82 \$	82 \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$		
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	285	285	s. o.	s. o.	s. o.		
Valeurs mobilières							
Disponibles à la vente	2 108	2 108	102	2 005	1		
Détenues jusqu'à l'échéance	886	891	s. o.	s. o.	s. o.		
Détenues à des fins de transaction	2 182	2 182	223	1 956	3		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente							
	720	720	s. o.	s. o.	s. o.		
Prêts	21 944	22 199	s. o.	s. o.	s. o.		
Dérivés	228	228	—	226	2		
Autres actifs	291	291	s. o.	s. o.	s. o.		
	<u>28 726 \$</u>	<u>28 986 \$</u>	<u>325 \$</u>	<u>4 187 \$</u>	<u>6 \$</u>		
Passif							
Dépôts	20 016 \$	20 228 \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$		
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert							
	1 471	1 471	34	1 437	—		
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat							
	37	37	s. o.	s. o.	s. o.		
Acceptations	179	179	s. o.	s. o.	s. o.		
Dérivés	130	130	—	118	12		
Autres passifs	867	867	s. o.	s. o.	s. o.		
Dette liée aux activités de titrisation	4 761	4 904	s. o.	s. o.	s. o.		
Dette subordonnée	243	252	s. o.	s. o.	s. o.		
	<u>27 704 \$</u>	<u>28 068 \$</u>	<u>34 \$</u>	<u>1 555 \$</u>	<u>12 \$</u>		

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

Au (en millions de dollars)		1 ^{er} novembre 2010					
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau auquel les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur ⁽¹⁾				
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Actif							
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	72 \$	72 \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$		
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	99	99	s. o.	s. o.	s. o.		
Valeurs mobilières							
Disponibles à la vente	2 139	2 139	89	2 041	9		
Détenues jusqu'à l'échéance	559	564	s. o.	s. o.	s. o.		
Détenues à des fins de transaction	1 497	1 497	166	1 324	7		
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	625	625	—	625	—		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	995	995	s. o.	s. o.	s. o.		
Prêts	20 387	20 670	s. o.	s. o.	s. o.		
Dérivés	158	158	—	155	3		
Autres actifs	251	251	s. o.	s. o.	s. o.		
	26 782 \$	27 070 \$	255 \$	4 145 \$	19 \$		
Passif							
Dépôts	19 606 \$	19 853 \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$		
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	1 362	1 362	7	1 355	—		
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	60	60	s. o.	s. o.	s. o.		
Acceptations	165	165	s. o.	s. o.	s. o.		
Dérivés	115	115	—	101	14		
Autres passifs	923	923	s. o.	s. o.	s. o.		
Dette liée aux activités de titrisation	3 487	3 643	s. o.	s. o.	s. o.		
Dette subordonnée	150	151	s. o.	s. o.	s. o.		
	25 868 \$	26 272 \$	7 \$	1 456 \$	14 \$		

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

CHANGEMENTS DE NIVEAU ET RECLASSEMENT

Aucun reclassement important du niveau 1 au niveau 2 de la hiérarchie ni aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS AU CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 ET ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Les changements apportés au classement des instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011 n'étaient pas importants.

Au 31 octobre 2012, lorsque d'autres hypothèses raisonnablement possibles pouvaient être utilisées dans les modèles d'évaluation, la Banque les a utilisées pour réévaluer la juste valeur des instruments financiers. L'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur totale des instruments financiers de niveau 3 qui en découlait était négligeable.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion intégrée des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

Les principaux risques auxquels la Banque est exposée relativement aux instruments financiers sont décrits ci-dessous.

- Risque de crédit
- Risque d'illiquidité et de financement
- Risque de marché
 - *Risque de taux d'intérêt*
 - *Risque de change*
 - *Risque lié aux actions*

25.1 RISQUE DE CRÉDIT

L'utilisation d'instruments financiers, y compris de dérivés, peut entraîner un risque de crédit correspondant au risque de perte financière résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

Les politiques dont s'est dotée la Banque en matière de gestion du risque de crédit visent à faire l'évaluation de ce risque. Ces politiques comprennent l'approbation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de cotes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions et la tarification en fonction du risque. En ce qui concerne la diversification du portefeuille de prêts, la politique de crédit établit des lignes directrices visant à limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et répertorie les secteurs jugés les plus risqués qui devraient être évités. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil.

Par l'intermédiaire d'un groupe de gestion du risque indépendant des secteurs d'activité, la Banque surveille ses portefeuilles d'instruments financiers tant sur le plan qualitatif que quantitatif au moyen i) de mécanismes et de politiques qui régissent l'examen des différents types de dossiers de prêts, ii) de systèmes de cotes de risque et iii) de l'analyse de la tarification.

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation de dérivés avec les contreparties avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces accords réduisent le risque de crédit en cas de manquement en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES [suite]

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1^{er} novembre 2010, sans tenir compte d'aucune garantie ou rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-dessous.

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾	34 251 \$	28 388 \$	26 472 \$
Engagements liés au crédit			
Facilités de crédit aux particuliers	1 852	1 624	1 403
Marges sur cartes de crédit	1 319	1 170	1 004
Montants non utilisés des facilités de crédit approuvées	3 158	2 603	2 469
Lettres de crédit documentaire	2 384	4 358	6 670
	<u>42 964 \$</u>	<u>38 143 \$</u>	<u>38 018 \$</u>

(1) Excluent les titres de capitaux propres.

Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties engagées dans des activités similaires sont situées dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres pourrait nuire à leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Les opérations de la Banque sont situées au Canada.

Le tableau suivant présente l'origine des prêts :

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Québec	61 %	65 %	65 %
Autres provinces canadiennes ⁽¹⁾	39	35	35
Total	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

(1) Principalement dans la province d'Ontario.

Aucun secteur industriel n'a représenté plus de 3 % (3 % en 2011) du total des prêts et engagements de clients en vertu des acceptations.

Garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

Près de 60 % du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque est assuré auprès de la SCHL. Par ailleurs, la Banque détient des garanties sur les biens immobiliers pour les autres prêts hypothécaires conventionnels. De plus, la valeur de ces prêts n'excède jamais 80 % de la valeur estimée initiale des propriétés, conformément aux exigences réglementaires.

Près de 77 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts à l'investissement et de marges de crédit hypothécaire. La souscription des prêts est soumise à un processus qui permet de gérer le risque de crédit associé aux clients. De plus, la Banque a déterminé quelles garanties sont admissibles et exigées. Plus précisément, les prêts à l'investissement sont garantis par des fonds communs de placement canadiens admissibles et les marges de crédit hypothécaire, par des biens immobiliers. En outre, 9 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs spécifiques, notamment des projets de construction, des propriétés résidentielles, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des immeubles de bureaux, des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur estimée des propriétés à l'origine, selon la nature du prêt.

Certaines garanties sont également détenues pour d'autres prêts personnels et commerciaux, selon les pratiques bancaires normales.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES [suite]

Autres garanties détenues

Dans le cadre de ses activités de négociation, notamment les conventions de revente et les transactions sur dérivés, la Banque exige que la contrepartie fournisse une garantie qui la protège contre les pertes en cas de manquement de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie.

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2012, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 631,2 millions \$ (720,3 millions \$ au 31 octobre 2011 et 994,7 millions \$ au 1^{er} novembre 2010). Toutes les garanties reçues ont été affectées de nouveau en garantie dans le cadre d'engagements liés aux valeurs vendues à découvert.

25.2 RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie corporative et surveillé par le comité de direction, conformément aux politiques régissant les liquidités, le financement et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

La Banque effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies. Dans le cadre de la gestion du risque d'illiquidité, une attention particulière est accordée aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité des fonds au moment de la planification des besoins de financement. La Banque maintient une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles pour parer aux éventualités, et qui constituent une réserve de liquidités. Elle définit ses besoins de liquidités au moyen de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers. La Banque s'efforce de maintenir un volume stable de dépôts de base en provenance de sa clientèle de particuliers, de même que d'autres sources de financement bien diversifiées. Les lignes directrices relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance à l'échelon de la direction et du conseil d'administration. Les stratégies de financement comprennent aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Un plan d'urgence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il s'agit d'un plan d'action détaillé qui permettrait à la Banque de s'acquitter de ses obligations dans l'éventualité d'une crise de liquidité interne ou externe.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES [suite]**Échéances contractuelles des passifs financiers**

Le tableau suivant présente les principales obligations liées à des passifs financiers selon leurs échéances contractuelles.

Au	31 octobre 2012				
	À vue et sur préavis	À terme			Total
		Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dépôts	8 027 827 \$	7 426 743 \$	8 532 076 \$	54 797 \$	24 041 443 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 349 932	—	—	1 349 932
Engagements au titre de valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	244 039	—	—	244 039
Dette liée aux activités de titrisation	—	1 862 564	4 117 820	56 713	6 037 097
Dette subordonnée	—	—	450 000	—	450 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	6 772	11 661	145	18 578
	8 027 827 \$	10 890 050 \$	13 111 557 \$	111 655 \$	32 141 089 \$

Au	31 octobre 2011				
	À vue et sur préavis	À terme			Total
		Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dépôts	7 364 017 \$	5 871 925 \$	6 753 637 \$	26 702 \$	20 016 281 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 471 254	—	—	1 471 254
Engagements au titre de valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	36 770	—	—	36 770
Dette liée aux activités de titrisation	—	203 580	4 243 809	313 458	4 760 847
Dette subordonnée	—	—	250 000	—	250 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	11 986	23 311	(422)	34 875
	7 364 017 \$	7 595 515 \$	11 270 757 \$	339 738 \$	26 570 027 \$

Au	1 ^{er} novembre 2010				
	À vue et sur préavis	À terme			Total
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dépôts	6 970 513 \$	5 534 083 \$	7 082 806 \$	18 268 \$	19 605 670 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 362 336	—	—	1 362 336
Engagements au titre de valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	60 050	—	—	60 050
Dette liée aux activités de titrisation	—	223 727	3 207 486	55 421	3 486 634
Dette subordonnée	—	150 000	—	—	150 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	6 086	8 595	(346)	14 335
	6 970 513 \$	7 336 282 \$	10 298 887 \$	73 343 \$	24 679 025 \$

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est présenté à la note 26.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2012, ces engagements étaient d'environ 3,2 milliards \$ (2,6 milliards \$ au 31 octobre 2011 et 2,5 milliards \$ au 1^{er} novembre 2010), excluant des facilités de crédit aux particuliers et des marges sur cartes de crédit puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES [suite]

25.3 RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. L'exposition au risque de marché découlant des activités de négociation, de placement, de financement et de gestion de l'actif et du passif est principalement circonscrite par des limites nominales, des simulations de crise et diverses autres mesures de sensibilité comme la valeur à risque.

Risque de taux d'intérêt

Les activités de gestion de l'actif et du passif visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les revenus de la Banque ou la valeur économique de son capital, ou les deux. Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments du bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts et les clauses de rachat de dépôts. Pour gérer ce risque, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés et les options, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts. La Banque évalue périodiquement l'effet sur la valeur économique de ses capitaux propres et de son revenu net d'intérêt d'un déplacement parallèle soudain et soutenu de 1 % de la courbe de taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée d'un tel déplacement aux 31 octobre.

Ces estimations sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs qui correspondent aux lignes directrices approuvées par le comité de direction, soit :

- les seuils de passif-dépôts;
- pour les simulations du revenu net d'intérêt, le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché;
- les éléments d'actif et de passif au bilan et hors bilan sont généralement considérés comme venant à échéance à la date la plus rapprochée de l'échéance ou de la réévaluation contractuelle.

Analyse de sensibilité du risque de taux d'intérêt structurel

Aux	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Effet sur le revenu net d'intérêt ⁽¹⁾	Effet sur la valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾	Effet sur le revenu net d'intérêt ⁽¹⁾	Effet sur la valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	16 701 \$	(19 710) \$	21 735 \$	(16 670) \$
Diminution de 100 points de base	(14 948) \$	20 833 \$	(24 138) \$	18 324 \$

(1) Pour les 12 prochains mois.

(2) Net d'impôts.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES [suite]

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et des taux moyens effectifs des instruments financiers au bilan et hors bilan de la Banque.

Au (en millions de dollars canadiens)							31 octobre 2012
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	2 187 \$	2 993 \$	1 153 \$	219 \$	80 \$	83 \$	6 715 \$
Rendement réel		1,0 %	1,2 %	1,9 %	3,0 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	631	—	—	—	—	—	631
Prêts	10 732	1 466	3 698	9 911	166	690	26 663
Rendement réel		4,3 %	4,5 %	4,1 %	5,0 %		
Autres actifs	—	—	—	—	—	928	928
Total	13 550	4 459	4 851	10 130	246	1 701	34 937
Rendement réel		2,1 %	3,7 %	4,1 %	4,4 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	3 056	3 270	5 806	11 183	55	671	24 041
Rendement réel		1,5 %	2,0 %	2,1 %	3,6 %		
Éléments de trésorerie	1 594	—	—	—	—	—	1 594
Rendement réel		— %	— %	— %	— %		
Autres passifs	—	39	79	155	—	1 007	1 280
Rendement réel		2,5 %	2,6 %	2,5 %	— %		
Dette liée aux activités de titrisation	—	878	985	4 118	56	—	6 037
Rendement réel		4,3 %	3,2 %	2,3 %	1,7 %		
Dette subordonnée et capitaux propres	—	—	100	660	—	1 225	1 985
Rendement réel		— %	— %	2,4 %	— %		
Total	4 650	4 187	6 970	16 116	111	2 903	34 937
Rendement réel		2,1 %	2,2 %	2,1 %	2,6 %		
Swaps, montant net	—	(7 766)	2 029	5 787	(50)	—	—
Écart de sensibilité	8 900	(7 494)	(90)	(199)	85	(1 202)	—
Écart cumulé	8 900 \$	1 406 \$	1 316 \$	1 117 \$	1 202 \$	— \$	— \$

Au (en millions de dollars canadiens)							31 octobre 2011
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
	11 318 \$	2 623 \$	3 674 \$	9 604 \$	275 \$	1 469 \$	28 963 \$
Rendement réel		2,6 %	4,3 %	4,2 %	5,1 %		
Passif et capitaux propres							
	4 489	2 839	5 258	13 442	340	2 595	28 963
Rendement réel		1,6 %	1,9 %	1,6 %	0,3 %		
Swaps, montant net	—	100	(5 700)	4 695	905	—	—
Écart de sensibilité	6 829	(116)	(7 284)	857	840	(1 126)	—
Écart cumulé	6 829 \$	6 713 \$	(571) \$	286 \$	1 126 \$	— \$	— \$

Au (en millions de dollars canadiens)							1 ^{er} novembre 2010
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
	10 604 \$	1 768 \$	3 019 \$	10 264 \$	294 \$	1 106 \$	27 055 \$
Rendement réel		3,3 %	4,6 %	4,2 %	5,1 %		
Passif et capitaux propres							
	4 309	3 018	4 982	12 066	73	2 607	27 055
Rendement réel		2,0 %	2,2 %	1,9 %	0,9 %		
Swaps, montant net	(12)	(4 597)	1 657	2 891	61	—	—
Écart de sensibilité	6 283	(5 847)	(306)	1 089	282	(1 501)	—
Écart cumulé	6 283 \$	436 \$	130 \$	1 219 \$	1 501 \$	— \$	— \$

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES [suite]

Hypothèses relatives aux échéances

Les actifs, les passifs et les capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des rachats ou des remboursements par anticipation estimatifs, sauf dans les cas suivants :

- les dépôts dont les taux d'intérêt ne sont pas indexés selon un taux précis et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon les tendances historiques des soldes;
- la dette subordonnée dont les taux d'intérêt peuvent être révisés à une date ultérieure est classée à la date de réévaluation des taux;
- les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte que la Banque pourrait subir en raison des fluctuations défavorables des taux de change. Il découle essentiellement des positions de change détenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien, des activités de négociation et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, ainsi que de la non-concordance des entrées et sorties de trésorerie en devises. Ce risque est surveillé à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation. Les instruments financiers libellés en dollars américains se présentaient comme suit :

Aux (en milliers de dollars canadiens)	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Actif			
Encaisse et valeurs mobilières	117 148 \$	92 090 \$	143 406 \$
Prêts	93 992	81 332	82 738
Autres	5 759	23 711	26 980
	216 899 \$	197 133 \$	253 124 \$
Passif			
Dépôts	202 612 \$	175 393 \$	150 697 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	4 039	22 173	99 983
Autres	428	278	235
	207 079 \$	197 844 \$	250 915 \$

En outre, le risque relatif aux dérivés en dollars américains est limité étant donné que ces contrats sont acquis et vendus principalement afin de répondre aux besoins précis de clients. Au 31 octobre, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les actifs et les passifs en dépôt libellés en devises, principalement en euros, totalisaient respectivement 12,1 millions \$ (23,3 millions \$ au 31 octobre 2011 et 10,8 millions \$ au 1^{er} novembre 2010) et 13,2 millions \$ (12,7 millions \$ au 31 octobre 2011 et 5,6 millions \$ au 1^{er} novembre 2010). Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Conséquemment, le risque de change auquel la Banque est exposée à l'égard de ces devises est limité.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions est le risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite des fluctuations défavorables du cours de certaines actions ou de l'instabilité du marché boursier en général. Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur un marché boursier au Canada et, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée au rendement du marché boursier canadien. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. Le solde résiduel représente moins de 3 % (moins de 3 % au 31 octobre 2011 et moins de 3 % au 1^{er} novembre 2010) du portefeuille de titres global. Une fluctuation de 10 % du marché boursier canadien pourrait avoir une incidence de 5,3 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Les différents dérivés répertoriés dans les tableaux suivants se présentent comme suit :

- i] Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiement d'intérêts à taux fixe et variable selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou variable dans diverses devises.
- ii] Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où le contrat est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iii] Les contrats à terme standardisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme standardisés sont négociés selon des montants standardisés sur des marchés organisés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- iv] Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui sont livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.
- v] Les swaps de rendement total comportent l'échange de paiements d'intérêts à taux variable d'après les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux dérivés. Ces montants ne reflètent pas le profit éventuel ou la perte éventuelle lié au risque de crédit ou de marché de ces instruments.

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

Au (en millions de dollars canadiens)

31 octobre 2012

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couverture ⁽¹⁾	Autres contrats ⁽²⁾
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	4 473 \$	7 672 \$	1 145 \$	13 290 \$	10 581 \$	2 709 \$
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	106	—	—	106	—	106
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 324	27	—	1 351	—	1 351
Contrats à terme	784	12	—	796	—	796
Options achetées	135	—	—	135	—	135
Options vendues	135	—	—	135	—	135
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	22	5	—	27	—	27
Options vendues	18	81	—	99	—	99
Swaps sur rendement total	182	20	—	202	—	202
	7 179 \$	7 817 \$	1 145 \$	16 141 \$	10 581 \$	5 560 \$

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,2 milliard \$ au 31 octobre 2012.

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURE [suite]

Au (en millions de dollars canadiens)		31 octobre 2011					
Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couverture ⁽¹⁾	Autres contrats ⁽²⁾	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans				
Contrats de taux d'intérêt							
Hors cote							
Swaps	4 483 \$	9 317 \$	1 371 \$	15 171 \$	8 258 \$	6 913 \$	
Cotés en Bourse							
Contrats à terme standardisés	244	—	—	244	—	244	
Contrats de change							
Hors cote							
Swaps de devises	1 875	54	—	1 929	—	1 929	
Contrats à terme	525	37	—	562	—	562	
Options achetées	556	—	—	556	—	556	
Options vendues	530	—	—	530	—	530	
Contrats sur actions et indices boursiers							
Options achetées	25	21	4	50	—	50	
Options vendues	39	76	4	119	—	119	
Swaps sur rendement total	185	17	—	202	—	202	
	8 462 \$	9 522 \$	1 379 \$	19 363 \$	8 258 \$	11 105 \$	

Au (en millions de dollars canadiens)		1 ^{er} novembre 2010					
Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couverture ⁽¹⁾	Autres contrats ⁽²⁾	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans				
Contrats de taux d'intérêt							
Hors cote							
Swaps	3 488 \$	4 783 \$	489 \$	8 760 \$	7 505 \$	1 255 \$	
Cotés en Bourse							
Contrats à terme standardisés	19	—	—	19	—	19	
Contrats de change							
Hors cote							
Swaps de devises	4 604	35	—	4 639	—	4 639	
Contrats à terme	796	46	—	842	—	842	
Options achetées	265	—	—	265	—	265	
Options vendues	268	—	—	268	—	268	
Contrats sur actions et indices boursiers							
Options achetées	6	33	5	44	—	44	
Options vendues	54	94	5	153	—	153	
Swaps sur rendement total	130	5	—	135	—	135	
	9 630 \$	4 996 \$	499 \$	15 125 \$	7 505 \$	7 620 \$	

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,6 milliard \$ au 31 octobre 2011 et de 1,2 milliard \$ au 1^{er} novembre 2010.

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURE [suite]**JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS**

Au (en millions de dollars canadiens)

31 octobre 2012

	Juste valeur		
	Positive	Négative	Montant net
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Couvertures de juste valeur			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	43 \$	(5) \$	38 \$
Couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	32	(19)	13
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	42	(34)	8
Contrats de change			
Swaps de devises	15	(11)	4
Contrats à terme	9	(11)	(2)
Options achetées	2	—	2
Options vendues	—	(1)	(1)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	1	—	1
Options vendues	—	(11)	(11)
Swaps de rendement total	—	—	—
TOTAL⁽²⁾	144 \$	(92) \$	52 \$

Au (en millions de dollars canadiens)

31 octobre 2011

	Juste valeur		
	Positive	Négative	Montant net
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Couvertures de juste valeur			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	49 \$	(8) \$	41 \$
Couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	68	(35)	33
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	55	(37)	18
Contrats de change			
Swaps de devises	20	(15)	5
Contrats à terme	6	(10)	(4)
Options achetées	10	—	10
Options vendues	—	(10)	(10)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	2	—	2
Options vendues	—	(12)	(12)
Swaps de rendement total	—	—	—
TOTAL⁽²⁾	210 \$	(127) \$	83 \$

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

(2) Exclusion faite des intérêts courus.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURE [suite]

Au (en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} novembre 2010		
	Positive	Négative	Juste valeur Montant net
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Couvertures de juste valeur			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	25 \$	(7) \$	18 \$
Couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	32	(15)	17
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	6	(5)	1
Contrats de change			
Swaps de devises	63	(51)	12
Contrats à terme	6	(12)	(6)
Options achetées	4	—	4
Options vendues	—	(4)	(4)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	3	—	3
Options vendues	—	(14)	(14)
Swaps de rendement total	—	—	—
TOTAL⁽²⁾	139 \$	(108) \$	31 \$

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

(2) Exclusion faite des intérêts courus.

La note 25 des états financiers consolidés fournit de l'information additionnelle sur le risque de crédit lié aux dérivés et la façon dont il est évalué.

INFORMATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DE COUVERTURE

La Banque utilise des swaps désignés comme instruments de couverture principalement pour gérer l'appariement du bilan et réduire au minimum la volatilité du revenu net d'intérêt. La valeur de ces swaps peut varier de façon importante.

Couvertures de juste valeur

La Banque a recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Le montant nominal de référence des swaps désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'est établi à 4,4 milliards \$ au 31 octobre 2012 (2,4 milliards \$ au 31 octobre 2011 et 2,2 milliards \$ au 1^{er} novembre 2010).

Le tableau ci-après présente les profits ou les pertes liés aux couvertures de juste valeur.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Profits (pertes) comptabilisé(e)s sur l'instrument de couverture	2 435 \$	(35 717) \$
Profits (pertes) comptabilisé(e)s sur l'instrument couvert	(3 256)	36 218
Partie inefficace comptabilisée en résultat net	(821) \$	501 \$

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque a recours aux swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable. Le montant nominal de référence des swaps désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie s'est établi à 6,0 milliards \$ au 31 octobre 2012 (5,3 milliards \$ au 31 octobre 2011 et 4,1 milliards \$ au 1^{er} novembre 2010).

Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie pourraient entraîner des fluctuations significatives du cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURE [suite]

Le tableau ci-après présente les profits ou les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Partie inefficace comptabilisée en résultat net	1 166 \$	(39) \$

Le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie au 31 octobre 2012 devrait être reclassé à l'état du résultat consolidé au cours des sept prochaines années.

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars canadiens)

Aux	2012			2011			2010		
	Coût de rempla- cement ⁽¹⁾	Équivalent- crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction des risques ⁽³⁾	Coût de rempla- cement	Équivalent- crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de rempla- cement	Équivalent- crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps	117 \$	173 \$	36 \$	172 \$	240 \$	49 \$	63 \$	94 \$	20 \$
Contrats de change									
Swaps de devises	15	30	5	20	41	9	63	110	23
Contrats à terme	9	17	10	6	13	10	6	16	11
Options achetées	2	3	1	10	15	11	4	6	3
Contrats sur actions et indices boursiers									
Options achetées	1	2	—	2	5	1	3	6	1
Swaps de rendement total	—	13	3	—	12	2	—	8	2
	144 \$	238 \$	55 \$	210 \$	326 \$	82 \$	139 \$	240 \$	60 \$

(1) Correspond à la juste valeur marchande positive, compte non tenu de l'incidence des accords généraux de compensation. Les options vendues sont exclues, étant donné qu'elles ne constituent pas un risque de crédit.

(2) Comprend i) le total de la valeur de remplacement positive de tous les contrats en cours et ii) un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel.

(3) Selon les directives publiées par le BSIF.

27. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dérivés non désignés dans des relations de couverture et les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont évalués à la juste valeur, les profits et les pertes étant comptabilisés à l'état du résultat consolidé.

Le tableau qui suit présente le revenu lié à ces instruments. Le revenu comprend le revenu net d'intérêt ainsi que les autres revenus, y compris les revenus de trésorerie et de marchés financiers, ou les revenus tirés des activités de courtage. Ces revenus ne comprennent pas les frais et commissions sur les transactions sur valeurs mobilières.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Revenu net d'intérêt	18 890 \$	12 762 \$
Autres revenus compris dans ce qui suit :		
Revenus tirés des activités de courtage	18 501	11 963
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	7 743	5 819
	26 244 \$	17 782 \$

28. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit consenties représentent un engagement de la Banque à rendre du financement disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour des montants et des durées déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins de un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans avoir été prélevés.

Voir la note 25.1 pour des renseignements additionnels sur les engagements relatifs au crédit.

GARANTIES

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Aucune provision spécifique n'est présentement comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 149,3 millions \$ au 31 octobre 2012 (146,8 millions \$ au 31 octobre 2011 et 175,2 millions \$ au 1^{er} novembre 2010).

Dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change) qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde aux clients le droit, mais non l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Aucune provision spécifique n'est comptabilisée à l'égard de ces dérivés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats en cours, s'élevait à 98,7 millions \$ au 31 octobre 2012 (213,3 millions \$ au 31 octobre 2011 et 201,8 millions \$ au 1^{er} novembre 2010).

28. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS [suite]**Autres types d'ententes d'indemnisation**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de service et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de la transaction. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation.

ENGAGEMENTS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET AUTRES

Les engagements minimums futurs en vertu de contrats de location, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissaient comme suit.

Au	31 octobre 2012		
	Locaux	Contrats de services informatiques ⁽¹⁾	Autres
Moins de 1 an	49 868 \$	13 170 \$	9 951 \$
De un an à 5 ans	175 062	66 458	32 741
Plus de 5 ans	81 065	3 227	5 980
Total	305 995 \$	82 855 \$	48 672 \$

(1) La Banque peut mettre fin à certains contrats de services importants dans certaines circonstances.

Les paiements au titre des engagements passés en charges se sont établis à 44,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (40,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011).

ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés à son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient, entre autres, que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer.

Les actifs financiers donnés en garantie aux termes d'opérations de titrisation sont présentés à la note 7. Le tableau suivant détaille les actifs financiers donnés en garantie en vertu d'autres contrats.

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Actifs donnés en garantie :			
Pour participer aux systèmes de compensation et de paiement	487 651 \$	320 348 \$	337 376 \$
Pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et pour les emprunts de valeurs mobilières	765 861	1 130 896	179 334
Pour les engagements au titre des dérivés en position de passif	74 569	96 785	95 362
	1 328 081 \$	1 548 029 \$	612 072 \$
Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit :			
Valeurs mobilières	1 048 266 \$	1 438 807 \$	354 040 \$
Prêts hypothécaires résidentiels (TACH LNH non vendus)	279 815	109 222	258 032
	1 328 081 \$	1 548 029 \$	612 072 \$

28. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS [suite]

PASSIFS ÉVENTUELS

La Banque et ses filiales sont visées par diverses poursuites judiciaires et réclamations, dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élevaient contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties aux termes des prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites, notamment à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses transactions d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

En ce qui a trait au recours collectif dans l'affaire Marcotte c. Banques, le 2 août 2012, la Cour d'appel du Québec a annulé le jugement de la Cour supérieure et rejeté le recours collectif contre six institutions financières canadiennes, dont la Banque Laurentienne, relativement aux frais facturés par les six banques aux détenteurs de leurs cartes de crédit à l'occasion de la conversion en dollars canadiens des transactions en devises. Le jugement de la Cour d'appel confirmait la position de la Banque Laurentienne en reconnaissant que ses pratiques d'affaires sont saines et raisonnables. La Banque ne prévoit donc subir aucune perte découlant de cette cause. De nombreuses parties, y compris Marcotte, le procureur général de la province de Québec et certaines banques, tentent d'obtenir l'autorisation d'en appeler du jugement de la Cour d'appel devant la Cour suprême du Canada.

29. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

ACQUISITION DES SOCIÉTÉS MRS¹⁾

Le 16 novembre 2011, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation des sociétés MRS. Les sociétés MRS, qui faisaient auparavant partie de la Corporation financière Mackenzie, offrent des services de fiducie et d'administration à des sociétés de courtage, à des conseillers et à des investisseurs au Canada. La Banque a acquis les sociétés MRS afin de les regrouper avec B2B Banque dans le but d'offrir un meilleur éventail de produits et services destinés à la communauté des conseillers financiers canadiens et de diversifier davantage ses sources de revenus.

Le goodwill comptabilisé est attribué aux synergies attendues et aux autres avantages découlant du regroupement des actifs et des activités des sociétés MRS avec ceux de B2B Banque. Les sociétés MRS font partie du secteur à présenter B2B Banque, et le goodwill associé à cette transaction a été attribué à ce secteur. Aucun montant du goodwill comptabilisé n'est déductible aux fins des impôts sur le résultat.

La Banque et Placements Mackenzie ont également conclu une entente de distribution d'une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie. Selon l'entente, la Banque, en tant que distributeur principal, a commencé à distribuer une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie en janvier 2012. Les revenus tirés de la vente des fonds communs de placement Mackenzie sont comptabilisés dans les autres revenus.

ACQUISITION DE LA COMPAGNIE DE FIDUCIE AGF

Le 1^{er} août 2012, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de la Compagnie de Fiducie AGF (Fiducie AGF). L'entente prévoit également le versement d'une contrepartie conditionnelle d'au plus 20,0 millions \$ sur cinq ans si la qualité du crédit respecte certains critères. La Fiducie AGF, qui faisait auparavant partie de la Société de Gestion AGF Limitée, offre des produits de prêt de détail et des produits de dépôt par l'intermédiaire de conseillers financiers, de courtiers hypothécaires et de courtiers en dépôts. La Banque a fait l'acquisition de la Fiducie AGF afin de la regrouper avec B2B Banque dans le but de renforcer sa position à titre de fournisseur de produits et services bancaires destinés à la communauté des conseillers financiers canadiens et d'accroître sa rentabilité et d'améliorer sa diversification géographique.

1 Les sociétés MRS incluaient : M.R.S. inc., Compagnie de Fiducie M.R.S., Services Valeurs Mobilières M.R.S. inc. et Corporation de Correspondants M.R.S. La Compagnie de Fiducie M.R.S. a fusionné avec B2B Banque le 16 avril 2012.

29. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES [suite]

Au moment de l'acquisition, la répartition préliminaire du prix d'achat a donné lieu à un profit de 24,3 millions \$ (16,4 millions \$ net d'impôts), étant donné que la juste valeur estimée des actifs nets acquis était supérieure au prix d'achat, du fait surtout du nombre limité d'acquéreurs potentiels et des coûts prévus liés aux exigences réglementaires accrues. Le profit correspond principalement à l'incidence favorable de l'escompte ou de la prime requise pour tenir compte des taux en vigueur sur le marché sur les instruments financiers acquis, qui a été contrebalancée en partie par la juste valeur estimée de la contrepartie éventuelle. La répartition préliminaire du prix d'achat est fondée sur les meilleures estimations de la direction de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition. Par conséquent, le profit de 24,3 millions \$ pourrait être modifié une fois que la répartition du prix d'achat sera achevée. La Fiducie AGF fait partie du secteur opérationnel B2B Banque, et le profit associé à cette transaction a été attribué à ce secteur.

La juste valeur estimée des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition était comme suit.

	Sociétés MRS	Fiducie AGF
ACTIF		
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	426 654 \$	410 686 \$
Valeurs mobilières	145 567	382 841
Prêts ^{(1) (2)}	333 073	3 179 124
Immobilisations corporelles	262	2 206
Dérivés	—	13 191
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	23 028	460
Autres actifs	15 034	21 556
	943 618	4 010 064
PASSIF		
Dépôts	725 540	2 764 135
Dérivés	—	1 242
Passif d'impôt différé	4 227	7 206
Autres passifs	30 011	94 641
Dette liée aux activités de titrisation	—	700 717
Dette subordonnée	20 000	109 500
	779 778	3 677 441
Actions privilégiées	—	64 000
Total des actifs nets identifiables acquis	163 840	268 623
Goodwill (profit, net d'impôts) découlant de l'acquisition	34 853	(16 382)
Contrepartie totale au titre de l'acquisition	198 693 \$	252 241 \$
Montant de trésorerie versé	198 693 \$	246 341 \$
Contrepartie éventuelle	—	5 900
Contrepartie totale au titre de l'acquisition	198 693 \$	252 241 \$

(1) Au 16 novembre 2011, le montant brut des prêts consentis par les sociétés MRS totalisait 335,3 millions \$.

(2) Au 1^{er} août 2012, le montant brut des prêts consentis par la Fiducie AGF s'établissait à 3 152,0 millions \$

Le tableau qui suit présente la contribution des sociétés MRS et de la Fiducie AGF aux états financiers consolidés.

Pour l'exercice clos le	31 octobre 2012	
	Sociétés MRS	Fiducie AGF
Contribution à compter de la date d'acquisition⁽¹⁾		
Revenu total	40 115 \$	19 993 \$
Résultat net	7 522 \$	7 301 \$
Contribution si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} novembre 2011⁽²⁾		
Revenu total	42 000 \$	77 000 \$
Résultat net	8 000 \$	22 000 \$

(1) Résultats approximatifs des sociétés MRS pour la période de 351 jours et de la Fiducie AGF pour la période de 92 jours à compter de leur date d'acquisition respective.

(2) La direction a établi cette estimation en présumant que les ajustements de la juste valeur à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} novembre 2011.

29. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES [suite]

Au cours de l'exercice, la Banque a engagé des frais liés à l'acquisition ainsi que des frais relatifs aux technologies de l'information et des frais d'intégration et a versé des salaires aux fins de l'intégration des activités des sociétés MRS et de la Fiducie AGF à celles de la Banque. Ces frais ont été comptabilisés directement en résultat net, au poste Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres. Au 31 octobre 2011, à l'égard de ces transactions, la Banque avait engagé une indemnité de 7,7 millions \$ au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution.

30. ADOPTION DES IFRS

La Banque a adopté les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Pour les périodes et l'exercice clos au plus tard le 31 octobre 2011, la Banque a préparé ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada) antérieurs. Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 sont les premiers états financiers annuels préparés selon les IFRS. La date de transition de la Banque étant le 1^{er} novembre 2010 (la date de transition), celle-ci a préparé son bilan consolidé d'ouverture à cette date. Les présents états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables décrites à la note 3.

La note 3 décrit les incidences de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sur le bilan consolidé et les capitaux propres consolidés présentés au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011, ainsi que sur le résultat et le résultat global consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2011.

30.1 EXEMPTIONS ET EXCEPTIONS SELON L'IFRS 1

L'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, fournit des indications sur la première application des IFRS. Elle exige en général d'un premier adoptant qu'il applique rétrospectivement l'ensemble des IFRS en vigueur à la fin de sa première période annuelle de présentation de l'information financière (le 31 octobre 2012 pour la Banque). En outre, elle contient certaines exemptions et exceptions au principe général d'application rétrospective, en vue de faciliter la transition aux IFRS. La Banque a analysé ces exceptions et exemptions et a fait des choix en vue de la préparation de son bilan d'ouverture selon les IFRS. Les exemptions et les exceptions à l'égard de l'exigence d'application rétrospective des IFRS que la Banque a décidé d'appliquer sont décrites ci-après.

Exemptions facultatives à l'égard de l'exigence d'application rétrospective

La Banque s'est prévaluée de certaines exemptions facultatives à l'égard de l'exigence d'application rétrospective des IFRS au moment de la préparation de son bilan d'ouverture. Les exemptions dont elle s'est prévaluée sont décrites ci-après :

a) Titrisation

De manière générale, les opérations de titrisation de la Banque ne satisferaient pas aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39. L'IFRS 1 fournit l'option de se prévaloir des droits acquis à l'égard de certaines opérations de titrisation conclues à la date de transition d'une entité ou avant celle-ci ou à une autre date déterminée par l'entité. Cependant, conformément à la position du BSIF, la Banque a appliqué les dispositions relatives à la décomptabilisation de l'IAS 39 aux opérations de titrisation.

b) Désignation des instruments financiers

Selon l'IAS 39, les entités peuvent faire certaines désignations, mais seulement à la comptabilisation initiale. L'IFRS 1 autorise une entité à désigner un actif financier comptabilisé antérieurement comme étant disponible à la vente ou comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la transition aux IFRS.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

Selon les PCGR du Canada, certaines valeurs mobilières détenues à titre de couvertures économiques des activités de titrisation hors bilan ont été désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire une disparité de traitement comptable qui aurait résulté du fait que ces actifs sont évalués différemment des swaps de titrisation connexes. Selon les IFRS, ces opérations de titrisation antérieures ne satisfont pas aux exigences en matière de décomptabilisation et les swaps de titrisation connexes ne sont plus comptabilisés au bilan. Afin de rendre conforme la comptabilisation des revenus tirés de ces opérations, la Banque a désigné ces valeurs mobilières comme étant disponibles à la vente. De plus, la comptabilisation des transactions de titrisation antérieures selon les IFRS a donné lieu à la comptabilisation initiale et au classement des actifs de remplacement comme il est précisé à la note 30.6 a).

En ce qui concerne les autres instruments financiers, la Banque a maintenu ses désignations actuelles, telles qu'elles étaient établies au 1^{er} novembre 2010.

c) Regroupements d'entreprises

L'IFRS 1 fournit l'option d'appliquer l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, de manière prospective à compter de la date de transition ou de manière rétrospective à tout regroupement d'entreprises passé, dans la mesure où l'IFRS 3 est appliquée de manière uniforme à compter de la date de ce regroupement d'entreprises jusqu'à la date de transition. La Banque a opté pour l'application de cette exemption et a choisi le 1^{er} novembre 2000 comme date de retraitement des regroupements d'entreprises passés. La valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles a été modifiée à la date de transition, comme il est expliqué à la note 30.6 e).

d) Avantages du personnel

Plutôt que de retraiter la comptabilisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, y compris les écarts actuariels non amortis, de la date de leur mise en place jusqu'à la date de transition comme si l'IAS 19, *Avantages du personnel*, avait toujours été appliquée, la Banque a choisi, comme l'autorise l'IFRS 1, de comptabiliser tous les écarts actuariels cumulés non amortis dans les résultats non distribués consolidés à la date de transition aux IFRS. La Banque a aussi choisi de présenter, de manière prospective, les obligations au titre des prestations définies, les actifs du régime, le déficit et les ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs et aux actifs au titre des avantages du personnel à compter de la date de transition, et de présenter graduellement les données sur quatre ans comme il est requis selon les IFRS.

e) Paiements fondés sur des actions

Comme le permet l'IFRS 1, la Banque a choisi de se prévaloir de l'exemption facultative offerte, qui permet à la Banque de ne pas appliquer rétrospectivement l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux paiements fondés sur des actions attribuées avant le 7 novembre 2002 et à celles dont les droits ont été acquis avant le 1^{er} novembre 2010. Aucun ajustement lié à ces instruments n'a été apporté par suite de ce choix à la date de transition.

Exceptions obligatoires à l'exigence d'application rétrospective

Au moment de la préparation du bilan d'ouverture, la Banque a appliqué les exceptions obligatoires à l'exigence d'application rétrospective des IFRS, comme il est décrit ci-après :

a) Comptabilité de couverture

Seules les relations de couverture qui satisfont aux critères de comptabilité de couverture selon les IFRS à la date de transition sont comptabilisées à titre de couvertures à cette date.

b) Estimations

La Banque n'a pas utilisé de connaissances acquises a posteriori pour formuler ou réviser les estimations.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

30.2 RAPPROCHEMENT DU BILAN SELON LES PCGR DU CANADA DE CELUI SELON LES IFRS

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du bilan selon les PCGR du Canada de celui selon les IFRS. Voir la note 30.6 pour plus de précisions sur la nature des ajustements et des reclassements.

Au 31 octobre 2011					
	Élément ⁽¹⁾	PCGR du Canada ⁽²⁾	Ajustements	Reclassements	IFRS
ACTIF					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques					
		81 600 \$	— \$	— \$	81 600 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques					
	a)	276 429	9 030	—	285 459
Valeurs mobilières					
Disponibles à la vente	a)	1 096 333	—	1 011 742	2 108 075
Détenues jusqu'à l'échéance	a)	—	885 822	—	885 822
Détenues à des fins de transaction		2 181 969	—	—	2 181 969
Désignées comme étant détenues à la juste valeur par le biais du résultat net	a)	1 011 742	—	(1 011 742)	—
		4 290 044	885 822	—	5 175 866
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente					
	a)	318 753	401 564	—	720 317
Prêts					
Personnels	n)	5 768 787	—	5 420	5 774 207
Hypothécaires résidentiels	a), n)	8 378 029	3 394 017	97 366	11 869 412
Hypothécaires commerciaux		2 363 808	—	—	2 363 808
Commerciaux et autres		1 900 977	—	—	1 900 977
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		179 140	—	—	179 140
		18 590 741	3 394 017	102 786	22 087 544
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	d)	(149 743)	1 000	5 593	(143 150)
		18 440 998	3 395 017	108 379	21 944 394
Autres					
Immobilisations corporelles	m)	64 752	(3 044)	—	61 708
Dérivés	a)	228 704	(443)	—	228 261
Goodwill	e)	53 790	(24 566)	—	29 224
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	f), m)	123 357	(9 408)	—	113 949
Actif d'impôt différé	j)	—	19 876	(15 716)	4 160
Autres actifs	a), c), e), j), n)	612 024	(186 806)	(106 946)	318 272
		1 082 627	(204 391)	(122 662)	755 574
		24 490 451 \$	4 487 042 \$	(14 283) \$	28 963 210 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Dépôts					
Particuliers	a), b)	15 610 012 \$	(159) \$	— \$	15 609 853 \$
Entreprises, banques et autres	a)	4 457 406	(50 978)	—	4 406 428
		20 067 418	(51 137)	—	20 016 281
Autres					
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		1 471 254	—	—	1 471 254
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		36 770	—	—	36 770
Acceptations		179 140	—	—	179 140
Dérivés	a)	246 475	(116 506)	—	129 969
Passif d'impôt différé	j)	—	(17 244)	23 606	6 362
Autres passifs	a), c), d), g), i), j), k), l)	912 190	27 419	(37 889)	901 720
		2 845 829	(106 331)	(14 283)	2 725 215
Dettes liées aux activités de titrisation					
	a)	—	4 760 847	—	4 760 847
Dettes subordonnées					
	b)	242 512	39	—	242 551
Capitaux propres					
Actions privilégiées	o)	210 000	—	(4 473)	205 527
Actions ordinaires	o)	259 492	—	(6 891)	252 601
Réserve pour paiements fondés sur des actions		227	—	—	227
Résultats non distribués	o), p)	818 207	(135 200)	11 364	694 371
Cumul des autres éléments du résultat global	a), b), h), j)	46 766	18 824	—	65 590
		1 334 692	(116 376)	—	1 218 316
		24 490 451 \$	4 487 042 \$	(14 283) \$	28 963 210 \$

(1) Voir les éléments de la note 30.6, Nature des ajustements.

(2) Voir Reclassement des chiffres comparatifs à la note 2, Normes de présentation.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

Au 1^{er} novembre 2010

	Élément ⁽¹⁾	PCGR du Canada ⁽²⁾	Ajustements	Reclassements	IFRS
ACTIF					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques					
	a)	70 537 \$	1 907 \$	— \$	72 444 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques					
	a)	95 561	3 833	—	99 394
Valeurs mobilières					
Disponibles à la vente	a), h)	1 103 744	1 281	1 033 836	2 138 861
Détenues jusqu'à l'échéance	a)	—	559 457	—	559 457
Détenues à des fins de transaction		1 496 583	—	—	1 496 583
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	a)	1 658 478	—	(1 033 836)	624 642
		4 258 805	560 738	—	4 819 543
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente					
	a)	803 874	190 800	—	994 674
Prêts					
Personnels	n)	5 630 788	—	5 415	5 636 203
Hypothécaires résidentiels	a), n)	8 055 034	2 715 535	89 078	10 859 647
Hypothécaires commerciaux		2 166 375	—	—	2 166 375
Commerciaux et autres		1 691 190	—	—	1 691 190
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		165 450	—	—	165 450
		17 708 837	2 715 535	94 493	20 518 865
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	d)	(138 143)	840	5 736	(131 567)
		17 570 694	2 716 375	100 229	20 387 298
Autres					
Immobilisations corporelles	m)	58 536	(2 809)	—	55 727
Dérivés	a)	162 610	(4 544)	—	158 066
Goodwill	e)	53 790	(24 566)	—	29 224
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	f), m)	112 369	(10 698)	—	101 671
Actif d'impôt différé	j)	—	18 416	29 579	47 995
Autres actifs	a), c), e), j), n)	585 362	(172 001)	(124 072)	289 289
		972 667	(196 202)	(94 493)	681 972
		23 772 138 \$	3 277 451 \$	5 736 \$	27 055 325 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Dépôts					
Particuliers	a), b)	15 396 911 \$	(42 060) \$	— \$	15 354 851 \$
Entreprises, banques et autres		4 250 819	—	—	4 250 819
		19 647 730	(42 060)	—	19 605 670
Autres					
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		1 362 336	—	—	1 362 336
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		60 050	—	—	60 050
Acceptations		165 450	—	—	165 450
Dérivés	a)	199 278	(84 043)	—	115 235
Passif d'impôt différé	j)	—	(13 977)	41 520	27 543
Autres passifs	a), c), d), g), i), j), k), l)	947 879	33 844	(35 784)	945 939
		2 734 993	(64 176)	5 736	2 676 553
Dettes liées aux activités de titrisation					
	a)	—	3 486 634	—	3 486 634
Dettes subordonnées					
		150 000	—	—	150 000
Capitaux propres					
Actions privilégiées	o)	210 000	—	(4 473)	205 527
Actions ordinaires	o)	259 363	—	(6 891)	252 472
Réserve pour paiements fondés sur des actions		243	—	—	243
Résultats non distribués	o), p)	741 911	(131 428)	11 364	621 847
Cumul des autres éléments du résultat global	a), b), h), j)	27 898	28 481	—	56 379
		1 239 415	(102 947)	—	1 136 468
		23 772 138 \$	3 277 451 \$	5 736 \$	27 055 325 \$

(1) Voir les éléments de la note 30.6, Nature des ajustements.

(2) Voir Reclassement des chiffres comparatifs à la note 2, Normes de présentation.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

30.3 RAPPROCHEMENT DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT SELON LES PCGR DU CANADA DE CELUI SELON LES IFRS

Le tableau ci-après présente le rapprochement des résultats selon les PCGR du Canada de ceux présentés selon les IFRS. Voir la note 30.6 pour plus de précisions sur la nature des ajustements.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011					
	Élément ⁽¹⁾	PCGR du Canada ⁽²⁾	Ajustements	IFRS	
Revenu d'intérêt					
Prêts	a), d)	808 995	\$ 153 825	\$ 962 820	\$
Valeurs mobilières	a)	62 181	11 878	74 059	
Dépôts auprès d'autres banques	a)	5 233	44	5 277	
Autres, incluant les dérivés	a), b)	66 475	[5 130]	61 345	
		942 884	160 617	1 103 501	
Frais d'intérêt					
Dépôts		444 463	—	444 463	
Dettes liées aux activités de titrisation	a)	—	140 743	140 743	
Dettes subordonnées		11 574	—	11 574	
Autres, incluant les dérivés		2 236	—	2 236	
		458 273	140 743	599 016	
Revenu net d'intérêt					
		484 611	19 874	504 485	
Autres revenus					
Frais et commissions sur prêts et dépôts	k)	116 595	[1 589]	115 006	
Revenus de titrisation		48 429	—	48 429	
Revenus tirés des activités de courtage	a)	35 486	[35 486]	—	
Revenus d'assurance crédit		18 591	—	18 591	
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	a), b), h)	18 973	1 965	20 938	
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement		17 308	—	17 308	
Revenus liés aux régimes enregistrés d'épargne-retraite autogérés		7 253	—	7 253	
Autres revenus		6 337	—	6 337	
		268 972	[35 110]	233 862	
Revenu total					
		753 583	[15 236]	738 347	
Provisions pour pertes sur prêts					
	d)	47 000	4 080	51 080	
Frais autres que d'intérêt					
Salaires et avantages du personnel	c), g)	293 930	[11 300]	282 630	
Frais d'occupation de locaux et technologie	j), m)	140 839	373	141 212	
Autres	a), d), f), k)	99 910	[2 647]	97 263	
Frais liés à une acquisition et autres	e)	8 180	826	9 006	
		542 859	[12 748]	530 111	
Résultat avant impôts sur le résultat					
		163 724	[6 568]	157 156	
Impôts sur le résultat		36 235	[2 796]	33 439	
Résultat net					
		127 489	\$ [3 772]	\$ 123 717	\$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes					
		12 436	—	12 436	
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires					
		115 053	\$ [3 772]	\$ 111 281	\$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
de base		23 924	—	23 924	
dilué		23 943	—	23 943	
Résultat par action					
de base		4,81	\$ [0,16]	\$ 4,65	\$
dilué		4,81	\$ [0,16]	\$ 4,65	\$

(1) Voir les éléments de la note 30.6, Nature des ajustements.

(2) Voir Reclassement des chiffres comparatifs à la note 2, Normes de présentation.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]**30.4 RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT GLOBAL SELON LES PCGR DU CANADA DE CELUI SELON LES IFRS**

Le tableau qui suit présente le rapprochement du résultat global présenté selon les PCGR du Canada de celui présenté selon les IFRS. Voir la note 30.6 pour plus de précisions sur la nature des ajustements.

Pour l'exercice clos le	Élément ⁽¹⁾	31 octobre 2011	
Résultat global – PCGR du Canada		146 357	\$
Ajustements au résultat net			
Titrisation	a)	(13 000)	
Comptabilité de couverture	b)	150	
Avantages du personnel	c)	7 803	
Provisions pour pertes sur prêts	d)	24	
Regroupements d'entreprises	e)	(826)	
Consolidation de B2B Trust	f)	870	
Paievements fondés sur des actions	g)	421	
Valeurs mobilières	h)	319	
Comptabilisation des impôts	j)	796	
Autres	k), l), m)	(329)	
		(3 772)	
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts			
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	a), b), h), j)	(9 758)	
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	b), j)	101	
		(9 657)	
Résultat global – IFRS		132 928	\$

(1) Voir les éléments de la note 30.6, Nature des ajustements.

30.5 RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES SELON LES PCGR DU CANADA DE CEUX SELON LES IFRS

Le tableau ci-après présente le rapprochement des capitaux propres présentés selon les PCGR du Canada de ceux présentés selon les IFRS. Voir la note 30.6 pour plus de précisions sur la nature des ajustements.

Aux	Élément ⁽¹⁾	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010	
Capitaux propres – PCGR du Canada		1 334 692	\$	1 239 415
Incidence sur les résultats non distribués				\$
Titrisation	a)	(14 543)		(1 543)
Comptabilité de couverture	b)	13		(138)
Avantages du personnel	c)	(86 734)		(94 537)
Provisions pour pertes sur prêts	d)	(1 539)		(1 563)
Regroupements d'entreprises	e)	(22 061)		(21 234)
Consolidation de B2B Trust	f)	(6 861)		(7 731)
Paievements fondés sur des actions	g)	(156)		(577)
Valeurs mobilières	h)	(889)		(1 208)
Comptabilisation des impôts	j)	(758)		(1 553)
Autres	k), l), m)	(1 672)		(1 344)
		(135 200)		(131 428)
Ajustements aux autres éléments du résultat global, nets d'impôts				
Réserve pour valeurs mobilières disponibles à la vente	a), b), h), j)	18 645		28 403
Réserve pour couverture de flux de trésorerie	b), j)	179		78
		18 824		28 481
Résultat global – IFRS		1 218 316	\$	1 136 468

(1) Voir les éléments de la note 30.6, Nature des ajustements.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

30.6 NATURE DES AJUSTEMENTS

Les détails des ajustements apportés au bilan consolidé au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011, ainsi qu'à l'état du résultat consolidé et à l'état du résultat global consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 par suite du basculement aux IFRS figurent à la section qui suit.

a) Titrisation

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et au moyen de conduits à vendeurs multiples mis en place par de grandes banques canadiennes. Ces opérations de titrisation satisfaisaient aux critères de décomptabilisation selon les PCGR du Canada et ont donc été comptabilisées à titre de cessions de créances. Selon les IFRS, ces opérations ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation et ont donc été comptabilisées à titre de transactions de financement.

La différence de traitement comptable de ces opérations de titrisation entre les PCGR du Canada et les IFRS a donné lieu aux ajustements suivants aux états financiers consolidés de la Banque :

- comptabilisation au bilan consolidé selon les IFRS des prêts hypothécaires titrisés qui étaient auparavant décomptabilisés selon les PCGR du Canada, et comptabilisation des passifs de titrisation connexes non comptabilisés antérieurement selon les PCGR du Canada;
- comptabilisation des actifs financiers (les actifs de remplacement, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès d'autres banques, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières) qui étaient détenus antérieurement hors bilan pour gérer l'asymétrie des échéances entre les prêts hypothécaires titrisés amortissables et les passifs de titrisation hors bilan liés au Programme des OHC;
- élimination des créances et des créditeurs issus de la titrisation comptabilisés, selon les PCGR du Canada, au bilan consolidé, y compris le passif-dépôts à l'égard des comptes de trésorerie auparavant détenus hors bilan et les passifs de gestion liés aux droits conservés et aux swaps de titrisation;
- renversement des profits et des pertes de titrisation, y compris les profits et les pertes sur les swaps de titrisation⁽¹⁾ et les droits conservés, et amortissement des passifs de gestion comptabilisés antérieurement en résultat net selon les PCGR du Canada;
- comptabilisation du revenu d'intérêt sur les prêts hypothécaires titrisés et les actifs de remplacement non comptabilisé antérieurement selon les PCGR du Canada;
- comptabilisation des frais d'intérêt sur la dette liée aux activités de titrisation qui n'étaient pas comptabilisés auparavant selon les PCGR du Canada;
- nouvelle désignation de certaines valeurs mobilières ayant une juste valeur de 1,0 milliard \$ au 1^{er} novembre 2010 comme étant disponibles à la vente, qui étaient auparavant désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net⁽²⁾;
- à compter du premier trimestre de 2011, par suite de ces modifications, la Banque a également modifié certaines relations de couverture pour rendre conforme la comptabilisation des revenus sur les dérivés utilisés pour couvrir les activités de titrisation.

Dans l'ensemble, la différence de traitement comptable de ces transactions de titrisation entre les PCGR du Canada et les IFRS ne donne lieu qu'à des différences sur le plan du calendrier de comptabilisation des flux de trésorerie dans le total du résultat global. Enfin, à la fin de la durée de vie de chaque portefeuille de titrisation, le même montant total cumulatif de revenus aura été comptabilisé dans les capitaux propres selon les PCGR du Canada et selon les IFRS.

[1] Dans le cadre des opérations de titrisation, la Banque conclut des swaps de titrisation qui sont conçus pour protéger les conduits contre les risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé. Ces swaps de titrisation constituent des dérivés et, par conséquent, ont été réévalués à la valeur de marché dans l'état du résultat consolidé. Les profits et les pertes sur les swaps de titrisation qui étaient comptabilisés dans le résultat net selon les PCGR du Canada ont été renversés selon les IFRS étant donné que les flux de trésorerie liés à ces swaps sont comptabilisés selon les IFRS dans les revenus d'intérêt sur les prêts hypothécaires titrisés et les actifs de remplacement et dans les frais d'intérêt sur les passifs de titrisation.

[2] Ces valeurs mobilières étaient désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net selon les PCGR du Canada pour contrebalancer les modifications de la juste valeur des swaps de titrisation. Comme les swaps de titrisation ne sont plus comptabilisés selon les IFRS, la désignation de ces valeurs a été modifiée.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

Les ajustements apportés aux bilans et aux états du résultat consolidés se présentent comme suit :

Principaux postes touchés – Bilan

Aux	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
ACTIF		
Augmentation des prêts hypothécaires résidentiels	3 394 017 \$	2 715 535 \$
Actifs de remplacement		
Augmentation de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	—	1 907
Augmentation des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	9 030	3 833
Augmentation des valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance	885 822	559 457
Augmentation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	401 564	190 800
	1 296 416	755 997
Diminution des dérivés	(443)	(4 544)
Diminution des autres actifs (droits conservés et autres actifs)	(98 273)	(74 688)
Augmentation de l'actif total	4 591 717 \$	3 392 300 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Diminution des dépôts de particuliers	(332) \$	(42 313) \$
Diminution des dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts	(50 978)	—
Augmentation de la dette liée aux activités de titrisation	4 760 847	3 486 634
Diminution des dérivés	(116 506)	(84 043)
Augmentation (diminution) des autres passifs	(4 084)	8 237
Augmentation des autres passifs	4 588 947	3 368 515
Augmentation des capitaux propres		
Diminution des résultats non distribués	(14 543)	(1 543)
Augmentation du cumul des autres éléments du résultat global	17 313	25 328
	2 770	23 785
Augmentation du passif et des capitaux propres	4 591 717 \$	3 392 300 \$

Principaux postes touchés – État du résultat

Pour l'exercice clos le	31 octobre 2011
Augmentation du revenu d'intérêt	
Augmentation du revenu d'intérêt attribuable à la comptabilisation des prêts hypothécaires résidentiels titrisés et des actifs de remplacement	161 650 \$
Diminution des autres revenus d'intérêt, y compris les dérivés	(5 130)
	156 520
Augmentation des frais d'intérêt	
Augmentation des frais d'intérêt en raison de la comptabilisation de la dette liée aux activités de titrisation	140 743
Augmentation du revenu net d'intérêt	15 777
Diminution des autres revenus	
Renversement des profits sur la vente et des autres revenus liés aux activités de titrisation	(35 486)
Autres	1 310
	(34 176)
Augmentation des frais autres que d'intérêt	212
Diminution des impôts sur le résultat	(5 611)
Diminution du résultat net	(13 000) \$

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

b) Comptabilité de couverture

Selon les PCGR du Canada, la Banque utilisait la méthode abrégée et la méthode des flux de trésorerie variables pour évaluer l'inefficacité de certaines relations de couverture. Comme ces méthodes ne peuvent être utilisées selon les IFRS, la Banque a élaboré des méthodes quantitatives de rechange admissibles. Les autres relations de couverture pour lesquelles les méthodes admissibles selon les IFRS étaient déjà utilisées n'ont pas été modifiées et ne nécessitaient aucun ajustement à la date de transition.

Par ailleurs, la Banque a examiné et modifié certaines relations de couverture désignées selon les PCGR du Canada, en raison des changements apportés à la comptabilisation des opérations de titrisation, comme il est expliqué plus haut. L'incidence de ces changements est prise en compte dans les ajustements de titrisation.

c) Avantages du personnel

Écarts actuariels

Selon les PCGR du Canada, les écarts actuariels étaient amortis par imputation au résultat au moyen de la méthode du corridor sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés (DMERCAE). À la date de transition, la Banque a choisi d'utiliser l'exemption à l'application rétrospective autorisée par l'IFRS 1 et a comptabilisé les pertes actuarielles cumulées dans les résultats non distribués. Selon les IFRS, la Banque a choisi d'amortir les écarts actuariels additionnels comptabilisés après la date de transition au moyen de la méthode du corridor.

Coût des services passés dont les droits aux prestations sont acquis

Selon les PCGR du Canada, les coûts des services passés dont les droits aux prestations des régimes à prestations définies étaient acquis étaient amortis sur la DMERCAE à compter de la date à laquelle les droits étaient attribués. Selon les IFRS, les coûts des services passés dont les droits aux prestations des régimes à prestations définies sont acquis doivent être comptabilisés immédiatement en résultat lorsque les droits sont attribués. À la date de transition, les coûts nets des services passés rendus à la Banque dont les droits aux prestations étaient pleinement acquis ont été comptabilisés dans les résultats non distribués.

Obligation transitoire

Selon les PCGR du Canada, une obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable relative aux avantages futurs du personnel était amortie sur la DMERCAE. Selon les IFRS, cette obligation transitoire ne peut pas être reportée et a été ajustée par imputation aux résultats non distribués.

Juste valeur des actifs des régimes

Selon les PCGR du Canada, le rendement prévu des actifs des régimes était comptabilisé en utilisant une méthode fondée sur la valeur liée au marché, selon laquelle les variations de la juste valeur des actifs des régimes étaient réparties sur une période de trois ans. Selon les IFRS, le rendement attendu des actifs des régimes est évalué d'après leur juste valeur à la date de présentation de l'information financière.

Au 1^{er} novembre 2010, en raison de ce qui précède, un montant de 128,8 millions \$ (94,5 millions \$ net d'impôts) au titre de l'ensemble des écarts actuariels nets cumulés non amortis, de l'obligation transitoire et des coûts des services passés a été imputé aux résultats non distribués selon les IFRS. Par conséquent, les autres actifs ont diminué de 102,5 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 (diminution de 91,8 millions \$ au 31 octobre 2011) et les autres passifs ont augmenté de 26,3 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011. L'amortissement des pertes actuarielles et des autres montants différés pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, qui était comptabilisé antérieurement au poste Salaires et avantages du personnel, a été renversé.

La situation de capitalisation des régimes au 31 octobre 2011 et au 1^{er} novembre 2010 est présentée à la note 19.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]**d) Provisions pour pertes sur prêts**

Dans le cadre de la conversion aux IFRS, la Banque a amélioré sa méthode d'évaluation des provisions pour des groupes de prêts semblables (provisions collectives). Les provisions collectives sont établies d'après la cotation des risques des facilités de crédit et d'après des paramètres comme la probabilité de défaut connexe (fréquence des pertes) et la perte en cas de défaut (étendue des pertes) associées à chaque type de facilité. Les provisions collectives sont ajustées pour tenir compte des modifications apportées aux portefeuilles et aux politiques de crédit et sont constituées pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Ces estimations tiennent compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle. La méthode améliorée repose davantage sur la situation actuelle des portefeuilles conformément aux exigences des IFRS. La Banque a déjà estimé les provisions collectives au 31 octobre 2011 en utilisant la méthode améliorée pour ses états financiers selon les PCGR du Canada.

Selon les IFRS comme selon les PCGR du Canada, les provisions pour pertes sur prêts doivent tenir compte de la valeur temps de l'argent. Selon les PCGR du Canada, la désactualisation de la valeur actualisée nette du montant de la dépréciation du prêt attribuable au passage du temps était comptabilisée en réduction de la provision pour pertes sur prêts. Selon les IFRS, la désactualisation doit être comptabilisée à titre de revenu d'intérêt calculé au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Le tableau qui suit présente les variations de la provision attribuables à la méthode améliorée qui se sont produites au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, ainsi que l'incidence du reclassement en revenu net d'intérêt et en frais autres que d'intérêt.

Pour l'exercice clos le	31 octobre 2011
Augmentation du revenu net d'intérêt (désactualisation des prêts douteux)	4 097 \$
Augmentation de la provision pour pertes sur prêts	(4 080)
Diminution des frais autres que d'intérêt (provisions pour montants non utilisés)	143
	160
Augmentation des impôts sur le résultat	(136)
Augmentation du revenu net d'intérêt	24 \$

En outre, la provision pour les montants non utilisés des facilités de crédit approuvées présentée antérieurement avec la provision générale, d'un montant de 5,7 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et de 5,6 millions \$ au 31 octobre 2011, a été reclassée dans les autres passifs. Par suite de ce reclassement et des ajustements susmentionnés, les provisions cumulatives pour pertes sur prêts ont diminué de 6,6 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011.

e) Regroupement d'entreprises

La Banque a choisi le 1^{er} novembre 2000 comme date de retraitement des regroupements d'entreprises passés, de sorte que seul le regroupement d'entreprises qui a eu lieu avant la transition a été retraité. Cette acquisition visait 43 succursales acquises auprès d'une autre banque au Québec en date du 1^{er} novembre 2000. Selon les PCGR du Canada, pour les acquisitions réalisées en 2000 ou avant, les immobilisations incorporelles n'étaient pas obligatoirement comptabilisées séparément et l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur nette des actifs acquis était imputé au goodwill. Les PCGR du Canada n'exigeaient pas le retraitement de la répartition du prix d'acquisition. Selon les IFRS, les immobilisations incorporelles doivent être incluses dans la répartition du prix d'achat. De plus, les coûts d'acquisition doivent être passés en charges lorsqu'ils sont engagés et ne peuvent être incorporés dans le goodwill. L'ajustement a donné lieu principalement à la désignation d'immobilisations incorporelles spécifiques, qui ont été par la suite entièrement amorties avant la date de transition. Les montants de l'impôt différé et de la provision comptabilisés dans le prix d'achat ont également été modifiés.

Selon les PCGR du Canada, la Banque appliquait les modalités du chapitre 1581, «Regroupements d'entreprises», selon lesquelles les coûts d'acquisition pouvaient être capitalisés. Selon les IFRS, les coûts d'acquisition des sociétés MRS engagés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 (voir la note 29) d'un montant de 0,8 million \$, auparavant présentés dans les autres actifs, ont été passés en charges à l'état du résultat consolidé.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

f) Consolidation de B2B Trust

Selon les PCGR du Canada, l'acquisition des participations des actionnaires ne donnant pas le contrôle de B2B Trust en juin 2004 a été comptabilisée à titre d'acquisition par étapes et a entraîné la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle liée aux relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et aux relations avec la clientèle. Selon les IFRS, le rachat des participations des actionnaires sans contrôle est considéré comme une transaction portant sur des capitaux propres, étant donné que la Banque détenait déjà le contrôle de sa filiale avant le rachat. Par conséquent, selon les IFRS, l'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle a été comptabilisé dans les résultats non distribués, plutôt qu'attribué aux relations contractuelles et aux relations avec la clientèle, comme l'exigeaient les PCGR du Canada. La dotation aux amortissements connexe de l'immobilisation incorporelle comptabilisée selon les PCGR du Canada a donc été éliminée selon les IFRS. Le retraitement du rachat des participations des actionnaires ne donnant pas le contrôle de B2B Trust a donné lieu à une diminution des relations contractuelles et des relations avec la clientèle, dans les autres immobilisations incorporelles, d'un montant de 10,5 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et de 9,2 millions \$ au 31 octobre 2011.

g) Paiements fondés sur des actions

Selon les PCGR du Canada, dans le cas des droits à la plus-value des actions (DPVA) réglés en trésorerie, l'excédent du cours de l'action sur le prix d'exercice, revu sur une base continue, était comptabilisé en résultat au cours de la période d'acquisition des DPVA. Selon les IFRS, la Banque est tenue de comptabiliser comme une charge la juste valeur des DPVA au cours de la période d'acquisition des droits. La Banque évalue la juste valeur des DPVA au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, compte tenu des conditions d'attribution des DPVA. Cette différence a donné lieu à une augmentation des autres passifs de 0,8 million \$ au 1^{er} novembre 2010 et de 0,2 million \$ au 31 octobre 2011, et à des ajustements connexes dans les résultats non distribués et le résultat net.

h) Valeurs mobilières

Selon les PCGR du Canada, les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont évalués au coût. Selon les IFRS, ces instruments doivent être évalués à la juste valeur s'il est possible de les évaluer de façon fiable. En raison de cette réévaluation, les valeurs mobilières disponibles à la vente ont augmenté de 1,3 million \$ au 1^{er} novembre 2010 et de néant au 31 octobre 2011, car elles ont été vendues dans leur intégralité, et le cumul des autres éléments du résultat global a augmenté de 1,0 million \$ au 1^{er} novembre 2010 et de néant au 31 octobre 2011.

Selon les PCGR du Canada, une réduction de valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente était comptabilisée s'il existait une indication objective de dépréciation et si cette dépréciation était considérée comme durable. Selon les IFRS, une réduction de valeur de ces valeurs mobilières doit être comptabilisée dès qu'il existe une indication objective de dépréciation. Par conséquent, les profits latents et les pertes latentes sur les valeurs mobilières identifiées présentées dans le cumul des autres éléments du résultat global ont été ajustés. De plus, des ajustements connexes ont été apportés aux résultats non distribués et au résultat net.

i) Éventualités

Selon les PCGR du Canada et les IFRS, les provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une obligation actuelle existe à la fin de la période de présentation de l'information et si une estimation fiable de ces montants peut être faite. Toutefois, selon les IFRS, le seuil de probabilité est considéré comme étant légèrement moins élevé que celui selon les PCGR du Canada, et l'évaluation du passif peut différer s'il existe plusieurs résultats possibles découlant de la résolution des éventualités. Par conséquent, la Banque a passé en revue toutes les éventualités en cours à la date du bilan d'ouverture et a examiné la comptabilisation de ses provisions, ce qui a donné lieu à une augmentation de 3,0 millions \$ des autres passifs au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011 et à des ajustements connexes des résultats non distribués et du résultat net.

j) Impôts sur le résultat

L'ajustement du total des capitaux propres à la date de transition tient compte essentiellement du recouvrement total d'impôts sur tous les ajustements relatifs à la transition des PCGR du Canada aux IFRS.

Selon les PCGR du Canada, les changements apportés aux impôts sur le résultat au cours d'une période ultérieure étaient généralement imputés à l'état du résultat, peu importe le compte dans lequel la transaction sous-jacente avait été comptabilisée initialement. Selon les IFRS, l'impôt différé lié à des éléments qui n'ont pas été imputés aux capitaux propres au cours de périodes antérieures est directement imputé aux capitaux propres d'une manière cohérente avec la transaction sous-jacente.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

k) Programmes de fidélisation des clients

Pour faire la promotion de ses cartes de crédit, la Banque octroie des points qui peuvent être échangés contre des produits ou des services. Selon les PCGR du Canada, le coût prévu de ces points a été comptabilisé à titre de passif et à titre de frais de marketing. Selon les IFRS, les points doivent être comptabilisés comme une composante séparément identifiable des transactions de vente pour lesquelles ils ont été attribués, sur la base de leur juste valeur estimée. Les montants connexes sont présentés dans les autres revenus, au poste Frais et commissions sur prêts et dépôts. Cet ajustement a donné lieu à une augmentation des autres passifs de 0,4 million \$ au 1^{er} novembre 2010 et de 0,5 million \$ au 31 octobre 2011, et à des ajustements connexes dans les résultats non distribués et le résultat net.

l) Avantages dans les contrats de location simple

Selon les PCGR du Canada, les contrats de location simple renégociés avant la fin de la durée initiale du bail étaient comptabilisés selon les modalités du contrat de location initial jusqu'à la fin de la durée de celui-ci. Par conséquent, les avantages reçus en vue de renégocier le contrat de location étaient comptabilisés en réduction de la charge locative de manière linéaire sur la durée de la période de prolongation du contrat de location. Selon les IFRS, la Banque doit comptabiliser le profit cumulé des avantages sur la durée du contrat de location renégocié. Par conséquent, la Banque a réexaminé les périodes d'amortissement des incitatifs des contrats de location simple comptabilisés, ce qui a donné lieu à une réduction des autres passifs de 1,7 million \$ au 1^{er} novembre 2010 et de 1,4 million \$ au 31 octobre 2011, et à des ajustements connexes dans les résultats non distribués et le résultat net.

m) Immobilisations corporelles et logiciels

Selon les PCGR du Canada, le matériel et certains logiciels étaient amortis au moyen de la méthode du solde dégressif et de la méthode linéaire. Selon les IFRS, la méthode d'amortissement utilisée devrait être appliquée de façon uniforme à tous les types d'actifs. Afin d'harmoniser les méthodes d'amortissement, la Banque a décidé de ne plus amortir une partie du matériel et des logiciels au moyen de la méthode du solde dégressif, mais de l'amortir plutôt au moyen de la méthode linéaire, ce qui a donné lieu à une réduction cumulée des immobilisations corporelles et des logiciels d'un montant de 3,0 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et de 3,2 millions \$ au 31 octobre 2011, et à des ajustements connexes dans les résultats non distribués et le résultat net.

n) Reclassement des honoraires de montage des prêts

Les honoraires de montage des prêts, qui étaient antérieurement présentés dans les autres actifs, ont été reclassés dans leurs comptes de prêts respectifs. Le montant de ce reclassement s'est établi à 94,5 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et à 102,8 millions \$ au 31 octobre 2011.

o) Reclassement des frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions, nets de l'impôt sur le résultat, présentés antérieurement dans les capitaux propres en déduction des résultats non distribués, ont été reclassés dans les capitaux propres en déduction des actions émises. Le montant des frais d'émission d'actions privilégiées reclassé s'élevait à 4,5 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011, et celui des frais d'émission d'actions ordinaires reclassé s'établissait à 6,9 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011.

p) Résultats non distribués

L'ajustement des résultats non distribués à la date de transition tient compte de l'incidence nette des ajustements susmentionnés, rendus nécessaires en raison du basculement des PCGR du Canada aux IFRS. Voir la note 30.5.

q) Ajustements à l'état des flux de trésorerie consolidé

La transition des PCGR du Canada aux IFRS n'a pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie réels. Certains flux de trésorerie présentés dans les activités de financement et d'investissement selon les PCGR du Canada, principalement ceux liés aux activités de titrisation de la Banque, ainsi que les variations de prêts et de dépôts ont été reclassés dans les activités d'exploitation selon les IFRS.

RÉTROSPECTIVE - BILAN CONSOLIDÉ

VARIATION
ANNUELLE
MOYENNE
12 / 08

Non audité, aux 31 octobre
(en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011	2010	2009 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	
ACTIF						
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	90 860\$	81 600\$	72 444\$	61 010\$	54 410\$	14 %
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	480 183	285 459	99 394	239 606	94 291	50
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada	3 202 058	2 896 307	3 084 334	2 864 454	2 415 863	7
Émises ou garanties par des provinces ou des municipalités	1 712 085	1 396 980	1 029 726	1 157 180	466 735	38
Autres valeurs mobilières	1 228 818	882 579	705 483	410 549	607 574	19
	6 142 961	5 175 866	4 819 543	4 432 183	3 490 172	15
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	631 202	720 317	994 674	536 064	661 391	(1)
Prêts						
Personnels	7 806 067	5 774 207	5 636 203	5 655 055	5 694 574	8
Hypothécaires résidentiels	14 169 095	11 869 412	10 859 647	6 641 301	5 629 613	26
Hypothécaires commerciaux	2 443 634	2 363 808	2 166 375	1 863 540	1 485 946	13
Commerciaux et autres	2 150 953	1 900 977	1 691 190	1 555 957	1 454 799	10
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	211 130	179 140	165 450	216 817	110 342	18
	26 780 879	22 087 544	20 518 865	15 932 670	14 375 274	
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(117 542)	(143 150)	(131 567)	(114 546)	(112 434)	1
	26 663 337	21 944 394	20 387 298	15 818 124	14 262 840	17
Autres						
Immobilisations corporelles	71 871	61 708	55 727	58 163	59 927	5
Autres actifs	856 412	693 866	626 245	994 971	934 246	(2)
	928 283	755 574	681 972	1 053 134	994 173	(2)
	34 936 826\$	28 963 210\$	27 055 325\$	22 140 121\$	19 557 277\$	16 %
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Dépôts						
Personnels	19 369 310\$	15 609 853\$	15 354 851\$	15 113 978\$	12 407 843\$	12 %
Entreprises, banques et autres	4 672 133	4 406 428	4 250 819	3 161 329	2 903 774	13
	24 041 443	20 016 281	19 605 670	18 275 307	15 311 617	12
Autres						
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ou en vertu de conventions de rachat	1 593 971	1 508 024	1 422 386	1 339 458	1 955 332	(5)
Acceptations	211 130	179 140	165 450	216 817	110 342	18)
Autres passifs	1 068 462	1 038 051	1 088 717	987 313	946 551	3
	2 873 563	2 725 215	2 676 553	2 543 588	3 012 225	(1)
Dettes liées aux activités de titrisation	6 037 097	4 760 847	3 486 634	-	-	s. o.
Dettes subordonnées	443 594	242 551	150 000	150 000	150 000	31
Capitaux propres						
Actions privilégiées	303 249	205 527	205 527	210 000	210 000	10
Actions ordinaires	428 526	252 601	252 472	259 208	257 462	14
Réserve pour paiements fondés sur des actions	227	227	243	209	173	7
Résultats non distribués	774 899	694 371	621 847	665 538	596 974	7
Cumul des autres éléments du résultat global	34 228	65 590	56 379	36 271	18 826	16
	1 541 129	1 218 316	1 136 468	1 171 226	1 083 435	9
	34 936 826\$	28 963 210\$	27 055 325\$	22 140 121\$	19 557 277\$	16 %

(1) Conformément aux PCGR-C antérieurs.

RÉTROSPECTIVE - ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Non audité, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action
et les pourcentages)

VARIATION
ANNUELLE
MOYENNE
12 / 08

	2012	2011	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	
Revenu d'intérêt						
Prêts	1 014 861 \$	962 820 \$	757 677 \$	719 538 \$	837 532 \$	5%
Valeurs mobilières	71 320	74 059	72 975	71 373	60 873	4
Dépôts auprès d'autres banques	6 148	5 277	298	3 903	26 360	(31)
Autres, incluant les dérivés	59 240	61 345	116 273	137 275	30 190	18
	1 151 569	1 103 501	947 223	932 089	954 955	5
Frais d'intérêt						
Dépôts	445 646	444 463	440 053	493 812	508 403	(3)
Dette liée aux activités de titrisation	163 880	140 743	-	-	-	s. o.
Dette subordonnée	9 839	11 574	7 738	7 735	7 742	6
Autres, incluant les dérivés	1 176	2 236	3 011	6 765	33 547	(57)
	620 541	599 016	450 802	508 312	549 692	3
Revenu net d'intérêt	531 028	504 485	496 421	423 777	405 263	7
Autres revenus	265 615	233 862	241 025	242 725	225 218	4
Revenu total	796 643	738 347	737 446	666 502	630 481	6
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	23 795	-	-	-	-	s. o.
Provisions pour pertes sur prêts	33 000	51 080	68 000	56 000	48 500	(9)
Frais autres que d'intérêt						
Salaires et avantages du personnel	320 603	282 630	275 964	249 658	236 280	8
Frais d'occupation de locaux et technologie	152 919	141 212	132 540	120 054	119 192	6
Autres	108 944	97 263	95 732	102 278	90 519	5
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽²⁾	21 997	9 006	-	-	-	s. o.
	604 463	530 111	504 236	471 990	445 991	8
Résultat découlant des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	182 975	157 156	165 210	138 512	135 990	8
Impôts sur le résultat	42 467	33 439	42 269	36 848	37 882	3
Résultat découlant des activités poursuivies	140 508	123 717	122 941	101 664	98 108	9
Résultat découlant des activités abandonnées, après impôts sur le résultat	-	-	-	11 469	4 423	(100)
Résultat net	140 508 \$	123 717 \$	122 941 \$	113 133 \$	102 531 \$	8%
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 768 \$	12 436 \$	12 122 \$	12 116 \$	11 818 \$	2%
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	127 740 \$	111 281 \$	110 819 \$	101 017 \$	90 713 \$	9%
Dividendes sur actions ordinaires	47 212 \$	38 757 \$	34 446 \$	32 453 \$	30 993 \$	11%
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)						
de base	25 634	23 924	23 921	23 858	23 837	2%
dilué	25 652	23 943	23 937	23 876	23 880	2%
Résultat par action découlant des activités poursuivies						
de base	4,98 \$	4,65 \$	4,63 \$	3,75 \$	3,62 \$	8%
dilué	4,98 \$	4,65 \$	4,63 \$	3,75 \$	3,61 \$	8%
Résultat par action						
de base	4,98 \$	4,65 \$	4,63 \$	4,23 \$	3,81 \$	7%
dilué	4,98 \$	4,65 \$	4,63 \$	4,23 \$	3,80 \$	7%
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,84 \$	1,62 \$	1,44 \$	1,36 \$	1,30 \$	9%
Ratio du dividende versé ⁽³⁾	37,0%	34,8%	31,1%	32,1%	34,2%	
Valeur comptable par action ordinaire ⁽³⁾	42,81 \$	39,59 \$	41,87 \$	38,68 \$	35,84 \$	5%
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽³⁾	12,1%	12,2%	11,5%	11,4%	11,0%	
Mesures ajustées						
Résultat net ajusté ⁽³⁾	104 660 \$	130 383 \$	122 941 \$	113 133 \$	102 531 \$	8%
Résultat dilué par action ajusté ⁽³⁾	4,98 \$	4,93 \$	4,63 \$	4,23 \$	3,80 \$	7%
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽³⁾	12,1%	12,9%	11,5%	11,4%	11,0%	
Marge nette d'intérêt ⁽³⁾	1,69%	1,82%	2,15%	2,07%	2,21%	
Provisions pour pertes sur prêts (en % des prêts et acceptations moyens)	0,14%	0,24%	0,40%	0,38%	0,35%	
Actif moyen	31 464 535 \$	27 768 297 \$	23 093 418 \$	20 483 841 \$	18 339 811 \$	14%
Nombre d'employés en équivalent à temps plein	4 201	3 669	3 643	3 528	3 393	5%
Nombre de succursales	157	158	157	156	156	-%
Nombre de guichets automatiques	426	427	413	408	342	6%

(1) Conformément aux PCGR-C antérieures.

(2) Frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF et indemnité au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement.

(3) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

Non audité, aux et pour les trimestres clos les
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2012				2011			
	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.
Revenu d'intérêt	314 085\$	281 636\$	275 153\$	280 695\$	277 596\$	280 668\$	268 417\$	276 820\$
Frais d'intérêt	171 674	151 972	146 829	150 066	151 205	151 242	146 352	150 217
Revenu net d'intérêt	142 411	129 664	128 324	130 629	126 391	129 426	122 065	126 603
Autres revenus	30 263	31 522	29 657	28 511	29 333	29 448	27 882	28 343
Revenu total	210 396	193 833	198 670	193 744	182 422	185 833	183 237	186 855
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	23 795	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur prêts	8 000	7 500	7 500	10 000	12 999	14 640	11 984	11 457
Frais autres que d'intérêt	165 377	148 955	147 111	143 020	137 152	133 896	131 986	127 077
Résultat avant impôts sur le résultat	60 814	37 378	44 059	40 724	32 271	37 297	39 267	48 321
Impôts sur le résultat	15 129	7 380	10 196	9 762	5 562	8 225	8 251	11 401
Résultat net	45 685\$	29 998\$	33 863\$	30 962\$	26 709\$	29 072\$	31 016\$	36 920\$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	3 273\$	3 164\$	3 165\$	3 166\$	3 111\$	3 107\$	3 109\$	3 109\$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	42 412\$	26 834\$	30 698\$	27 796\$	23 598\$	25 965\$	27 907\$	33 811\$
Marge nette d'intérêt ⁽¹⁾	1,62%	1,66%	1,73%	1,75%	1,76%	1,83%	1,83%	1,86%
Provisions pour pertes sur prêts (en % des prêts et acceptations moyens)	0,12%	0,13%	0,13%	0,18%	0,24%	0,27%	0,24%	0,22%
Actif moyen	34 894 535\$	31 121 046\$	30 107 578\$	29 705 350\$	28 513 647\$	28 058 943\$	27 415 276\$	27 073 808\$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	14,2%	10,1%	12,0%	11,5%	9,9%	11,2%	12,7%	15,2%
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)								
de base	28 118	25 250	25 235	23 925	23 925	23 925	23 923	23 922
dilué	28 135	25 267	25 253	23 943	23 941	23 943	23 946	23 942
Résultat par action								
de base	1,51\$	1,06\$	1,22\$	1,16\$	0,99\$	1,09\$	1,17\$	1,41\$
dilué	1,51\$	1,06\$	1,22\$	1,16\$	0,99\$	1,08\$	1,17\$	1,41\$
Dividendes par action ordinaire	0,47\$	0,47\$	0,45\$	0,45\$	0,42\$	0,42\$	0,39\$	0,39\$
Valeur comptable								
par action ordinaire ⁽¹⁾	42,81\$	41,96\$	41,37\$	40,30\$	39,59\$	39,02\$	38,36\$	37,58\$
Cours de l'action – Clôture	44,45\$	47,55\$	44,03\$	46,20\$	45,98\$	42,86\$	50,27\$	53,10\$
Dividendes sur actions ordinaires	13 216\$	11 867\$	11 363\$	10 766\$	10 049\$	10 048\$	9 331\$	9 329\$
Mesures ajustées								
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	36 186\$	35 253\$	36 302\$	32 919\$	33 375\$	29 072\$	31 016\$	36 920\$
Résultat dilué								
par action ajusté ⁽¹⁾	1,17\$	1,27\$	1,31\$	1,24\$	1,26\$	1,08\$	1,17\$	1,41\$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	10,9%	12,1%	13,0%	12,4%	12,7%	11,2%	12,7%	15,2%
Actif au bilan	34 936 826\$	31 415 512\$	30 708 474\$	29 921 236\$	28 963 210\$	28 238 630\$	27 895 982\$	26 918 638\$
Actif pondéré en fonction des risques	13 436 433\$	12 187 979\$	11 935 860\$	11 645 279\$	11 071 971\$	10 879 847\$	10 562 773\$	10 424 261\$
Fonds propres								
de catégorie 1 – BRI	1 460 253\$	1 233 467\$	1 245 326\$	1 196 462\$	1 217 225\$	1 198 722\$	1 177 648\$	1 160 231\$
Total des fonds propres réglementaires – BRI	1 974 060\$	1 535 081\$	1 543 140\$	1 504 338\$	1 516 840\$	1 494 221\$	1 477 834\$	1 458 957\$
Ratio BRI de fonds propres								
de catégorie 1	10,9%	10,1%	10,4%	10,3%	11,0%	11,0%	11,1%	11,1%
Ratio BRI total des fonds propres	14,7%	12,6%	12,9%	12,9%	13,7%	13,7%	14,0%	14,0%
Ratio actif/fonds propres	16,3x	18,7x	18,1x	18,0x	16,2x	16,2x	16,4x	16,1x

⁽¹⁾ Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

RÉGIE D'ENTREPRISE

Tant aujourd'hui que par le passé, la bonne régie d'entreprise est un élément important dans la gestion des activités de la Banque Laurentienne. En 1987, la Banque a été notamment la première institution financière à séparer les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction. En outre, ses pratiques de régie d'entreprise sont parmi les plus exemplaires.

Tous les membres du conseil d'administration, à l'exception du président et chef de la direction, sont des administrateurs indépendants et non liés à la direction. La détermination de cette indépendance est établie en fonction d'une série de critères, définis par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise qui s'appliquent à l'évaluation de chaque administrateur quel que soit le comité sur lequel il siège.

Le conseil d'administration exerce essentiellement un rôle de surveillance quant à la gestion de l'activité commerciale et des affaires internes de la Banque. Les délibérations du conseil se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration s'engagent à agir conformément aux normes définies dans le *Code de conduite des administrateurs*, couvrant notamment la conduite générale de l'administrateur, sa contribution aux travaux du conseil et des comités, les transactions d'initiés, conflits d'intérêt et autres situations pouvant compromettre son indépendance.

Le conseil d'administration a délégué certaines de ses responsabilités et fonctions à trois comités dont les membres sont choisis dans ses rangs. Le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise présentent des rapports écrits et verbaux sur leurs travaux au conseil d'administration, sur une base continue. De plus, ces comités présentent aux actionnaires un rapport sur leurs travaux dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit consiste à aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe et du rendement de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe. Pour ce faire, le conseil a nommé des administrateurs répondant aux critères d'indépendance et possédant les connaissances financières appropriées. Le comité rencontre, sur une base périodique, les auditeurs interne et externe sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Plus spécifiquement, ses responsabilités comprennent:

À l'égard de l'auditeur externe : recommander la nomination ou la destitution de l'auditeur externe ; s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources et réviser son mandat et sa rémunération ; surveiller ses travaux et examiner son rendement ;

À l'égard de l'information financière : surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables ; réviser les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires, la notice annuelle et tout relevé précisé par les autorités réglementaires avant leur publication ; réviser les états financiers des filiales supervisées par le Bureau du surintendant des institutions financières ;

À l'égard de la fonction d'audit interne : s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources du responsable de l'audit interne, et approuver son mandat ainsi que le plan d'audit ; effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes ;

À l'égard des contrôles internes : s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et d'information de gestion ; s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité ; s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou d'audit ;

À l'égard des organismes de surveillance : effectuer le suivi des constatations et recommandations des organismes de surveillance.

LE COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

En plus de s'acquitter des obligations réglementaires en matière de révision de transactions avec les apparentés de la Banque, le comité de gestion des risques s'assure que la Banque soit dotée d'un processus adéquat et efficace de gestion des risques importants, qui vise l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, l'élaboration de politiques adéquates en matière de risque de crédit, de marché, d'illiquidité et de financement, opérationnel, lié à la gestion du capital, réglementaire et de réputation. En septembre 2010, le comité a élargi son mandat afin d'y inclure la supervision du risque réglementaire. Le comité est composé d'administrateurs indépendants dont les travaux comprennent des discussions avec les personnes responsables des activités de surveillance (l'auditeur interne ainsi que le chef de la gestion des risques et le chef de la gestion du risque réglementaire) sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Le comité doit s'assurer que la direction identifie les principaux risques de l'entreprise et mette en place des systèmes permettant de les mesurer et de les gérer adéquatement et s'assurer de l'intégrité et de l'efficacité de ces systèmes; réviser la philosophie de risque global et la tolérance au risque; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources du dirigeant responsable de la gestion intégrée des risques et approuver son mandat; effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes; approuver les prêts qui aux termes des politiques de crédit sont du ressort du comité et examiner la qualité du portefeuille de prêts et la suffisance des provisions pour pertes; s'assurer que la direction adopte un processus visant à déterminer le niveau approprié de capital pour la Banque en fonction des risques assumés; réviser le code de déontologie et le code de confidentialité sur la protection des renseignements personnels applicables aux dirigeants et employés et s'assurer de son respect; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources du responsable de la gestion du risque réglementaire et de la gestion des risques; effectuer le suivi de leurs constatations et recommandations importantes; effectuer annuellement, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, une vigie des liens entre la rémunération, le rendement et le risque, et de l'alignement de la Banque avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise est investi de fonctions en matière de ressources humaines et de régie d'entreprise. Il est composé d'administrateurs indépendants dont aucun n'est à la tête d'une société publique. Certains éléments de son mandat font l'objet de discussions sans la présence de membres de la direction.

En matière de ressources humaines, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard de la gestion des ressources humaines : réviser annuellement le processus de gestion de la performance et évaluer son efficacité; s'assurer que la direction mette en place un plan favorisant l'embauche, la rétention et la motivation de personnel qualifié;

À l'égard des cadres supérieurs : réviser les nominations de cadres supérieurs; approuver la fixation des objectifs des membres du comité de direction et évaluer l'atteinte de leurs objectifs; s'assurer que les cadres supérieurs agissent avec intégrité et créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Banque;

À l'égard de la rémunération : réviser le cadre de rémunération globale (incluant les régimes d'intéressement, les avantages sociaux et les régimes de retraite) pour les cadres supérieurs, visant à favoriser l'atteinte des objectifs d'affaires de la Banque, ainsi que les modalités principales de rémunération et autres conditions de travail applicables aux autres employés et cadres de la Banque; effectuer, annuellement en collaboration avec le comité de gestion des risques, une vigie des liens entre la rémunération, le rendement et le risque et de l'alignement de la Banque avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière;

À l'égard des régimes de retraite : s'assurer que la direction mette en place les mécanismes de contrôles internes appropriés visant une gestion adéquate des régimes de retraite.

En matière de régie d'entreprise, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard du président et chef de la direction : recommander au conseil la nomination du président et chef de la direction ou recommander de mettre fin à ses services; réviser et recommander au conseil les objectifs du président et chef de la direction, son évaluation, sa rémunération et ses conditions de travail; mettre en place un processus de succession pour le président et chef de la direction;

À l'égard du conseil et des comités : réviser les règles applicables en matière de régie d'entreprise et s'assurer de leur respect; réviser les fonctions du conseil d'administration, sa composition, sa rémunération et le nombre de ses membres; réviser la constitution, la composition et les fonctions des comités; réviser le code de conduite pour les membres du conseil et s'assurer de son respect; assurer la formation continue des membres du conseil; approuver des critères servant à évaluer l'indépendance des membres du conseil et évaluer périodiquement l'indépendance de chacun des membres du conseil; procéder à l'évaluation du conseil et de ses membres; assurer le recrutement des nouveaux membres du conseil pour être soumis à l'élection par les actionnaires et veiller à leur orientation et à leur intégration;

À l'égard de la divulgation publique : veiller à ce que les actionnaires soient bien informés au sujet des affaires de la Banque et traiter tout différend important qui pourrait surgir entre la Banque et ses actionnaires.

Le texte complet des fonctions du conseil d'administration et des mandats de chacun des comités, ainsi que les rapports des comités, se retrouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

COMITÉ DE DIRECTION



RÉJEAN ROBITAILLE, FCPA, FCA
Président et chef de la direction

À LA BANQUE DEPUIS 1988

■ POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE

Juin 2006 - décembre 2006 : premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Août 2005 - juin 2006 : premier vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers et aux entreprises

2003-2005 : vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers

2001-2003 : premier vice-président et trésorier, Trésorerie corporative

2000-2001 : vice-président et trésorier, Trésorerie corporative

1988-1998 : différentes fonctions au sein de l'équipe de direction

■ FORMATION

- Baccalauréat en administration des affaires, comptabilité, HEC Montréal

■ MENTION HONORIFIQUE

Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec



LUC BERNARD
Vice-président exécutif Services financiers aux particuliers et aux PME

À LA BANQUE DEPUIS 2001

■ POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE

2005-2007 : vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers

2001-2005 : premier vice-président, Marketing et Gestion de produits

■ AUTRES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

1995-1999 : vice-président, Marketing et actuariat, Unindal Holding (membre du groupe Industrielle Alliance)

1982-1994 : directeur Marketing, AXA Assurances

■ FORMATION

- Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.), Université de Sherbrooke
- Baccalauréat en urbanisme, Université du Québec à Montréal

■ MENTION HONORIFIQUE

Prix Performance du Réseau ESG UQAM en novembre 2010



FRANÇOIS DESJARDINS
Vice-président exécutif de la Banque et président et chef de la direction de B2B Banque

À LA BANQUE DEPUIS 1991

■ POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE

2004-2005 : premier vice-président, Services bancaires aux intermédiaires et président et chef des opérations de B2B Trust

2002-2004 : vice-président, Services financiers en direct

2001-2002 : vice-président, Services télébancaires et Services électroniques

1999-2001 : vice-président, Services télébancaires

1991-1999 : différentes responsabilités de gestion

■ FORMATION

- Baccalauréat en administration des affaires, HEC Montréal

■ MENTION HONORIFIQUE

Palmarès 2010 des 40 Canadiens performants de moins de 40 ans^{MC}



GILLES GODBOUT
Vice-président exécutif Opérations et systèmes

À LA BANQUE DEPUIS 2012 (ÉGALEMENT À LA BANQUE DE 1987 À 1999)

■ POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE

1998-1999 : vice-président exécutif, Marketing et chef de la direction informatique

1994-1998 : vice-président exécutif, Services aux particuliers

1993-1994 : premier vice-président, Services bancaires aux particuliers

1991-1993 : premier vice-président, Opérations et systèmes

1988-1991 : vice-président, Systèmes d'information

1988 : vice-président adjoint, Développement de systèmes

■ AUTRES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

2008-2012 : directeur principal, Technologies de l'information, Hydro-Québec

2007 : vice-président, secteur financier du grand Montréal, Groupe CGI

1999-2004 : premier vice-président, Solutions et services aux coopératives financières, Groupe CGI

■ FORMATION

- Scolarité de doctorat en intelligence artificielle, Université de Montréal
- Maîtrise en sciences (M. Sc.), Informatique et recherche opérationnelle, Université de Montréal
- Baccalauréat en sciences, Informatique et recherche opérationnelle, Université de Montréal



MICHEL C. LAUZON

Vice-président exécutif et chef de la direction financière

À LA BANQUE DEPUIS 2009
(ÉGALEMENT À LA BANQUE DE 1988 À 1998)

■ **POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE**

- 1996-1998 : vice-président et trésorier
- 1995-1996 : vice-président, Marché monétaire et Change étranger
- 1993-1995 : vice-président, Gestion des produits
- 1988-1993 : vice-président adjoint et contrôleur corporatif

■ **AUTRES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES**

- 2005-2007 : vice-président principal, Développement corporatif et chef des finances, Centria Commerce
- 2002-2005 : président et chef de l'exploitation, TAL Gestion globale d'actifs

■ **FORMATION**

- Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.), Université Concordia
- Baccalauréat en économie, Université de Montréal



PIERRE MINVILLE

Vice-président exécutif et chef de la gestion des risques

À LA BANQUE DEPUIS 2000

■ **POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE**

- 2010-2011 : premier vice-président et chef de la gestion des risques
- 2005-2010 : premier vice-président, Gestion intégrée des risques et acquisitions
- 2003-2005 : vice-président, Fusions et acquisitions
- 2000-2003 : vice-président, Finances, administration et produits réglementés

■ **AUTRES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES**

- 1997-2000 : directeur, Finances, fusions et acquisitions, BCE
- 1996-1997 : associé, Financement d'entreprises / fusions et acquisitions, Gordon Capital

■ **FORMATION**

- Analyste financier agréé (CFA)
- Maîtrise en sciences (M. Sc.), finances, HEC Montréal
- Baccalauréat en administration des affaires, finances, Université du Québec à Montréal



LORRAINE PILON

Vice-présidente exécutive Affaires corporatives, Ressources humaines et Secrétaire

À LA BANQUE DEPUIS 1990

■ **POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE**

- 2003-2011 : vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et Secrétaire
- 2000-2003 : première vice-présidente, Affaires juridiques et Conformité
- 1999-2000 : vice-présidente, Affaires juridiques et Conformité
- 1997-1998 : directrice, Affaires juridiques et officier en chef de la conformité
- 1990-1997 : divers postes, Affaires juridiques

■ **FORMATION**

- Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.), Université du Québec à Montréal
- Diplôme d'études spécialisées en droit commercial, Université de Montréal
- Programme de formation professionnelle en droit, École du Barreau du Québec
- Baccalauréat en droit civil, Université McGill
- Baccalauréat en sciences, concentration en administration, Mississippi University for Women, Columbus, (États-Unis)



STÉPHANE THERRIEN

Vice-président exécutif, Immobilier et Commercial

À LA BANQUE DEPUIS 2012

■ **AUTRES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES**

- 2005-2011 : premier vice-président et chef de la direction commerciale, GE Capital Canada
- 2000-2004 : premier vice-président commercial, Est du Canada, GE Capital Canada

■ **FORMATION**

- Baccalauréat en administration des affaires, HEC Montréal



MICHEL TRUDEAU

Vice-président exécutif Marché des capitaux et président et chef de la direction de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. (VMBL)

À LA BANQUE DEPUIS 1999

■ **POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE**

- 2009-2011 : premier vice-président, Marché des capitaux de la Banque et président et chef de la direction, VMBL
- 2003-2009 : président et chef de la direction, VMBL
- 2002-2003 : vice-président exécutif, Revenu fixe et chef de l'exploitation, Groupe institutionnel, VMBL
- 1999-2002 : vice-président exécutif, Revenu fixe, VMBL

■ **AUTRES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES**

- 1994-1999 : vice-président, directeur et administrateur, Merrill Lynch Canada
- 1989-1994 : vice-président, directeur (Toronto), Merrill Lynch Canada

■ **FORMATION**

- Maîtrise en finances (M. Sc.), Université McGill
- Baccalauréat en administration, finance et marketing, Université McGill

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PIERRE ANCTIL

Pierre Anctil est ingénieur de formation et a plus de 25 ans d'expérience comme gestionnaire dans les secteurs public et privé en planification stratégique, développement des affaires et en direction d'entreprise.

OCCUPATION PRINCIPALE:

Président et chef de la direction de Fiera Axium Infrastructure inc.

- Membre du conseil d'administration depuis mars 2011
 - Membre du comité d'audit
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse: Gaz Métro inc.
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes: Institut de cardiologie de Montréal



LISE BASTARACHE

Lise Bastarache a œuvré pendant plus de 10 ans dans le domaine bancaire au Canada, occupant entre autre le poste de vice-présidente régionale – Québec, Gestion Privée pour une banque canadienne.

OCCUPATION PRINCIPALE:

Économiste et administratrice de sociétés

- Membre du conseil d'administration depuis mars 2006
 - Membre du comité de gestion des risques
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse: Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., Fiducie de placement immobilier Chartwell (REIT)
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes: Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton



JEAN BAZIN, C.R.

Avocat depuis 1965, Conseiller de la Reine depuis 1984 et membre du Sénat de 1986 à 1989, Jean Bazin a présidé l'Association du Barreau canadien et le Forum des gens d'affaires Québec-Japon. Il est également président du conseil d'investissement Québec.

OCCUPATION PRINCIPALE:

Avocat-conseil auprès de Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l.

- Membre du conseil d'administration depuis septembre 2002
 - Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse: 5N Plus inc.
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes: Investissement Québec, Lambert-Somec inc. et l'Association canadienne des ex-parlementaires



RICHARD BÉLANGER, FCPA, FCA

Richard Bélanger a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) et le Prix Émérite de l'ordre des comptables agréés du Québec en 2004.

OCCUPATION PRINCIPALE:

Président de Groupe Toryvel inc.

- Membre du conseil d'administration depuis mars 2003
 - Président du comité d'audit
 - Membre du comité de gestion des risques
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse: Genivar inc.
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes: Groupe Toryvel inc. et Doryfor inc.



ISABELLE COURVILLE

Isabelle Courville est ingénieure et avocate. Avant de se joindre à l'équipe d'Hydro-Québec, elle était présidente du Groupe Grandes entreprises de Bell Canada et présidente et chef de la direction du Groupe Bell Nordiq (Télébec Northern Tel).

OCCUPATION PRINCIPALE:

Présidente d'Hydro Québec Distribution

- Membre du conseil d'administration depuis mars 2007
 - Présidente du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse: madame Courville ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes: École Polytechnique de Montréal et Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC (Asia Pacific Economic Cooperation) (ABAC)



L. DENIS DESAUTELS, O.C., FCPA, FCA

Officier de l'Ordre du Canada, fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec et de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, Denis Desautels a été vérificateur général du Canada de 1991 à 2001 et est reconnu comme une autorité au Canada en matière de gouvernance.

OCCUPATION PRINCIPALE:

Comptable agréé et administrateur de sociétés

- Membre du conseil d'administration depuis décembre 2001
 - Président du conseil
 - Membre du comité d'audit
 - Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse: Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et Bombardier Inc.
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes: Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa, Fonds Oblat de l'Université Saint-Paul inc. et Fondation communautaire d'Ottawa

**PIERRE GENEST**

Actuaire de formation, Pierre Genest a été président-directeur général de SSQ Groupe financier pendant plus de 15 années avant de devenir président-directeur général du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) jusqu'en 2006.

OCCUPATION PRINCIPALE:

- Président du conseil de SSQ, Société d'assurance-vie inc.
- Membre du conseil d'administration depuis mars 2006
 - Président du comité de gestion des risques
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : monsieur Genest ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Financière des professionnels inc., Alemar inc., Gestion PFT inc., Socodevi : Société de coopération pour le développement international et Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

**MICHEL LABONTÉ**

Michel Labonté a œuvré pendant plus de treize années dans le domaine bancaire, notamment à titre de premier vice-président Finances et Contrôle d'une banque canadienne.

OCCUPATION PRINCIPALE:

- Administrateur de sociétés
- Membre du conseil d'administration depuis mars 2009
 - Membre du comité de gestion des risques
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : Métro inc.
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Otéra Capital inc. et Concours international d'organes du Canada

**JACQUELINE C. ORANGE**

Jacqueline Orange a œuvré dans le secteur des services financiers pendant plus de 20 ans, occupant divers postes de haut niveau dans les domaines bancaire, des fiducies et de l'assurance-vie. De 1996 à 2005, elle a été présidente et chef de la direction de Placements Épargne Canada, un organisme spécial du ministère fédéral des Finances.

OCCUPATION PRINCIPALE:

- Administratrice de sociétés
- Membre du conseil d'administration depuis mars 2008
 - Membre du comité d'audit
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : madame Orange ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : First Trust Portfolios Canada et Conseil des experts-comptables de la province de l'Ontario

**MARIE-FRANCE POULIN**

Marie-France Poulin a occupé divers postes de direction au sein de l'entreprise familiale Maax inc. de 1987 à 2004. Elle est également vice-présidente de Kalia.

OCCUPATION PRINCIPALE:

- Vice-présidente, Groupe Camada inc.
- Membre du conseil d'administration depuis octobre 2009
 - Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : madame Poulin ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Groupe Camada inc., Immo.ca inc., Kalia inc., Hydro-Québec, Industrielle-Alliance – Auto Habitation, Industrielle Alliance Pacifique - Compagnie d'assurances générales, Port de Québec, Université Laval et Festival d'été de Québec

**RÉJEAN ROBITAILLE, FCPA, FCA**

Fellow de l'ordre des comptables agréés du Québec, Réjean Robitaille est un gestionnaire réputé. Il possède une vaste connaissance de la Banque Laurentienne pour y avoir occupé des fonctions très diversifiées au sein de l'équipe de gestion depuis 1988.

OCCUPATION PRINCIPALE:

- Président et chef de la direction de la Banque
- Membre du conseil d'administration depuis décembre 2006
 - M. Robitaille ne siège sur aucun comité de la Banque
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : monsieur Robitaille ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Filiales de la Banque

**MICHELLE R. SAVOY**

Michelle Savoy a occupé plusieurs postes de direction au sein de Capital Group of Companies, une organisation mondiale de gestion de placement notamment à titre de présidente de Capital Guardian (Canada) inc. de 2003 à 2011.

OCCUPATION PRINCIPALE:

- Administratrice de sociétés
- Membre du conseil d'administration depuis mars 2012
 - Membre du comité d'audit
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : madame Savoy ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études

**JONATHAN I. WENER, C.M.**

Membre de l'Ordre du Canada, Jonathan Wener est un spécialiste réputé de l'immobilier. Il possède une vaste expérience des secteurs commercial, industriel, résidentiel, récréatif et hôtelier.

OCCUPATION PRINCIPALE:

- Président du conseil de Gestion Canderel inc.
- Membre du conseil d'administration depuis janvier 1998
 - Membre du comité de gestion des risques
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : Technologies Silanis inc.
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal, L'Institut Fraser, Centre de recherche sur le cancer Goodman, Hôpital général Juif et Festival des arts de Saint-Sauveur

SUCCESSALES

Alma

500, rue Sacré-Cœur O.

Amos

1, 1^{re} Avenue O.

Baie Comeau

600, boul. Laflèche

Beloel

546, boul. Sir-Wilfrid-Laurier

Blainville

1356, boul. Curé-Labelle, bureau 222
9, boul. de la Seigneurie

Boisbriand

2250, boul. du Faubourg

Boucherville

999, boul. Montarville

Brossard

1635, boul. Rome

Campbell's Bay

148, rue Front, C.P. 189

Chambly

1495, rue Brassard

Châteauguay

111, boul. Saint-Jean Baptiste

Chibougamau

530, 3^e Rue

Côte St-Luc

5479, avenue Westminster

Dolbeau-Mistassini

1372, boul. Wallberg

Dollard-des-Ormeaux

4057, montée Saint-Jean
3500, boul. des Sources

Dorval

325, avenue Dorval

Drummondville

571, boul. Saint-Joseph

Fort Coulonge

532, rue Baume

Gatineau

325 boulevard Gréber Unité L
75, du Plateau, unité 109
770, boul. Saint-Joseph

Granby

40, rue Évangéline

Grand-Mère

531, 6^e Avenue

Grenville

240, rue Principale

Joliette

373, rue Notre-Dame

Kirkland

3876, boul. Saint-Charles

Lachute

470, rue Principale O.

La Prairie

995, boul. Taschereau

Laval

928, Autoroute 13, Chomedey O.
233, boul. Curé-Labelle
3387, boul. Dagenais O.
510, boul. des Laurentides
5720, boul. des Laurentides
1699, boul. Le Corbusier, bureau 100
750, rue Montrose
3870, boul. Notre-Dame
1899, boul. René-Laennec
4600, boul. Samson, bureau 19

Longueuil

2588, chemin Chambly
4, rue Saint-Charles E.
6250, boul. Cousineau, bureau 200
5925, boul. Payer
3700, boul. Taschereau

Maniwaki

111, boul. Desjardins

Mascouche

848, montée Masson

Mont Laurier

476, rue de la Madone

Montréal

4945, rue Beaubien E.
6593, rue Beaubien E.
4155, rue Bélanger E.
5900, rue Bélanger E., Saint-Léonard
290, rue Chabanel O.
8262, boul. Champlain, Lasalle
4135, rue D'Amiens, Montréal N.
6225, avenue Darlington
865, boul. Décarie, Saint-Laurent
5159, boul. Décarie
88, boul. Don Quichotte
885, rue Fleury E.
2200, rue Fleury E.
10451, boul. Gouin O.,
Pierrefond-Roxboro
5501, boul. Henri-Bourassa E.,
Montréal N.
8595, rue Hochelaga
136, boul. Jacques-Bizard, Île Bizard
7050, rue Jarry E., Anjou
4725, rue Jarry E., Saint-Léonard
10, rue Jean-Talon E.
5355, rue Jean-Talon E., Saint-Léonard
555, rue Jean-Talon O.
6651, boul. Joseph-Renaud, Anjou
9095, rue Lajeunesse
8410, boul. Langelier, Saint-Léonard
6525, boul. Léger, Montréal-Nord
6500, avenue de Lorimier
2937, rue Masson
8646, boul. Maurice-Duplessis,
Rivière-des-Prairies
6270, boul. Monk
1981, avenue McGill College
1100, avenue du Mont-Royal E.
7333, boul. Newman, Lasalle
1675, rue Notre-Dame, Lachine
3720, rue Ontario E.
7705, avenue Papineau

5059, avenue du Parc

1430, rue Poirier, Saint-Laurent
1100, boul. René-Lévesque O.
8090, rue Saint-Denis
391, rue Saint-Jacques
4080, rue Saint-Jacques
3823, boul. Saint-Laurent
7192, boul. Saint-Michel
8930, boul. Saint-Michel
1155, rue Sainte-Catherine E.
2490, rue de Salaberry
1805, rue Sauvé O.
6615, rue Sherbrooke E.
12050, rue Sherbrooke E.
5651, rue Sherbrooke O.
6640, avenue Somerled
1447, avenue Van Horne, Outremont
4790, avenue Van Horne
5501, avenue Verdun, Verdun
8945, boul. Viau, Saint-Léonard
4214, rue Wellington, Verdun

Murdochville

601, 5^e Rue, C.P. 1210

New Carlisle

168, boul. Gérard-D.-Lévesque

New Richmond

228, boul. Perron

Nicolet

92, place 21 mars, C.P. 1869

Ottawa

1021, Cyrville Road, unité 9

Paspébiac

120, boul. Gérard-D.-Lévesque, C.P. 39

Port Daniel

10, Route 132, C.P. 70

Québec

999, rue de Bourgogne
510, boul. Charest E.
1221, rue Charles-Albanel
580, Grande Allée E., bureau 30
8000, boul. Henri-Bourassa
2600, boul. Laurier, bureau 25
2828, boul. Laurier, local 100
1275, chemin Sainte-Foy
3930, boul. Wilfrid-Hamel O.
3323, boul. du Carrefour
1350, boul. Lebourgneuf

Repentigny

85, boul. Brien, suite E1A
150, boul. Iberville
910A, boul. Iberville

Rimouski

320, rue Saint-Germain E.

Roberval

773, boul. Saint-Joseph, bureau 101

Rosemère

401, boul. Labelle

Rouyn - Noranda

24, rue Perreault E.

Saguenay

1611, boul. Talbot, bureau 100,
Chicoutimi
3460, boul. Saint-François, Jonquière
1220, avenue du Port, La Baie

Saint-Bruno de Montarville

1354, rue Roberval

Saint-Constant

400, Route 132, local 170

Saint-Eustache

569, boul. Arthur-Sauvé

Saint-Georges

11400, 1^{re} Avenue, local 35

Saint-Hyacinthe

5915, rue Martineau

Saint-Jean-sur-Richelieu

605, rue Pierre-Caisse

Saint-Jérôme

3, boul. de la Salette

Saint-Lambert

400, avenue Victoria

Saint-Raymond

300, rue Saint-Joseph

Sainte-Marie-de-Beauce

16, rue Notre-Dame N.

Sainte-Thérèse-de-Blainville

95, boul. Curé-Labelle

Sept-Îles

770, boul. Laure

Sherbrooke

2637, rue King O.
5050, boul. Bourque, Rock Forest

Sorel-Tracy

831, route Marie-Victorin

Terrebonne

1090, boul. Moody

Thetford Mines

222, boul. Frontenac O., bureau 101

Trois-Rivières

425, rue des Forges
4450, boul. des Forges

Val d'Or

872, 3^e Avenue

Valleyfield

187, rue Victoria

Vaudreuil-Dorion

43, Cité des Jeunes

Victoriaville

1073, boul. Jutras E.

Westmount

4848, rue Sherbrooke O.

BUREAUX ET FILIALES

B2B Banque

MONTRÉAL
425, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 1115

TORONTO
Siège sociaux de B2B Banque, B2B Trustco et AGF Trust
130, rue Adélaïde O.
Bureau 200

Siège sociaux de B2B Banque Services de Valeurs mobilières inc., B2B Banque Services financiers inc. et B2B Banque Services intermédiaires inc.
777 rue Bay
Bureau 2100

BLC Services financiers inc.

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College
20^e étage

Montréal
425, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 040

BLC Trust

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College
555, rue Chabanel O., bureau 520

Financement agricole

Blainville
13569, boulevard Curé-Labelle

Drummondville
571, boul. Saint-Joseph

Granby
40, rue Évangéline

Saint-Hyacinthe
5915, rue Martineau

Saint-Jean-sur-Richelieu
605, rue Pierre-Caisse

Sainte-Marie-de-Beauce
16, rue Notre-Dame N.

Vaudreuil
43, Cité des Jeunes

Victoriaville
1073, boul. Jutras E.

Gestion privée

Montréal
1981, avenue McGill College

Mezzanine, Tour Sud

PME - Québec

Brossard
7055, boulevard Taschereau, 4^e étage
Bureau 425

Drummondville
571, boul Saint-Joseph

Gatineau
325, boulevard Gréber, Unité L

Granby
40, rue Évangéline

Laval
1699, boulevard Le Corbusier
Bureau 200

Montréal
255, boul. Crémazie E., bureau 1100

Montréal E.
6625, rue Sherbrooke E., bureau 203

Québec
2828, boulevard Laurier
Local 100, Complexe Jules-Dallaire

Saguenay
1611, boul. Talbot, bureau 100

Sherbrooke
2637, rue King O.

St-Jean-sur-Richelieu
605, rue Pierre-Caisse

Repentigny
85, boulevard Brien
Bureau E1A – 2^e étage

Saint-Georges-de-Beauce
11400, 1^{ère} Avenue

Ste-Marie-de-Beauce
16, rue Notre-Dame

Victoriaville
1073, boulevard Jutras Est

Ville Saint-Laurent
9999, boulevard Cavendish
Bureau 101

Secteur Commercial

Kitchener
10, rue Duke O., bureau 100

Mississauga
979, chemin Derry E.

Montréal

1981, avenue McGill College
Bureau 1500

Québec
2828, boul. Laurier, local 100

Thornhill
8500, rue Leslie, bureau 100

Toronto
130, rue Adélaïde O., bureau 300

Secteur Immobilier

Calgary
1122 – 4^e Rue Sud O.
Bureau 450

Kitchener
10, rue Duke O., bureau 100

Montréal
1981, avenue McGill College
Mezzanine, Tour sud, bureau 210

Ottawa
1021, chemin Cyrville, bureau 9

Québec
2828, boul. Laurier, local 100

Thornhill
8500 rue Leslie, bureau 100

Toronto
130, rue Adélaïde O., 3^e étage

Vancouver
700, rue West Georgia, bureau 603

Services financiers aux petites entreprises

Alma
500, rue Sacré-Cœur O.

Chicoutimi
1611, boul. Talbot, bureau 100

Montréal
555 Chabanel Ouest, bureau 430

Québec
2828, boul. Laurier, local 100

Services internationaux

Montréal
1981, avenue McGill College
Bureau 1485

Montréal
1981, avenue McGill College
Bureau 1900

Toronto
130, rue Adélaïde O.
Mezzanine, 2^e étage

Trust La Laurentienne du Canada Inc.

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College

Montréal
425, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 040

555, rue Chabanel O.
Bureau 520

Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Cornwall
55, rue Water O., bureau 385

Drummondville
645, boul. Saint-Joseph
Bureau 100

Granby
20, Place du Lac

Kamouraska
622, rue Elzéar

Laval
1699, boulevard Le Corbusier
Bureau 220

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College
Bureau 1900

Montréal – Succursale
1981, avenue McGill College
Bureau 100

Québec
2505, boul. Laurier, bureau 100

Pierrefond
3876, boul. Saint Charles

Saint-Jean-sur-Richelieu
100, rue Richelieu, bureau 150

Sainte-Thérèse-de-Blainville
212, boul. Labelle, bureau 102

Saguenay
1611, boul. Talbot
Secteur Chicoutimi

Toronto
130, rue Adélaïde O.
Bureau 200

FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES

AU 31 OCTOBRE 2012

DÉNOMINATION SOCIALE	ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL	VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE ⁽¹⁾ (000\$)	POURCENTAGE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE
B2B Banque (auparavant B2B Trust)	Toronto, Canada	446 003\$	100%
<i>Filiales à part entière</i>			
B2B Banque Services financiers inc. (auparavant M.R.S. inc.)	Toronto, Canada		
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. (auparavant Services de valeurs mobilières M.R.S. inc.)	Toronto, Canada		
B2B Banque Services aux intermédiaires inc. (auparavant Corporation des correspondants M.R.S.)	Toronto, Canada		
B2B Trustco	Toronto, Canada		
Compagnie de fiducie AGF	Toronto, Canada		
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	261 883\$	100%
<i>Filiale à part entière</i>			
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, La Barbade		
Trust La Laurentienne du Canada Inc.	Montréal, Canada	87 179\$	100%
BLC Trust	Montréal, Canada	65 441\$	100%
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	89 933\$	100%
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	6 618\$	100%

(1) LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE CORRESPOND À LA PARTICIPATION DE LA BANQUE DANS L'AVOIR DES ACTIONNAIRES DES FILIALES.

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

Acceptations bancaires – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour la garantie mise à disposition.

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque prévu par la réglementation. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque prévus par la réglementation et stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Actifs administrés et actifs sous gestion – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts hypothécaires administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel.

Bâle III – Le troisième des Accords de Bâle. Il établit des normes plus strictes en matière d'adéquation des fonds propres.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) – Principal organisme chargé de réglementer et de superviser les institutions de dépôts, les sociétés d'assurances ainsi que les régimes de retraite privés fédéraux.

Couverture – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

Évaluation à la valeur de marché – Évaluation d'instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur d'après les cours du marché à la date du bilan.

Fonds propres de catégorie 1 – Formes de fonds propres plus permanentes selon Bâle II. Comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les actions privilégiées, déduction faite du goodwill et des immobilisations incorporelles excédentaires, des activités de titrisation et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – Formes de fonds propres plus permanentes selon Bâle III. Comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs des régimes de retraite, des couvertures de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif total moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Montant nominal de référence – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Un centième de un pour cent.

Prêts douteux – Prêts pour lesquels il n'existe plus d'assurance raisonnable que le capital ou les intérêts seront recouverts en temps opportun.

Provisions pour pertes sur prêts – Charge passée en résultat qui représente un montant que la direction juge approprié qui prend en compte les provisions cumulatives pour pertes sur prêts déjà établies pour absorber toutes les pertes sur prêts subies dans son portefeuille, compte tenu de la composition des portefeuilles, de la probabilité de défaut et de la conjoncture économique.

Provisions cumulatives collectives – Montant établi pour couvrir la perte de valeur du portefeuille de prêts existant qui ne peut encore être associée à des prêts particuliers. La Banque utilise un modèle de provision cumulative collective fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Provisions cumulatives individuelles – Provisions qui réduisent la valeur comptable des prêts douteux au montant que la Banque prévoit recouvrer s’il est prouvé que la qualité du crédit s’est détériorée.

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts – Montant que la Banque juge suffisant pour absorber les pertes sur créances liées aux prêts et aux acceptations. Le total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts comprend les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives et est comptabilisé au bilan en réduction des prêts et des acceptations.

Ratio actif/fonds propres – Ratio de fonds propres réglementé par le BSIF et défini comme l’actif total, majoré d’éléments spécifiques hors bilan et divisé par le total des fonds propres.

Ratio BRI des fonds propres de catégorie 1 – Fonds propres de catégorie 1, divisés par l’actif pondéré en fonction des risques.

Ratio BRI des fonds propres de catégorie 1 sous forme d’actions ordinaires – Fonds propres de catégorie 1 sous forme d’actions ordinaires, divisés par l’actif pondéré en fonction des risques.

Ratio BRI total des fonds propres – Total des fonds propres divisé par l’actif pondéré en fonction des risques.

Ratio d’efficacité – Mesure clé de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d’intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio du dividende versé – Dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Rendement de l’action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l’action ordinaire.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d’actions en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d’actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d’instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d’intérêt – S’entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l’intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d’intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque de perte financière si une contrepartie (y compris un débiteur, un émetteur ou un garant) ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque à l’égard d’un instrument financier figurant au bilan ou hors bilan.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d’échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. La Banque conclut les swaps suivants :

- *Swaps de taux d’intérêt* – Les contreparties échangent en général des versements d’intérêt à taux fixe et à taux variable d’après un montant nominal de référence prédéterminé libellé dans une seule devise.
- *Swaps de devises* – Le capital et les versements d’intérêt à taux fixe sont échangés dans des devises différentes.
- *Swaps sur rendement total* – Échange de paiements selon les variations de la valeur d’un actif ou d’un groupe d’actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Taux d’intérêt effectif – Taux d’actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l’instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l’actif financier ou du passif financier.

Total des fonds propres – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la dette subordonnée, la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts, déduction faite des activités de titrisation et de certains autres éléments stipulés par le BSIF.

Valeur à risque (VaR) – Perte potentielle que la Banque pourrait subir sur une période d’une journée relativement à un portefeuille en particulier ou à un groupe de portefeuilles, avec un niveau de confiance de 99 %.

Valeur comptable de l’action ordinaire – Définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, à l’exclusion du cumul des autres éléments du résultat global, divisé par le nombre d’actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

SIÈGE SOCIAL

Tour Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-4500, poste 5996
Télécopieur : 514 284-3396

CENTRE TÉLÉBANCAIRE, Services bancaires automatisés et Service à la clientèle

Tél. : 514 252-1846
ou 1 800 252-1846
Site Internet :
www.banquelaurentienne.ca
Code Swift : BLCM CA MM

ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque se tiendra le mardi 19 mars 2013, à 9 h 30, au Centre des Sciences de Montréal, Salles Perspective et Passerelle, 333, rue de la Commune Ouest, Montréal (Québec) H2Y 2E2

PRIX AU JOUR D'ÉVALUATION

Aux fins des calculs des gains en capital, la valeur marchande des actions ordinaires de la Banque Laurentienne au 22 décembre 1971, jour d'évaluation, redressée en fonction des fractionnements de juillet 1983 et de janvier 1987, s'établit à 3,72\$.

AGENT DES TRANSFERTS ET REGISTRAIRE

Services aux investisseurs
Computershare inc.
1500, rue University
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8

BUREAU DE L'OMBUDESMAN

Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-7192
ou 1 800 479-1244

CHANGEMENT D'ADRESSE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif situé au siège social ou téléphoner au 514 284-4500, poste 7545.

INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs, situé au siège social, en téléphonant au 514 284-4500, poste 7511 ou 4926.

MÉDIAS

Les journalistes peuvent communiquer avec le secteur Affaires publiques et Communications, situé au siège social, en téléphonant au 514 284-4500, poste 7511 ou 8232.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500\$ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000\$ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1-800-564-6253. Les porteurs d'actions ordinaires et privilégiées non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT

Les actionnaires de la Banque, qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements, en avisant par écrit l'agent des transferts.

Ce rapport annuel est produit par le service Affaires publiques, communications et relations avec les investisseurs de la Banque Laurentienne.

An English version of this annual report can be obtained by writing to:
Laurentian Bank
1981 McGill College Avenue
20th Floor
Montréal, Québec H3A 3K3

INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DÉCRITES CI-DESSOUS SONT INSCRITES À LA BOURSE DE TORONTO.	CODE CUSIP/ SYMBOLE BOURSIER	DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATES DE PAIEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 LB	Premier jour ouvrable de : janvier avril juillet octobre	1 ^{er} février 1 ^{er} mai 1 ^{er} août 1 ^{er} novembre
Actions privilégiées			
Série 9	51925D 87 4 LB.PR.D	**	15 mars
Série 10	51925D 86 6 LB.PR.E	**	15 juin
Série 11	51925D 84 1 LB.PR.F	**	15 septembre 15 décembre

* Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

** À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le paiement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.

NOTRE STRATÉGIE

1 STRATÉGIE CIBLÉE

Dans des marchés profitables au Québec et dans les grandes villes canadiennes, où nous détenons des avantages concurrentiels et pouvons investir adéquatement pour générer de la croissance

2 CROISSANCE AGILE

Grâce à notre culture de proximité et de service, rendue possible par notre structure organisationnelle légère qui nous permet d'être opportunistes

3 EXÉCUTION

Excellence dans l'exécution, facilitée par une approche proactive de notre plan d'affaires et de la gestion du risque



**BANQUE
LAURENTIENNE**

ISBN 978-2-9812244-2-2
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2013
995757F

banquelaurentienne.ca

FSC